



INS



SSTC

Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991

EMPLOI ET STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES REGIONALES

Monographie n° 6

1997

**Recensement général de la population
et des logements au 1er mars 1991**

**EMPLOI ET STRUCTURES
SOCIO-ECONOMIQUES REGIONALES**

A. Colard, P. Marissal, C. Vandermotten, G. Van Hamme

**Coordination générale des monographies du recensement :
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van doninck, E. Wiliquet**

**Gestion des données :
INS : A. Walravens, R. Vanrenterghem
Point d'Appui Démographie VUB : P. Deboosere
ULB, IGEAT
Laboratoire de géographie humaine**

**En vente à l'Institut national de Statistique
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles**

**Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi
boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège**

N° 6

**Prix : Belgique : 600 BEF
Etranger : 750 BEF**

**Compte chèque postal n° 000-2005886-23 de l'INS,
rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles**

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies (parution en 1997, dans l'ordre de disponibilité des études) :

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité et fécondité.
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 7 La dimension spatiale de l'emploi.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation et migrations alternantes.

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographique) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. La critique des sources	9
1.1. Définition théorique et limites de la définition de l'emploi à travers le Recensement	9
1.2. Les pertes d'information dans le Recensement de 1991	9
1.3. Comparaison avec les sources fournissant les données relatives à l'emploi	14
1.4. Conclusion	21
2. Résultats généraux	25
2.1. Présentation des chiffres de base de l'emploi en Belgique et dans les trois régions	25
2.2. Répartition de l'emploi total et son évolution récente par commune	31
2.3. Répartition de l'emploi par grandes catégories et par arrondissement, au lieu de travail	31
3. Analyse du marché du travail, du chômage et du non-emploi	35
3.1. Introduction	35
3.2. Niveau et évolution des taux d'activité, et évolution de la population active	37
3.3. Chômage, non-emploi,...	55
4. Analyse spatiale de l'économie belge par secteur d'activité	70
4.1. Introduction	70
4.2. Présentation systématique des résultats par secteur	77
4.3. Synthèse : l'espace économique belge	128
4.4. Conclusion	130
5. Analyse des centres d'emploi et de leurs zones d'influence	133
5.1. Détermination des centres d'emploi	133
5.2. Les centres d'emploi et leurs zones d'influence	133
5.3. Analyse interne des trois plus grands centres d'emploi	140
5.4. Analyse des zones de recrutement de la main-d'oeuvre	153
6. Une synthèse : typologie de l'emploi au lieu de résidence	160

INTRODUCTION

Réalisé tous les dix ans environ, le Recensement exhaustif de la population reste une source unique et irremplaçable, non seulement pour l'étude des évolutions démographiques et sociales, mais aussi pour celle des structures et des évolutions économiques, y compris à des échelles spatiales fines. Si les données individuelles d'emploi au lieu de travail (secteur d'activité, profession,...), seules informations économiques disponibles dans le cadre d'un Recensement portant sur la population exclusivement, ne peuvent évidemment totalement remplacer les données financières issues des entreprises elles-mêmes, et si elles n'ont pas l'avantage de l'annualité des sources provenant des organismes de sécurité sociale, elles présentent l'immense avantage de pouvoir être croisées entre elles ainsi qu'avec l'ensemble des autres informations disponibles sur les actifs, qu'il s'agisse du sexe, de l'âge, des diplômes ou du lieu de résidence. Cette possibilité de croisement, qui ne se limite bien sûr pas aux seuls aspects économiques, permet de disposer de statistiques souples et adaptables à des problématiques et des échelles très diverses, qu'il s'agisse d'étudier l'emploi à l'échelle infra-communale ou par exemple de mener une analyse finement segmentée des bassins d'emploi et du recrutement de la main-d'oeuvre.

La présente monographie n'a évidemment aucunement l'ambition d'explorer l'ensemble des champs ouverts à l'étude par cette véritable mine statistique. Elle s'attachera plus modestement à présenter un aperçu, au travers de l'emploi, des structures économiques belges en 1991 et de leurs évolutions durant les années 1980, tout en veillant à les replacer dans leur contexte historique, social et régional.

Une attention particulière sera néanmoins accordée à l'organisation spatiale de l'activité économique et de ses évolutions. Une telle démarche n'est certes pas inutile dans le cadre d'un espace national très hétérogène malgré sa petite taille. Plus fondamentalement, elle permettra de s'interroger sur certains traits des nouvelles modalités d'insertion de la Belgique dans un contexte économique en rapide mutation.

Les années 80 auront vu en effet se confirmer l'essoufflement du système économique-social du régime d'accumulation fordiste et la flexibilisation croissante, qu'il s'agisse du rôle régulateur de l'Etat, des relations salariales, de l'organisation du travail ou des relations entre les entreprises. Parmi ces dernières, une tendance globale se confirme à la déverticalisation et à un recours accru à la sous-traitance, dans un contexte économique instable et fortement concurrentiel privilégiant les séries courtes, les effets de variété des produits et les qualités de réactivité, et incitant à externaliser les risques, en matière d'immobilisation du capital et des stocks, de formation ou de recherche-développement par exemple. La baisse des coûts de transaction par le marché, fortement réduits par les nouvelles techniques de communication et permettant par exemple une gestion à flux tendu des coordinations de sous-traitance, semble dès lors désormais privilégier, plutôt que la grande firme intégrée aux coûts d'organisation interne croissants, une organisation de la production en réseaux plus ou moins hiérarchisés -et plus ou moins éclatés spatialement- de firmes de moindre dimension. Cette évolution suppose, à travers le rôle croissant des externalités et la recherche d'une minimisation des coûts de transaction externes, une remontée des effets d'agglomération, pour autant que celle-ci ne soit pas contrée par des déséconomies de congestion ou des coûts fonciers excessifs.

Une telle tendance est-elle perceptible à l'échelle d'un petit pays comme la Belgique? L'axe Bruxelles-Anvers atteint-il, en particulier, une taille critique suffisante pour bénéficier d'une certaine remétropolisation des activités à son profit? Ou le contexte économique se montre-t-il plus favorable aux tissus fortement intégrés régionalement de petites et moyennes entreprises, comme ceux du Courtrais par exemple? Comment se comportent par ailleurs les espaces caractéristiques des grandes entreprises fordistes, comme le Nord-est ? Et les régions de vieilles industries lourdes? Et quelles en sont les conséquences sur le marché de l'emploi ?

Autant de questions auxquelles la présente étude apporte, sinon des réponses, du moins des éléments de réflexion et d'appréciation.

1. LA CRITIQUE DES SOURCES

1.1. Définition théorique et limites de la définition de l'emploi à travers le Recensement

Le Recensement considère qu'exercent un emploi toutes les personnes ayant déclaré en posséder un à la date du premier mars 1991. Il n'y a aucun moyen direct de vérifier les réponses, ni de savoir s'il s'agit d'un emploi temporaire ou saisonnier. Au-delà de ces définitions, il est nécessaire de rappeler que les informations contenues dans le Recensement dépendent des seules déclarations des personnes recensées. Pour plus de détails, il est nécessaire de se reporter au point 1.3.

1.2. Les pertes d'information dans le Recensement de 1991

1.2.1. Les pertes d'informations relatives à l'emploi à l'échelle nationale (tableau 1.1)

Les constatations majeures que l'on peut tirer de ce tableau sont que :

- 1°) la destination de travail est inconnue ou variable dans près de 7,5% des cas. Ces données sont immédiatement inutilisables dans le cadre d'une analyse spatiale de l'emploi;
- 2°) le statut des actifs est inconnu pour un peu plus de 3% des personnes;
- 3°) le code d'activité est inconnu dans près de 9% des cas.

Le tableau montre que ces pertes d'information ne s'additionnent pas mais qu'au contraire lorsqu'une des informations est inconnue, les autres le sont souvent également. On peut évaluer que, pour environ 14% des actifs, il manque une des trois informations, en général le lieu de travail ou le code d'activité. Quand le statut est inconnu, les autres informations manquent presque toujours.

1.2.2. Dimensions spatiales des pertes d'information

1.2.2.1. Destination de travail inconnue (carte 1.1)

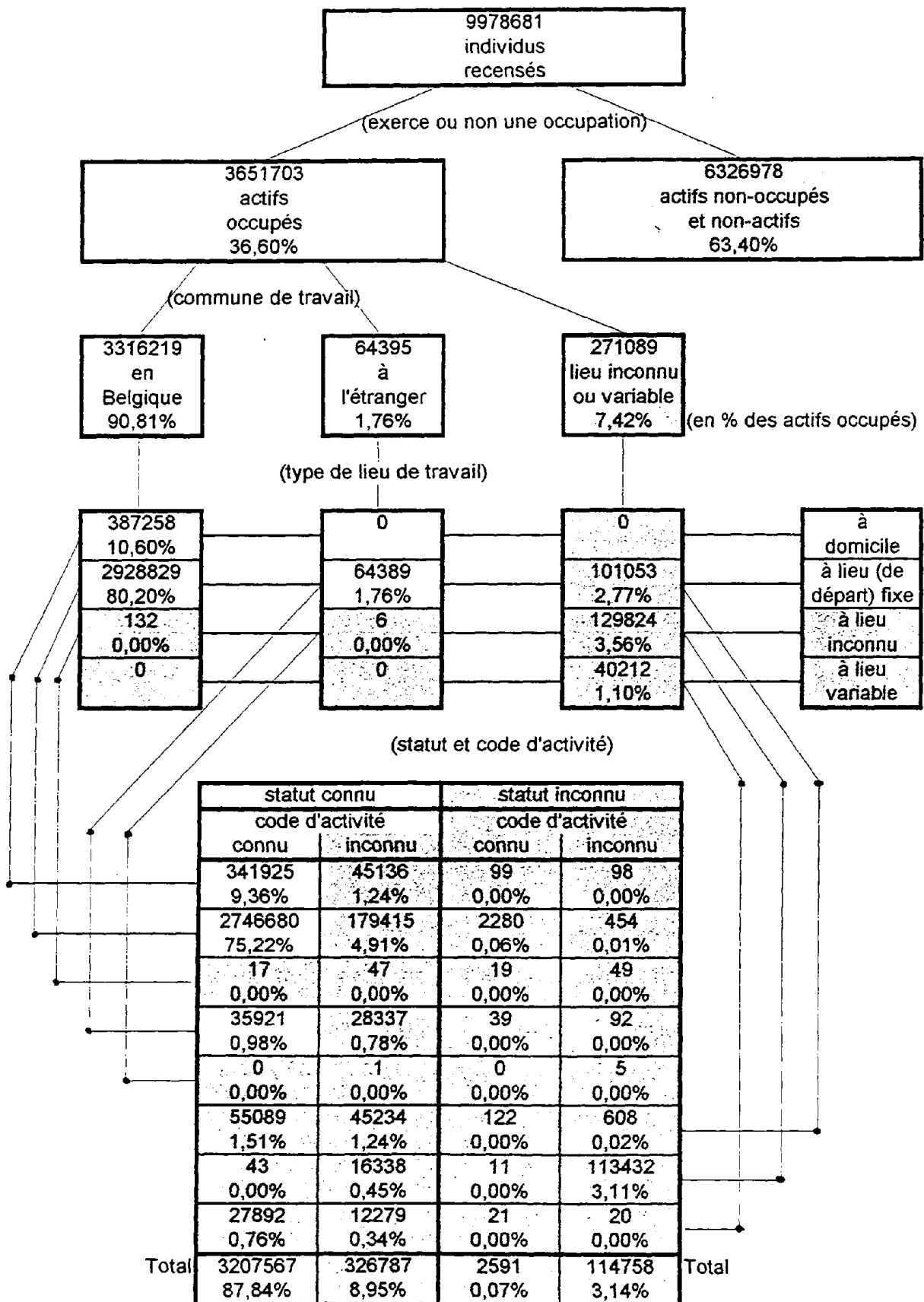
La part des personnes dont la destination de travail est inconnue est très élevée dans les provinces de Hainaut et de Namur (entre 10 et 15% dans les pôles urbains) et assez élevée dans le Brabant wallon et à Bruxelles. Il y a là probablement un effet lié au travail des bureaux de dépouillement. La comparaison entre les données de l'ONSS et du Recensement (voir ci-dessous) ne met jamais clairement ces limites spatiales en évidence; ce qui conduit à l'hypothèse suivante : ces destinations de travail inconnues en provinces du Hainaut et de Namur ne portent-elles pas au moins partiellement sur des non-actifs?

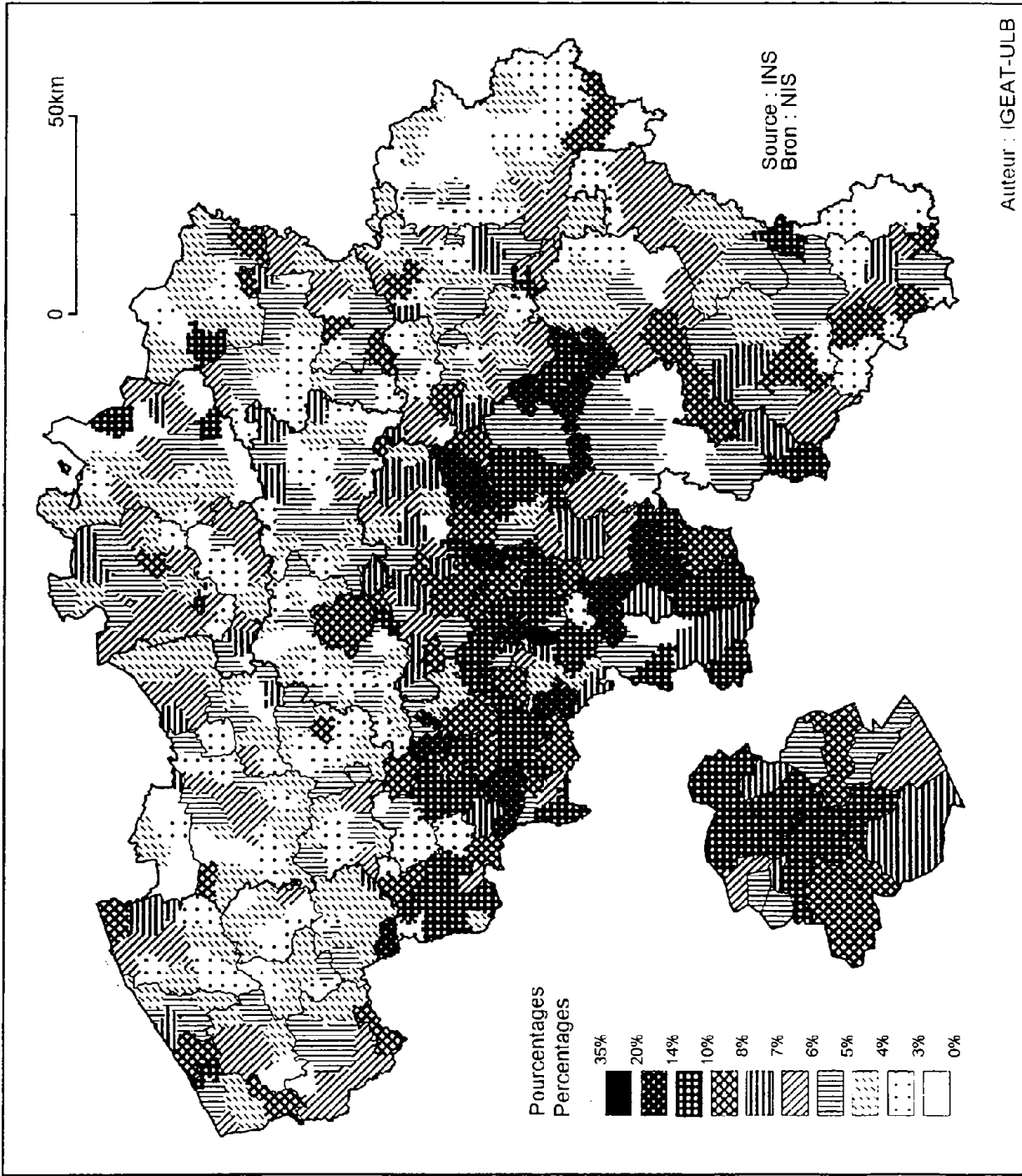
1.2.2.2. Destination de travail variable (carte 1.2)

On retrouve des limites provinciales aussi nettes sur la carte de la part des personnes dont la destination de travail est variable. Les provinces de Liège et du Brabant wallon ont les parts les plus élevées, mais qui dépassent à peine les 3%. En Wallonie, on trouve donc une géographie complémentaire de celle des destinations de travail inconnues, mais à des taux nettement moindres. Cela suggère que dans certains cas peu clairs, les informations ont été interprétées de façon différente selon les bureaux de dépouillement.

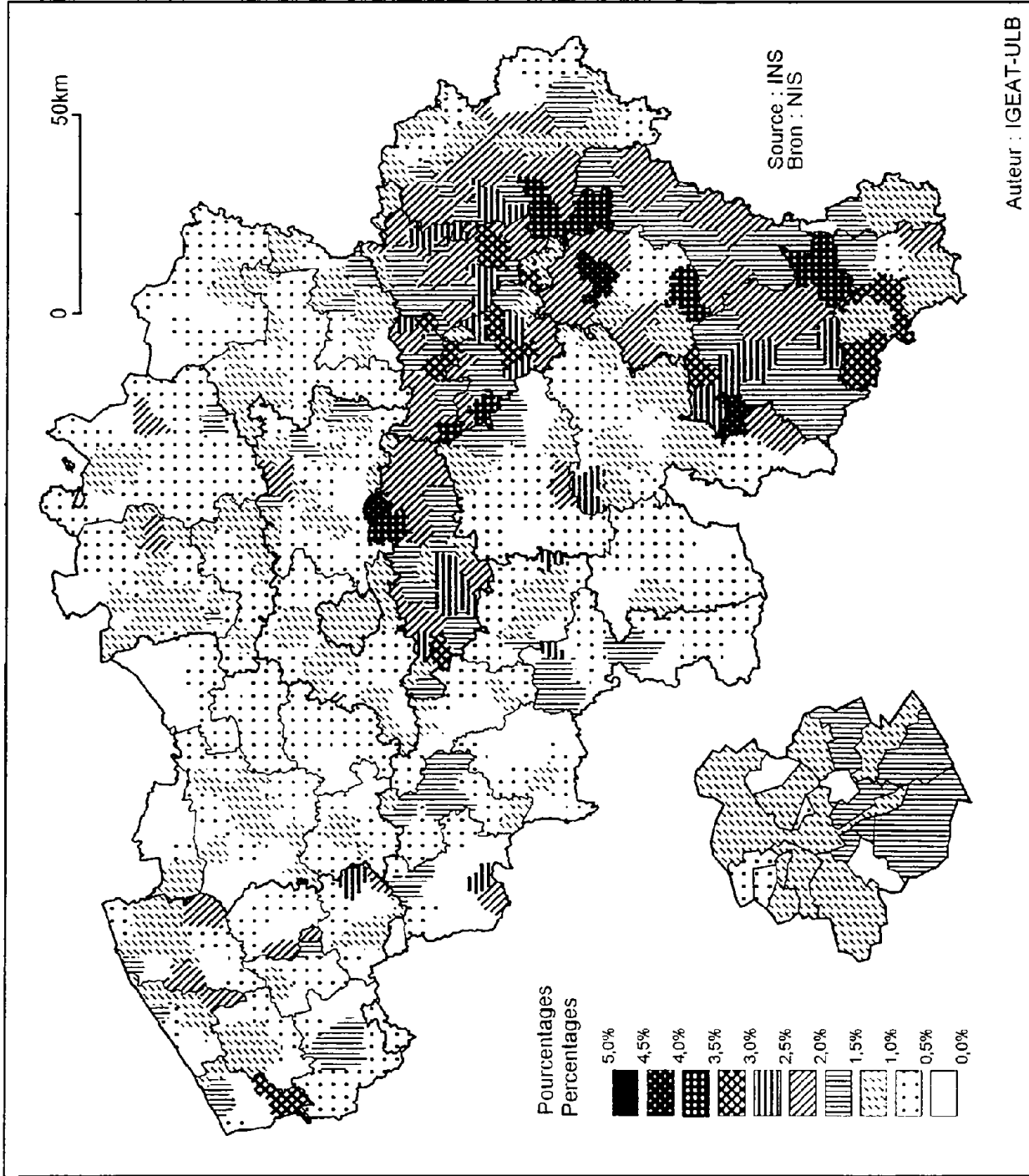
Tableau 1.1.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 1/3/1991
EFFECTIFS PAR MODE D'ACTIVITE**

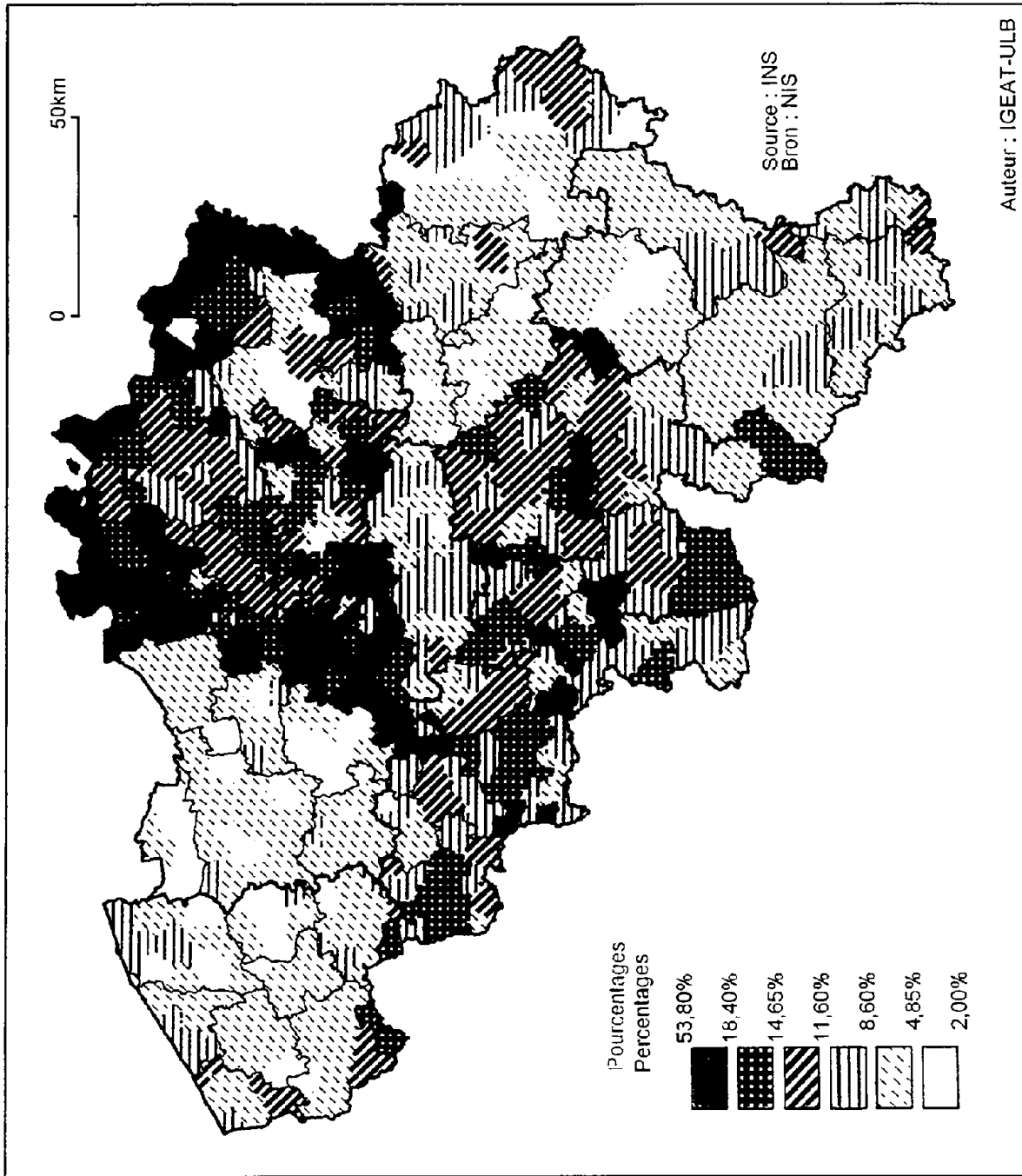




Carte 1.1. Part de la population active occupée dont la destination de travail est inconnue, mesuré au lieu de résidence, 1991.



Carte 1.2. Part de la population active occupée dont la destination de travail est variable, mesuré au lieu de résidence.1991.



Carte 1.3. Part de la population active occupée dont le code d'activité est inconnu, mesuré au lieu de résidence. 1991.

1.2.2.3. Part des personnes dont le code d'activité est indéterminé (carte 1.3)

La carte de la part des actifs au lieu de résidence dont le code d'activité est inconnu dégage de façon tout aussi claire des limites administratives : ces parts sont très élevées dans la province d'Anvers, dans le Brabant flamand, dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans les arrondissements limbourgeois de Maaseik et Tongres, et, avec des valeurs quelque peu inférieures, dans les provinces de Namur, de Hainaut ainsi que dans les cantons de l'est.

Si la carte de l'emploi au lieu de résidence montre mieux les carences du Recensement dans la mesure où celui-ci se fait à partir du domicile et est dépouillé sur cette base, il reste néanmoins nécessaire de connaître la répartition des codes inconnus au lieu de travail, principalement traités dans cette monographie. Sur cette carte, le dessin des limites provinciales est bien sûr moins net. Une région de navettes sortantes comme le Brabant wallon, où l'emploi au lieu de résidence est donc nettement supérieur à celui au lieu de travail, fait ici partie des provinces dont la part des codes inconnus est la plus élevée.

1.2.3. Comparaison avec le Recensement de 1981

Globalement, les pertes d'information étaient moins élevées en 1981 (voir tableau 1.2) :

- 3,9% des destinations de travail étaient inconnues, par comparaison avec les 7,5% de 1991;
- 0,5% des statuts étaient inconnus;
- parmi les statuts connus, 1,9% des codes d'activité étaient inconnus.

En additionnant les pertes, on arrivait à près de 7% de pertes, soit deux fois moins qu'en 1991. Toutefois, cela ne signifie rien quant à la qualité générale de ce Recensement par rapport à celui de 1991.

La répartition spatiale des pertes d'information était également fort différente (voir carte 1.4). Le trait le plus marquant était la forte part des destinations de travail inconnues (15%) et des codes d'activité inconnus (à peu près 5%) à Bruxelles. La répartition des codes d'activité inconnus est globalement proche en 1981 et 1991; la différence la plus nette concerne la province d'Anvers, où la perte était faible en 1981 alors qu'elle est parmi les plus élevées en 1991.

1.3. Comparaison avec les sources fournissant des données relatives à l'emploi

1.3.1. Comparaison des données relatives aux salariés entre le Recensement et les statistiques de l'ONSS.

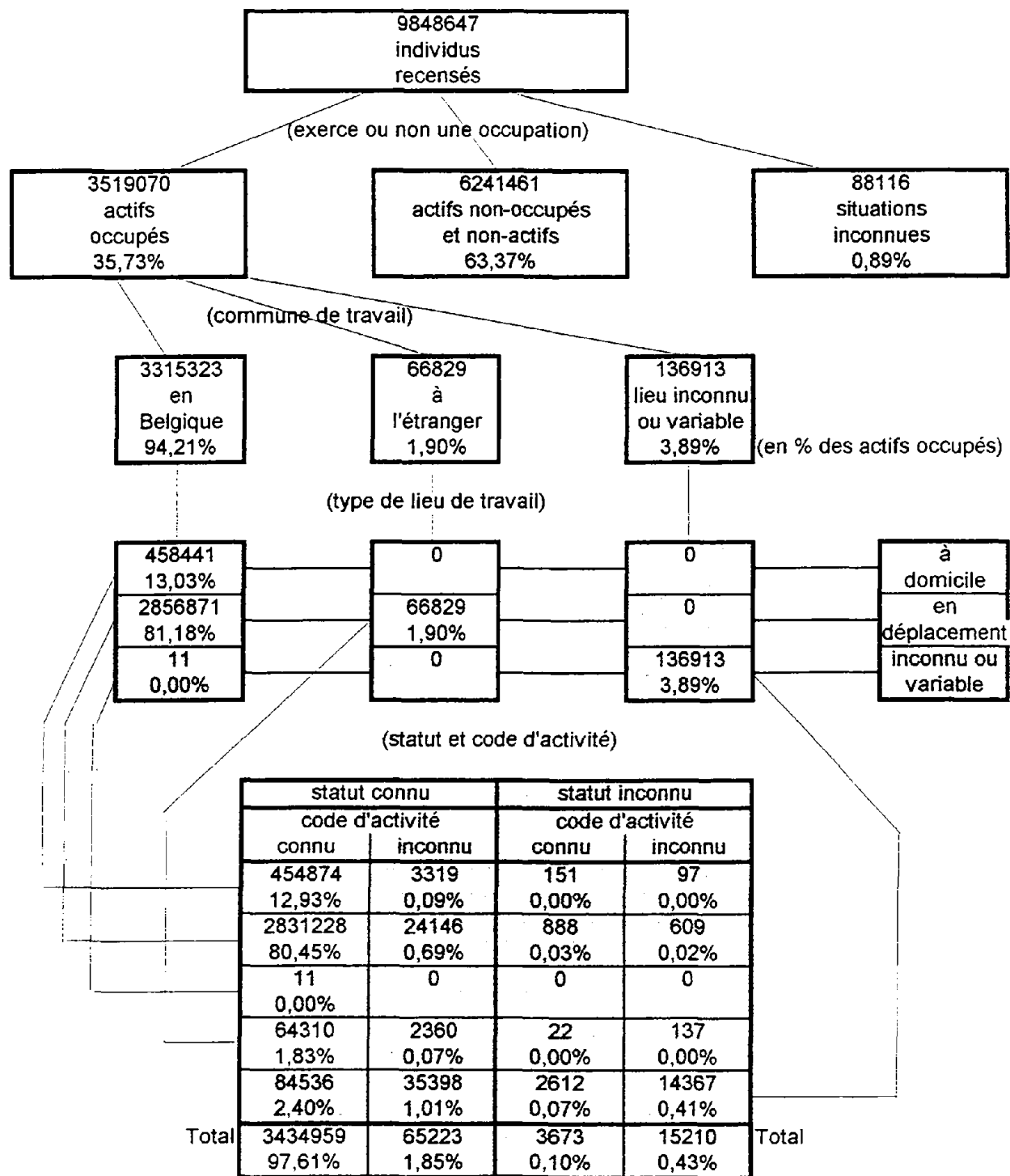
1.3.1.1. Le nombre total des salariés

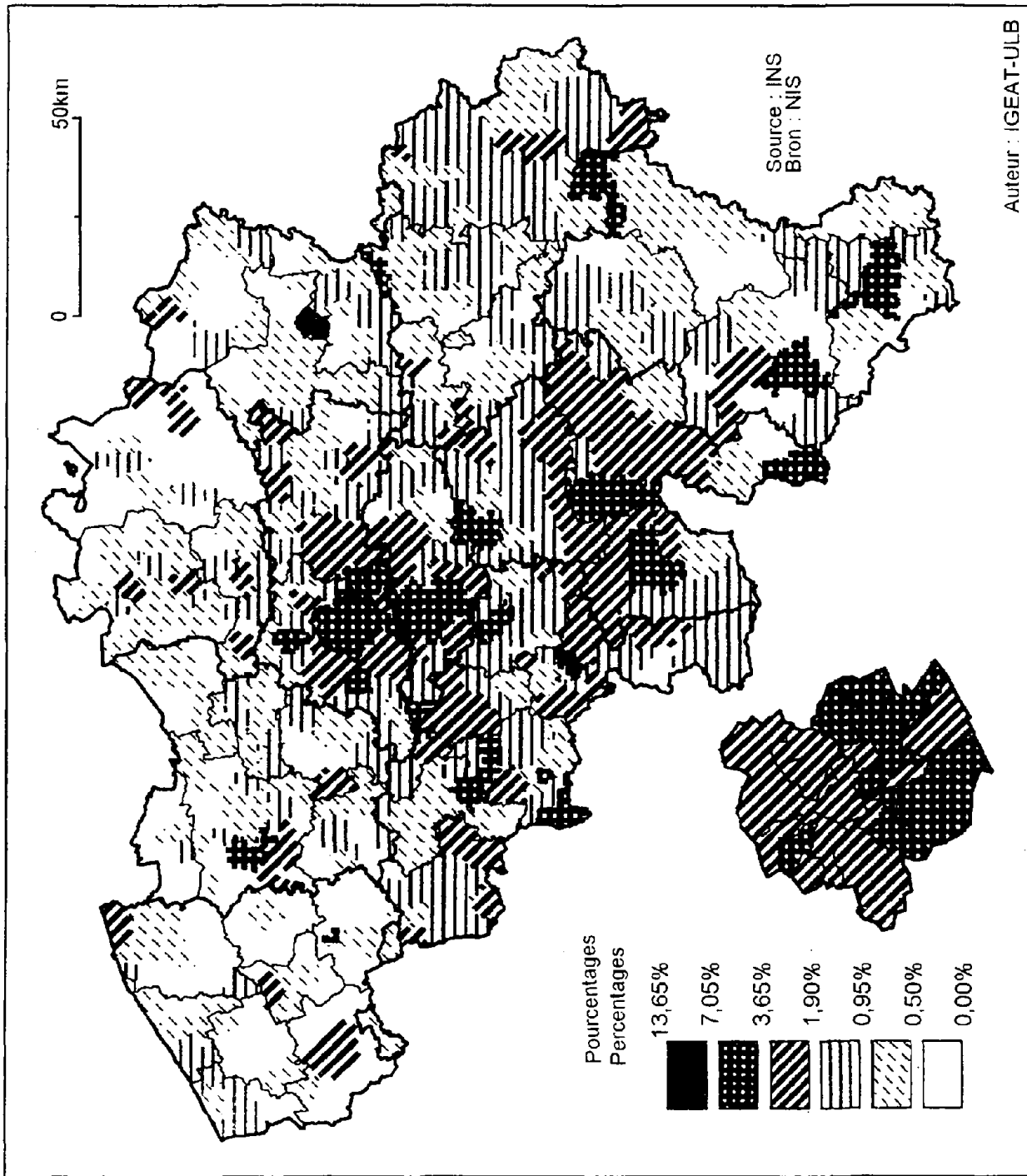
L'ONSS recense 3 158 956 salariés alors que le Recensement en compte 2 925 191, soit une différence de 8%. Cette différence peut largement s'expliquer par les doubles comptes dans le fichier ONSS.

En effet, l'ONSS compte deux fois un actif qui occupe deux emplois à temps partiel, alors que le Recensement ne tient compte que de l'emploi principal. Par ailleurs, les données du Recensement ne permettent pas de traiter efficacement des activités secondaires.

Tableau 1.2.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 1/3/1981
EFFECTIFS PAR MODE D'ACTIVITE





Carte 1.4. Part de la population active occupée dont le code d'activité est inconnu, mesuré au lieu de travail. 1981.

Tableau 1.3: Comparaison entre les données sur les salaires du Recensement et de l'ONSS, par secteur d'activité (1991)

CODE	Activités	ONSS Recensement	Rapport ONSS/Recensement	129 Indicateur	Importance du temps partiel
1	Commerce	13087	974	139	
2	Pêche	132	381	92	
3	Industrie	131	127	118	
4	Synchrone	100	18	0	
10	Industrie	2101	2855	76	0
11	Commerce	789	846	84	75
12	Commerce	0	57	0	0
13	Industrie pétrolière	3289	3134	110	103
14	Raffinage de pétrole	925	937	102	97
15	Combustibles minéraux	21547	21025	102	94
16	Électricité, gaz	7527	6422	116	104
17	Eau	0	21	0	0
20		0	0	0	0
21	Extraction de minerais	39	230	13	12
22	Métallurgie	47208	42483	85	68
23	Extraction de minerais non métalliques	4278	3833	116	103
24	Industrie des minerais non métalliques	3638	3134	116	107
25	Chimie	72435	70874	102	94
26	Alcools synthétiques	2342	1764	138	127
30		0	61	0	0
31	Industries métalliques	76370	69230	117	108
32	Constructions métalliques	47944	38495	109	101
33	Machines de bureau	1275	1657	77	71
34	Constructions électriques	53679	56427	97	90
35	Constructions automobiles	57377	52879	109	100
36	Constructions d'autres moyens de transport	17336	12303	141	131
37	Fabrication d'instruments de précision	5839	3929	149	138
41	Agro-alimentaire	61883	78534	120	111
42	Alcools	49066	48526	101	94
43	Textile	2792	2572	109	100
44	Textile	33976	33052	103	95
45	Textile	31338	30989	104	100
46	Bois-meuble	51385	48338	106	98
47	Papier-impression-carbon	24887	22177	112	104
48	Construction-papier	8557	7724	111	103
49	Autres industries manufacturières	191745	156280	123	114
50		0	1731	0	0
61	Commerce de gros	183572	120273	153	141
62	Réparation	4332	2742	158	146
63	Interrégionales de commerce	2089	3228	127	117
64	Commerce de détail	180817	168392	113	105
65	Commerce de détail	86007	47420	181	168
66	Hôtels	39204	30239	128	117
67	Réparation	0	25	0	0
70		0	0	0	0
71	Chemins de fer	528	4434	1	1
72	Autres transports terrestres	66268	59341	115	106
73	Navigation intérieure	295	969	31	28
74	Transports maritimes	0	84	0	0
75	Transports maritimes	435	2834	17	15
76	Transport par cabotage	1751	332	527	489
77	Transports aériens	6046	12118	68	61
78	Activités connexes aux transports	21792	18407	133	123
79	Agence de voyage	24818	18522	135	125
80	Communications	75286	67542	108	100
81		0	120	0	0
82	Financements de crédit	91216	92751	102	94
83	Assurances	288665	309865	93	88
84	Activités financières	201834	101131	202	187
85	Location de biens mobiliers	3956	3032	130	121
86	Location de biens immobiliers	634	260	244	226
87	Organismes intermédiaires	0	12883	0	0
88	Administration	314889	334182	94	87
89	Hygiène, nettoyage	47910	29328	182	189
90	Enseignement	347420	282488	123	114
91	Recherche et développement	934	7537	127	118
92	Santé	160767	139914	115	106
93	Autres services, col	188412	121386	140	129
94	Services récréatifs	23824	32338	132	123
95	Services personnels	24405	18245	134	124
96	Services domestiques	3275	5828	58	54
97		3350	0	0	0
98	Ateliers protégés	1773	0	0	0
99	Ateliers protégés	21633	16921	134	124
999	Ateliers protégés	22166	245756	9	8
Total		3158959	2824285	108	
710	Chemins de fer	528	4334		
711	Transports maritimes	435	2834		
Total Emergés		3157993	2824887	110	

En gras: différences significatives si le rapport réel montre un écart supérieur à 10% sur des volumes suffisamment importants

?: pas d'explication

notes: (1) rapport pour emplois ONSS/emplois recensement (2) rapport réel: (emplois ONSS/emplois recensement) dans le secteur/emploi (emplois ONSS/emplois recensement) au niveau national

1.3.1.2. Comparaison par secteur Nace à deux chiffres (tableau 1.3)

Les chiffres montrent le plus souvent une sous-évaluation en effectifs réels du Recensement par rapport aux chiffres ONSS. Sectoriellement, ces sous-évaluations sont parfois peu significatives étant donné que le total de l'ONSS est de 8% supérieur à celui du Recensement.

Ci-dessous, nous reprenons les explications les plus récurrentes.

1°) Différences de dates.

Nous avons basé notre comparaison sur la base de données ONSS que nous avons déjà traitées et qui datent de 1992. Dans certains secteurs, surtout des secteurs à faibles effectifs (extraction, agriculture...), ce décalage d'un an explique de fortes différences, ou une part de celles-ci. Nous l'avons aisément vérifié grâce aux totaux sectoriels de l'ONSS de 1991.

La différence de saison (1 mars pour le Recensement et 30 juin pour l'ONSS) peut expliquer certaines différences dans des secteurs très marqués par l'emploi saisonnier. Si l'importance de ce facteur est difficile à évaluer, il peut expliquer une partie des différences dans des secteurs comme l'Horeca et la construction.

2°) L'importance du travail à temps partiel et du travail temporaire.

De nombreux secteurs où le travail à temps partiel est important comptent beaucoup plus d'emplois dans les statistiques de l'ONSS que dans celles du Recensement (enseignement par exemple). En effet, même si deux ou plusieurs emplois sont exercés dans le même secteur, il y a double compte pour peu que les employeurs soient différents.

3°) Différence d'affectation sectorielle.

Il semble que dans certains cas, les deux sources n'affectent pas les entreprises au même secteur NACE. De plus, dans le Recensement, une partie importante des actifs ne sont pas affectés à un secteur et apparaissent dans les indéterminés (12%). Ces problèmes sont les plus marqués dans tous les secteurs aux définitions floues (les secteurs de type "autres...").

4°) La qualité du Recensement qui peut différer selon les secteurs ou les régions (cartes 1.1 à 1.4).

Suivant les secteurs ou les régions, les personnes interrogées ne répondent pas avec la même application; cela peut dépendre du niveau de la formation, du "sens civique"... Plus encore, il semble que le dépouillement soit réalisé suivant des principes sensiblement différents d'une région à l'autre.

5°) Disparition d'entreprises

La cartographie par commune des différences entre les deux bases de données nous a amenés à constater que certaines entreprises de taille non négligeable (plusieurs centaines de personnes) n'apparaissent absolument pas dans le Recensement. Or celles-ci sont reprises dans l'ONSS et dans une source tierce (Top 30000 de Trends-Tendances). Nous n'en avons pas trouvé d'explications et cela est d'autant plus étrange qu'il s'agit d'un Recensement de la population mené à domicile. Il est peu probable que tous les travailleurs d'une même entreprise n'aient pas répondu au Recensement! Une fois encore, c'est dans le traitement en aval que doit se trouver l'explication. Les conséquences à l'échelle nationale sont bien entendu réduites.

1.3.1.3. Comparaison géographique par commune (carte 1.5)

La carte ne suggère aucune logique spatiale d'ensemble. De nombreuses communes où les écarts relatifs sont importants sont en fait des communes à faibles effectifs; les écarts y sont

aléatoires. Dans des communes plus importantes où les écarts sont significatifs, ils sont souvent explicables par un seul secteur : Schaerbeek est sous-évalué par le Recensement du seul fait du secteur de la communication, de même Ittre à cause du secteur de la sidérurgie... (voir point 1.3.1.4). Les problèmes les plus sérieux se situent dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale, même si les écarts internes s’y équilibrent au niveau régional.

1.3.1.4. Comparaison par secteur et par commune

Les cartes comparant les deux banques de données par secteur et par commune permettent d’identifier différents types de problèmes.

1°) A Bruxelles apparaissent systématiquement de fortes différences absolues et/ou relatives. Le plus souvent, Bruxelles est largement surévalué par rapport au reste du pays.

Plusieurs hypothèses sont à envisager :

- la sous-évaluation des espaces ruraux pour certains types de services (loisirs par exemple) peut entraîner une surévaluation relative de Bruxelles où des infrastructures plus concentrées permettent d’atteindre des emplois stables à temps plein; cette sous-évaluation en dehors des pôles urbains peut s’expliquer par la difficulté d’y atteindre des temps pleins ou de les atteindre dans un seul secteur, alors que seul l’emploi principal est pris en compte par le Recensement;
- dans certains cas où le lieu de l’emploi n’est pas clair, n’y a-t-il pas eu tendance à affecter les travailleurs au siège social, ce qui amènerait à surévaluer Bruxelles-ville dans les secteurs où celle-ci concentre les sièges sociaux?

2°) Des affectations sectorielles différentes ont été constatées pour certaines entreprises (exemple d’une entreprise de Kontich classé dans le secteur NACE 31 par l’ONSS et 34 par le Recensement).

3°) Entreprises existantes absentes du Recensement, pour des raisons inexplicables. Ceci amène à d’importantes sous-évaluations locales (exemple : DWM Copeland à Welkenraedt). On ne peut repérer ces “disparitions” à coup sûr que dans des communes où il y a peu d’entreprises importantes dans le secteur.

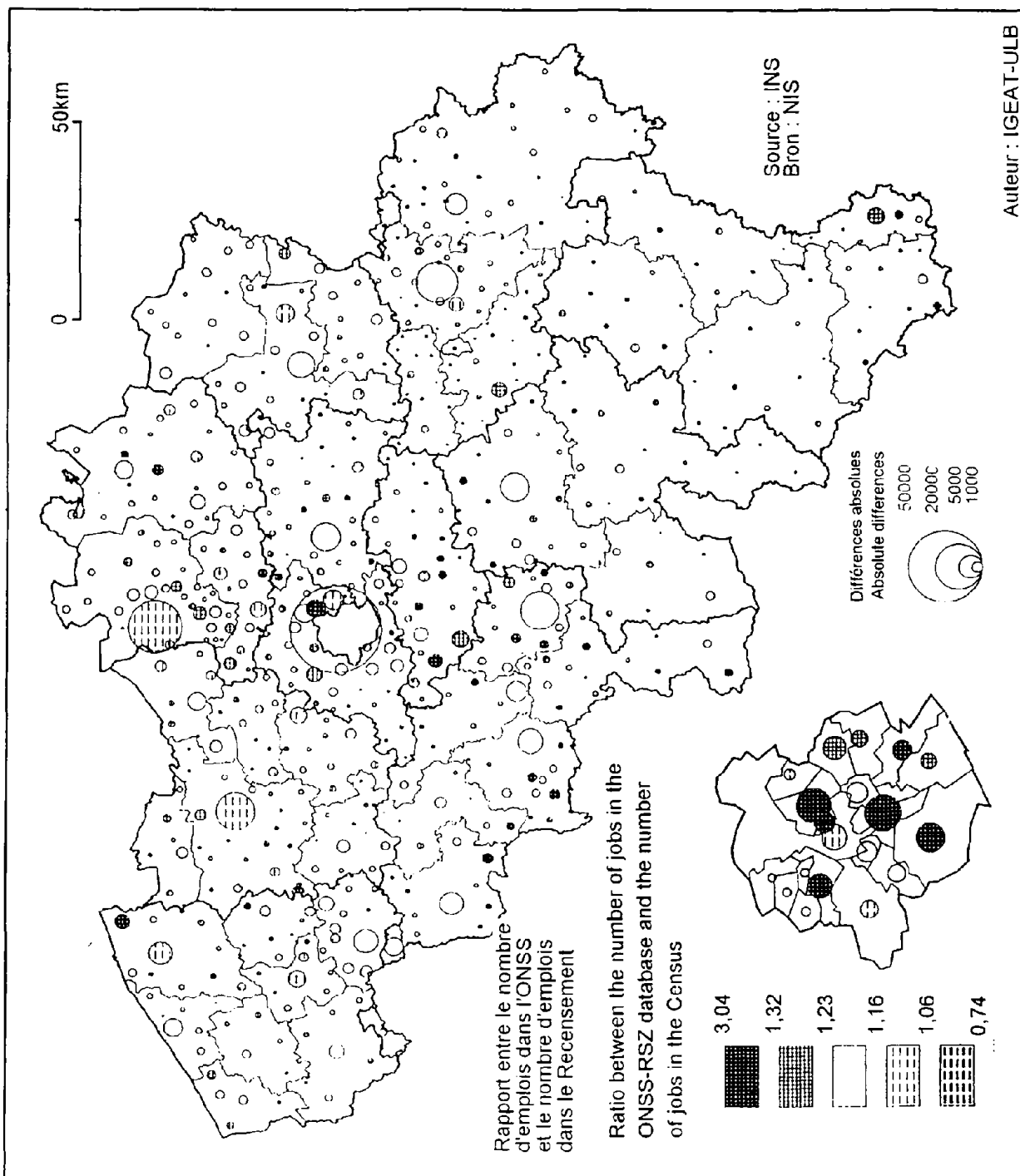
4°) Transfert entre communes voisines. Deux exemples sont assez spectaculaires : celui de la communication où l’on observe un transfert de 6000 emplois entre Bruxelles et Schaerbeek et celui de la sidérurgie de Clabecq, dont une partie des installations se trouvent sur le territoire de la commune d’Ittre mais que le Recensement affecte totalement à la commune de Tubize, où se situe le siège principal.

1.3.2. Comparaison des données sur les indépendants entre les chiffres de l’INASTI et ceux du Recensement

1.3.2.1. Le nombre total d’indépendants

L’INASTI recense 733 815 indépendants, pour 609 013 dans le Recensement.

Les chiffres de l’INASTI permettent de décomposer ces 733 815 emplois et montrent ainsi que 92 515 de ces indépendants exercent leur activité à titre complémentaire et ne sont donc pas comptabilisés dans le Recensement. Le chiffre à comparer est donc de 617 665, soit une différence de seulement 1,4%.



Carte 1.5. Comparaison des données sur les salariés fournies par le Recensement et par l'ONSS, au lieu de travail, 1991.

1.3.2.2. Comparaison par secteur à deux chiffres (tableau 1.4)

Cette comparaison est très difficile à réaliser dans la mesure où l'INASTI n'utilise pas le code d'activités NACE. Les secteurs de l'INASTI correspondent parfois à des professions dans le domaine des services (avocats, architectes...).

Nous avons tenté de faire correspondre les secteurs de l'INS à ceux de l'INASTI (voir tableau 1.4) mais, étant donné les réserves émises ci-dessus, les différences résultant de définitions sectorielles peuvent masquer d'autres facteurs expliquant les écarts.

Dans le secteur primaire, dont la délimitation ne pose pas de problèmes, les chiffres correspondent bien.

Le total "Industrie et Construction" est également cohérent. La répartition par secteur est plutôt satisfaisante, sauf dans quelques secteurs comme le bois, le cuir, le livre et les industries d'art et de précision. Ce dernier secteur, dont la définition est vague, tend à confirmer qu'une partie importante des erreurs est liée à la reconstitution des secteurs.

Pour le total des transports, les chiffres sont satisfaisants, malgré une faible surévaluation relative dans le Recensement.

Le total du commerce est cohérent, malgré une répartition intrasectorielle totalement différente. La reconstitution des secteurs INASTI à partir des codes NACE est ici quasiment impossible.

Toutes les professions libérales correspondent très mal, mais ici aussi la reconstitution sectorielle sur la base des codes NACE est délicate.

1.3.2.3. Comparaison des totaux par commune (carte 1.6)

La carte montre une opposition très nette entre les centres urbains et les périphéries résidentielles. Cela s'explique par le fait que l'INASTI considère les indépendants au lieu de résidence et non au lieu de travail. Certaines régions plus rurales et agricoles (la Flandre occidentale par exemple) ressortent aussi, du fait que dans l'activité agricole, lieu de résidence et d'emploi sont le plus souvent confondus. La comparaison géographique fine de ces deux banques de données est donc peu éclairante, puisqu'elles ne mesurent pas le même phénomène. Cependant, en dehors des espaces relevés ci-dessus, les deux sources sont assez cohérentes.

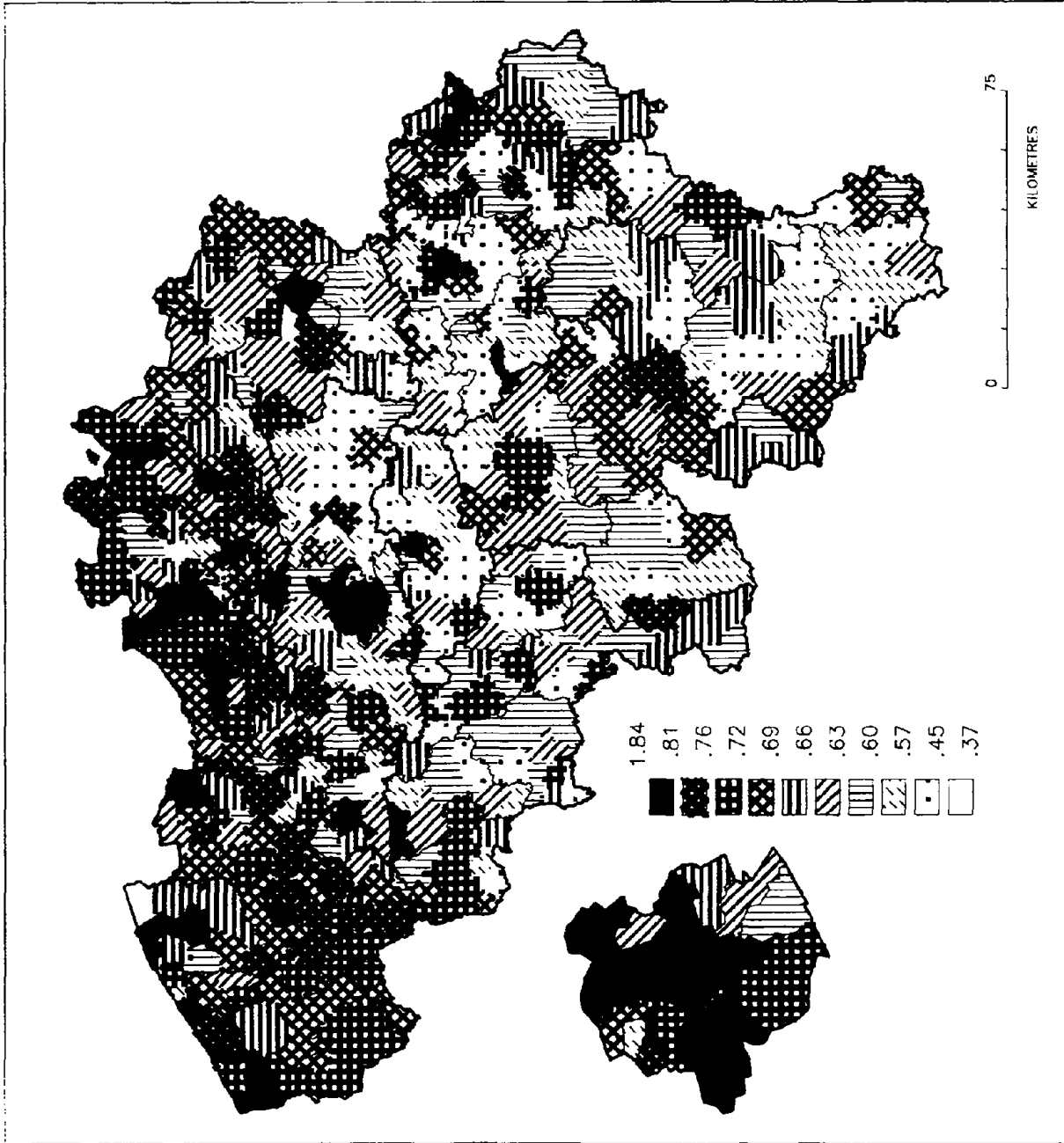
1.4. Conclusion

Malgré les incohérences soulignées tout au long de ce chapitre, la comparaison du Recensement par rapport aux deux autres banques de données officielles sur l'emploi est rassurante quant à la fiabilité de celui-ci. On peut relever des incohérences, explicables ou non, notamment entre les bureaux de dépouillement, mais il n'apparaît pas d'erreurs importantes systématiques. Le plus souvent, les différences sont marginales par rapport aux convergences. La différence la plus spectaculaire se situe dans le secteur des services aux entreprises, où elle atteint plus de 100000 emplois. Elle s'explique ici par le problème des intérimaires, mais la solution retenue par le Recensement, qui les affecte au lieu de travail effectif et non à l'agence d'intérim, semble la plus heureuse.

Tableau 1.4 : Comparaison entre les données sur les indépendants du Recensement et de l'IN.A.S.T.I., par secteur d'activité.

Nom INASTI	Code Nace des activités	Code INASTI	Code Nace non affectés	inasti 92	Rec91	Rapport	Rapport relatif
				7336			
Agriculture	1	101,102,103,104,106		95473	76146	125	104
Sylv	2	105		2065	1546	134	111
Administrateurs		134		660			
Pêche	3	201,202,234		983	362	272	225
Total				99181	78054	127	105
ind des mines	11	301		357	?		
ind des carrières	21,23	302		369	201	184	152
ind des métaux	22,31,32,33,34,35,36	303		10562	7639	138	115
ind des céramiques	24-247	304		161	152	106	88
ind verrière	247	305		306	247	124	103
ind chimique	25	306	26,48	806	911	88	73
ind alimentaire	41,42-429	307		21969	16276	135	112
ind textile	43	308		2804	2028	138	115
ind du vêtement	45	309		3754	2893	130	108
ind du bâtiment	5	310		46913	48257	97	81
ind du bois	46	311		11593	4915	236	196
ind du cuir	44	312		2164	247	876	727
ind du tabac	429	313		93	75	124	103
ind du papier	471,472	314		840	399	211	175
ind du livre	473,474	315		2462	4771	52	43
Ind d'art et de précision	49,37	316		12313	2580	477	396
Somme II+constr				117466	93577	126	104
Transports	7-73-763	317		10890			
Bateliers	73	318		1867			
Expl de remorqueurs	763	319		117			
Somme transport				12874	11696	110	91
Adm ind et transp				37051			
Commerce, location, colporteur	61,64,65-643,84	401,402,403,410	62 et 66?	123832	143162	86	72
Int commerciaux	63	406	83 et 85?	40684	2820	1443	1197
Horeca	66	407		35429	47407	75	62
Adm				41545			
Total commerce				241490	197711	122	101
Banques	81	404	83 et 85?	2890	4331	67	55
Assurances	82	405	83 et 85?	24431	3955	618	513
Entr de div publics	97-976	408,409		11827	6641	178	148
Médecins	953	501		24438	13670	179	148
dentistes	954	502		6444	5431	119	98
pharmaciens	643	503		4790	5741	83	69
vétérinaires	956	504		2665	2258	118	98
prof paramédicales	955	505		21683	11296	192	159
ens privé	93 ou 935	506		2610	2641	99	82
prof relatives aux sciences	94?	507		760			
prof relat aux arts et lettres	976	508,509		10748	2740	392	326
Avocats	835,2	514	83?,912?,	9485	9633	118	98
notaires	835,4	515	912?	1350	cd		
huissiers	835,5	516	912?	580	cd		
Géomètres	837,5	517	98	9108	9667	186	154
architectes	837,4	518	98	8830	cd		
prof libérales diverses	?	519	98	13479	?		
coiffure	982	601		24967	22736	110	91
services divers	?	602	98,99	33789			
divers en assoc	?	634		10			
Tot ser entr, col, men				214884	148436	145	120
serv non définis	?	700	98,99	556	81029	1	1
		800		122			
Total indép				733815	609013	120	

cd = inclus ci-dessus



Carte 1.6. Comparaison des données sur les indépendants fournies par le Recensement et par l'INASTI. 1991.

En conséquence, il paraît évident qu'une tentative de correction des erreurs rencontrées poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Une utilisation prudente des chiffres semble dès lors la solution la plus raisonnable.

Par contre, pour comparer les données de 1981 et de 1991, une correction des deux Recensements selon le même principe s'imposait. Cela s'est avéré d'autant plus nécessaire que les pertes d'informations sont géographiquement réparties de façon très différente en 1981 et 1991. La méthode de correction a consisté à considérer le Recensement comme un sondage et donc de rajouter les informations perdues en conservant les structures constatées sur les données disponibles.

2. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

2.1. Présentation des chiffres de base de l'emploi en Belgique et dans les trois régions (tableaux 2.1 à 2.4)

Dans son ensemble, la Belgique compte près de 3300000 emplois, dont 57% en Flandre, 26% en Wallonie et près de 17% en Région de Bruxelles-Capitale.

Les structures sectorielles indiquent la domination des services dans la structure économique, le poids marginal de l'agriculture, qui compte 2,7% de l'emploi total, et le déclin de l'industrie manufacturière, dont l'importance ne dépasse plus un emploi sur cinq. La tertiarisation de la société s'accompagne d'une modification des statuts des travailleurs dont, en 1991, près de la moitié (48%) étaient des employés. La répartition sectorielle des statuts pose par ailleurs des questions intéressantes et remet clairement en cause l'identification traditionnelle du secteur secondaire au travail manuel et du secteur tertiaire à un travail intellectuel. Par exemple, le secteur de la chimie compte 51% d'employés pour 48% d'ouvriers alors que celui des transports, considéré comme tertiaire, comprend 52% d'ouvriers. Cela montre entre autres la place de plus en plus importante prise par toutes les activités de conception, de recherche, de gestion dans le secteur industriel ainsi que celles de toutes une série d'activités banalisées qu'elles soient de nature manuelle (par exemple de nettoyage) ou intellectuelle (encodage par exemple) dans le tertiaire. L'analyse de la répartition des diplômés par secteur confirme cette impression, dans la mesure où certains secteurs tertiaires recrutent une main-d'oeuvre non diplômée (Horeca, transports) plus importante que certains secteurs industriels.

Face à ce tableau global, la Wallonie apparaît comme une région sous-industrialisée et où les ouvriers ne constituent plus que 32,7% des travailleurs. La prépondérance des services en est une par défaut; elle s'explique surtout par un spectaculaire déclin industriel. Le tertiaire est d'ailleurs dominé par le non-marchand de faible niveau, comme par exemple l'enseignement non supérieur qui comprend 9,7% de l'emploi en Wallonie contre 6,9% en Flandre.

La Flandre est quant à elle beaucoup plus industrialisée, avec près de 25% de l'emploi total dans l'industrie manufacturière, et aussi nettement plus ouvrière avec près de 39% de la main-d'oeuvre.

Bruxelles apparaît comme une ville du tertiaire et d'employés. Le fait qu'elle compte deux fois plus d'ouvriers dans le tertiaire que dans le secondaire en est une remarquable illustration. La capitale se distingue également par un profil de qualification originale, la part des emplois dévolus aux personnes ayant un diplôme supérieur y étant beaucoup plus importante que la moyenne belge, et ce quel que soit le secteur (sauf la fabrication des moyens de transport dont le maintien à Bruxelles s'explique pour d'autres raisons). Cela situe Bruxelles au coeur de la décision politique et économique en Belgique. A l'opposé, on ne constate pas une sous-représentation très nette des emplois occupés par des personnes sans diplômes ou ayant un diplôme primaire. Pour des secteurs comme celui des banques ou du textile, c'est même le contraire qui est vrai. Cela montre qu'un tertiaire de haut niveau génère également de nombreux emplois sous-qualifiés. Le cas du textile qui se maintient comme un secteur marginal montre quant à lui l'utilisation d'une main-d'oeuvre peu qualifiée et souvent illégale dans la métropole.

Tableau 2.1 : Part des différents statuts et des différents diplômes par secteur économique pour la Belgique (%)

	Indépendant	Employés	Ouvriers	Autres	ss dip et prim.	Sec.Inf	Sec.Sup	Dip Sup	part du sect	Total
Agriculture	68,0	1,9	10,2	19,9	44,4	25,8	23,1	6,7	2,7	87729
Energie	0,5	59,7	39,5	0,3	18,3	22,8	37,4	21,4	1,0	31794
Met.de base	0,5	26,0	73,3	0,2	30,6	23,7	31,7	14,0	1,5	47783
Min.non met.	4,1	21,8	72,9	1,2	38,8	22,0	26,6	12,6	1,1	35512
Chimie	1,0	51,0	47,6	0,3	20,3	16,2	32,9	30,6	2,3	73917
Ouvrages en met.	5,6	20,9	71,8	1,7	28,3	26,5	33,2	12,0	1,9	62339
constr.mécan.	2,4	31,7	65,3	0,7	18,7	27,1	37,1	17,1	1,2	38276
constr.electr.	1,4	39,8	58,3	0,5	22,0	19,9	33,7	24,4	1,7	56063
fabr.m.de transp.	0,9	17,4	81,2	0,5	28,0	25,7	35,6	10,7	2,0	64556
agro-alim	6,5	26,2	64,6	2,7	33,7	21,4	30,0	14,9	2,2	73695
textile	3,3	14,9	80,6	1,2	43,3	21,9	23,6	11,2	1,6	50926
confection	6,4	10,8	81,0	1,8	36,2	24,7	30,8	8,2	1,1	34648
bois-meuble	11,2	12,8	73,1	3,0	31,1	28,0	31,6	9,3	1,1	34760
pap.impr.edition	8,3	32,4	57,6	1,8	24,2	19,9	35,3	20,6	1,6	51712
autres ind.manuf.	7,7	26,7	64,0	1,5	29,7	21,1	32,9	16,3	1,1	34949
construction	19,3	11,3	64,2	5,2	38,0	26,0	27,1	9,0	5,7	188545
comm. de gros	16,7	52,8	26,4	4,1	20,6	17,6	35,6	26,2	4,6	151341
comm.de détail	32,3	35,6	21,5	10,6	23,8	25,7	37,8	12,8	11,5	376319
horeca	39,8	14,5	32,6	13,0	36,0	21,1	31,7	11,2	2,7	88796
transports	5,4	40,9	52,4	1,2	29,7	25,5	32,5	12,2	4,7	153929
communications	0,2	76,9	22,8	0,2	26,7	33,7	31,7	7,9	2,0	65757
banques et ass.	8,5	86,3	4,0	1,2	7,6	14,1	40,5	37,8	4,3	139542
immobilier	27,3	46,5	22,3	4,0	20,0	16,2	34,4	29,4	0,3	9940
autres serv entr.	24,4	54,4	18,4	2,8	13,3	10,9	26,4	49,4	4,0	131037
administration	0,6	74,1	24,9	0,5	18,0	19,2	36,7	26,1	7,6	249673
aut. serv. publics	0,6	80,1	18,9	0,4	18,5	30,2	37,5	13,8	2,8	91125
ens.sup	1,2	88,1	10,3	0,4	7,4	7,5	17,3	67,8	1,4	46347
aut. ens.	0,8	88,3	10,3	0,6	7,6	5,5	12,8	74,1	7,2	237923
aut.serv.n. march.	3,0	70,0	25,4	1,5	14,2	13,1	33,7	39,0	3,6	119140
santé	20,8	64,9	12,1	2,2	8,9	8,2	21,3	61,6	5,3	175010
loisir	15,4	59,7	22,6	2,2	17,9	16,9	31,4	33,8	1,1	37129
inconnu	21,7	36,9	34,3	7,0	28,1	18,4	30,1	23,5	7,4	242148
part du total	14,1	48,0	34,0	3,9	22,7	19,5	30,8	27,1	100	
total	463955	1574096	1116876	127443	744201	639329	1010658	888172		3282360

Tableau 2.2 : Part des différents statuts et des différents diplômes par secteur économique pour la Flandre (%)

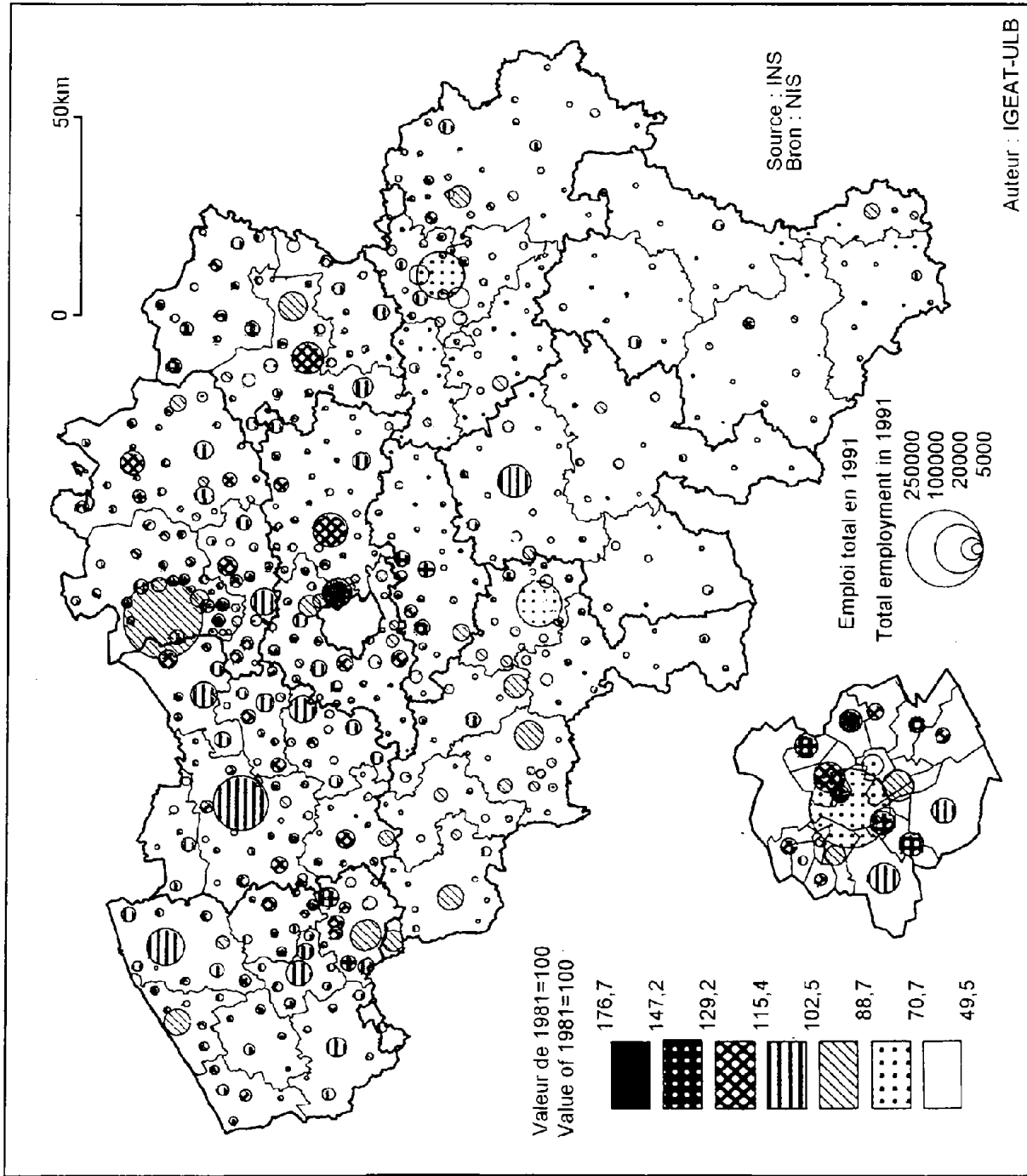
	Indépendant	Employés	Ouvriers	Autres	ss dip et prim.	Sec.Inf	Sec.Sup	Dip Sup	part du sect	Total
Agriculture	67,8	2,0	11,0	19,3	44,7	24,3	24,1	6,9	3,1	57490
Energie	0,4	56,0	43,4	0,3	18,6	21,6	40,0	19,8	0,9	16948
Met.de base	0,4	26,2	73,2	0,2	28,3	22,7	34,2	14,8	1,3	24217
Min.non met.	4,8	19,2	74,5	1,5	39,4	21,4	27,2	12,0	1,0	18422
Chimie	0,8	46,6	52,3	0,3	21,2	15,9	34,9	28,0	2,8	52329
Ouvrages en met	5,3	19,2	73,6	1,9	27,5	25,5	35,2	11,7	2,2	41510
constr.mécan.	2,3	30,1	66,9	0,7	17,7	26,9	38,2	17,2	1,3	24119
constr.electr.	1,1	36,9	61,6	0,5	22,7	19,1	34,6	23,7	2,1	39318
fabr.m.de transp.	0,7	15,9	82,9	0,5	29,0	24,9	35,5	10,5	2,7	50781
agro-alim	5,7	25,3	66,5	2,4	33,8	20,3	31,0	14,9	2,9	53751
textile	3,1	14,7	80,9	1,2	42,2	21,8	24,4	11,6	2,3	43701
confection	5,0	10,0	83,3	1,7	36,5	24,3	31,2	8,0	1,6	30255
bois-meuble	8,4	13,2	75,8	2,6	31,8	27,3	31,5	9,4	1,5	28317
pap.impr.edition	7,2	30,2	60,7	1,9	23,4	18,7	37,7	20,2	1,7	31978
autres ind.manuf.	7,3	24,5	66,8	1,4	31,4	20,3	33,0	15,4	1,4	26348
construction	18,8	10,5	64,7	5,9	37,5	25,8	28,1	8,7	6,4	119707
comm. de gros	18,3	47,0	29,9	4,8	22,2	17,6	37,6	22,6	5,3	100370
comm.de détail	33,9	32,6	22,1	11,4	23,6	23,1	40,5	12,8	11,2	212014
horeca	42,4	12,5	32,0	13,0	35,8	19,3	34,0	10,9	2,8	52525
transports	5,4	40,8	52,3	1,5	31,0	22,7	33,0	13,3	5,2	97389
communications	0,2	75,8	23,9	0,2	29,2	31,8	32,7	6,3	1,6	29619
banques et ass.	13,4	80,8	4,1	1,7	7,0	10,1	42,9	40,0	2,9	54454
immobilier	33,1	42,4	20,8	3,7	20,0	14,9	38,6	26,5	0,2	4495
autres serv entr.	25,6	51,0	20,7	2,8	13,7	10,1	28,1	48,2	3,3	62541
administration	0,4	65,6	33,6	0,3	21,7	17,5	38,8	22,1	5,5	102882
aut. serv. publics	0,7	81,6	17,4	0,4	17,2	28,4	40,8	13,5	2,3	42783
ens.sup	0,9	88,6	10,1	0,3	7,6	6,1	16,6	69,7	1,2	22132
aut. ens.	0,5	88,1	10,9	0,4	7,9	4,7	11,9	75,5	6,9	129237
aut.serv.n. march.	2,0	69,4	27,4	1,1	13,8	11,3	35,3	39,5	3,7	70264
santé	20,0	64,7	13,5	1,7	9,1	6,7	21,5	62,8	5,0	93371
loisir	18,6	50,3	28,2	2,8	20,9	16,6	34,2	28,3	0,8	15580
inconnu	23,7	32,1	36,9	7,3	29,5	17,8	31,9	20,9	7,2	135790
part du total	14,8	42,3	38,8	4,1	24,2	18,5	32,0	25,2	100	1884637
total	278543	797611	730313	78170	456921	349525	603663	474528		

Tableau 2.3 : Part des différents statuts et des différents diplômes par secteur économique pour la Wallonie (%)

	Indépendant	Employés	Ouvriers	Autres	ss dip et prim.	Sec.Inf	Sec.Sup	Dip Sup	part du sect	Total
Agriculture	68,8	1,7	8,1	21,3	43,8	28,7	21,2	6,3	3,5	29883
Energie	0,8	56,9	41,9	0,4	18,3	26,5	36,5	18,6	1,1	9454
Met.de base	0,6	25,0	74,1	0,2	33,1	24,8	29,2	12,9	2,7	23132
Min.non met.	3,4	21,3	74,4	0,9	39,7	23,0	26,2	11,1	1,8	15779
Chimie	1,8	46,4	51,4	0,5	22,0	21,1	31,0	25,9	1,6	13340
Ouvrages en met constr.mécan.	6,3	22,9	69,5	1,2	29,3	29,5	29,5	11,7	2,1	18040
constr.electr.	2,8	31,6	64,9	0,8	20,5	28,9	35,4	15,2	1,2	10673
fabr.m.de transp.	3,0	34,1	62,2	0,6	23,6	25,6	31,2	19,6	1,1	9073
agro-alim	3,3	31,5	64,5	0,7	23,1	29,1	33,9	13,9	0,6	5390
textile	10,0	23,7	62,4	3,8	33,2	26,7	27,7	12,4	1,7	14685
confection	3,5	15,8	79,9	0,9	50,3	22,6	18,5	8,5	0,8	6670
bois-meuble	16,5	9,8	70,5	3,2	32,3	32,3	29,5	6,0	0,3	2462
pap.impr.edition	23,1	10,1	62,1	4,6	27,7	32,3	32,3	7,7	0,7	5594
autres ind.manuf.	10,6	29,3	58,1	2,0	25,4	25,1	33,4	16,1	1,3	10874
construction	7,9	28,3	62,0	1,8	24,8	25,6	33,5	16,1	0,7	6382
comm. de gros	22,7	9,0	63,9	4,4	38,7	28,5	25,7	7,0	6,1	51959
comm.de détail	25,2	41,9	27,8	5,1	22,7	24,9	33,4	19,0	2,2	18894
horeca	32,5	35,5	21,3	10,7	23,4	31,5	35,0	10,1	14,3	121881
transports	41,9	13,8	28,8	15,5	34,1	27,0	30,4	8,5	2,8	23841
communications	6,6	32,0	60,2	1,2	31,0	34,0	29,6	5,4	4,0	33773
banques et ass.	0,2	75,0	24,5	0,2	26,5	40,0	27,7	5,8	2,4	20267
immobilier	15,2	78,4	3,5	2,9	6,2	17,5	44,3	32,0	2,5	21655
autres serv entr.	30,8	38,3	24,8	6,2	18,6	22,5	34,3	24,6	0,3	2192
administration	30,3	44,2	20,8	4,7	13,9	15,0	27,3	43,8	3,3	28150
aut. serv. publics	0,8	72,7	25,7	0,8	17,2	24,1	35,6	23,1	8,3	70554
ens.sup	0,7	71,4	27,5	0,5	22,8	35,8	31,8	9,6	3,3	28434
aut. ens.	1,3	86,2	11,9	0,6	7,1	9,4	19,1	64,4	1,7	14183
aut.serv.n. march.	0,9	88,1	10,2	0,8	7,1	6,9	14,6	71,4	9,7	82817
santé	5,0	65,1	27,1	2,8	16,2	18,3	33,3	32,2	3,6	30956
loisir	23,0	62,4	11,6	3,1	8,8	11,4	22,8	57,0	6,8	57700
inconnu	18,3	54,2	24,2	3,3	20,8	23,1	30,7	25,4	1,0	8696
part du total	17,3	37,0	38,3	7,5	27,5	21,8	28,5	22,2	6,7	57121
total	16,1	46,6	32,7	4,6	22,6	23,6	28,9	24,9	10,0	854504
	137469	398006	279561	39468	193219	201322	246780	213183		

Tableau 2.4 : Part des différents statuts et des différents diplômés par secteur économique en Région bruxelloise (%)

	Indépendant	Employés	Ouvriers	Autres	ss dip et prim.	Sec.Inf	Sec.Sup	Dip Sup	part du sect	Total
Agriculture	36,5	14,0	43,5	5,9	28,4	22,2	31,5	18,0	0,1	356
Energie	0,4	76,0	23,4	0,1	17,5	19,9	31,1	31,5	1,0	5392
Met.de base	0,9	62,9	35,9	0,2	27,0	17,5	24,9	30,6	0,1	434
Min.non met.	3,7	64,3	31,4	0,5	20,8	16,3	24,3	38,5	0,2	1311
Chimie	1,0	86,6	12,1	0,3	11,4	10,0	23,7	55,0	1,5	8248
Ouvrages en met	6,0	32,2	60,3	1,4	33,7	20,7	27,0	18,6	0,5	2789
constr.mécan.	1,6	43,0	55,1	0,3	19,8	23,1	34,6	22,4	0,6	3484
constr.electr.	1,0	61,4	37,2	0,4	16,7	17,3	32,1	33,8	1,4	7672
fabr.m.de transp.	0,4	17,3	82,2	0,2	25,0	28,2	37,1	9,7	1,5	8385
agro-alim	5,1	42,7	50,4	1,8	33,4	18,7	26,3	21,6	1,0	5259
textile	14,2	18,2	64,7	2,9	50,5	19,3	18,6	11,7	0,1	555
confection	15,2	24,6	58,4	1,8	36,6	21,5	27,0	14,8	0,4	1931
bois-meuble	27,0	15,4	54,5	3,1	31,7	23,6	29,4	15,3	0,2	849
pap.impr.edition	9,1	43,9	45,8	1,1	25,9	17,9	28,7	27,6	1,6	8860
autres ind manuf.	12,9	48,0	37,7	1,4	23,8	17,5	30,4	28,2	0,4	2219
construction	12,2	24,3	61,6	1,9	39,0	19,9	23,8	17,4	3,1	16879
comm. de gros	6,7	77,6	14,5	1,2	14,4	13,5	30,5	41,7	5,9	32077
comm.de détail	23,8	51,2	19,0	6,0	25,7	22,0	32,0	20,3	7,8	42424
horeca	24,7	24,2	42,5	8,6	40,3	17,4	24,9	17,4	2,3	12430
transports	3,5	54,8	41,3	0,4	22,5	25,1	34,9	17,5	4,2	22767
communications	0,1	81,3	18,5	0,1	22,3	29,3	35,0	13,4	2,9	15871
banques et ass.	1,9	93,6	4,1	0,3	8,7	16,3	37,1	37,9	11,7	63433
immobilier	16,9	57,6	22,5	3,0	21,1	13,6	28,7	36,6	0,6	3253
autres serv entr.	18,6	66,6	13,3	1,4	12,2	9,3	23,3	55,2	7,4	40346
administration	0,6	86,8	12,2	0,4	13,6	17,1	34,9	34,4	14,0	76237
aut. serv. publics	0,4	89,3	10,0	0,3	15,2	26,1	38,5	20,2	3,7	19908
ens.sup	1,4	89,7	8,5	0,4	7,5	7,7	16,5	68,4	1,8	10032
aut. ens.	1,5	90,2	7,7	0,5	7,4	4,6	12,0	76,0	4,8	25869
aut.serv.n. march.	3,5	80,8	14,6	1,1	11,9	11,2	28,0	48,9	3,3	17920
santé	18,3	72,0	8,1	1,6	8,4	6,8	17,1	67,7	4,4	23939
loisir	9,7	74,9	14,7	0,8	12,3	13,0	28,5	46,2	2,4	12853
inconnu	21,5	50,3	22,5	5,8	24,8	16,0	27,2	32,0	9,1	49237
part du total	8,8	69,7	19,7	1,8	17,3	16,3	29,5	36,9	100	
Total	47943	378469	107002	9805	94061	88482	160215	200461		543219



Carte 2.1. Le volume d'emploi en 1991 et son évolution entre 1981 et 1991, par commune.

2.2. Répartition de l'emploi total et son évolution récente par commune (carte 2.1)

La répartition de l'emploi par commune met d'abord en évidence les grands pôles que sont les cinq grandes agglomérations. On note ensuite les fortes concentrations dans l'axe métropolitain Bruxelles-Anvers mais également dans un triangle Bruxelles-Anvers-Gand et dans le sillon wallon.

On trouve d'autres concentrations d'emploi à Hasselt-Genk ainsi que dans l'axe du canal Albert entre Anvers et Hasselt et dans le Courtrais.

L'évolution de l'emploi entre 1981 et 1991 se résume en quelques traits marquants :

1°) le déclin très net des centres urbains, à l'exception de Gand qui maintient son niveau d'emploi;

2°) la périphérisation de l'emploi de ces mêmes grandes agglomérations;

3°) les fortes croissances de l'emploi dans toute la Flandre périphérique, en dehors des grands centres d'emploi, ainsi qu'à l'intérieur du triangle Anvers-Bruxelles-Gand;

4°) le déclin de l'emploi sur l'ensemble de la Wallonie, à l'exception du Brabant wallon périurbain proche de Bruxelles, et en particulier dans le sillon industriel wallon.

2.3. Répartition de l'emploi par grandes catégories et par arrondissement, au lieu de travail

2.3.1. Répartition de l'emploi en six secteurs d'activité (carte 2.2)

On distingue de cette façon des espaces spécifiquement industriels dans le nord-est, le Courtrais et la vallée de la Dendre. Parmi les grandes agglomérations, Anvers, Gand et Charleroi restent un peu spécialisés dans l'industrie alors que Bruxelles est particulièrement sous-industrialisée.

On reconnaît également des espaces périphériques tant en Flandre (Eeklo, Ypres, Furnes, Dixmude) qu'en Wallonie au sud du sillon et à Huy-Waremme; ceux-ci sont très spécialisés, mais par défaut, dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Toutefois, les espaces périphériques de Wallonie se distinguent par l'importance du tertiaire non-marchand.

Ce trait se retrouve aussi dans les parties denses du sillon wallon; il s'agit en fait d'un tertiaire non-marchand par défaut, dont l'importance relative s'explique par le déclin industriel et la faiblesse du tertiaire de commandement.

Bruxelles est surtout spécifique par l'importance du secteur marchand et du tertiaire de commandement et également par son tertiaire non-marchand lié à son rôle politique dans l'espace national.

A l'inverse, Anvers se distingue par sa sous-spécificité dans le secteur non-marchand.

2.3.2. Répartition de l'emploi par statut (carte 2.3)

La répartition des emplois par statut confirme la répartition sectorielle malgré la forte part, très variable géographiquement, d'ouvriers dans le tertiaire ou d'employés dans le secondaire. Trois régions apparaissent donc comme spécifiquement ouvrières, à savoir le Nord-Est, la vallée de la Dendre et le Courtrais. Les régions périphériques se caractérisent par la surreprésentation des indépendants, conséquence de l'importance des secteurs de l'agriculture et du petit commerce.

Sauf Bruxelles, les grandes agglomérations ont des structures très proches de la moyenne belge. A Bruxelles, la spécificité des employés et la sous-représentation des ouvriers est par contre très marquée.

2.3.3. Répartition de l'emploi par grandes catégories de diplômes

La structure des diplômes, toujours au lieu de travail, est très homogène sur l'ensemble du territoire.

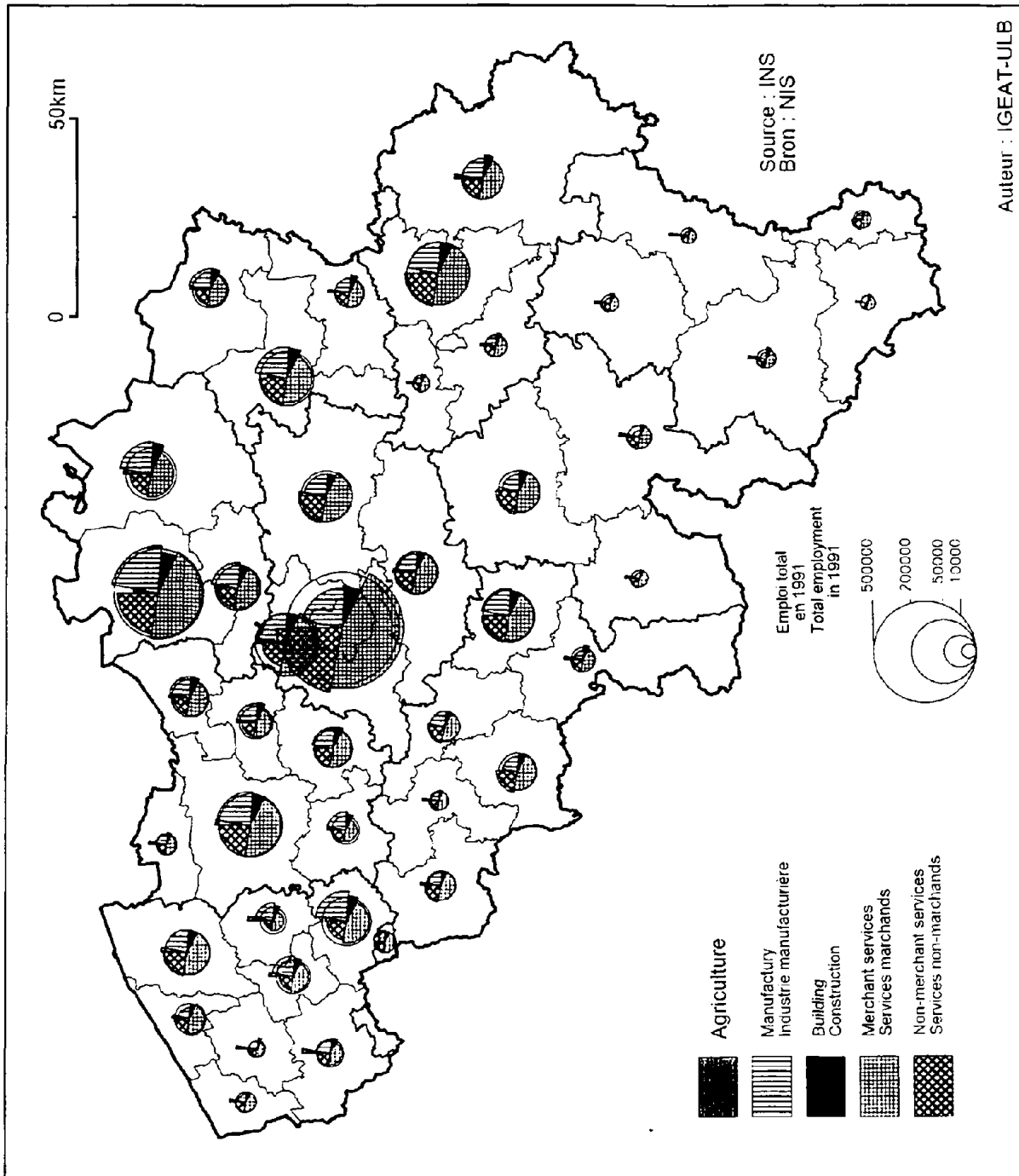
Les traits les plus marquants sont :

1°) une légère spécificité des sans-diplômes et diplômés du primaire sur une grande partie de la Flandre (sauf Gand, la côte et le Limbourg);

2°) l'ensemble de la Wallonie connaît une surreprésentation peu marquée des diplômés du secondaire inférieur;

3°) le Brabant wallon, Bruxelles et l'arrondissement de Louvain ont une surreprésentation des diplômés supérieurs.

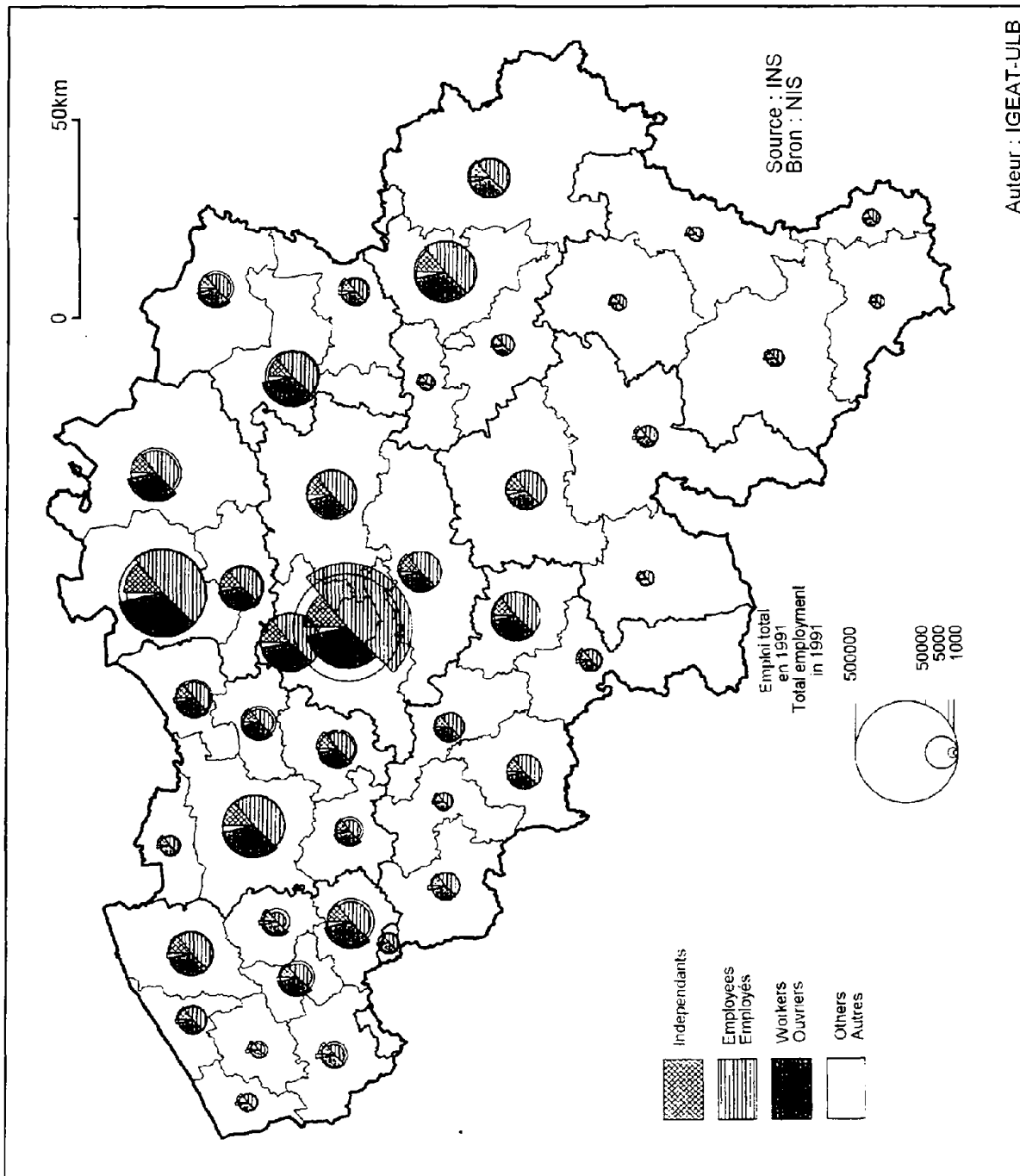
La signification de ces différences spatiales n'est pas très claire et ne semble le plus souvent pas révélatrice des différences de structure de l'emploi, sauf à Bruxelles où une forte proportion des emplois réclame une qualification élevée. Il s'agit plutôt d'une différence dans l'histoire de l'éducation au nord et au sud du pays. De plus, la signification des diplômes n'est pas la même en Flandre et Wallonie; c'est particulièrement vrai pour la reconnaissance des diplômes techniques et professionnels.



Carte 2.2. Structure de l'emploi total au lieu de travail en 6 secteurs d'activité en 1991.

L'angle est proportionnel à la part du secteur dans l'emploi total de l'arrondissement.

Le rayon du secteur de tarte par rapport à celui du cercle de référence traduit la spécificité du secteur par rapport à la moyenne nationale.



Carte 2.3. Division de l'emploi total au lieu de travail en fonction des principaux statuts en 1991.

L'angle est proportionnel à la part du statut dans l'emploi total de l'arrondissement.

Le rayon du secteur de tarte par rapport à celui de référence traduit la spécificité du secteur par rapport à la moyenne nationale.

3. ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL, DU CHOMAGE ET DU NON-EMPLOI

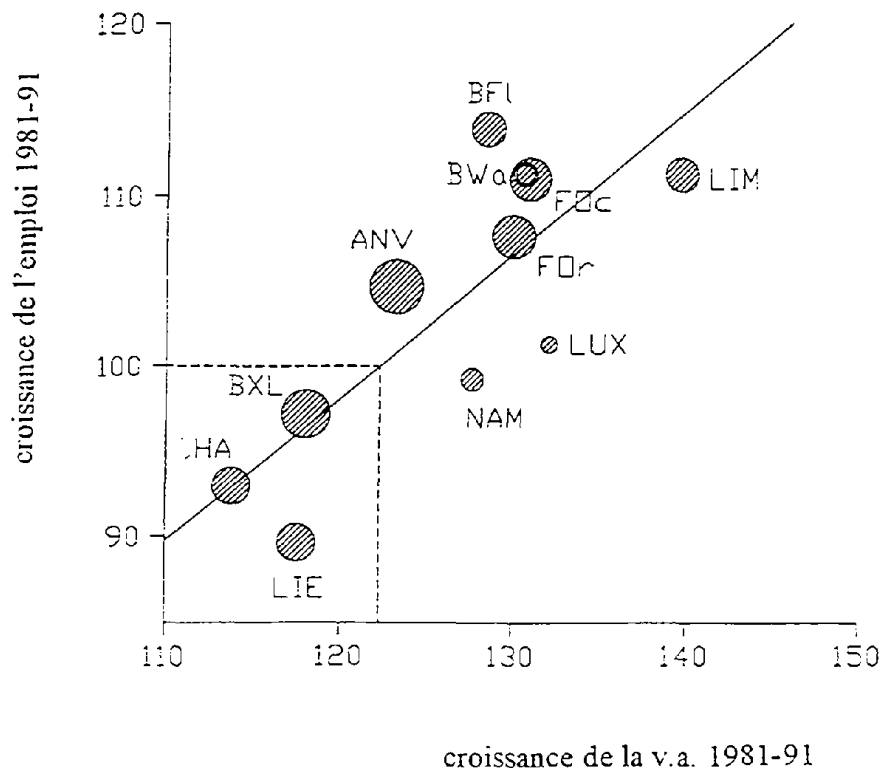
3.1. Introduction

En Belgique, comme dans de nombreux pays européens, les années 80 auront vu, au-delà des mouvements conjoncturels, se confirmer le maintien structurel d'un taux de chômage élevé.

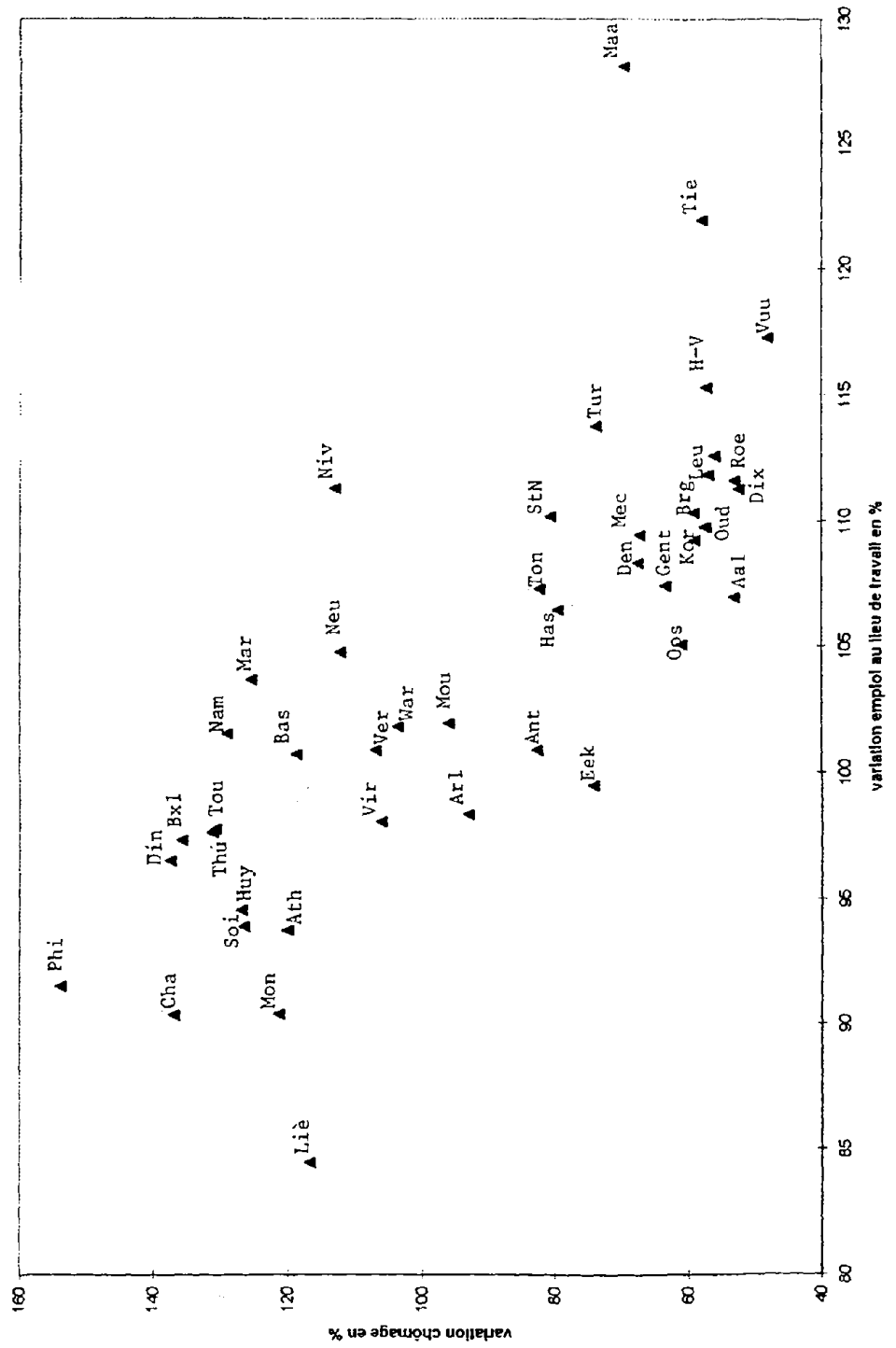
Les évolutions régionales sont très divergentes cependant, globalement beaucoup plus favorables en Flandre que dans le reste du pays.

Si le chômage s'inscrit évidemment dans un contexte économique de croissance relativement lente, il n'en est cependant pas une simple traduction directe. D'abord parce qu'une même croissance de la valeur ajoutée peut se traduire par des croissances très variables de l'emploi (graphique 3.1). Pour des raisons sectorielles également (les croissances tertiaires, par exemple, s'avèrent globalement plus créatrices d'emplois), mais pas uniquement, les croissances pouvant être plus ou moins capital-intensives au sein d'un même secteur ou sous-secteur. La corrélation est en tout cas loin d'être parfaite entre variation de l'emploi et celle du chômage (graphique 3.2). Le phénomène du chômage doit en effet être replacé dans un contexte plus large intégrant, en plus des aspects comptables ou strictement démographiques, les réponses sociales et politiques à la crise de l'emploi ainsi que des évolutions sociologiques à plus long terme, et leurs incidences conjuguées, en particulier sur l'évolution des taux d'activité.

Graphique3.1 : Croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée entre 1981 et 1991, par province



Graphique 3.2 : Variation de l'emploi et de la part des demandeurs d'emploi entre 1981 et 1991, par arrondissement



3.2. Niveau et évolution des taux d'activité, et évolution de la population active

La relative stabilité du taux d'activité global entre 1981 et 1991 recouvre en fait des évolutions très contrastées des taux d'activité par sexe et par âge (graphique 3.3). A la très remarquable augmentation des taux d'activité féminins de 25 à 60 ans, tendant à gonfler la population active, s'opposent en effet les entrées plus tardives sur le marché du travail pour les hommes comme pour les femmes, et une sortie plus précoce pour les hommes.

3.2.1. La sortie précoce des hommes du marché du travail

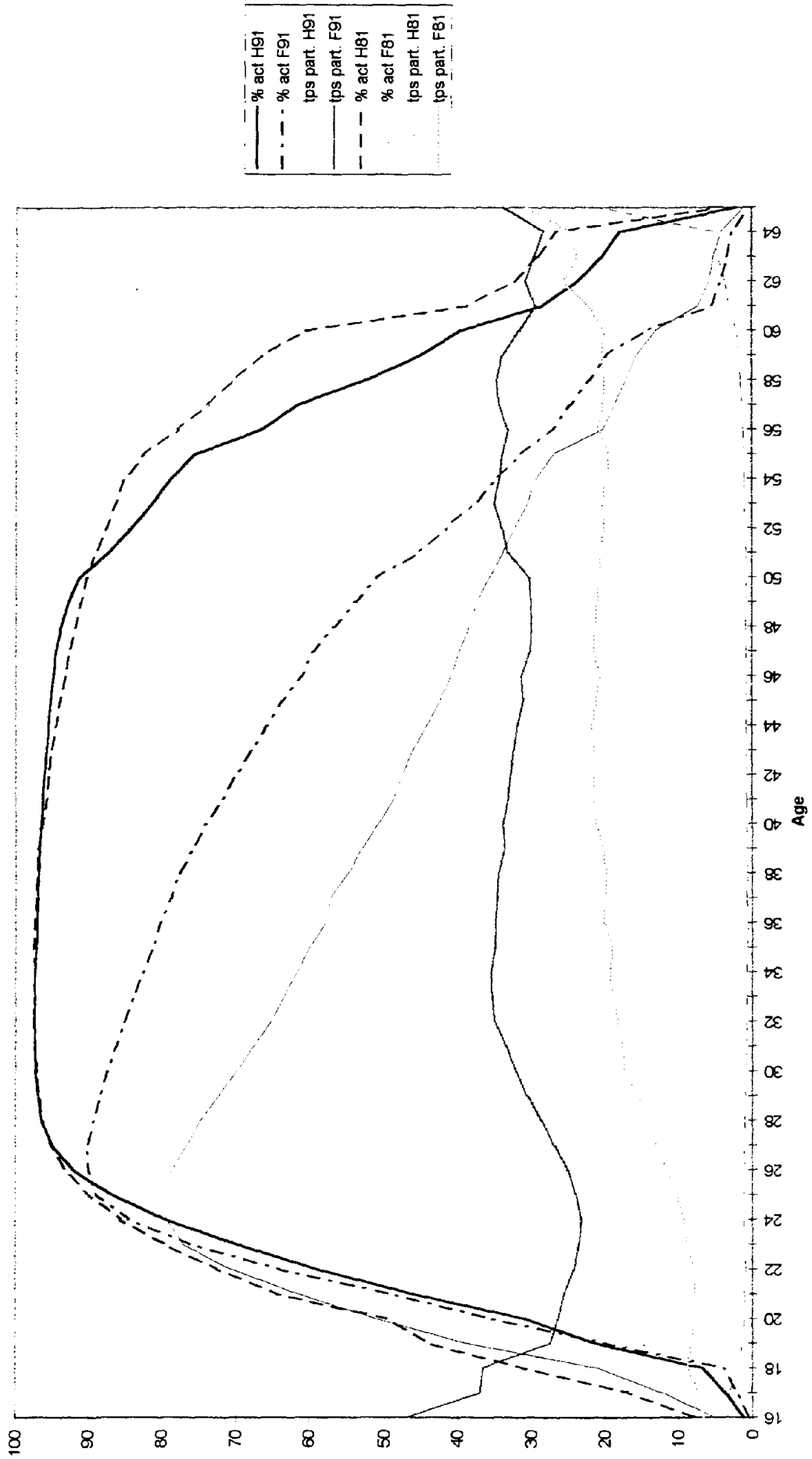
La sortie plus précoce des hommes, perceptible dans la plupart des pays développés dès les années 60, apparaît cependant plus spécifiquement liée à la crise. De nombreux états européens ont ainsi adopté à partir du milieu des années 70 des programmes de retraites anticipées, correspondant tantôt à une volonté de libération d'emplois pour les jeunes, tantôt à une forme particulière de compromis social dans le cadre d'une gestion politique de la restructuration des vieux bassins d'industrie lourde. Le poids de ces derniers, et ses conséquences, y compris nationales, sur les modes d'intervention de l'état face à la crise de l'emploi expliquent sans doute pour une large part que les taux d'activité masculins au-delà de 50 ans soient devenus en Belgique parmi les plus bas d'Europe. Ainsi par exemple, alors que le taux d'activité des hommes de 55-59 ans reste au début des années 90 supérieur à 70 voire 80 % dans des pays comme le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Grèce ou le Portugal, la Belgique est, avec le Luxembourg, le seul pays de l'Europe des 12 à connaître, avec quelque 50 % seulement d'actifs dans cette tranche d'âge, des taux inférieurs à 60 %. Spatialement, la part des prépensionnés chez les hommes de moins de 65 ans apparaît assez naturellement particulièrement élevée autour de tous les pôles lourds, qu'il s'agisse d'anciens pôles charbonniers (dans le nord-est) ou plus généralement de pôles de métallurgie lourde (carte 3.1). Avec des pourcentages beaucoup plus faibles, la part des prépensionnées chez les femmes est quant à elle surtout remarquablement élevée dans et autour du sillon wallon (carte 3.2).

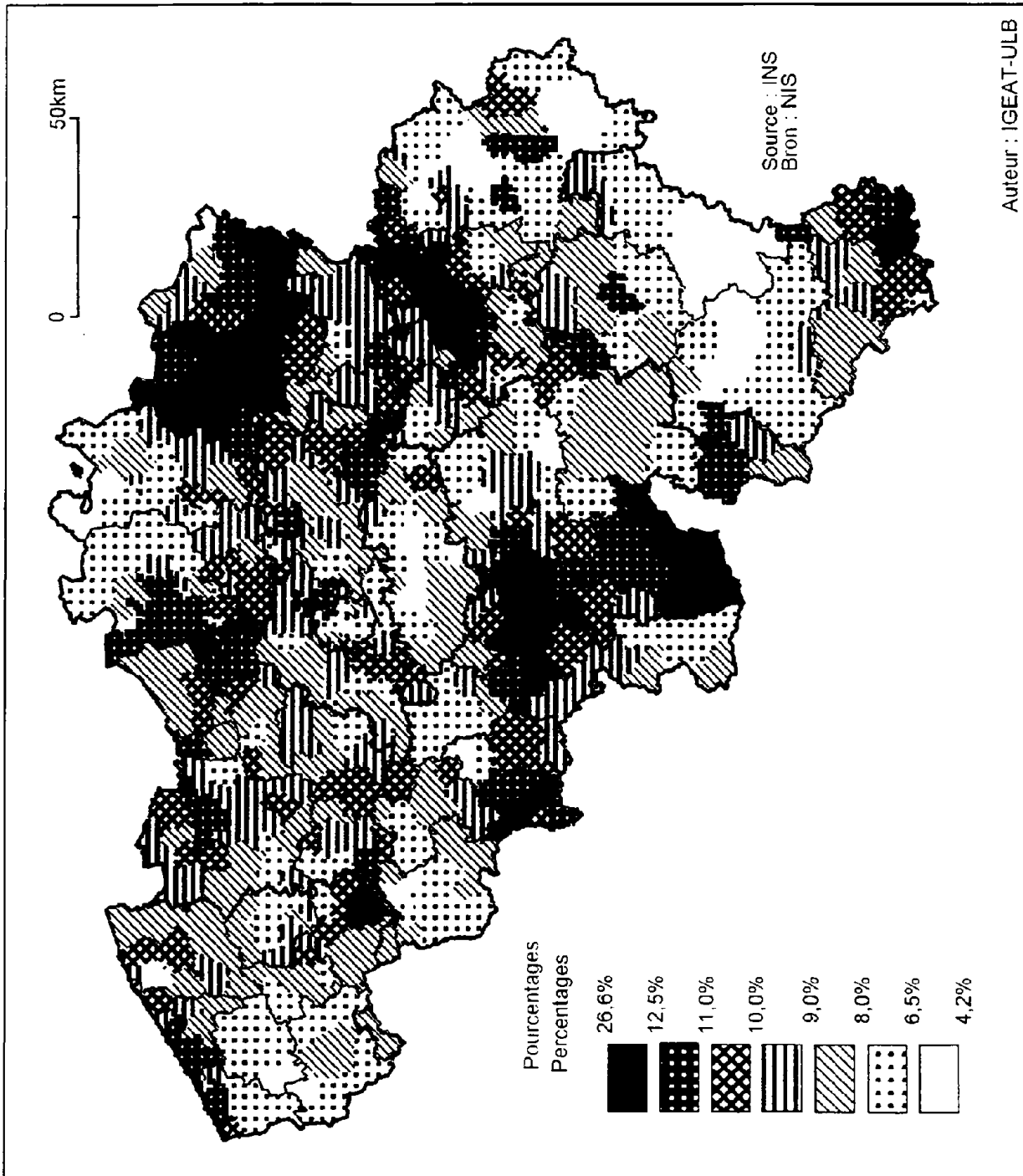
3.2.2. L'entrée plus tardive sur le marché du travail

L'entrée plus tardive sur le marché du travail, pour les hommes comme pour les femmes, s'inscrit à la fois dans une tendance longue, principalement liée à la prolongation des études, et dans un contexte de crise de l'insertion professionnelle des jeunes. Si cette tendance est commune à de nombreux pays européens, elle est moins générale néanmoins que celle aux retraites précoces des hommes, et porte sur des niveaux d'activité très variables: respectivement près de 65% et 45% d'actifs parmi les 15-19 ans au Danemark et aux Pays-Bas, plus de 50% au Royaume-Uni, environ 35% en Allemagne et au Portugal, contre quelque 10 % seulement pour la Belgique en 1991, dont les taux sont une fois encore parmi les plus bas d'Europe. Il faudrait entre autres opposer ici -en plus des tendances à plus ou moins prolonger ses études au-delà de la scolarité obligatoire- différents modèles de formation et d'insertion professionnelle selon la densité des relations études-formation-emploi, au travers en particulier de la formation en entreprise.

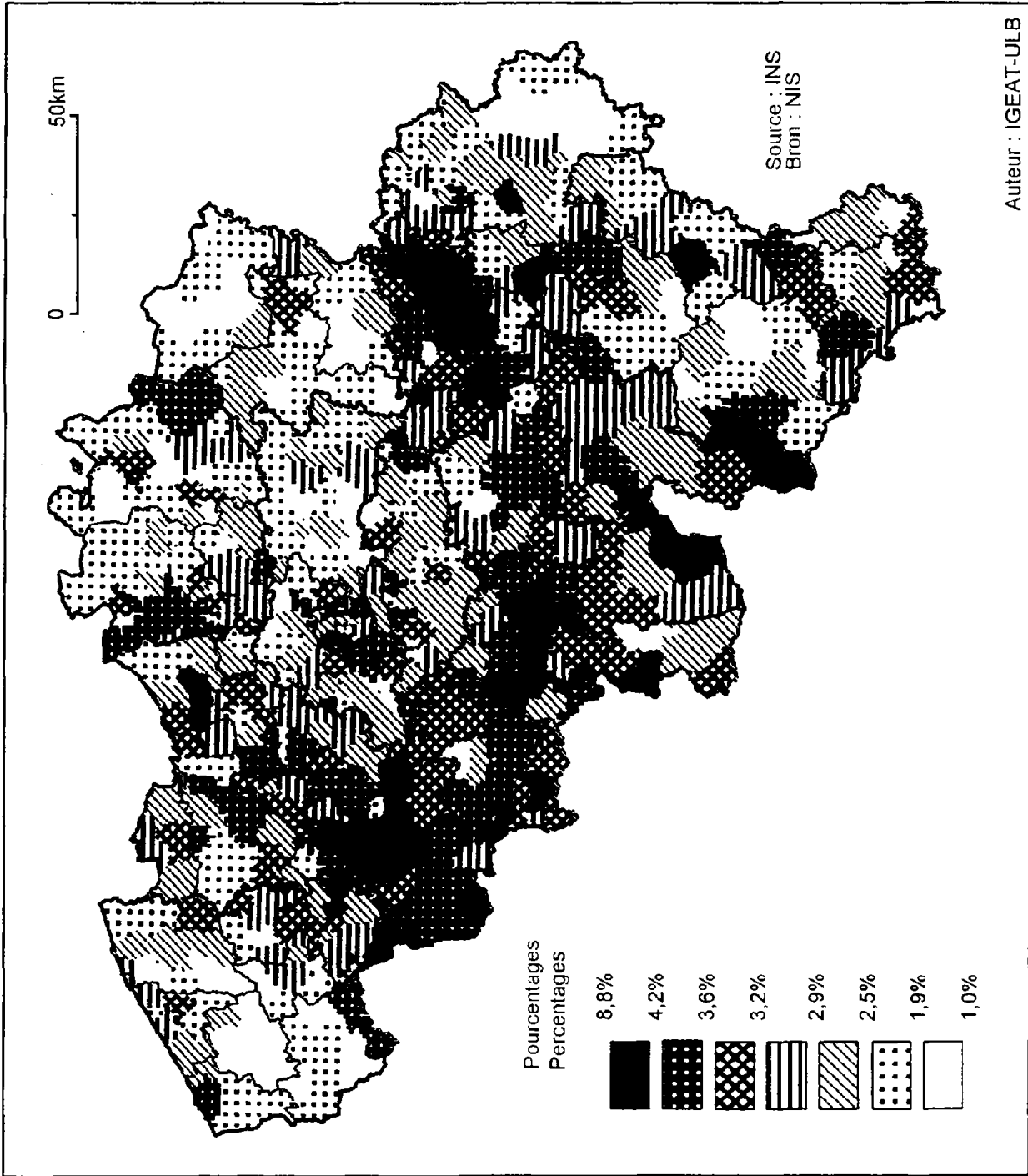
Spatialement, la part des inactifs parmi les jeunes apparaît surtout élevée dans les banlieues résidentielles aisées et à proximité des grands pôles universitaires, mais également, ce qui tendrait à confirmer une liaison avec la crise de l'emploi, dans les zones de chômage élevé (en Wallonie surtout, et dans une moindre mesure pour les femmes dans le Nord-Est).

Graphique 3.3 : Taux d'activité et part du temps partiel, par âge et par sexe en 1981 et 1991





Carte 3.1. Part des hommes prépensionnés par rapport à la population active masculine de 20 à 64 ans en 1991.



Carte 3.2. Part des femmes prépensionnées par rapport à la population active féminine de 20 à 64 ans en 1991.

Cette relation est loin de se vérifier partout cependant. Dans les régions du Centre et de Charleroi par exemple, où l'héritage d'un long passé industriel et l'absence, à la différence de Liège, d'une forte tradition bourgeoise locale expliquent une faible prolongation des études, la part des jeunes inactifs reste relativement faible, du moins chez les hommes (cartes 3.3, 3.4, 3.5). Il n'empêche cependant que la propension à poursuivre des études supérieures, et en particulier des études universitaires, reste globalement plus forte en Wallonie qu'en Flandre.

Outre qu'elle se manifeste chez eux pendant deux années supplémentaires environ, la diminution des taux d'activité aux âges jeunes est par ailleurs plus prononcée pour les hommes que pour les femmes. Chez ces dernières en effet, la tendance au retardement de l'entrée sur le marché du travail est partiellement contrebalancée par une tendance à l'augmentation générale des taux d'activité féminins (laquelle fait du reste plus que compenser une tendance pourtant bien perceptible, à partir de 50 ans environ, à la sortie plus précoce des femmes). Ainsi, alors que les taux d'activité entre 20 et 25 ans étaient en 1981 presque toujours plus élevés chez les hommes, la situation s'est inversée en 1991. Les zones des plus faibles baisses des taux d'activité globale jusqu'à 25 ans recourent du reste largement celles où progresse le plus les taux d'activité féminins au-delà de 25 ans (cartes 3.6, 3.7, 3.8).

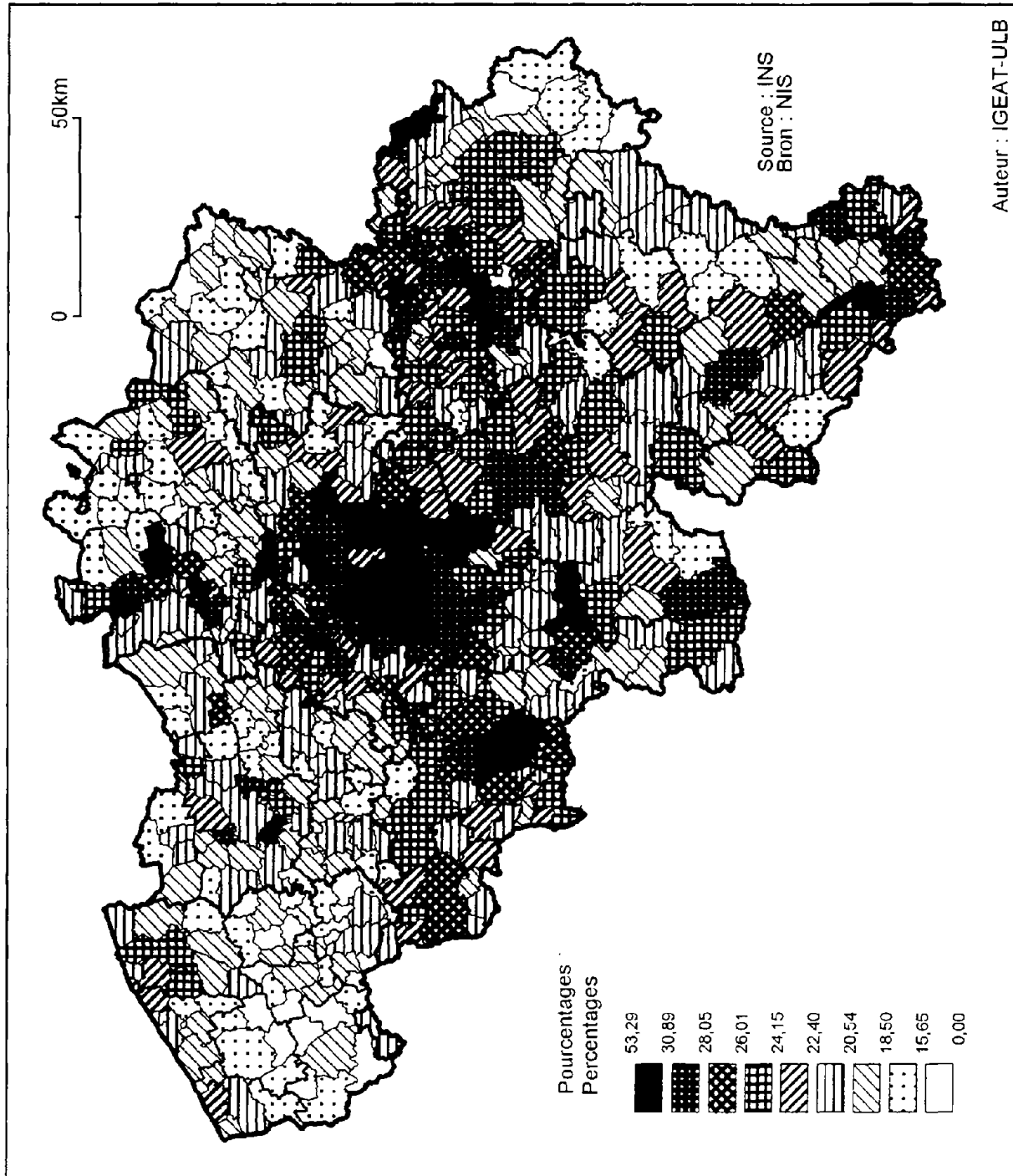
3.2.3. L'augmentation des taux d'activité féminins

Cette augmentation, entre 25 et 60 ans, relève d'une mutation sur le long terme, perceptible depuis la deuxième guerre mondiale, en particulier dans presque tous les pays dits développés.

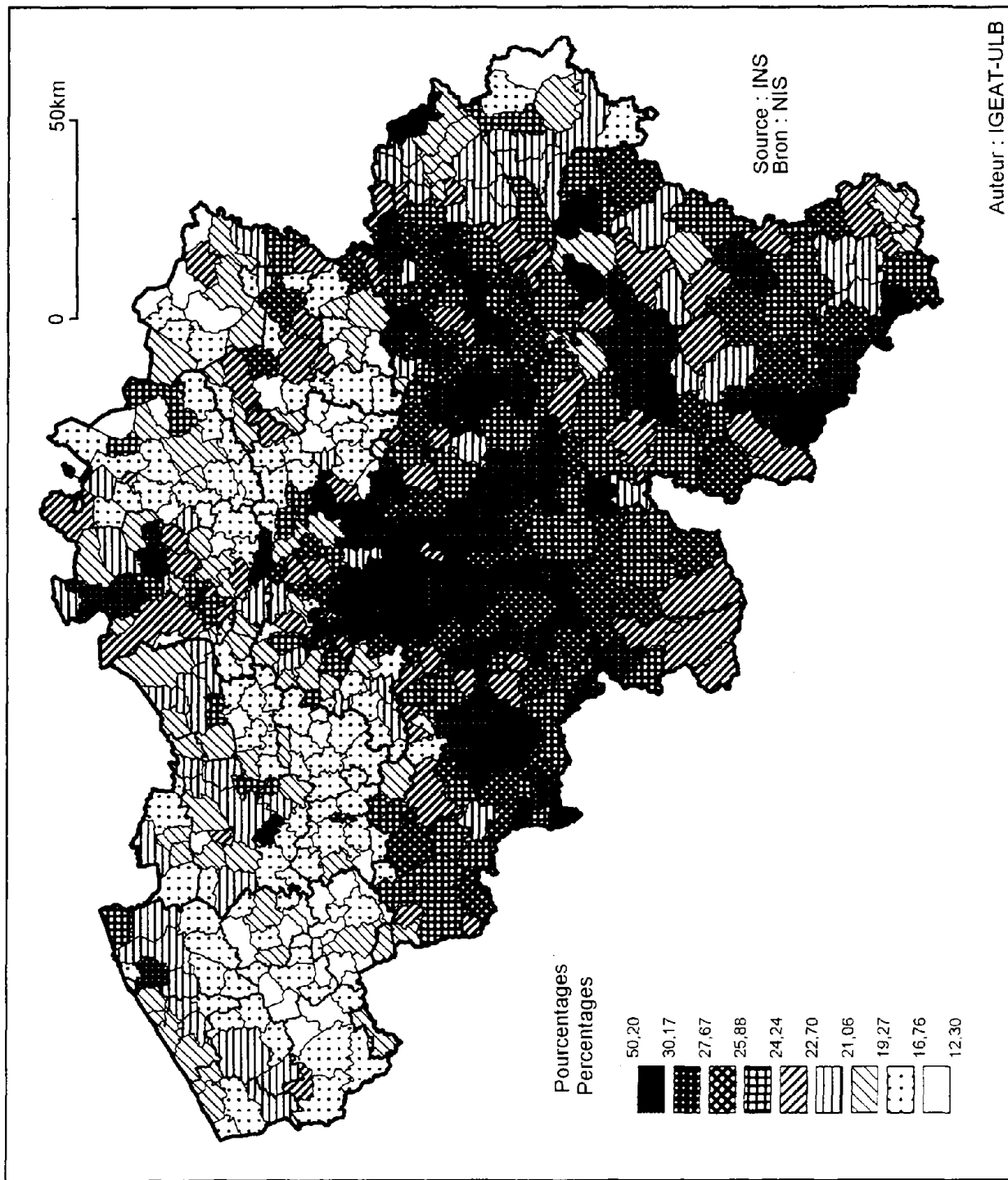
L'élément moteur en est sans doute la dissolution de l'économie domestique par la production marchande et secondairement par l'Etat-Providence, voire aujourd'hui la dissolution partielle de la cellule familiale traditionnelle. Libérées d'une partie des tâches ménagères, les femmes participent en s'insérant sur le marché du travail à l'augmentation des moyens financiers du ménage nécessaires, pour une part, au remplacement par la production industrielle d'une partie de leurs anciennes activités domestiques. On passe donc d'un modèle de revenu unique couplé au travail domestique des femmes à un modèle de doubles revenus, du moins dans les cellules familiales traditionnelles (avec maintien, il est vrai, d'un travail domestique féminin important). La généralisation de ce modèle, y compris dans ses dimensions idéologiques au travers par exemple des standards de consommation ou de l'image de la femme, et la fragilité croissante -et sans doute interreliée- des couples (laquelle hypothèque l'avenir d'une femme au foyer), expliquent que le mouvement d'insertion des femmes sur le marché du travail, loin de s'atténuer avec la crise, se soit au contraire accéléré depuis les années 70. Si cette évolution est d'abord à mettre sur le compte d'une modification des comportements des générations successives, le fait que les taux d'activité des 35-50 ans en 1991 soient toujours respectivement supérieurs à ceux des 25-40 ans en 1981 suggère que les comportements d'insertion sur le marché du travail se modifient également au sein même des générations.

S'étendant à l'ensemble de la Belgique, la progression de l'activité féminine est néanmoins nettement plus rapide là où son niveau était initialement le plus faible, particulièrement dans les périphéries de la Flandre Occidentale et au sud du sillon wallon, mais aussi dans les anciens pôles industriels de travail spécifiquement masculin comme Charleroi ou Anvers (carte 3.8).

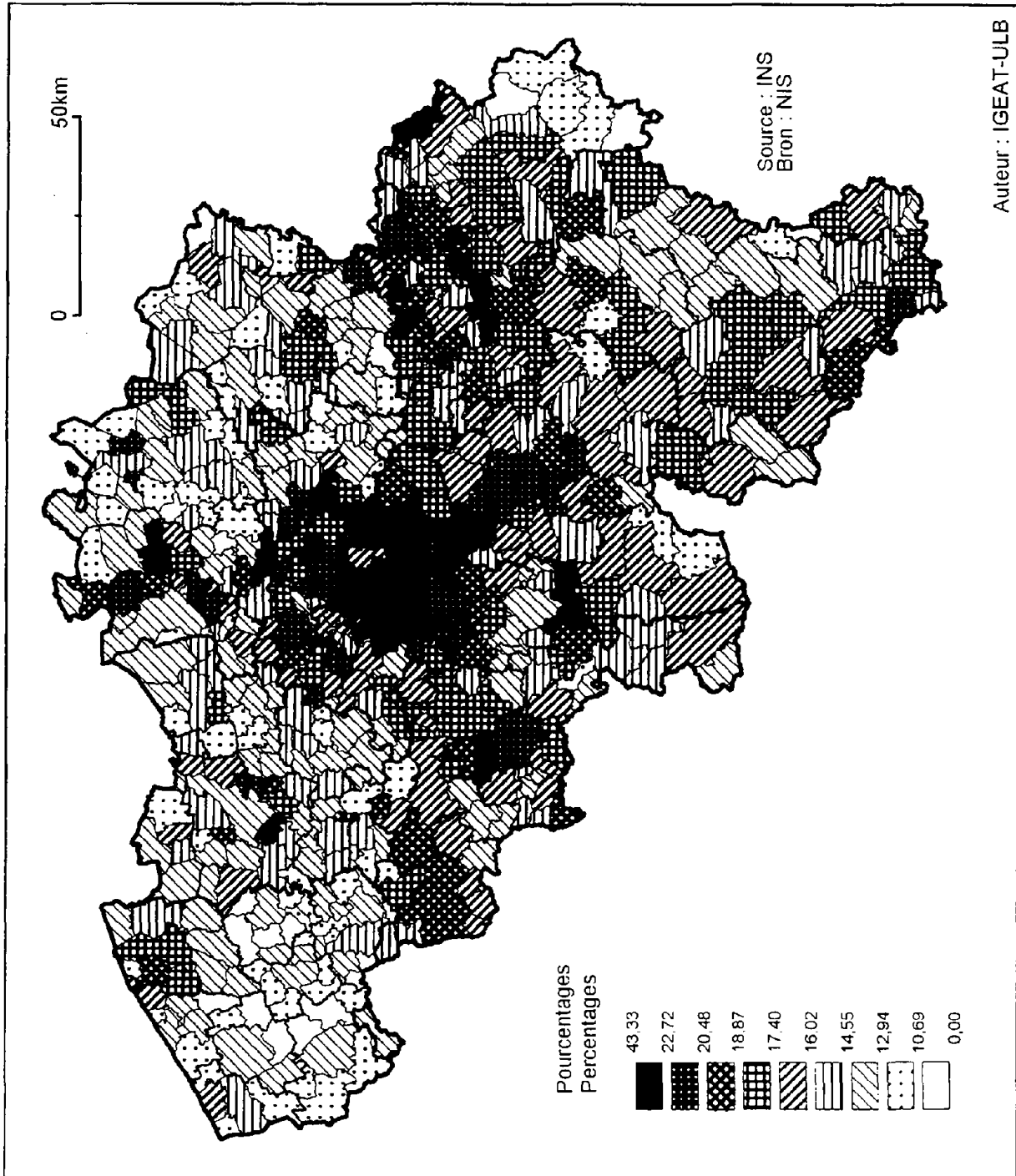
La tendance pour les femmes à se présenter sur le marché du travail reste cependant toujours la plus importante autour des centres de forte concentration tertiaire -et d'abord dans la zone de recrutement de Bruxelles-, et dans les zones de salarisation précoce des femmes, au départ



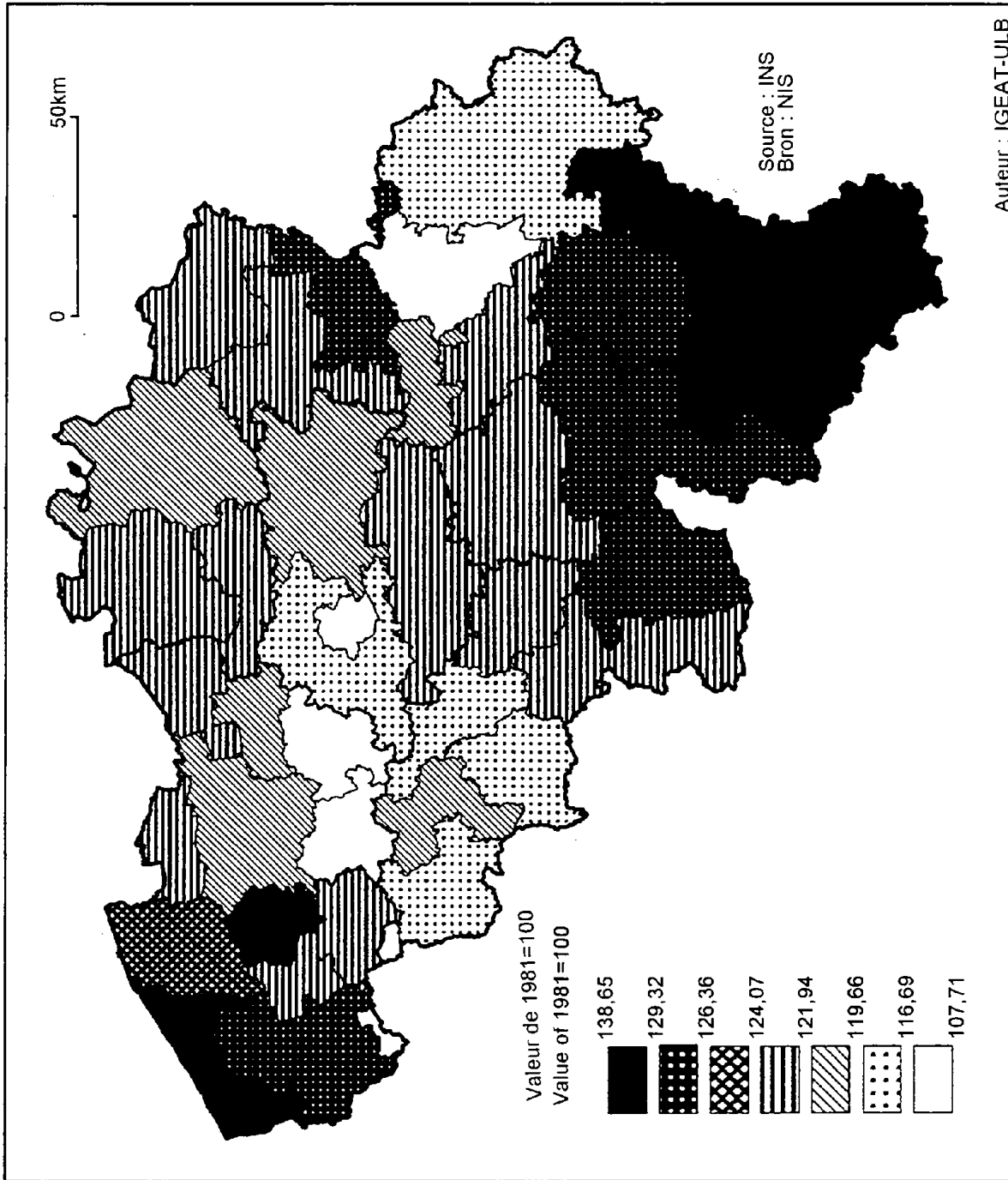
Carte 3.3. Proportion d'inactifs parmi les hommes entre 20 et 29 ans en 1991



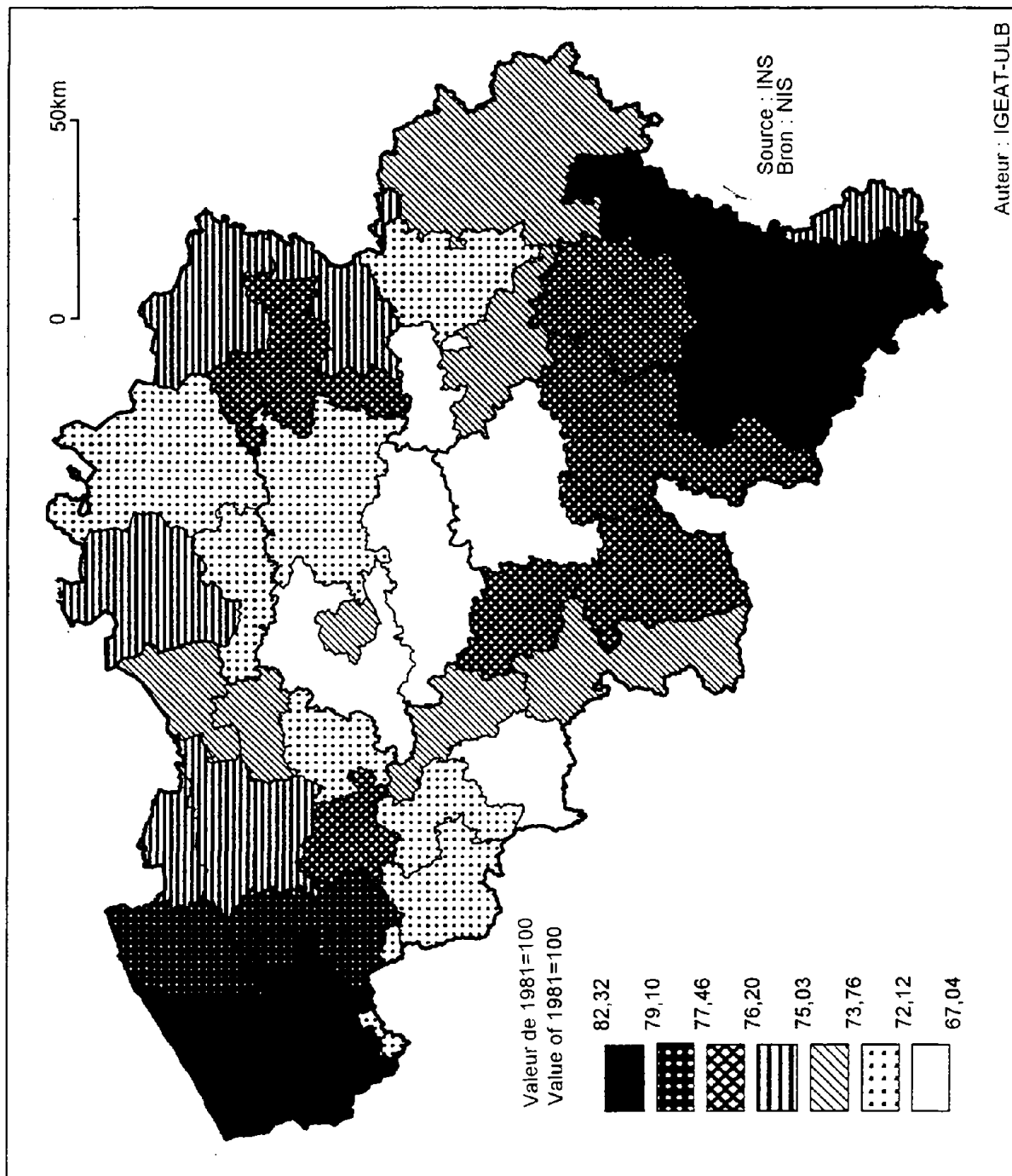
Carte 3.4. Proportion d'inactifs parmi les femmes entre 20 et 29 ans en 1991



Carte 3.5. Proportion des étudiants dans la population entre 20 et 29 ans en 1991



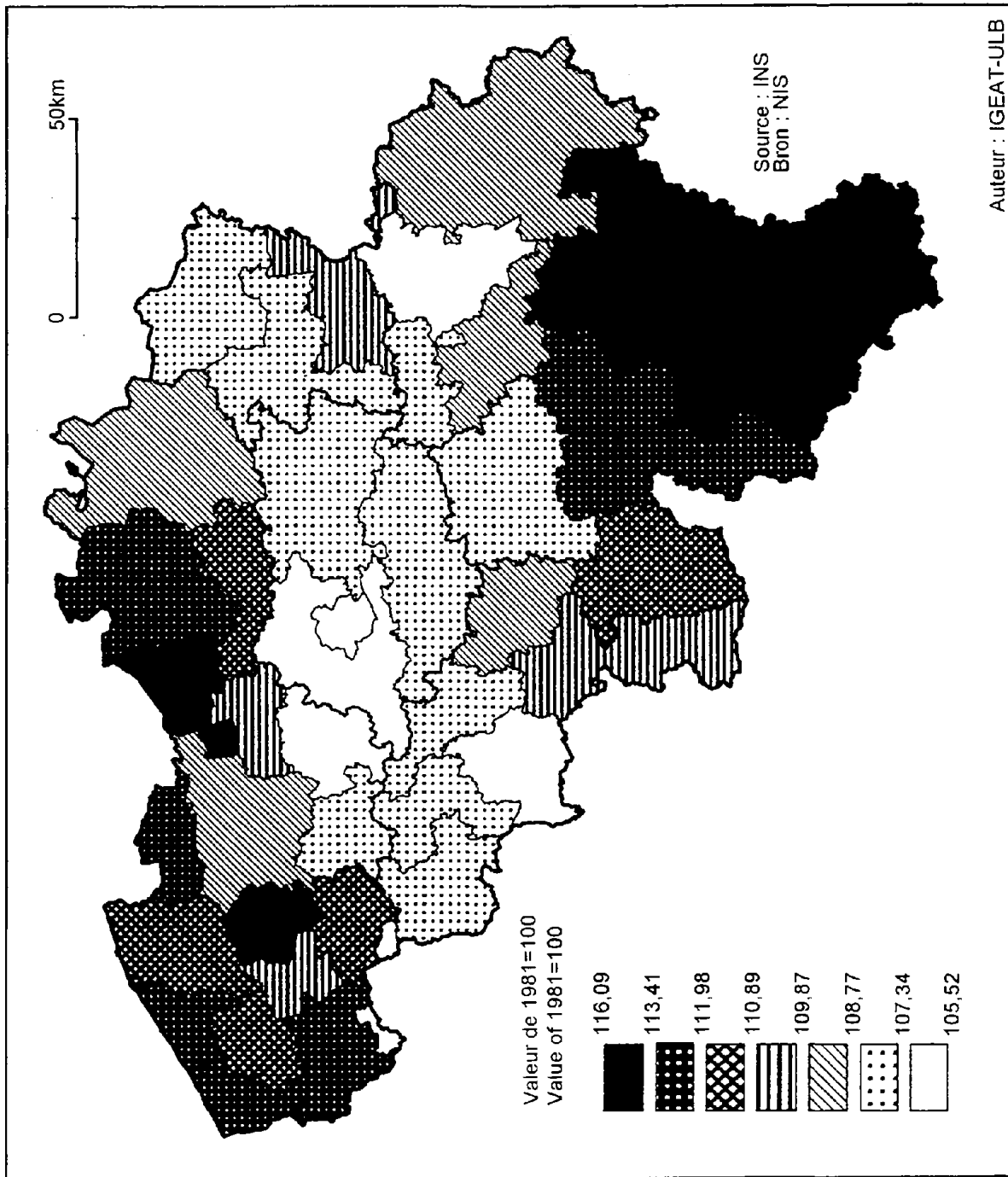
Carte 3.6. Variation attendue de la population active féminine sous l'effet de la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991. La méthode consiste à appliquer la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991 à chaque âge en considérant la structure par âge comme constante. L'effet majeur observable est celui d'un rattrapage des périphéries où les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail.



Carte 3.7. Variation attendue de la population active féminine de moins de 25 ans sous l'effet de la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991.

La méthode consiste à appliquer la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991 à chaque âge en considérant la structure par âge comme constante.

L'effet majeur observable est celui d'un rattrapage des périphéries où les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail.



Carte 3.8. Variation attendue de la population active féminine de 25 à 34 ans sous l'effet de la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991.

La méthode consiste à appliquer la modification des taux d'activité entre 1981 et 1991 à chaque âge en considérant la structure par âge comme constante.

L'effet majeur observable est celui d'un rattrapage des périphéries où les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail.

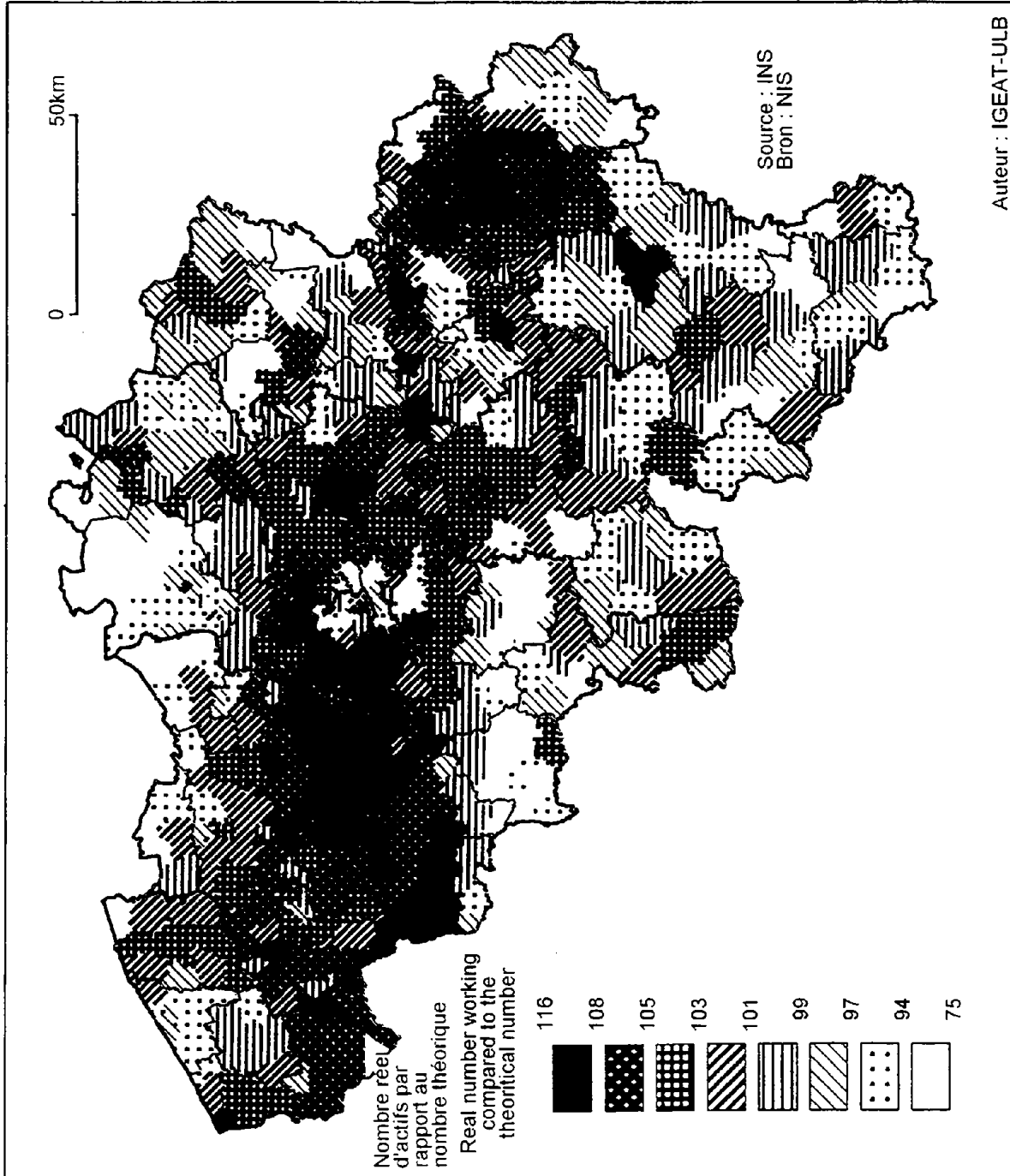
de l'industrie textile notamment (carte 3.9). La structure sectorielle de l'emploi régional ne suffit néanmoins pas à rendre compte de la féminisation du marché du travail, qui reste ainsi très inférieure à ce que laisserait présager ses structures au sud du sillon wallon.

Conjuguée à la plus forte tendance à la réduction des taux d'activités masculins aux âges jeunes, et à un rajeunissement entre 1981 et 1991 de l'âge moyen de sortie du marché du travail des hommes, l'augmentation des taux d'activité des femmes entre 25 et 60 ans se traduit par une forte féminisation de toutes les composantes de la population active (tableau 3.1). Dans la population active occupée, la part des femmes passe durant les années 80 de 34 à 40% (avec une décroissance régulière depuis une part de plus de 48 % parmi les 20-24 ans jusqu'à quelques 28 % seulement parmi les 55-59 ans). Elle passe parmi les chômeurs indemnisés de 59 à 63 %, et parmi les autres demandeurs d'emploi de 55 à 65 %. Parallèlement, la part dans la population des femmes restant hors du marché du travail, tout en restant largement majoritaire, se réduit de 87 à 81 %. La part des femmes parmi les étudiants passe quant à elle de 44 à 48 %, témoignant d'une tendance fortement croissante des jeunes femmes à poursuivre des études.

Au sein de la population active occupée, la part des femmes augmente dans presque tous les secteurs économiques.

Tableau 3.1.: Evolution de la part des femmes dans les différentes catégories du marché du travail (%)

	1981	1991	Indice d'évolution
Actifs	33,7	39,9	118,4
Chômeurs avec allocations	58,7	63,0	107,3
Autres personnes sur le marché du travail	54,8	64,8	118,2
Etudiants	43,8	47,6	108,7
Population d'âge actif hors du marché du travail	87,1	80,8	87,1
Total	49,9	49,9	100,0



Carte 3.9. Propension des femmes à se présenter sur le marché du travail en 1991.

La tendance des femmes à se présenter sur le marché du travail a été calculée en éliminant l'effet de la structure par âge, celle-ci pouvant influencer fortement les taux d'activité féminin. La structure de l'emploi est ici un facteur explicatif majeur, les taux d'activité féminins étant plus élevés dans les régions tertiaires ou textiles que dans des régions d'industrie lourde.

Si cette progression est globalement plus rapide dans le tertiaire, seul cependant le secteur des fabrications électriques, électroniques et de matériel de bureau voit la part des femmes diminuer significativement dans l'industrie. Sans doute faut-il y voir la conséquence d'une relocalisation préférentielle vers des pays à bas salaires des segments banalisés, les plus féminisés, de ce secteur aux capitaux concentrés et aux stratégies mondialisées. Toujours dans l'industrie, la féminisation stagne dans les secteurs de la construction des machines et de la fabrication d'ouvrages en métaux (qui avec un peu plus de 10% de femmes seulement restent cependant résolument masculins), ainsi que dans le textile et dans le secteur de la confection, de l'habillement et de la chaussure, déjà très féminisés il est vrai, avec respectivement 42 et surtout 82 % de femmes en 1981. Les progressions les plus fortes sont enregistrées dans des secteurs à la limite du tertiaire et du secondaire comme le secteur de l'eau et de l'énergie et des transports, mais aussi dans deux secteurs d'industrie légère: l'alimentation et le bois-meubles, combinant à des niveaux différents une insertion dans d'anciens tissus de PME à forte main-d'oeuvre féminine, et de fortes croissances dans les périphéries, là même où le relèvement des taux d'activité féminins se montre le plus rapide. La féminisation du secteur de la fabrication des moyens de transport, à un niveau très bas cependant, témoigne d'une meilleure tenue face aux rationalisations des emplois tertiaires, où la part des femmes est plus de deux fois plus importante que parmi les ouvriers. La plus rapide féminisation du tertiaire est en réalité essentiellement due à celle de l'administration et des autres services publics. Plusieurs secteurs étaient il est vrai déjà majoritairement féminins en 1981, dont le commerce de détail, l'horeca mais, surtout, l'enseignement non supérieur, les autres services marchands et la santé. Dans ces trois derniers secteurs, la part des femmes s'élève respectivement en 1991 à 66, 77 et 71 % et monte à 87, 90 et 89% pour les 20-25 ans !.

Globalement, alors que la population active occupée régresse chez les hommes de 7 %, elle augmente chez les femmes de 20 %. L'augmentation du travail des femmes, qui fait plus que compenser la diminution de celui des hommes, est donc seule à expliquer la progression de la population active occupée entre 1981 et 1991.

La croissance des emplois féminins (et donc de l'emploi total) doit cependant être fortement relativisée en raison de la nette augmentation parallèle du travail à temps partiel. L'importance réelle de cette évolution reste difficile à préciser, notamment en raison d'une tendance à la requalification d'emplois à temps plein en emplois à temps partiel indépendamment du nombre d'heures prestées. En admettant cependant que la part du temps partiel dans les emplois féminins soit approximativement passée, durant les années 80, de 20 à 30 %, les emplois à temps partiel supplémentaires, par rapport à 1981, représentent en 1991 quelque 80 % de l'ensemble de tous les emplois supplémentaires.

L'ensemble des déterminations de cette évolution apparaît toutefois délicat à établir. La courbe déclinante du temps partiel féminin jusqu'à 25 ans semble refléter d'abord les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes dans un contexte de crise. Sa remontée pendant les dix années suivantes (dont le début coïncide avec le début de la chute des taux d'activité féminins), puis sa lente diminution jusqu'à 50 ans témoignent sans doute quant à elles d'une tendance plus marquée au travail à mi-temps chez les femmes confrontées à l'alourdissement du travail domestique avec l'élargissement de leur ménage, et d'une certaine tendance (nouvelle par rapport à 1981) à réintégrer un travail à temps plein avec l'autonomie croissante des enfants. Contraintes liées au marché de l'emploi (diversement répercutées selon les employeurs, la qualification, le secteur,...comme l'indique par exemple la courbe presque continuellement déclinante avec l'âge du temps partiel dans l'enseignement non supérieur) et contraintes familiales ne restent cependant pas indépendantes, les premières contribuant très probablement à déplacer, au travers éventuellement du temps partiel, l'équilibre de l'articulation entre travail domestique et travail rémunéré.

Volontaire et/ou contrainte (la part des femmes travaillant à temps partiel qui cherchent un emploi augmente entre 1981 et 1991), cette augmentation du temps partiel ne se traduit pas moins, le double emploi restant l'exception, par un véritable partage du travail féminin. Ainsi, alors que chez les hommes la diminution de la part des salariés travaillant 40 heures par semaine s'effectue durant les années 80 au seul profit d'un glissement vers les emplois à 39 heures, la même diminution chez les femmes est essentiellement compensée par une augmentation des mi-temps.

Spécifiquement féminin (il n'est significatif chez les hommes que dans l'horeca (12,7%) et l'enseignement non supérieur (10,2%)), le temps partiel apparaît aussi fortement sureprésenté dans le tertiaire (qu'il s'agisse des employées ou plus encore des ouvrières), et particulièrement dans les secteurs des autres services marchands (41,7%), du commerce de détail (37,5%), des loisirs (35,5%) et de l'enseignement non supérieur (35,0%). Beaucoup plus faible dans l'ensemble du manufacturier, le temps partiel féminin est le moins fréquent dans les secteurs de la confection-habillement (7,1%), du textile (7,9%) et de la fabrication des moyens de transport (8,4%), et davantage encore pour les ouvrières (5,3, 6,2 et 6,9% respectivement contre 15,9 14,2 et 10,6% pour les employées) (tableau 3.2).

Dans plusieurs secteurs tels que la grande distribution, la restauration ou les soins de santé par exemple, où elle permet entre autres de mieux ajuster les effectifs aux fluctuations horaires de la masse de travail au cours de la journée, l'augmentation du temps partiel correspond bien à une tendance croissante à la flexibilité, qui vient s'ajouter chez les femmes aux fréquentes inégalités de salaire en leur défaveur. S'inscrivant encore très souvent dans la logique du salaire d'appoint, et gardant encore la marque du travail domestique souple et non rémunéré dans un cadre dominant encore patriarcal, les femmes apparaissent ainsi souvent les premières touchées par les détériorations des conditions de travail avant leur diffusion dans le reste du salariat.

Soutenue par la hausse continue des taux d'activité féminins, la croissance de la population active -et des demandeurs d'emploi- a donc été contenue en Belgique au cours des années 70 et des années 80 par la réduction des taux d'activités aux âges jeunes et l'inactivité de plus en plus précoce des hommes. Cette double tendance qui reflète, au-delà de mutations socio-économiques à plus long terme, un arbitrage social bien particulier entre prise en charge individuelle, collective (prépensions, allocations de chômage,...) et familiales (prolongation de l'inactivité des jeunes) des effets de la pénurie d'emploi, semble ne plus pouvoir en 1991 se poursuivre durablement.

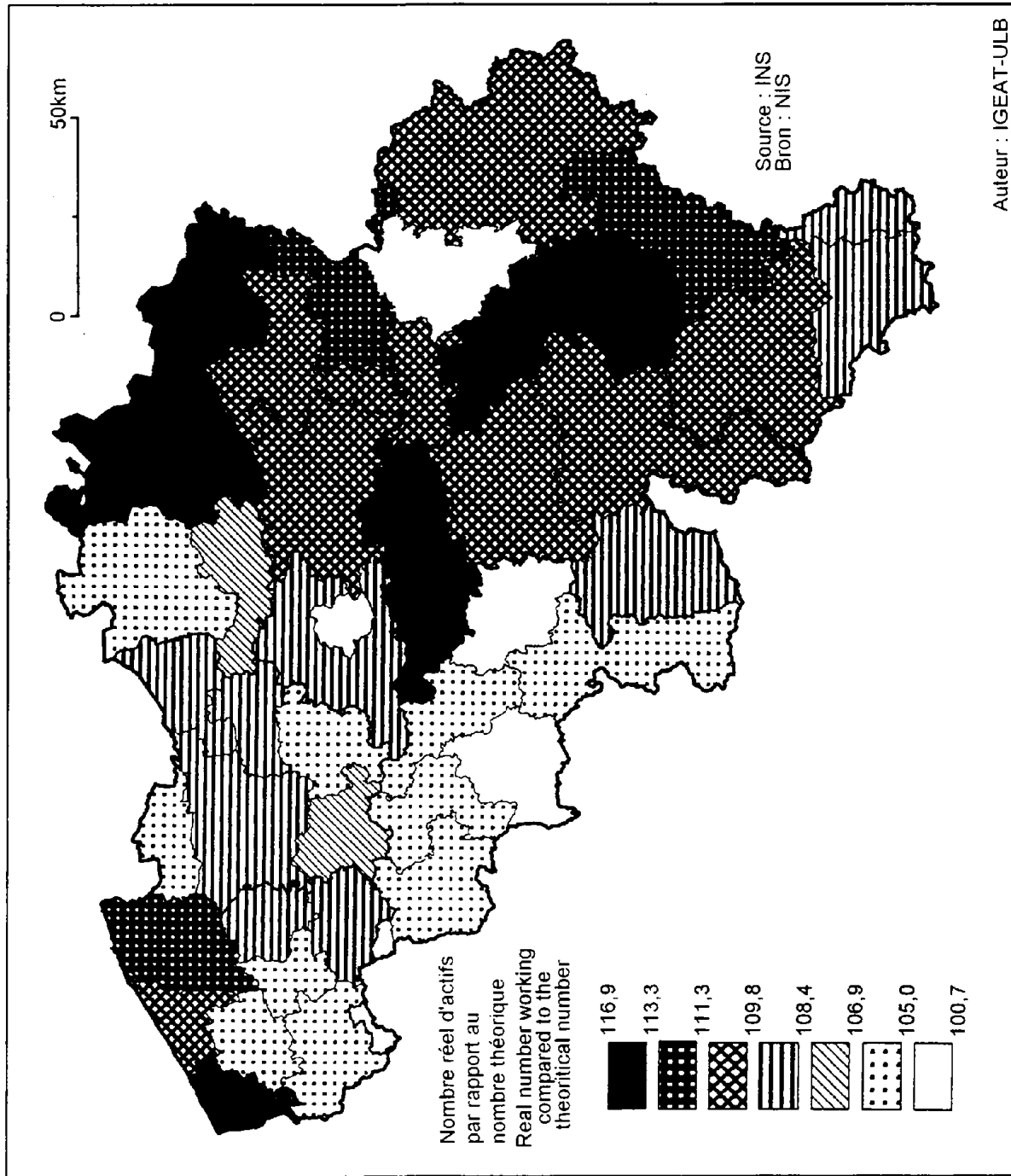
D'une part en effet les taux d'activités des jeunes, déjà très bas et essentiellement supportés par les familles, ne devraient plus se réduire significativement à moyen terme, d'autant plus que la poursuite d'études supérieures risque de se voir de plus en plus limitée par l'adoption de mesures de sélection s'inscrivant dans le cadre de restrictions budgétaires.

D'autre part, il est très improbable que se poursuive, surtout dans ce contexte de restriction des interventions de l'Etat, la réduction chez les hommes de l'âge de sortie du marché du travail.

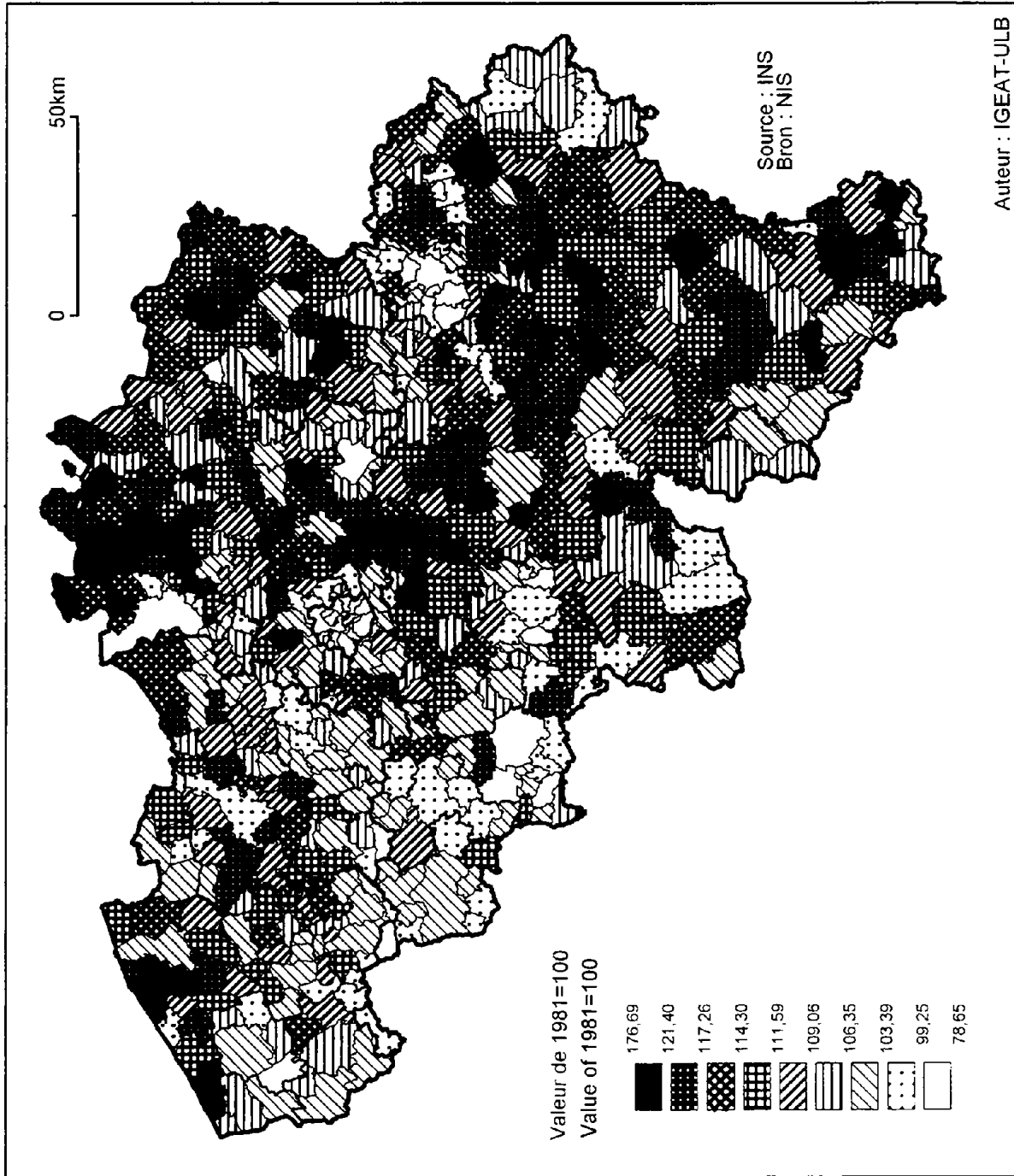
La fin des idéologies alternatives issues d'un rapport de force social devenu aujourd'hui moins favorable avec le maintien d'un chômage élevé, mais aussi la disparition d'une partie des secteurs économiques les plus revendicatifs et les plus structurés syndicalement, risquent au contraire de fortement remettre en cause les pensions précoces -voire la pension des femmes à 60 ans-. Les taux d'activité des tranches d'âge concernées ont du reste déjà commencé à se stabiliser dans plusieurs pays européens.

Tableau 3.2: Part du temps partiel par secteur et par sexe (%)

	Hommes	Femmes
Agriculture	2,2	26,2
Energie	0,6	26,3
Metallurgie de base	0,4	20,9
Minéraux non métalliques	0,7	17,7
Chimie	0,7	15,1
Ouvrages en métaux	0,7	16,4
Constructions mécaniques	0,4	16,3
Fabrications électriques	0,5	12,5
Fabr. de moyens de transp.	0,5	8,4
Agro-alimentaire	1,5	18,3
Textile	1,1	7,9
Confection	2,6	7,1
Bois-meuble	1,3	14,3
Papier-Impression-Édition	1,3	14,9
Autres ind. manufacturières	1,3	15,1
Construction	1,2	32,5
Commerce de gros	1,7	19,1
Commerce de détail	4,2	37,5
Horeca	12,7	33,7
Transports	2,1	20,1
Communications	1,2	24,6
Banques et assurances	1,3	25,4
Immobilier	4,0	33,3
Services aux entreprises	3,1	33,0
Administration	2,4	31,2
Autres services publics	0,7	24,6
Enseignement supérieur	8,1	30,1
Autres enseignements	10,2	35,0
Autres services non march.	6,7	41,7
Santé	4,3	40,0
Loisirs	8,2	35,5



Carte 3.10. Variation attendue de la population active entre 1981 et 1991 sous l'effet de la croissance démographique. Cette carte montre la croissance de la population aux âges actifs en considérant les taux d'activité à chaque âge comme constants entre 1981 et 1991.



Carte 3.11. Evolution de la population active totale en lieu de résidence entre 1981 et 1991.

Les taux d'activité féminins quant à eux ont par contre sans doute encore un certain potentiel de croissance si l'on s'en réfère aux niveaux atteints dans des pays comme les Etats-Unis par exemple. Il est assez probable en particulier que la stagnation des salaires se traduira non par un rééquilibrage, au travers d'un retour des femmes au foyer, de l'économie domestique au détriment de l'économie marchande, mais au contraire par une tendance accrue des femmes à compenser la stagnation des revenus familiaux en se présentant davantage sur le marché du travail.

Il faut insister par ailleurs, surtout dans le cas de taux d'activité particulièrement bas, sur l'existence, aux marges de la population active, d'une population découragée par la pénurie d'emploi à se présenter ou à se maintenir sur le marché du travail, mais susceptible de s'y représenter si l'opportunité lui en était offerte. Ce glissement d'une partie des inactifs vers la population active en cas d'accélération de la création d'emploi contribuerait dès lors à en limiter les effets sur la diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

3.2.4. L'évolution démographique

La population active ne varie pas, évidemment, sous les seuls effets de la variation des taux d'activité. Les effets strictement démographiques, souvent modérés, se montrent les plus importants dans une grande partie de la Wallonie, à la notable exception du Hainaut et de l'arrondissement de Liège, ainsi que dans le nord-est et les arrondissements côtiers, et dans une moindre mesure en Flandre intérieure (carte 3.10). Les croissances les plus faibles se rencontrent à Bruxelles (au contraire de sa périphérie et particulièrement du Brabant wallon), et dans les arrondissements de Liège, de Charleroi et de Mons.

Ces croissances démographiques ne sont bien sûr pas à mettre au seul compte des bilans naturels, et reflètent souvent davantage les comportements migratoires (par exemple dans les banlieues résidentielles urbaines). Parmi ceux-ci, certains d'ailleurs semblent répondre partiellement aux difficultés locales d'insertion sur le marché du travail. Ainsi, les migrations d'émancipation des jeunes, traditionnellement élevées non seulement dans les banlieues résidentielles aisées, mais aussi dans les périphéries de la Flandre Occidentale, du Nord-Est et du sud de la Wallonie ainsi que dans la vallée de la Dendre, affectent-t-elles aussi dans les années 80 plusieurs communes de la région du Centre et de Charleroi, et autour de Liège et de Verviers.

Au total, la progression de la population active au lieu de résidence se montre la plus rapide dans les banlieues (à l'exception des banlieues les plus proches, saturées et déjà vieillissantes), dans de nombreuses communes du nord-est, de la Flandre intérieure et de la côte, et au sud de la Wallonie. Elle est particulièrement faible dans et à la périphérie immédiate des grandes villes, dont surtout Bruxelles, Anvers et Liège, ainsi que dans plusieurs communes de l'ancien sillon industriel wallon (carte 3.11).

3.3. Chômage, non-emploi,...

Aussi utilisé soit-il, le taux de chômage reste d'une interprétation malaisée et se prête assez mal aux comparaisons, davantage encore sur longue durée ou à l'échelle internationale. Comment interpréter par exemple les taux portugais ou grecs, tous deux largement inférieurs à la moyenne européenne? Problème d'homogénéité d'abord, les définitions du chômeur changeant considérablement dans le temps comme dans l'espace (les demandeurs d'emploi travaillant à temps partiel, pour ne citer qu'un exemple, sont ainsi diversement comptabilisés dans les pays européens). Problème également d'attractivité du statut: les femmes portugaises, dont à peine plus de 10 % bénéficient de véritables allocations de chômage, auront évidemment moins tendance à se faire enregistrer comme chômeuses que les femmes belges, dont le chômage est

rémunéré pour plus de 80% d'entre elles. Beaucoup plus fondamentalement, et indépendamment de tout problème d'harmonisation, les ambiguïtés de la définition du chômage renvoient à celle du réel même, dans la mesure où reste au fond totalement incertaine la frontière entre chômage et inactivité. Entre un hypothétique inactif qui ne songera dans aucune condition à chercher un travail rémunéré, un autre ayant renoncé à trouver un emploi au terme de vaines recherches et un chômeur reconnu comme tel, tout un continuum existe qui ne prête guère à un classement dichotomique.

Un même niveau de chômage peut par ailleurs refléter des réalités sociales très différentes selon par exemple la part du chômage à longue durée, le niveau des indemnités moyennes, l'âge des chômeurs, etc...

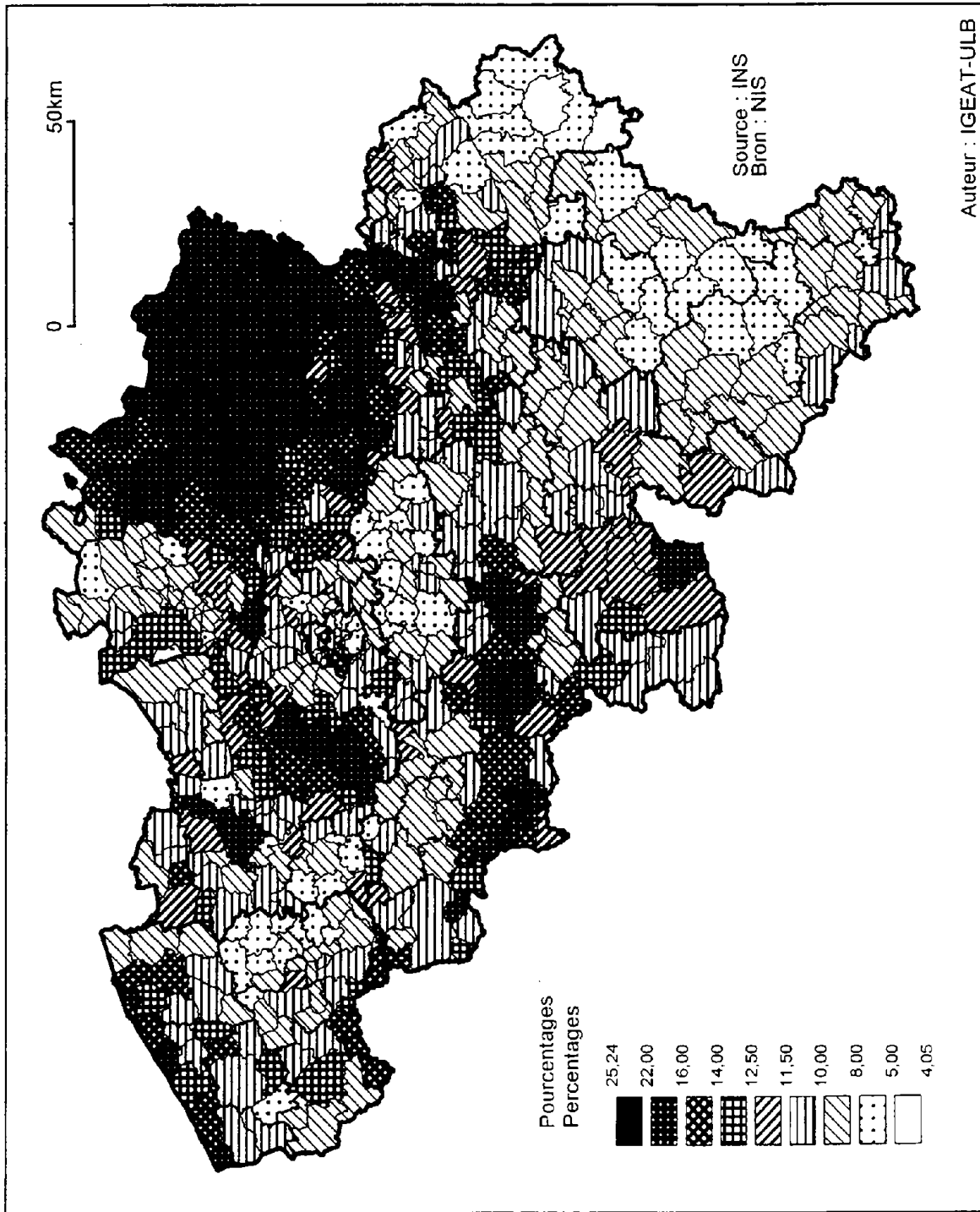
Enfin, le niveau du chômage, qui varie sensiblement avec la conjoncture (ou même les saisons pour certains secteurs), ne varie pas de manière totalement synchrone selon le sexe, le secteur économique, la région, le diplôme ou le statut.

D'un point de vue conjoncturel, le Recensement de 1991 se situe au terme de la reprise économique de la deuxième moitié des années 80, et avant le ralentissement conjoncturel du début des années 90, c'est-à-dire à un niveau bas par rapport aux niveaux des années encadrantes. Si l'interprétation fine des évolutions entre 1981 et 1991 reste délicate à mener, certaines mutations qui ne relèvent pas d'un seul effet de conjoncture peuvent être mises en évidence, même avec comme seul indicateur la part dans la population active des demandeurs d'emplois n'exerçant aucune activité rémunérée.

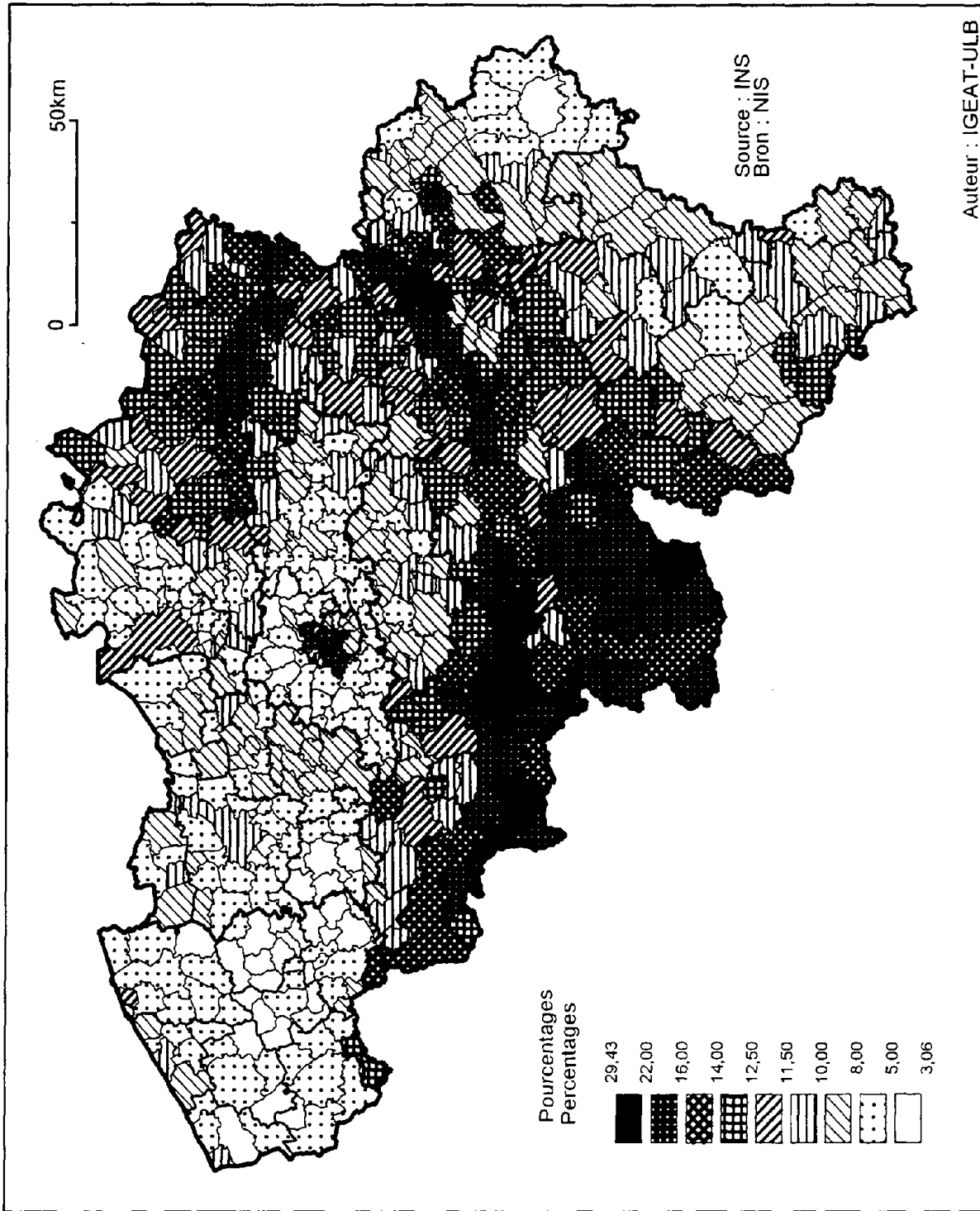
Dès 1981, la crise des vieux bassins industriels wallons se traduit par un chômage important. Il reste cependant relativement concentré autour des grands pôles industriels du sillon wallon. Plusieurs poches de chômage important apparaissent par ailleurs en Flandre. Dans le Nord-Est les effets démographiques (avec l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail) se combinent aux effets sociologiques (avec l'entrée croissante des femmes sur un marché du travail peu favorable, dans le cadre entre autres de la faiblesse régionale du tertiaire) et aux effets économiques (avec les rationalisations précoces et rapides des grandes entreprises employant une main-d'oeuvre féminine faiblement qualifiée). Dans la vallée de la Dendre, le chômage traduit la vulnérabilité de secteurs traditionnels comme le textile ou les briqueteries de la région du Rupel par exemple. Si le chômage de la côte est sans doute à caractère plus saisonnier, celui des communes frontalières au sud de la Flandre Occidentale s'explique quant à lui par la crise de la région industrielle de Lille-Roubaix-Tourcoing (un effet frontalier comparable s'observe sans doute dans l'arrondissement de Philippeville). Le chômage apparaît par ailleurs également élevé à Anvers et surtout à Gand, ainsi d'ailleurs que dans les communes de l'axe industriel bruxellois.

Après dix ans seulement, cette distribution spatiale du chômage apparaît profondément modifiée.

On relèvera avant tout l'opposition spectaculairement dichotomique entre les évolutions flamandes d'une part, wallonnes et bruxelloises de l'autre (cartes 3.12, 3.13, 3.14). Le chômage baisse ainsi, sans presque aucune exception, dans toutes les communes flamandes. La large poche de chômage du Nord-Est se réduit considérablement -quoiqu'un peu plus faiblement que la moyenne flamande-, malgré la hausse des taux d'activité féminins et des croissances médiocrement créatrices d'emplois. Les pensions précoces y contribuent il est vrai, mais pas partout, et pour une part seulement. Les taux de chômage élevés de la Dendre se sont eux aussi fortement réduits (avec une surreprésentation sans doute résiduelle des chômeuses âgées), de même que ceux des communes côtières, d'Anvers et de Gand. En Wallonie par contre, les hausses sont générales, même si elles se montrent en moyenne plus rapides encore dans le Hainaut et la province de Namur. Et ceci sans même prendre en compte, une fois encore, l'importance des pensions précoces!

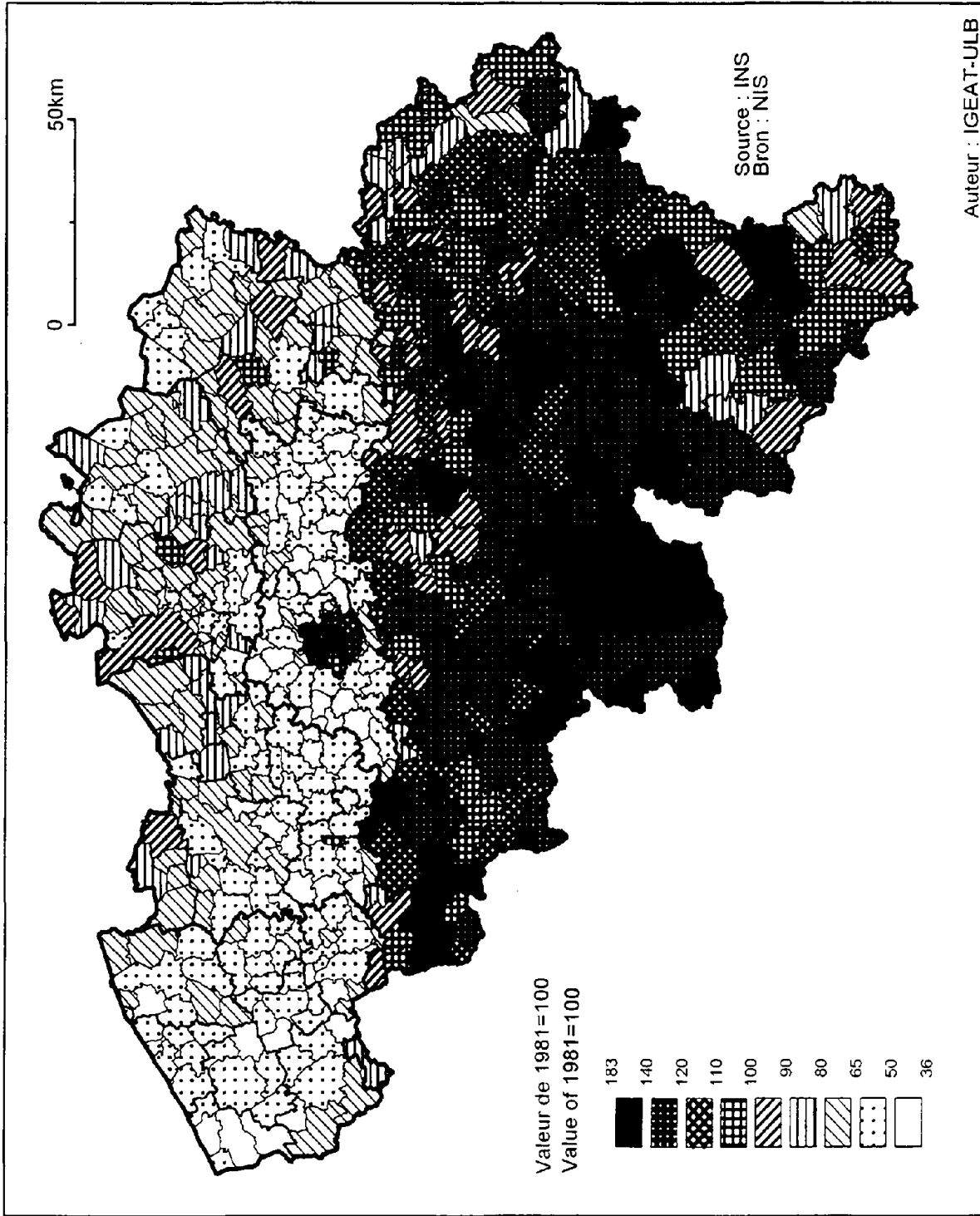


Carte 3.12. Part des demandeurs d'emploi sans aucun travail rémunéré dans la population active en 1981
Le terme «sans aucun emploi rémunéré» indique que l'on a exclu le chômage partiel de cet indice.



Carte 3.13. Part des demandeurs d'emploi sans aucun travail rémunéré dans la population active en 1991

Le terme «sans aucun emploi rémunéré» indique que l'on a exclu le chômage partiel de cet indice.



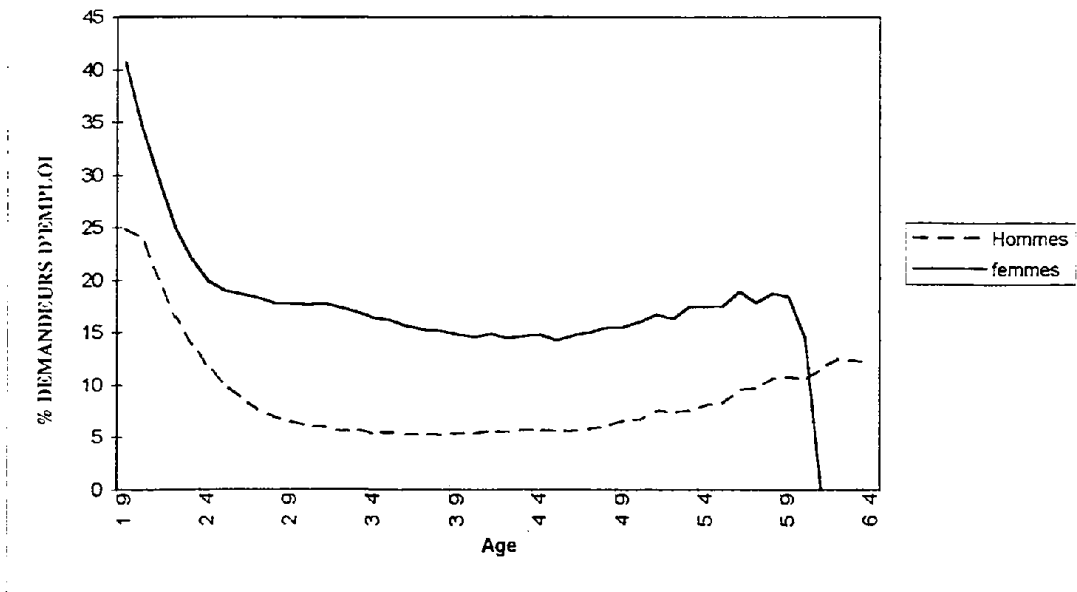
Carte 3.14. Evolution de la part des demandeurs d'emploi sans aucun travail rémunéré dans la population active entre 1981 et 1991.
Le terme «sans aucun emploi rémunéré» indique que l'on a exclu le chômage partiel de cet indice.

Les disparités régionales du chômage présentent, à vrai dire, de fortes similitudes avec celles de 1981, du moins à l'intérieur de chaque région. Le chômage reste plus élevé en Flandre dans le Nord-Est, la Dendre, les communes côtières, à Gand et à Anvers. En Wallonie, il reste plus faible dans l'est de la province de Liège et dans le Luxembourg, et est toujours particulièrement élevé dans l'ancien sillon wallon. Et les communes occidentales de la Région de Bruxelles-Capitale restent elles aussi plus touchées. Mais ces disparités sont désormais perceptibles autour d'une moyenne régionale nettement plus faible qu'en 1981 en Flandre, et beaucoup plus élevée en Wallonie et à Bruxelles. Les ruptures de croissance sont telles, entre les communes flamandes et les autres (carte 3.14), qu'il y a sans doute lieu de s'interroger ici sur le rôle d'un facteur socio-culturel.

Globalement, le chômage touche beaucoup plus les femmes que les hommes, les jeunes actifs plus que les vieux, surtout chez les hommes, et les vieux actifs plus que les 30-50 ans (graphique 3.4). Régionalement, le chômage se montre plus spécifiquement féminin dans et autour de la Flandre occidentale intérieure et dans l'ensemble du Nord-Est, où se combinent diversement des effets structurels, avec une surreprésentation de secteurs économiques traditionnellement masculins, et une tendance croissante des femmes à se présenter sur le marché du travail (aux effets encore renforcés là où sont surreprésentées les classes d'âges jeunes). La féminisation du chômage est également très forte dans la partie méridionale de la Communauté germanophone. Les profils par âge du chômage féminin sont cependant différents selon les sous-régions. De manière générale, le chômage féminin croît avec l'âge dans une grande partie de la Flandre intérieure et en Campine, traduisant sans doute les importantes pertes d'emplois enregistrées dans des secteurs plus spécifiquement féminins du textile, de la confection et des fabrications électriques et électroniques. Dans le sud de la Wallonie, plus tertiaire, la forte croissance du taux d'activité féminin se traduit moins fréquemment par une aussi forte féminisation du chômage, de même d'ailleurs que dans les zones de recrutement des arrondissements côtiers. Le chômage se montre du reste moins féminin autour des pôles tertiaires, comme par exemple dans de nombreuses communes du bassin d'emploi de l'axe Bruxelles-Anvers. Il se montre par ailleurs le moins féminin dans certaines communes parmi les plus rurales de Flandre occidentale, mais surtout dans les zones de chômage élevé autour du sillon wallon et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse où se combinent des croissances moindres de l'activité féminine et les importantes pertes d'emplois dans des secteurs les plus spécifiquement masculins (partiellement masquées pourtant aux âges concernés par les pensions précoces) (cartes 3.15 et 3.16).

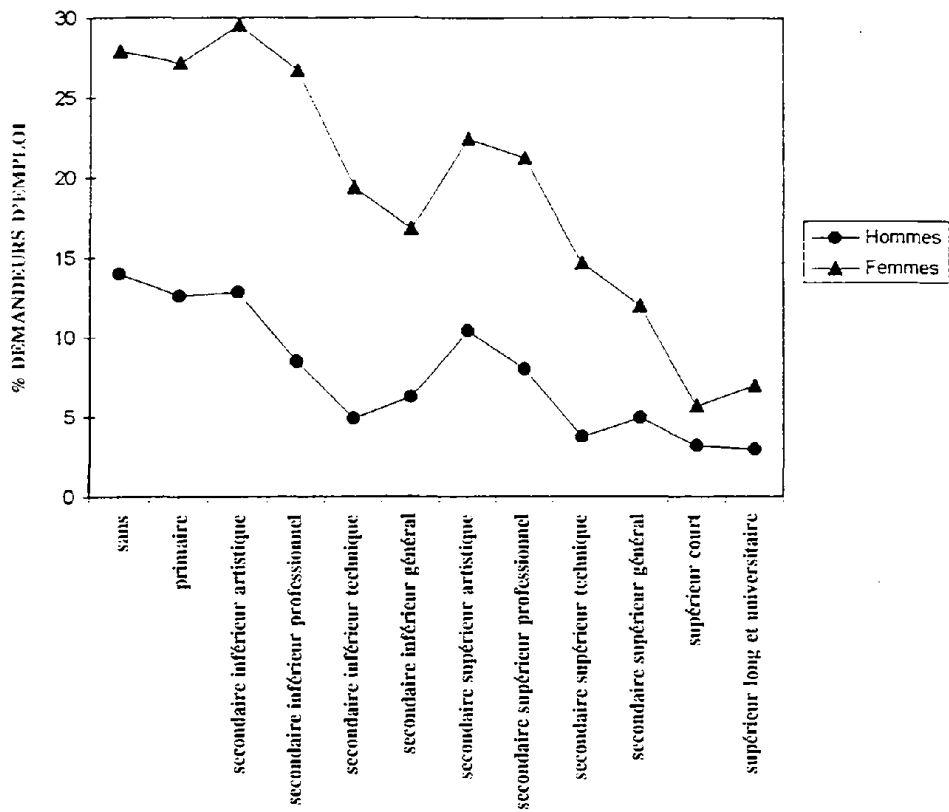
Globalement, le chômage touche également davantage les moins diplômés (graphique 3.5). Au sein des deux cycles du secondaire, le chômage touche le détenteur d'un diplôme professionnel plus que celui d'un diplôme général, alors que le diplôme technique est intermédiaire pour les femmes, mais le moins touché pour les hommes. Le chômage touche généralement les femmes plus que les hommes, sauf parmi les diplômés supérieurs ou universitaires, et parmi les peu ou pas diplômés. Sans doute les femmes de cette dernière catégorie ont-elles plus fortement tendance à se retirer du marché du travail, et occupent-elles plus fréquemment par ailleurs des emplois informels.

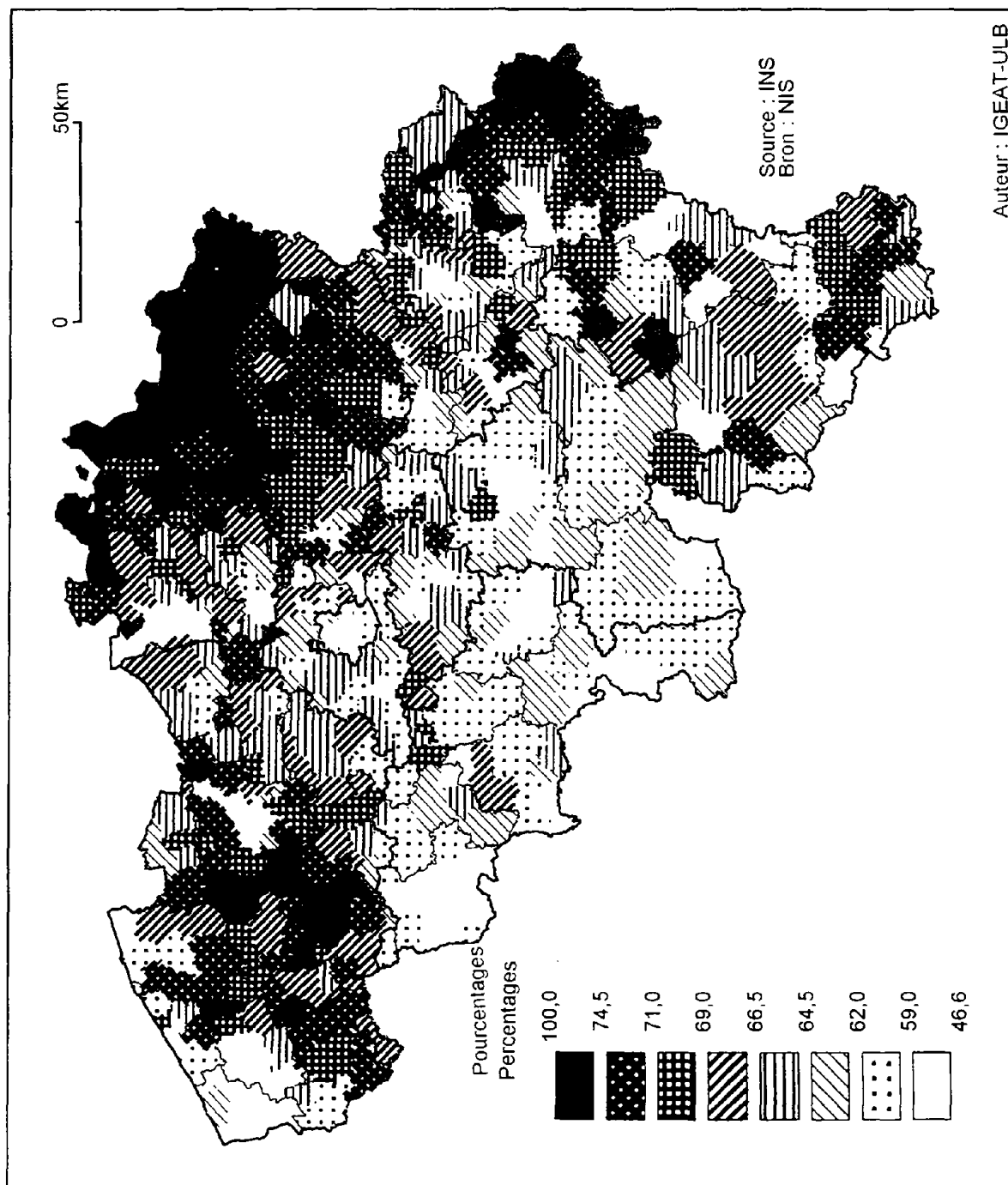
A l'exception des banlieues résidentielles aisées cependant, la part de chacun des types de diplômés parmi les actifs ne semble guère rendre compte du niveau de chômage régional. Ceci tient sans doute en partie à la correspondance très imparfaite entre diplôme et qualification (le niveau des diplômes baisse ainsi de manière continue avec l'âge, et reste un mauvais indicateur lorsque la qualification résulte d'une formation sur le tas).

Graphique 4 : demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe

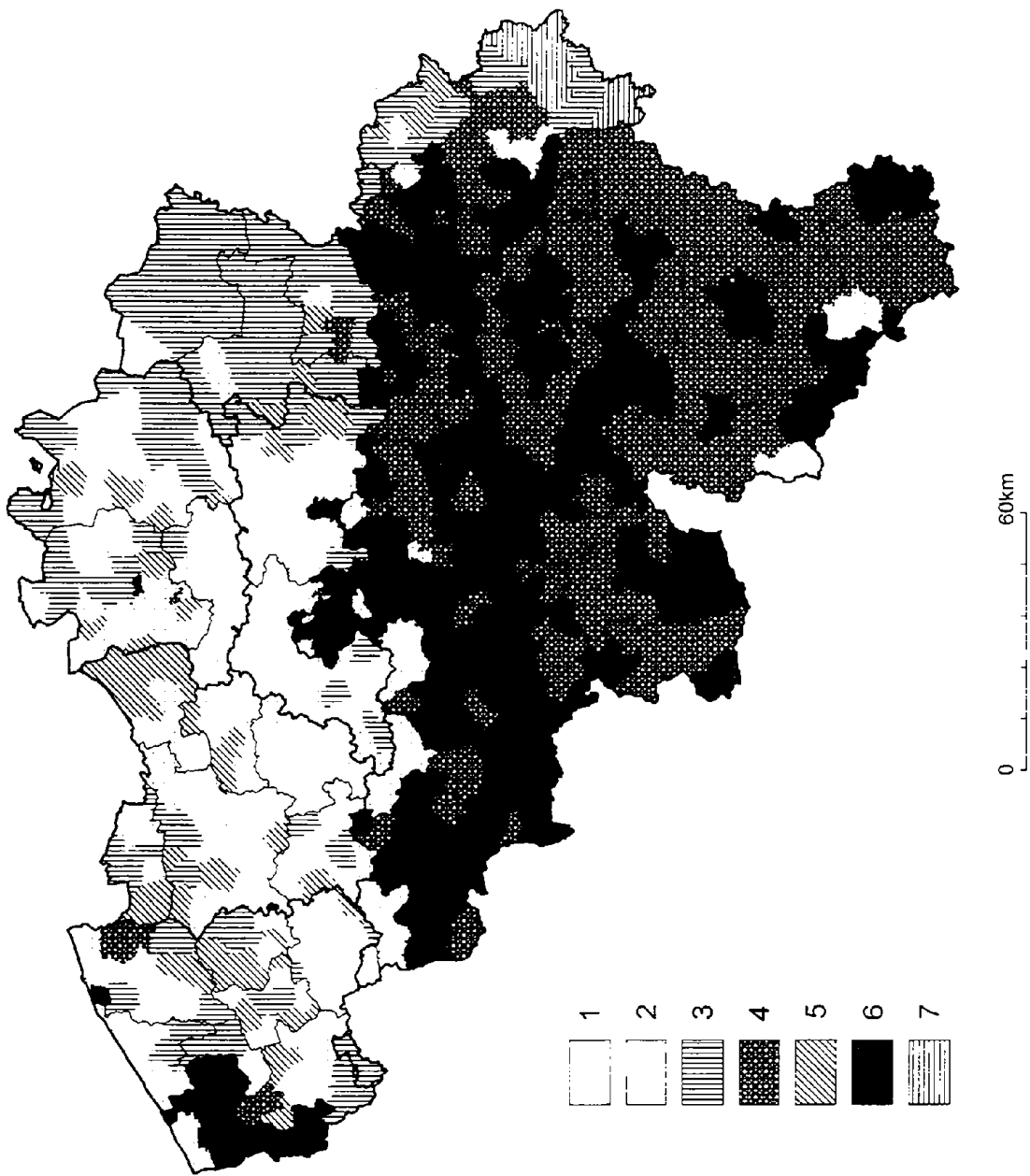
Graphique 5 :

taux de demandeurs d'emploi par sexe et catégorie de diplômes





Carte 3.15. Proportion des femmes parmi les demandeurs d'emploi en 1991.



Carte 3.16. Typologie du chômage en fonction du sexe et de l'âge.

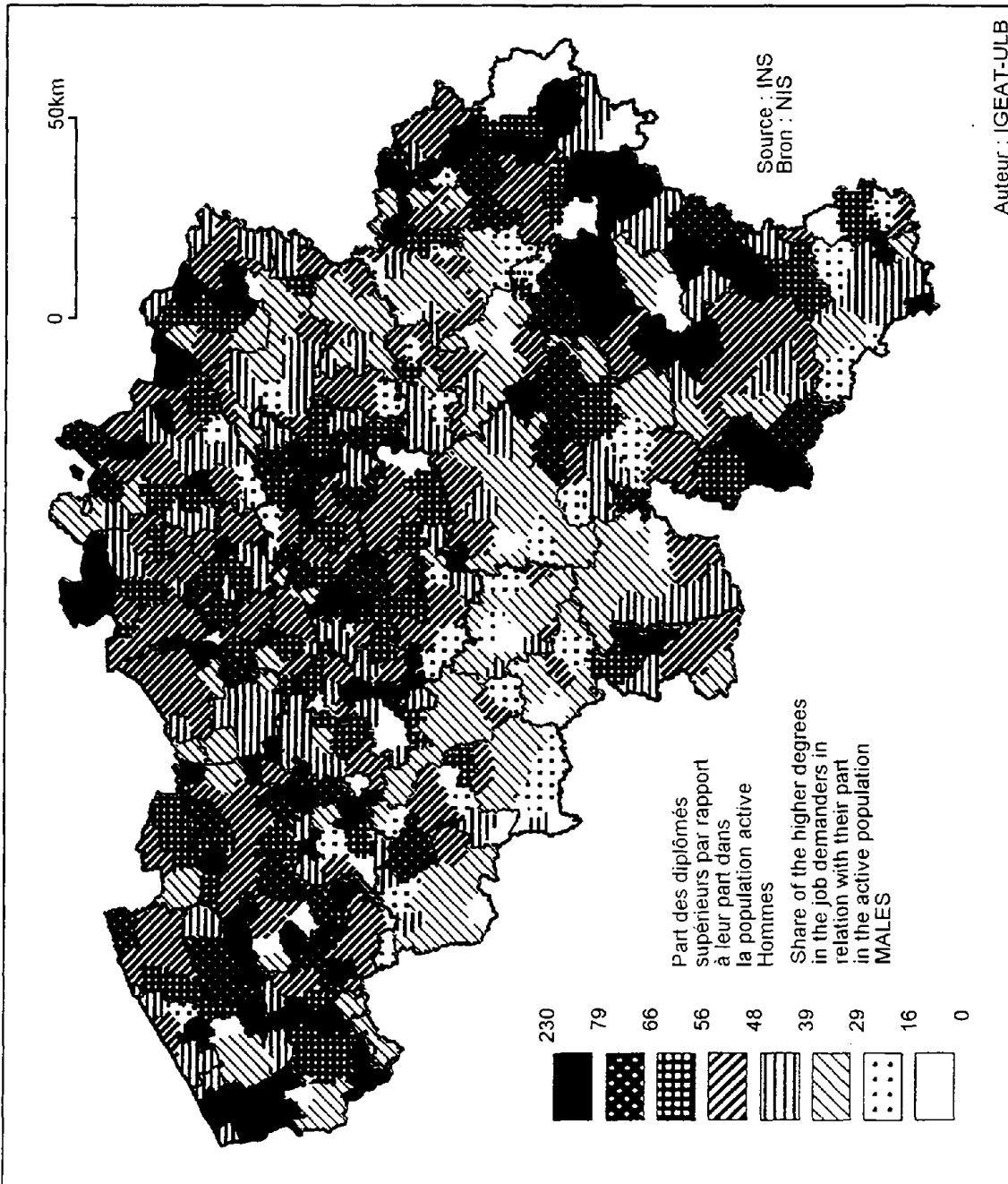
Commentaire de la carte 3.16.

La méthode consiste à regrouper des communes où la structure par sexe et par âge des chômeurs est proche. Les types obtenus sont au nombre de sept et leurs structures sont décrites par les graphiques qui font ici office de légende. Si le chiffre pour une classe d'âge pour un sexe donné dans un des types est supérieur à 100, cela signifie que le pourcentage de chômeurs de cette catégorie par rapport à tous les chômeurs de ce type est supérieur au même indicateur au niveau national (femmes et hommes compris).

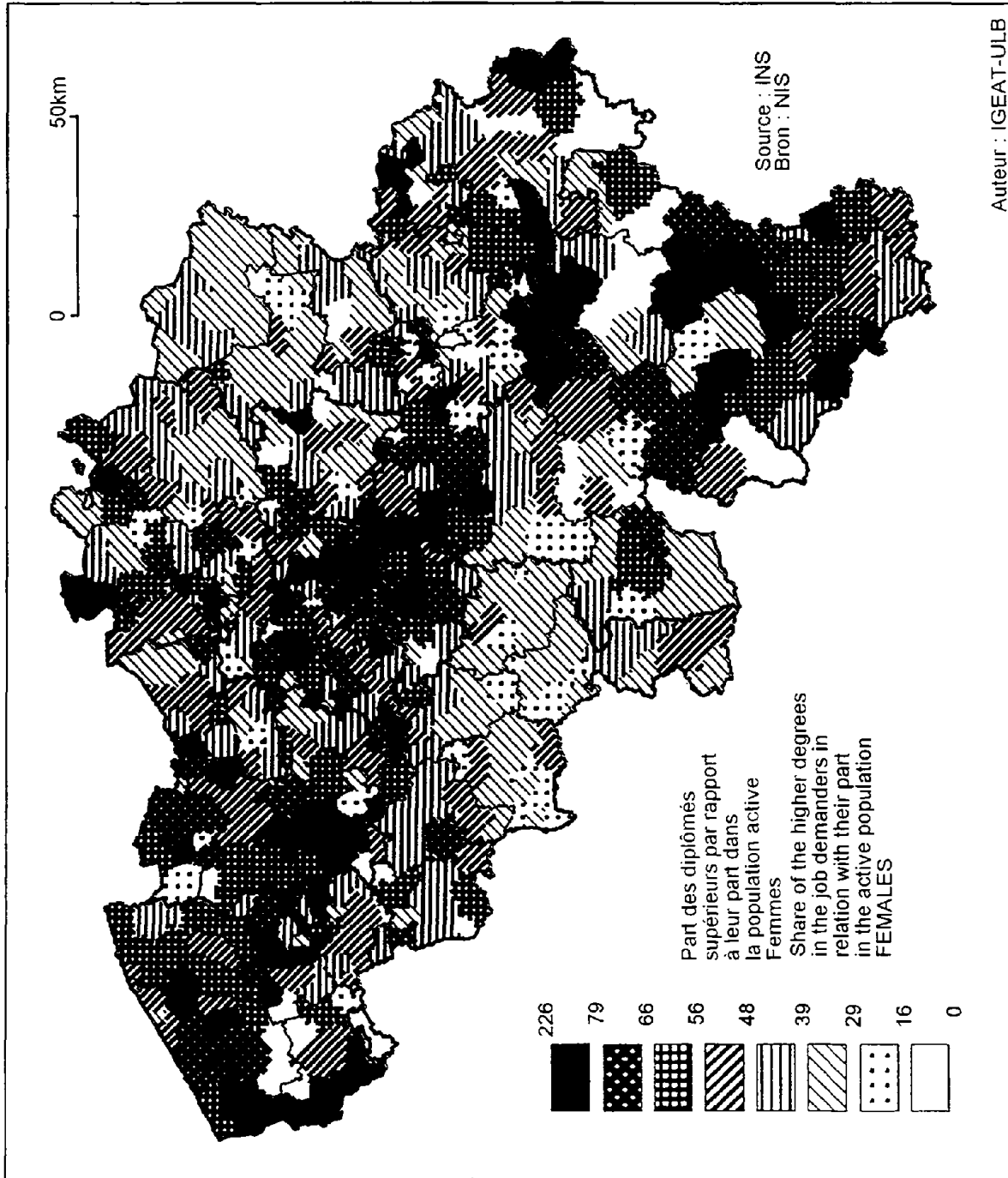
Le chômage apparaît d'abord comme spécifiquement féminin dans tous les types et à presque tout âge.

Les types 1 et 5 montrent, en particulier chez les femmes, un chômage croissant avec l'âge : c'est le résultat, d'une salarisation précoce de la main-d'œuvre féminine, notamment dans les tissus textiles et puis de la crise de ces secteurs. Les types 4 et 6 qui couvrent l'essentiel de la Wallonie et Bruxelles, régions de chômage élevé, montrent un chômage qui décroît en spécificité avec l'âge jusqu'à 50 ans et donc un chômage très élevé pour les jeunes. Un chômage élevé se traduit ici par la difficulté d'insertion des jeunes sur un marché du travail particulièrement étroit. Dans ces types, la féminisation du chômage est moins forte du fait des structures économiques, soit qu'un emploi tertiaire les intègre plus comme à Bruxelles, soit que les industries lourdes en crise relèguent leur main-d'œuvre masculin au chômage. Le type 2 correspond essentiellement aux zones urbanisées en Flandre et au bassin d'emploi bruxellois, la salarisation précoce des femmes comme des hommes y expliquent le profil en U. Le type 3 regroupe l'essentiel des communes du Limbourg : la structure économique fondée sur des grandes industries du type montage automobile y explique un chômage plus féminin qu'ailleurs, même si l'absence de salarisation précoce des femmes explique que les femmes âgées s'inscrivent peu comme demandeuses d'emploi. Le type 7, qui correspond au sud de la région germanophone, se caractérise surtout par une féminisation très élevée du chômage.

Mais la tendance à voir la part parmi les chômeurs des plus diplômés décroître par rapport à leur part dans la population totale avec la croissance du niveau du chômage régional suggère aussi que leur insertion sur le marché du travail, plutôt que de susciter la création d'emplois nouveaux, se fait bien souvent au détriment des moins qualifiés dans le cadre d'une plus grande possibilité de choix des employeurs (cartes 3.17 et 3.18).



Carte 3.17. Propension à chômer parmi la population active ayant un diplôme universitaire ou supérieur long chez les hommes en 1991. L'indicateur est le rapport entre la part des diplômés supérieurs dans le chômage communal et cette part au niveau national. Cela nous indique une éventuelle surreprésentation des chômeurs ayant un diplôme supérieur.



Carte 3.18. Propension à chômer parmi la population active ayant un diplôme universitaire ou supérieur long chez les femmes en 1991. L'indicateur est le rapport entre la part des diplômés supérieurs dans le chômage communal et cette part au niveau national.

Cela nous indique une éventuelle surreprésentation des chômeurs ayant un diplôme supérieur.

4. ANALYSE SPATIALE DE L'ÉCONOMIE BELGE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

4.1. Introduction

Une cartographie de l'économie belge en cinq secteurs classiques et très globaux a été présentée au chapitre deux. Cette classification en cinq secteurs reste très insatisfaisante, tant les notions de secteur secondaire et tertiaire sont devenues conceptuellement critiquables.

La classification sectorielle classique se base essentiellement sur les produits. Par exemple, l'impression, l'édition, la transformation et la fabrication du papier sont groupés en un seul secteur parce qu'ils traitent la même matière de base. Dans les services, la classification repose sur le même principe, en se basant sur le type de services offerts par les acteurs économiques (finance, distribution, transport...). Au plus haut niveau de regroupement, on aboutit à une classification en trois grands secteurs, ceux de Colin Clark : le primaire, qui comprend surtout l'agriculture et parfois aussi tous les produits du sous-sol, le secondaire, qui reprend l'industrie et donc la transformation des produits du primaire, et le tertiaire, qui correspond aux services. A l'intérieur du secondaire, les secteurs de la construction et de l'énergie sont souvent isolés de l'industrie manufacturière.

Cette classification a l'avantage, quand les sources le permettent, de pouvoir être désagrégée au niveau le plus fin. Des analyses intéressantes sont alors possibles.

Pourtant, l'évolution de la société et des insuffisances théoriques intrinsèques rendent cette classification de plus en plus obsolète pour une analyse spatiale efficace.

En effet, les classifications sectorielles classiques par produit rendent fondamentalement mal compte des logiques du fonctionnement économique, du type de travail fourni, de l'organisation de ce travail, des relations entre les fonctions de direction et d'exécution,... qui sont de plus en plus éclatées dans l'espace. Le secteur tertiaire, tel qu'il est souvent considéré dans les analyses, est quant à lui particulièrement hétérogène, regroupant des activités de nature et de fonction radicalement différentes (finance, transport, distribution, nettoyage...).

Soulignons quelques tendances récentes qui accentuent l'inadéquation à l'économie contemporaine de classifications issues du début du siècle et dont les regroupements ont été codifiés au sortir de la seconde guerre mondiale :

1°) dans l'industrie, l'éclatement entre la conception-recherche, la direction et la gestion et la production est devenu une réalité quasi générale. La production elle-même peut être de nature très différente, depuis les tâches répétitives typiques de l'assemblage jusqu'à des tâches spécifiques qui exigent une réelle qualification. Cet éclatement s'est bien entendu marqué dans l'espace : pour chaque stade, on recherche les bassins de main-d'oeuvre et les environnements les plus propices. Les métropoles concentrent la gestion, la recherche et le marketing; les zones de main-d'oeuvre peu qualifiée, l'assemblage... Certains secteurs donnent moins lieu à cet éclatement, mais s'insèrent dans des tissus régionaux caractérisés par l'intensité des réseaux d'interrelations industrielles locales, parfois appelés districts industriels marshalliens (textile du Courtrais par exemple);

2°) dans les services, des processus analogues se mettent en place. Tout le monde reconnaît l'existence d'une opposition entre un tertiaire de haut niveau, de direction, qui fait appel à une main-d'oeuvre très qualifiée, et un tertiaire banalisé, de tâches répétitives (encodage par exemple). De plus, les différents secteurs des services emploient souvent une part non négligeable de travailleurs manuels; à Bruxelles, les ouvriers sont près de deux fois plus nombreux dans le tertiaire que dans le secondaire.

Certains secteurs des services, comme l'encodage par exemple, peuvent donc aussi éclater spatialement leurs différentes fonctions; les nouvelles formes de communication vont faciliter

ce processus. Bien sûr, tous les secteurs des services ne peuvent donner lieu à de telles évolutions de par leur nature-même (transports et commerce en particulier).

La classification en 32 secteurs retenue dans le cadre de cette étude ne répondra certes que très imparfaitement aux insuffisances des classifications traditionnelles par secteurs économiques, dont elle reste volontairement proche dans un souci de lisibilité. L'intérêt majeur de cette classification réside dès lors dans l'isolement de secteurs représentatifs de diverses modalités d'insertion économique. Parmi les cas les plus frappants, on peut citer par exemple le montage automobile, dont les localisations dans le Nord-Est du pays sont caractéristiques de l'insertion industrielle fordiste, ou le textile dans le Courtrais, typique des districts industriels marshalliens, ou encore les banques dont la concentration à Bruxelles est représentative de fonctions de commandement. Les régions de vieille industrialisation restent quant à elles marquées par le poids de la sidérurgie malgré son déclin.

Techniquement, la classification proposée est largement basée sur la classification NACE à deux chiffres, plus rarement sur celle à trois chiffres. La classification à quatre chiffres n'a été utilisée que dans le seul cas des boulangeries, pour les isoler de l'agro-alimentaire et les replacer dans le commerce de détail. La clé de passage entre les codes NACE et les regroupements est reprise au tableau 4.1.

Pour les secteurs industriels, les principaux critères d'homogénéité recherchés ont été les suivants :

- 1°) le rôle historique de certains secteurs, souvent typiques de tissus économiques régionaux;
- 2°) le niveau technologique des secteurs;
- 3°) le type de capital (concentré ou dispersé);
- 4°) la taille des entreprises.

Pour le tertiaire, la division classique entre secteurs marchand et non-marchand a été affinée.

Au sein du tertiaire marchand ont été isolés :

- 1°) les secteurs liés à la prise de décision ou au management (banques et assurances, services aux entreprises);
- 2°) les différents types de commerce, dont les logiques spatiales sont très différentes (commerce de gros, de détail et Horeca);
- 3°) les transports et communications;

Le reste du secteur marchand a été divisé entre les loisirs et l'immobilier.

Le non-marchand, qui est certainement le secteur où l'usage de la classification NACE s'avère la plus problématique, a été essentiellement divisé entre l'enseignement, dont la fonction sociale est très spécifique, l'administration, les autres secteurs publics (surtout des secteurs de contrôle social comme la police, la justice...), et les autres services non-marchands (le monde associatif, les centres d'hébergement comme les crèches ou les homes...).

Le secteur de la santé est intermédiaire entre les tertiaires marchand et non-marchand.

Tableau 4.1 : Clé de passage entre les secteurs économiques utilisés dans cette étude et les secteurs NACE

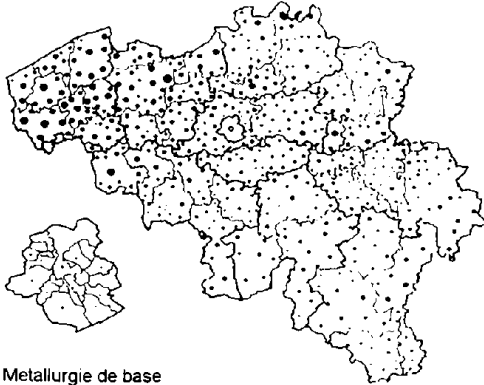
	Nom du secteur	Codes NACE	Total des emplois	Part dans l'emploi national
1	Agriculture, Sylviculture, Pêche	0	88146	2,71
2	Eau, Énergie, Gaz	11-13, 15-17	31888	0,98
3	Métallurgie de base	21-22	48297	1,48
4	Minéraux non métalliques	23,24	35892	1,10
5	Chimie	14,25,26	74683	2,29
6	Fabrication d'ouvrages en métaux	31	62508	1,92
7	Construction de machines et matériel mécanique	32	38770	1,19
8	Machines de bureaux et construction électrique	33,34	56536	1,74
9	Fabrication des moyens de transport	35,36	65066	2,00
10	Alimentation, Boisson et Tabac	41,42 sauf 4192	74370	2,28
11	Textile, cuir	43,44	51376	1,58
12	Chaussure, Habillement	45	34896	1,07
13	Bois, Meuble	46	35030	1,08
14	Papier, Impression, Édition	47	52216	1,60
15	Autres industries manufacturières, Plast, caoutchouc, Instr de précision	37,48,49	35433	1,09
16	Construction	5	190700	5,86
17	Commerce de gros	61-63	147446	4,53
18	Commerce de détail	64-65,67,419,2,771,844,846,98,847	373266	11,46
19	Horeca	66	92413	2,84
20	Transport	71-77 sauf 771,845	154344	4,74
21	Communication	79	65862	2,02
22	Banques, Assurances	81-82,831-832	140840	4,31
23	Immobilier	833-834,85	10078	0,31
24	Autres services aux entreprises	835-839,841-843,923	116323	3,57
25	Administration	90,911,919	218162	6,70
26	Autres secteurs publics	912-918,921-922	90622	2,78
27	Enseignement supérieur et R&D	931,94	44884	1,38
28	Autre enseignement	932-938	240283	7,38
29	Autres services non marchands	96	120045	3,69
30	Santé	95	175757	5,40
31	Loisir	97	37763	1,16
32	Autres	99	246624	7,57
	Total		3256727	99,80

Cartes 4.1. à 4.8.
Maps 4.1. to 4.8.

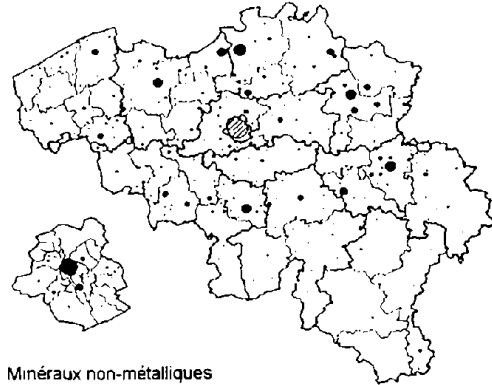
EMPLOI TOTAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES EN 1991, PAR COMMUNE

TOTAL EMPLOYMENT IN DIFFERENT ECONOMIC SECTORS IN 1991, BY COMMUNES

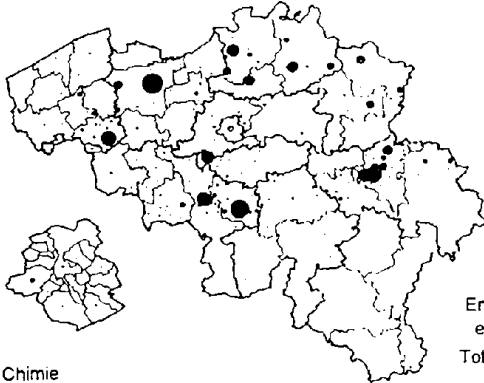
Agriculture
Agriculture



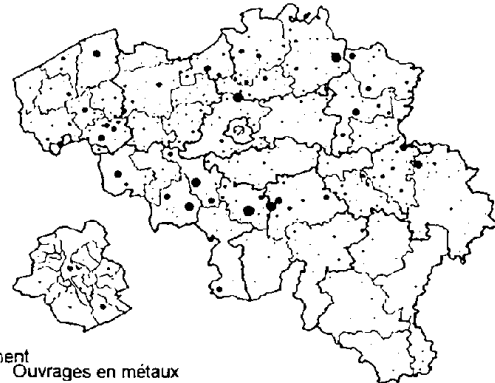
Energie
Energy



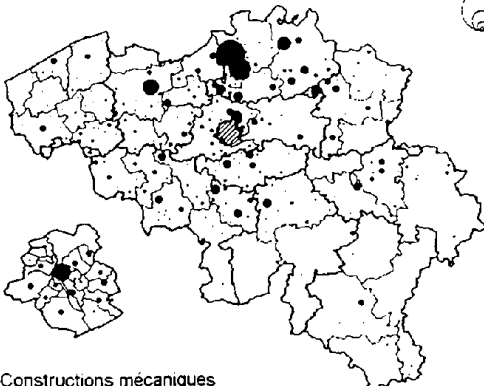
Metallurgie de base
Basic metal industry



Minéraux non-métalliques
Non-metallic mineral products

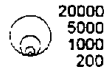


Chimie
Chemistry

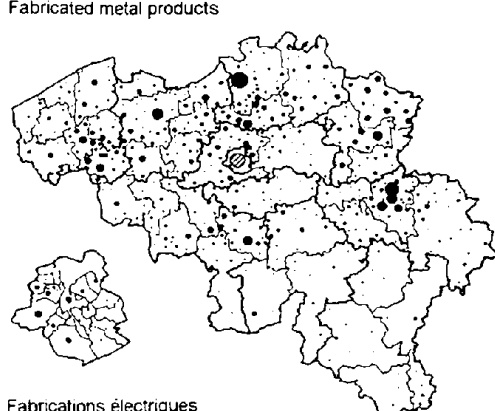


Emploi total
en 1991

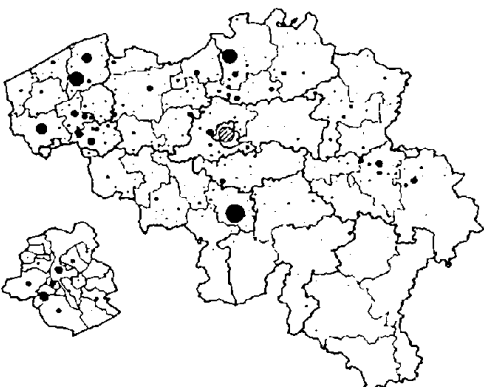
Total employment
in 1991



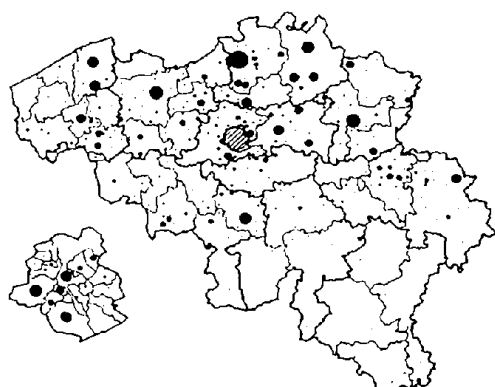
Ouvrages en métaux
Fabricated metal products



Constructions mécaniques
Mechanical industry



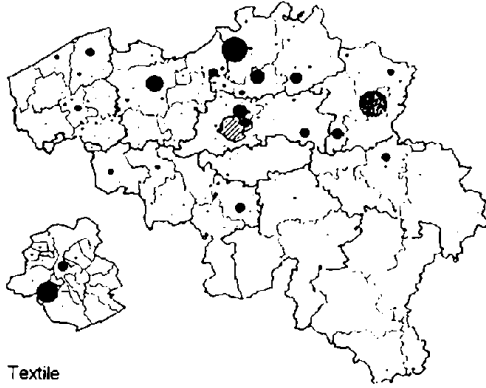
Fabrications électriques
Manufacturing of electric equipment



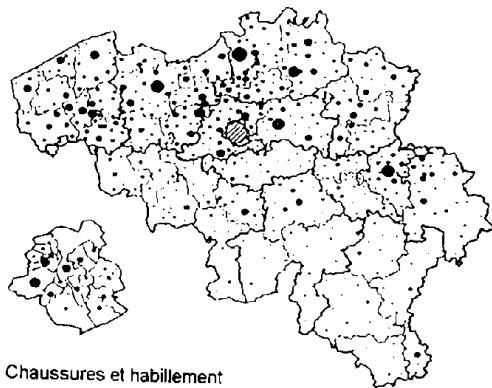
Cartes 4.9. à 4.16.
Maps 4.9. to 4.16.

**EMPLOI TOTAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS
ECONOMIQUES EN 1991, PAR COMMUNE**
**TOTAL EMPLOYMENT IN DIFFERENT ECONOMIC
SECTORS IN 1991, BY COMMUNES**

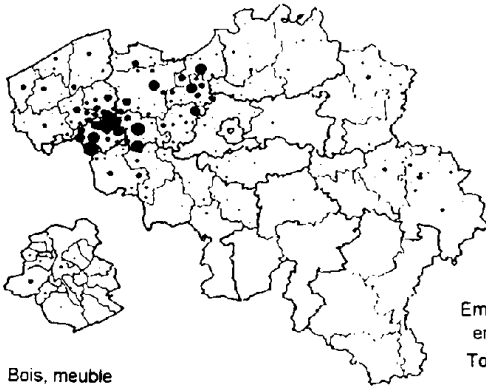
Fabrication de moyens de transport
Manufacturing of transport equipment



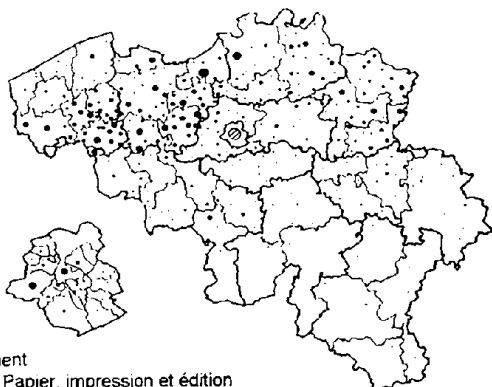
Agro-alimentaire
Food and beverage



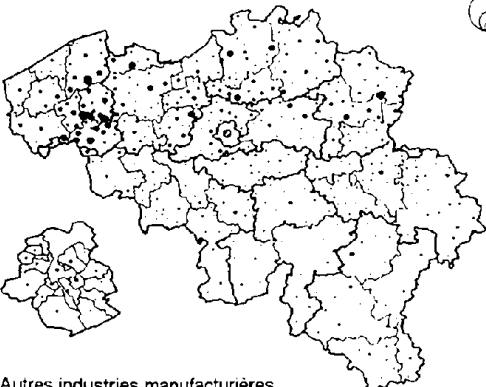
Textile
Textile



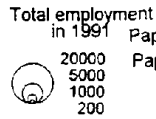
Chaussures et habillement
Clothing, footwear



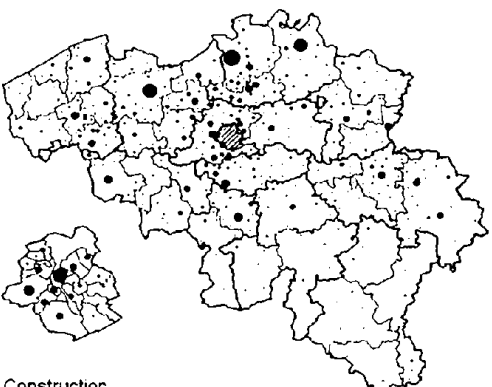
Bois, meuble
Wood and furniture



Emploi total
en 1991



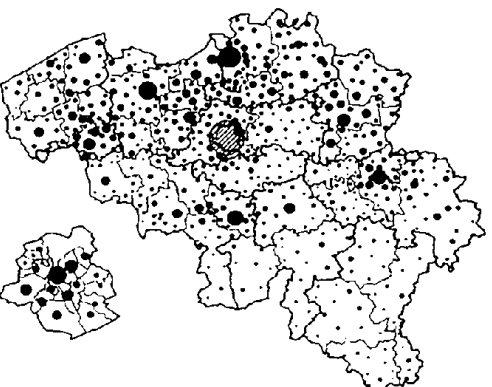
Papier, impression et édition
Paper, printing and publishing



Autres industries manufacturières
Other manufacturing



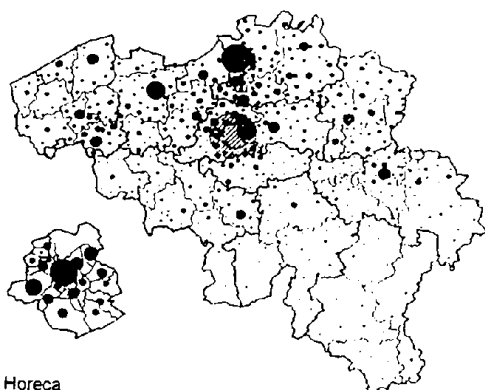
Construction
Building



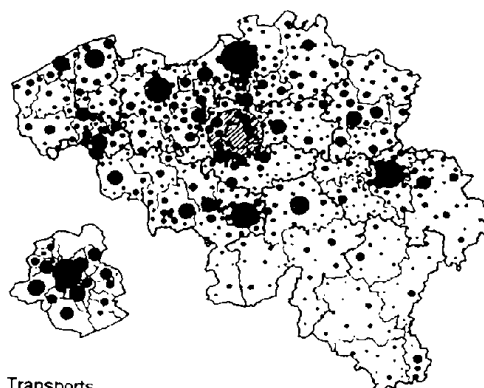
Cartes 4.17. à 4.24.
Maps 4.17. to 4.24.

EMPLOI TOTAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES EN 1991, PAR COMMUNE TOTAL EMPLOYMENT IN DIFFERENT ECONOMIC SECTORS IN 1991, BY COMMUNES

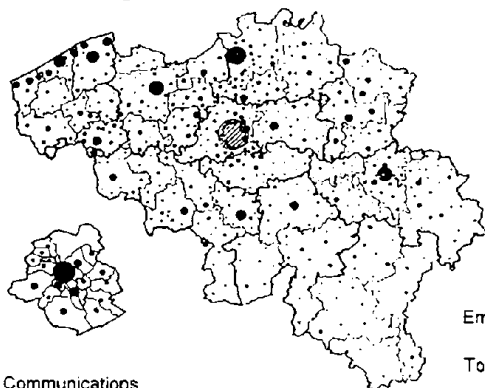
Commerce de gros
Wholesale trade



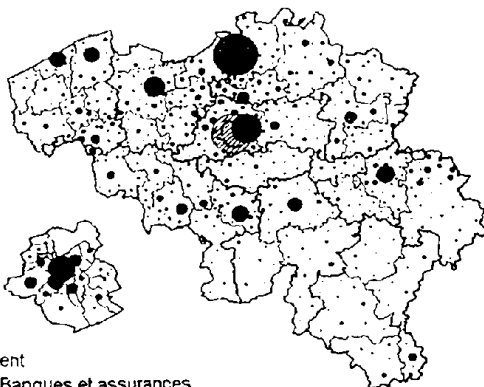
Commerce de détail
Retail trade



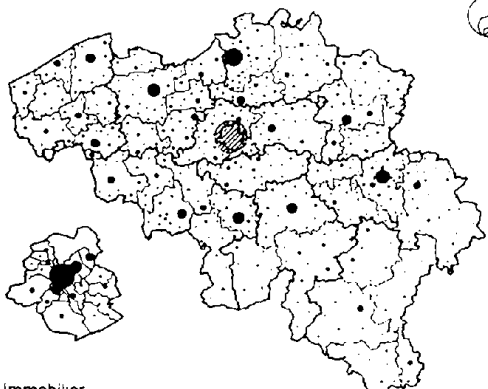
Horeca
Hotels, catering



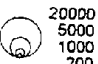
Transports
Transportations



Communications
Communications



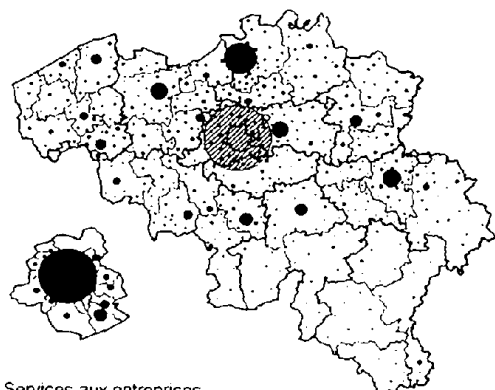
Emploi total
en 1991
Total employment
in 1991



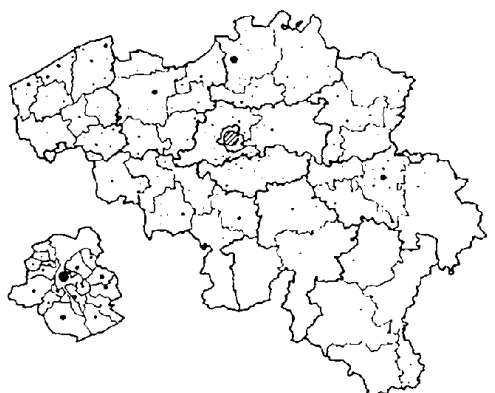
20000
5000
1000
200

The legend consists of four concentric circles of increasing size, representing the employment levels: 20000 (largest), 5000, 1000, and 200 (smallest).

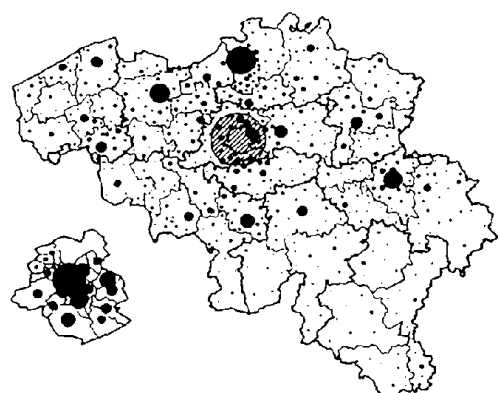
Banques et assurances
Banking and insurance



Immobilier
Real estate



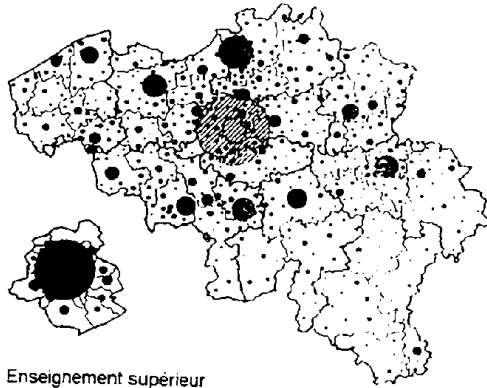
Services aux entreprises
Business services



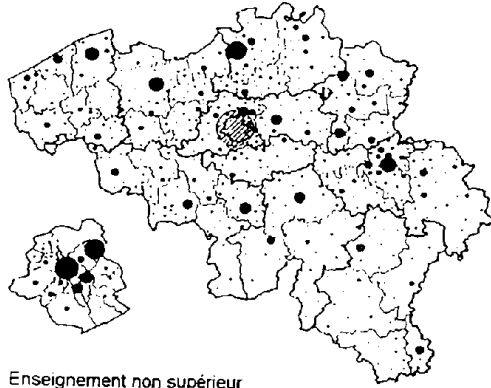
Cartes 4.25. à 4.32.
 Maps 4.25. to 4.32.

**EMPLOI TOTAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS
 ECONOMIQUES EN 1991, PAR COMMUNE**
**TOTAL EMPLOYMENT IN DIFFERENT ECONOMIC
 SECTORS IN 1991 BY COMMUNES**

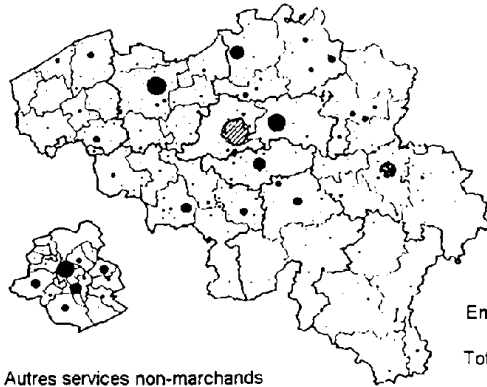
Administration
 Administration



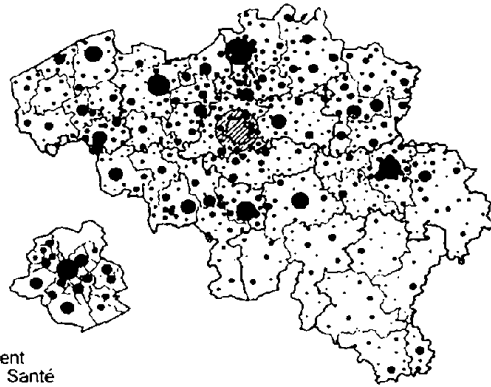
Autres services publics
 Other public services



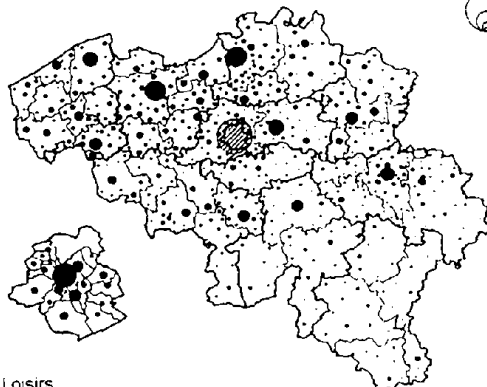
Enseignement supérieur
 Higher teaching



Enseignement non supérieur
 Other teaching



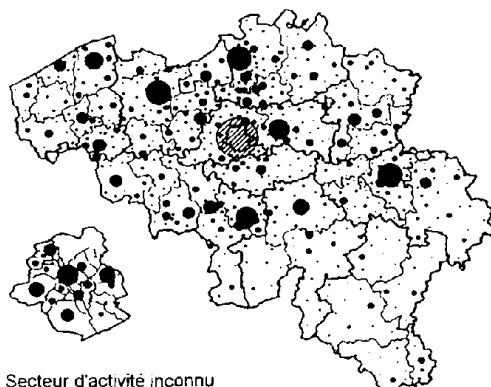
Autres services non-marchands
 Other non-merchant services



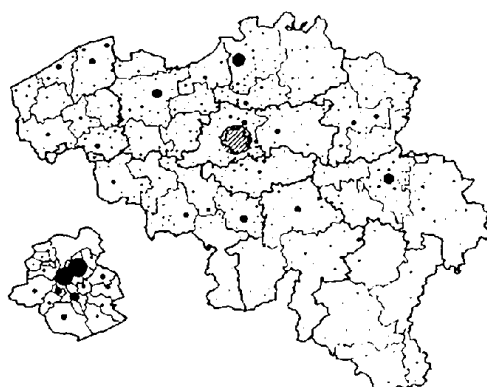
Emploi total
 en 1991
 Total employment
 in 1991

20000
 5000
 1000
 200

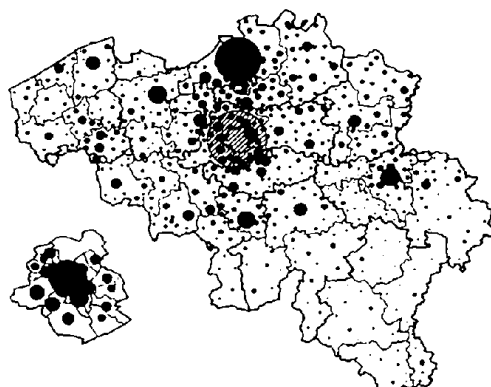
Santé
 Health



Loisirs
 Leisure



Secteur d'activité inconnu
 Economic activity unknown



4.2. Présentation systématique des résultats par secteur (cartes 4.1 à 4.32)

4.2.1. L'agriculture (2,8% de l'emploi national)

L'emploi dans ce secteur, qui comprend non seulement la culture et l'élevage, mais aussi l'horticulture, la sylviculture et la pêche, a connu depuis le début de la révolution industrielle un déclin ininterrompu et n'occupe plus en 1991 que 2,8% de la population active.

L'agriculture est le secteur d'activité dont la répartition spatiale est la plus homogène. Une zone de forte concentration d'emplois se dégage néanmoins en Flandre intérieure, en particulier en Flandre occidentale, plus spécialisée dans des activités intensives comme l'horticulture, le petit élevage et l'élevage hors sol. Cet ensemble s'oppose à celui de la Fagne-Famenne-Ardenne-Lorraine belge, au sud du pays, où dominent des paysages de prairies soutenant un élevage bovin assez peu intensif, et à faible densité d'emploi agricole. Les zones de grande culture et d'élevage de la Hesbaye et du Brabant présentent quant à elles des densités intermédiaires.

A l'exception de la Flandre Occidentale où domine une agriculture dense, moderne, dynamique et à fortes valeurs ajoutées par emploi, les plus fortes parts de l'agriculture dans l'emploi local observées dans certaines régions périphériques, et en particulier au sud du sillon Sambre-Meuse, traduisent très généralement la faiblesse du reste de l'économie locale (carte 4.33).

Si l'emploi agricole décline dans presque tout le pays, il reste toutefois quasi stable en Flandre occidentale et résiste également assez bien en Limbourg et dans le sud de la Wallonie (carte 4.34).

4.2.2. Energie, Gaz, Eau (1% de l'emploi national)

Ce secteur assez hétérogène comprend à la fois la production, la transformation et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (mais non les raffineries de pétrole, incluses dans la chimie, ni la distribution des produits pétroliers, comprise dans le commerce). Bien que les logiques spatiales de ces différents sous-secteurs soient en fait très diverses, la classification ne permet guère de les individualiser.

La croissance de la productivité, entre autres dans le cadre d'une concentration de la production sur un petit nombre de sites, et la fermeture des charbonnages expliquent l'important déclin de l'emploi dans ce secteur, qui ne représente plus en 1991 que 1% de l'emploi national contre 1,7% en 1981.

Les fortes concentrations d'emploi correspondent :

- aux centrales nucléaires (Doel à Beveren, Tihange à Huy);
- aux agglomérations, où se concentrent à la fois de nombreux emplois liés à la distribution et la gestion administrative de ce secteur;
- à l'extraction houillère, encore importante dans le Limbourg en 1991 mais aujourd'hui disparue;
- à quelques cokeries dans le Hainaut, et aux centrales thermiques classiques dispersées sur l'ensemble du territoire.

Si l'évolution globale de l'emploi a été très négative pendant cette période, les différents sous-secteurs ont toutefois connu des évolutions très divergentes.

Le déclin porte surtout sur l'emploi dans les grandes agglomérations, alors que l'emploi dans les centrales nucléaires est en forte augmentation.

4.2.3. La métallurgie de base (1,5% de l'emploi national)

Ce secteur comprend la sidérurgie, la première transformation des métaux et la transformation

des métaux non-ferreux (carte 4.35).

Moteur de la révolution industrielle en Belgique, il connaît depuis 1974 un déclin spectaculaire, tant relatif qu'absolu. S'il représentait encore à cette date près de 11% de l'emploi industriel national (chiffres ONSS), il n'en représente plus que 7% à peine en 1991, au terme d'une disparition de plus de la moitié de ses effectifs. Entre 1981 et 1991, l'emploi y est passé de 82000 à 55000, sa part dans l'emploi national diminuant de 2,4% à 1,5%. Et la crise aura frappé plus lourdement encore l'emploi dans l'industrie du fer, dans le cadre d'une vive concurrence mondiale et d'un manque d'intégration des bassins wallons, restés plus concurrents que complémentaires.

La sidérurgie belge, concentrée en quelques grosses entreprises, répond à deux types de localisations :

1°) remontant au XIX^{ème} siècle, les implantations dans les anciens bassins industriels wallons auront pour l'essentiel répondu alors, dans un contexte de coûts élevés des transports, à des contraintes de localisation sur le charbon, tout en se montrant les plus dynamiques là où, comme à Liège et à Charleroi, existait une tradition artisanale proto-industrielle dans la métallurgie. Seule fait exception la sidérurgie de Clabecq, implantée à proximité du marché bruxellois.

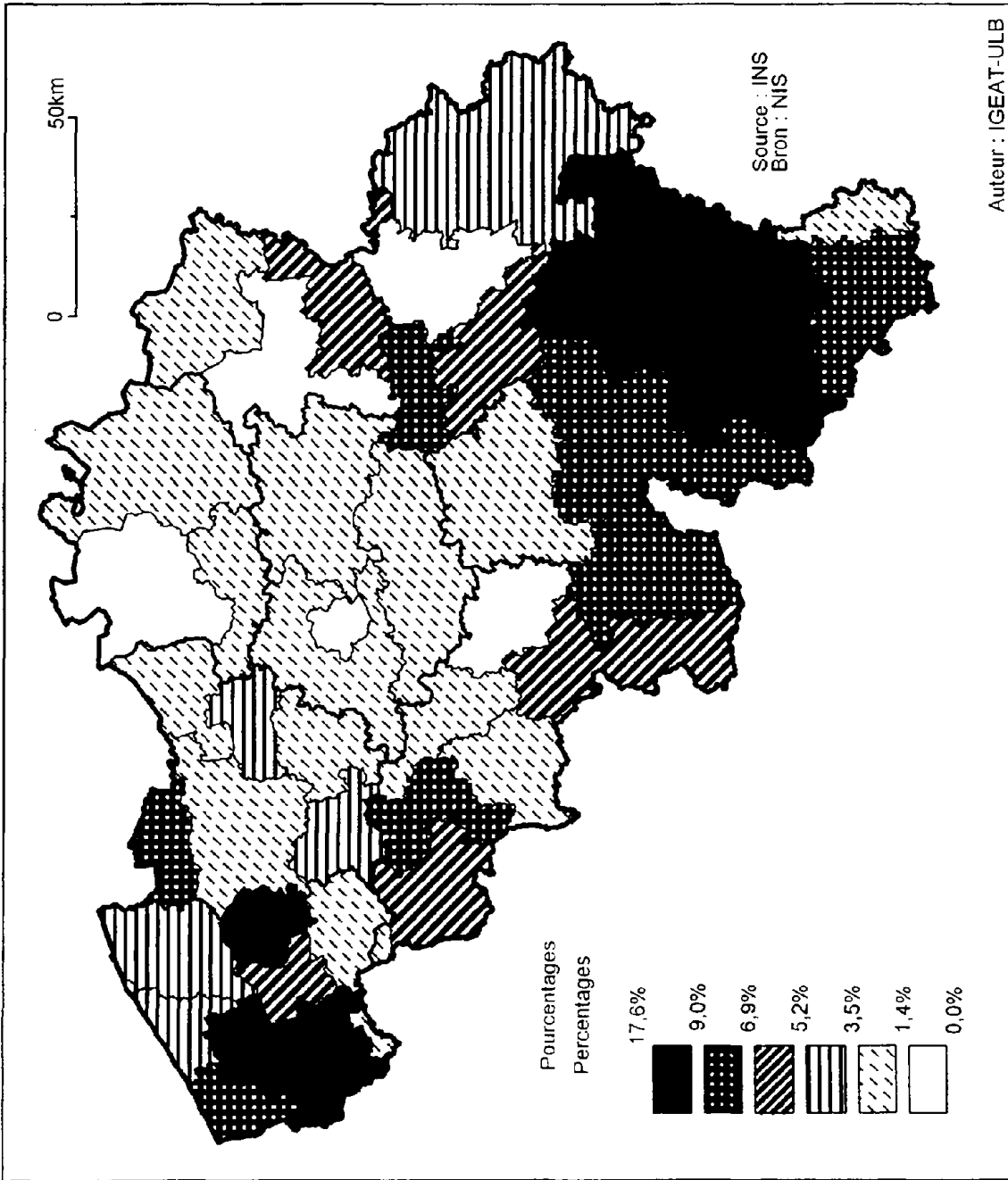
Contrôlée très tôt par la haute finance bruxelloise, la sidérurgie et ses avals, qui se sont développés sans croissance parallèle d'un tertiaire d'encadrement de haut niveau, auront profondément et durablement marqué le tissu économique et social wallon. Drainant main-d'oeuvre et capitaux, ils auront rapidement limité les possibilités de développement autonome des petites entreprises. Ils seront aussi le creuset de développement d'une classe ouvrière très organisée, que le capital étranger se montrera peu soucieux d'affronter lors des golden sixties dans le cadre surtout des implantations de grosses unités de montages réclamant une main-d'oeuvre plus docile que qualifiée. Ces facteurs, autant que la crise du charbon et de la sidérurgie proprement dite, dont le déclin s'accélère à partir de 1973, contribueront aux difficultés de reconversion des bassins industriels wallons (carte 4.36).

2°) La sidérurgie maritime au nord de Gand, implantée dans les années soixante le long du canal vers Terneuzen, s'inscrit quant à elle dans les nouvelles tendances de localisations portuaires de la sidérurgie, la baisse des coûts des transports permettant désormais d'importer par bateau non seulement le minerai mais aussi le charbon. Malgré le déclin global du secteur, la sidérurgie de Gand a connu une forte croissance de l'emploi.

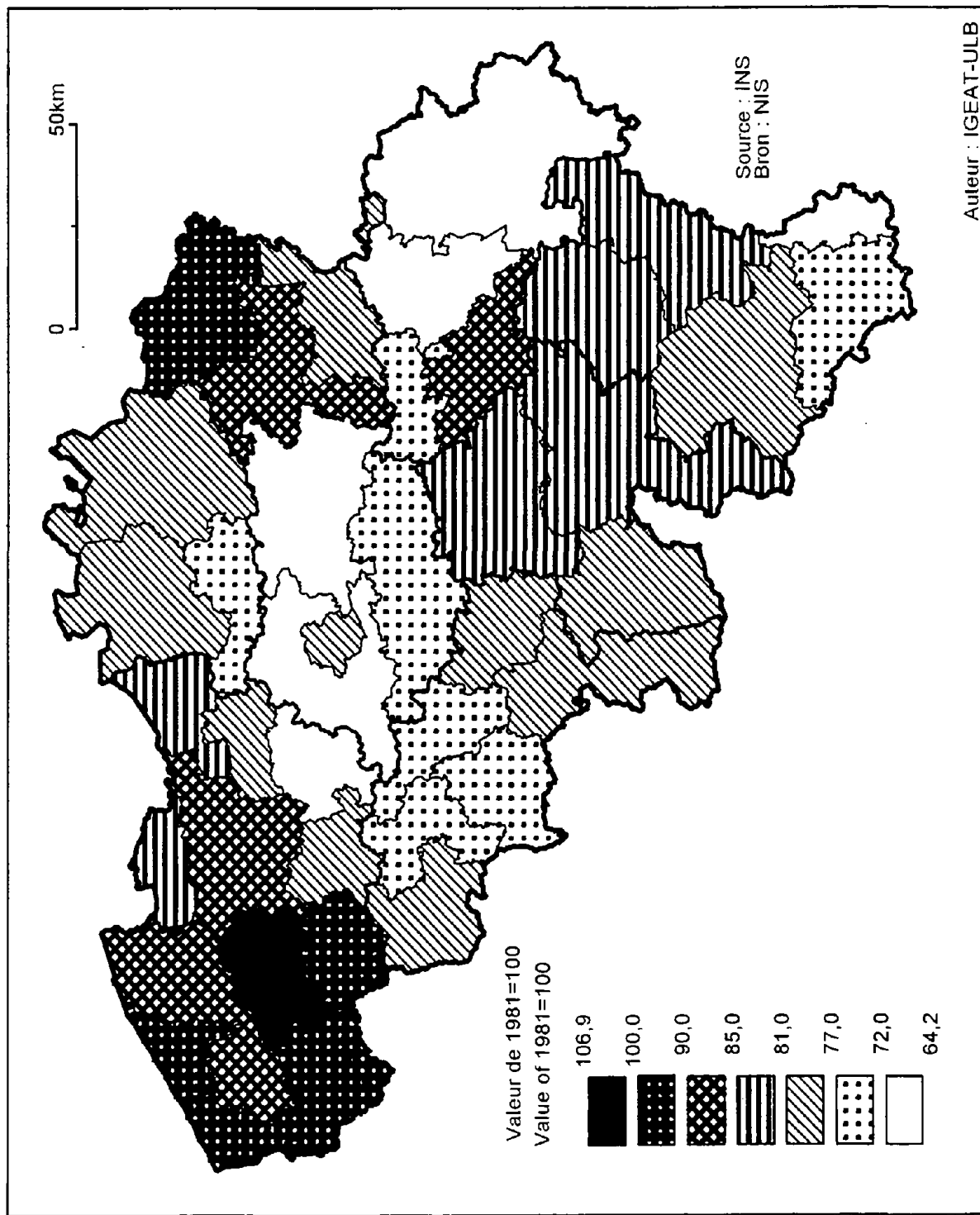
Les valeurs de 1991 enregistrent par ailleurs la disparition de la sidérurgie à Athus pendant les années 80.

L'emprise de la Wallonie dans la première transformation des métaux est moins forte que dans la seule sidérurgie. L'importante concentration dans le Courtrais, avec le gros pôle de tréfilerie à Zwevegem, connaît cependant des pertes d'emploi .

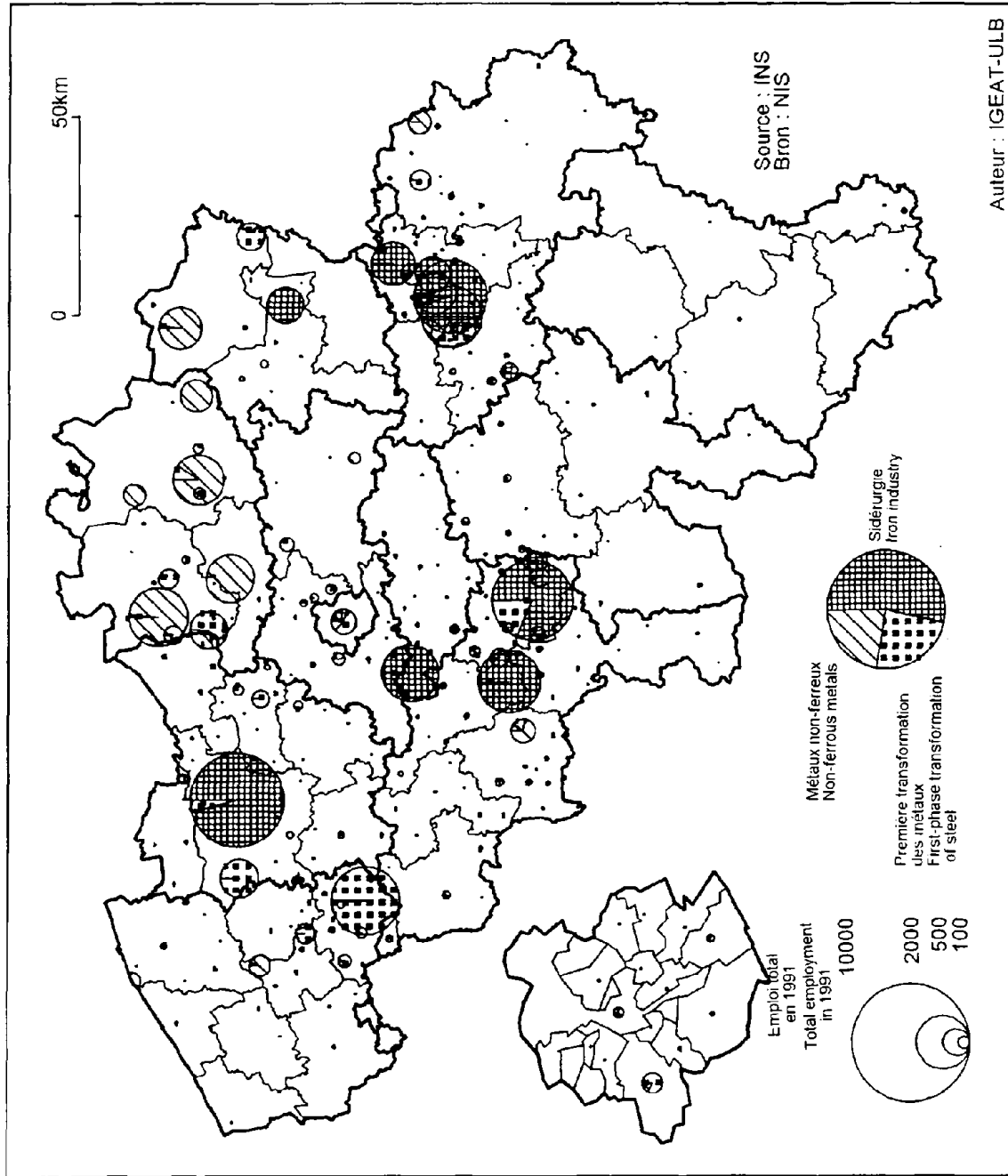
D'abord implanté à Liège pour le traitement du zinc, le secteur des non-ferreux, qui y subsiste encore à l'état résiduel aujourd'hui, est essentiellement implanté autour d'Anvers, dans une logique portuaire (plomb, cuivre, aluminium) et dans des zones peu densément peuplées de la Campine bien reliées à Anvers (plomb,zinc), dans une logique d'insertion d'activités polluantes.



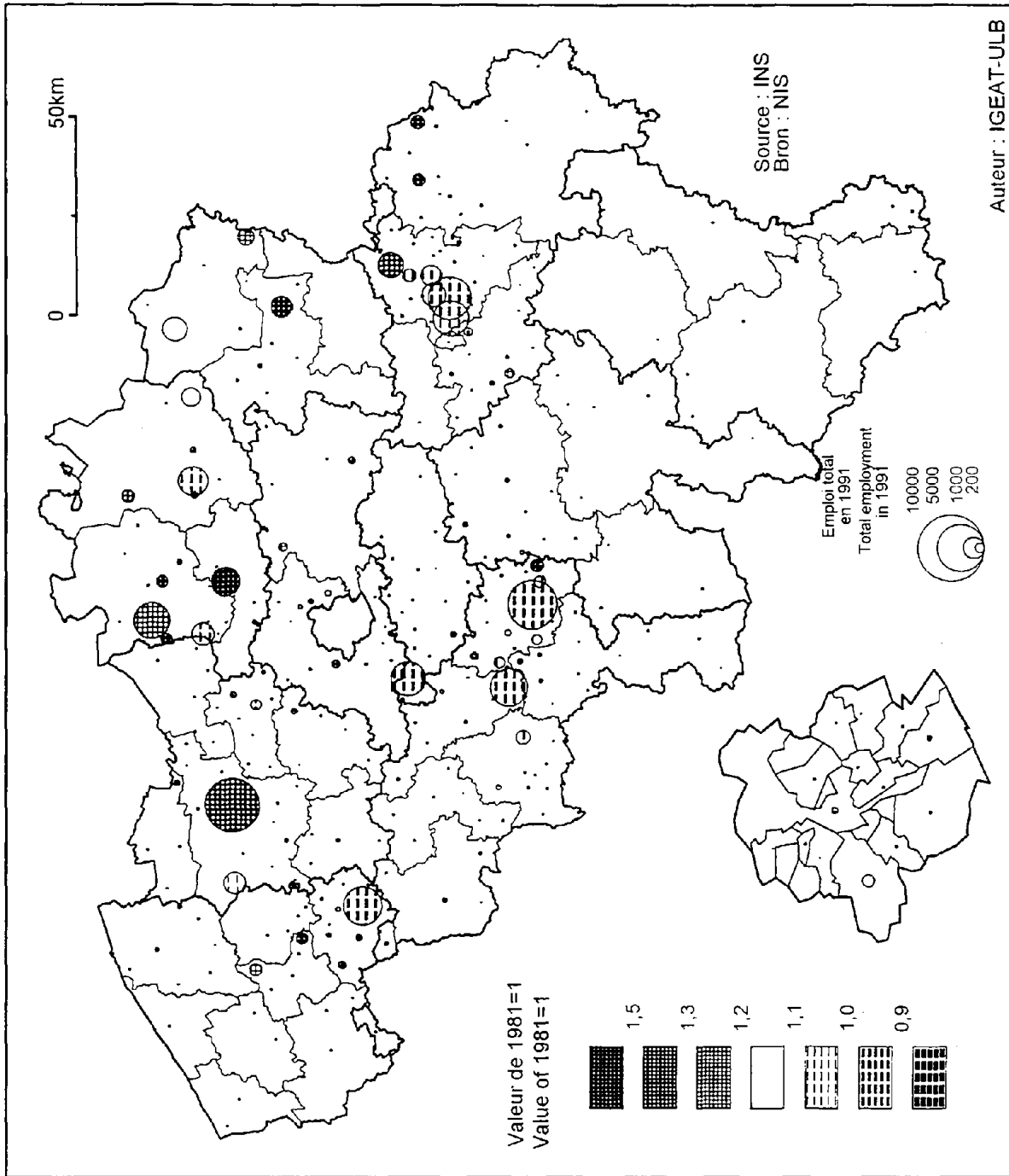
Carte 4.33. Part du secteur primaire dans l'emploi total en 1991.



Carte 4.34. Evolution du secteur primaire entre 1981 et 1991.



Carte 4.35. Nature de l'activité dans la métallurgie de base en 1991.



Carte 4.36. Volume de l'emploi dans la métallurgie de base en 1991 et son évolution entre 1981 et 1991, par commune

4.2.4. Minéraux non métalliques (1,1% de l'emploi national)

Il s'agit d'un secteur dont les logiques de localisation sous-sectorielles sont très diverses, liées à l'extraction locale ou à certaines traditions régionales. Les principaux sous-secteurs sont la fabrication de matériaux de construction, la cimenterie, le travail de la pierre et la verrerie. Entre 1981 et 1991, 25% des emplois ont été supprimés dans ce secteur, le faisant passer de 1,6 à 1,2% de l'emploi total.

Les fortes concentrations wallonnes, surtout en Hainaut et en province de Namur, sont souvent liées à l'extraction locale (céramique et ciment). Ce n'est pas le cas de la verrerie, industrie à capital concentré qui s'est installée dans le sillon industriel wallon dès le début de la Révolution industrielle.

En Flandre, le secteur, plus dispersé, reste cependant spécifique de la Campine et du Courtrais, et se montre, à l'exception de la verrerie campinoise, plus rarement lié à l'extraction. Il est moins spécialisé qu'en Wallonie à l'amont des filières de production.

L'évolution spatiale du secteur entre 1981 et 1991 ne montre pas de tendances régionales nettes en dehors du déclin hennuyer et de la croissance du Limbourg.

4.2.5. Chimie (2,4% de l'emploi national)

Jusqu'en 1880, l'emploi dans le secteur chimique reste faible en Belgique. La chimie connaît alors de fortes croissances liées à de nouvelles techniques (procédé Solvay) et à une concentration du capital. Elle est d'abord fondée sur la carbochimie et la chimie minérale, avec une forte concentration en Wallonie. Le déclin de la carbochimie et le développement, surtout après la seconde guerre mondiale, de la pétrochimie, vont déplacer le centre de gravité de cette industrie vers la Flandre, en particulier à Anvers et en Campine, disposant de vastes terrains industriels et reliée à Anvers par tuyau.

La carte actuelle (carte 4.37) superpose donc les résultats de plusieurs logiques de localisation :

1°) une localisation portuaire surtout à Anvers, mais également à Gand. Elle concerne essentiellement les secteurs lourds : la chimie de base, mais plus encore les raffineries de pétrole et la pétrochimie, sans oublier cependant la production de produits photographiques à Mortsels. Une proximité urbaine se justifie également par la recherche d'une main-d'oeuvre qualifiée importante, qui détermine aussi les implantations sur un axe Anvers-Bruxelles;

2°) la concentration en Campine est assez ancienne (début du XX^{ème} siècle) et illustre à l'origine la volonté de localiser dans des zones peu densément peuplées certains sous-secteurs assez polluants ou dangereux. Aujourd'hui, cette industrie est cependant dominée par la pétrochimie, reliée à Anvers par oléoduc, et par la production pharmaceutique;

3°) la pharmacie, secteur à fort contenu technologique, en aval des filières de production et peu dépendant des liaisons d'approvisionnement, fait appel à une main-d'oeuvre fortement qualifiée : il n'est dès lors pas étonnant de la retrouver aussi, et avec de fortes croissances, dans des zones périurbaines vertes où habite cette main-d'oeuvre qualifiée, et en particulier le Brabant wallon, proche des universités;

4°) le pôle bruxellois correspond entre autres aux sièges sociaux et de recherche d'un secteur dont le capital est très concentré;

5°) il faut encore noter la position actuellement marginale de la Wallonie dans ce secteur dont le démarrage et les technologies datent surtout du troisième cycle de Kondratieff (fin XIX^{ème} siècle, début XX^{ème} siècle). Si le sillon wallon a alors attiré des investissements dans la chimie de base, ceux-ci sont généralement restés très inféodés au charbon et concentrés dans l'amont des filières, ce qui explique le recul actuel.

L'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi maintient son emploi, à l'exception de Bruxelles, alors que les centres urbains subissent par ailleurs un important déclin industriel. La chimie se maintient

cependant comme un secteur de localisation globalement métropolitaine, ce qui s'explique par un important besoin en main-d'oeuvre qualifiée (cartes 4.38 et 4.39).

4.2.6. Fabrication d'ouvrages en métaux (2,0% de l'emploi national)

Ce secteur, qui comprend les fonderies, les forges, les chaudronneries, les tôleries, l'armement, a connu comme la métallurgie de base un net déclin qui s'est poursuivi pendant les années 1980, le faisant régresser de 2,4 à 2% de l'emploi national.

Ce secteur est dispersé dans tous les pôles industriels belges.

Les vieux bassins industriels wallons gardent une spécificité héritée de la Révolution industrielle, en particulier le bassin liégeois, spécialisé entre autres dans l'armement.

L'axe métropolitain a quant à lui attiré ces secteurs dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, du fait de ses disponibilités en main-d'oeuvre et du poids de son marché.

A partir des années soixante, le secteur se localise de façon croissante dans le Limbourg (construction métallique, chaudronnerie et outillage) et dans le Courtrais, dans les sous-secteurs en aval des filières de production.

Des évolutions divergentes opposeront dès lors les régions traditionnelles (sillon wallon, métropoles), en déclin marqué tant relatif qu'absolu dans le cadre d'une désindustrialisation globale, aux régions industrielles d'émergence plus récente (le Courtrais et le Limbourg) (carte 4.40). Si le riche tissu de relations industrielles du Courtrais s'avère favorable au développement de ce type d'industrie où dominent les petites entreprises, c'est dans un contexte fordiste et de relations de sous-traitance que s'inscrit l'expansion de ce secteur dans le Nord-Est.

4.2.7. Construction de machines et matériel mécanique (1,3% de l'emploi national)

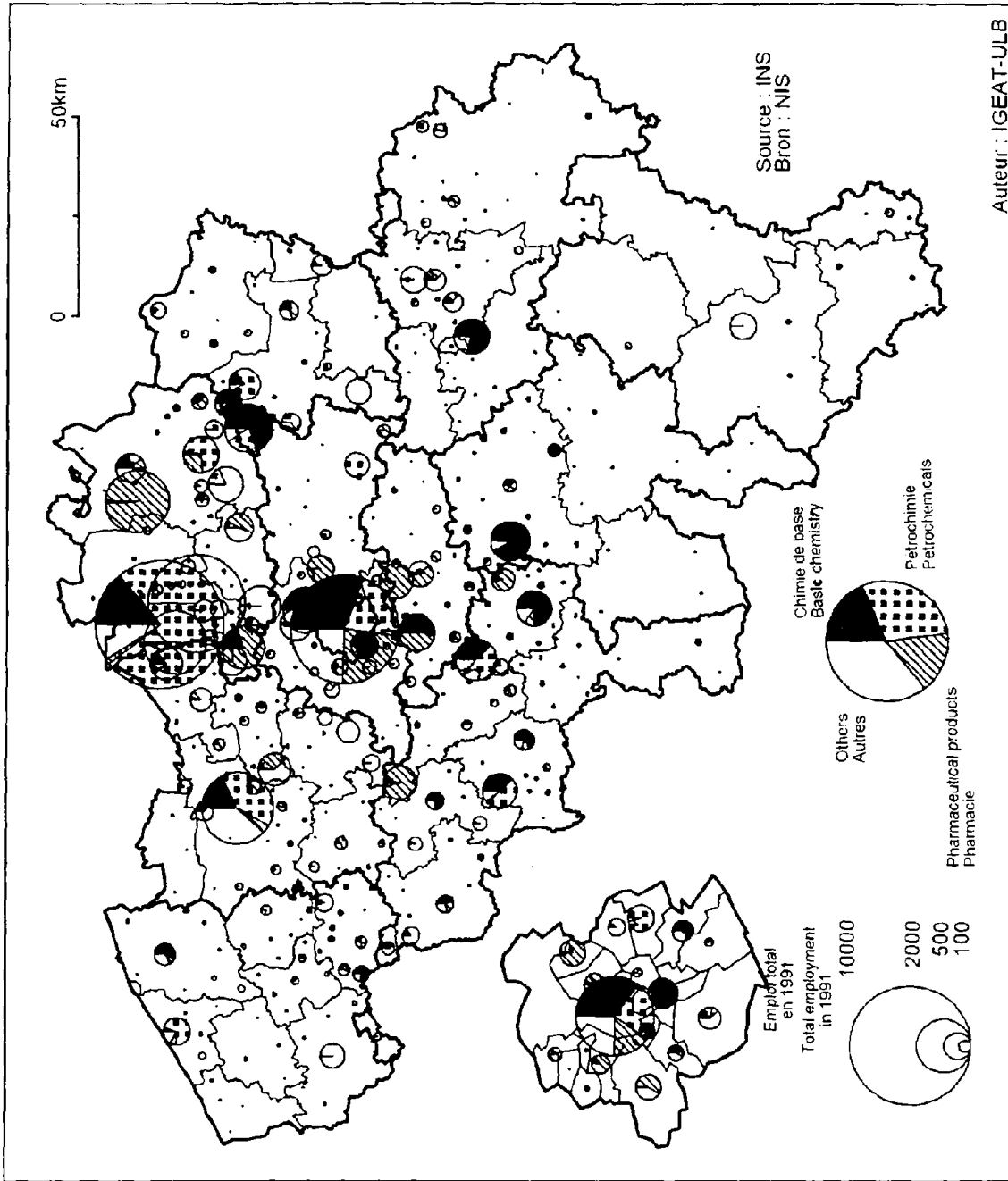
La géographie de ce secteur (carte 4.41) est dominée par trois grands pôles : la Flandre Occidentale, Anvers et Charleroi. Si l'axe métropolitain concentre également des emplois, Liège par contre ne représente plus qu'un pôle secondaire, et le secteur est quasiment absent dans le Nord-Est.

Le pôle de Charleroi est le plus ancien du pays, la construction de machines ayant d'abord accompagné le développement de l'extraction charbonnière et de la sidérurgie. La présence d'une main-d'oeuvre aux qualifications spécifiques explique sans doute le maintien ultérieur de ce pôle important dont les orientations actuelles (machines pour la construction et pour l'agriculture) résultent largement d'investissements étrangers postérieurs à la crise charbonnière.

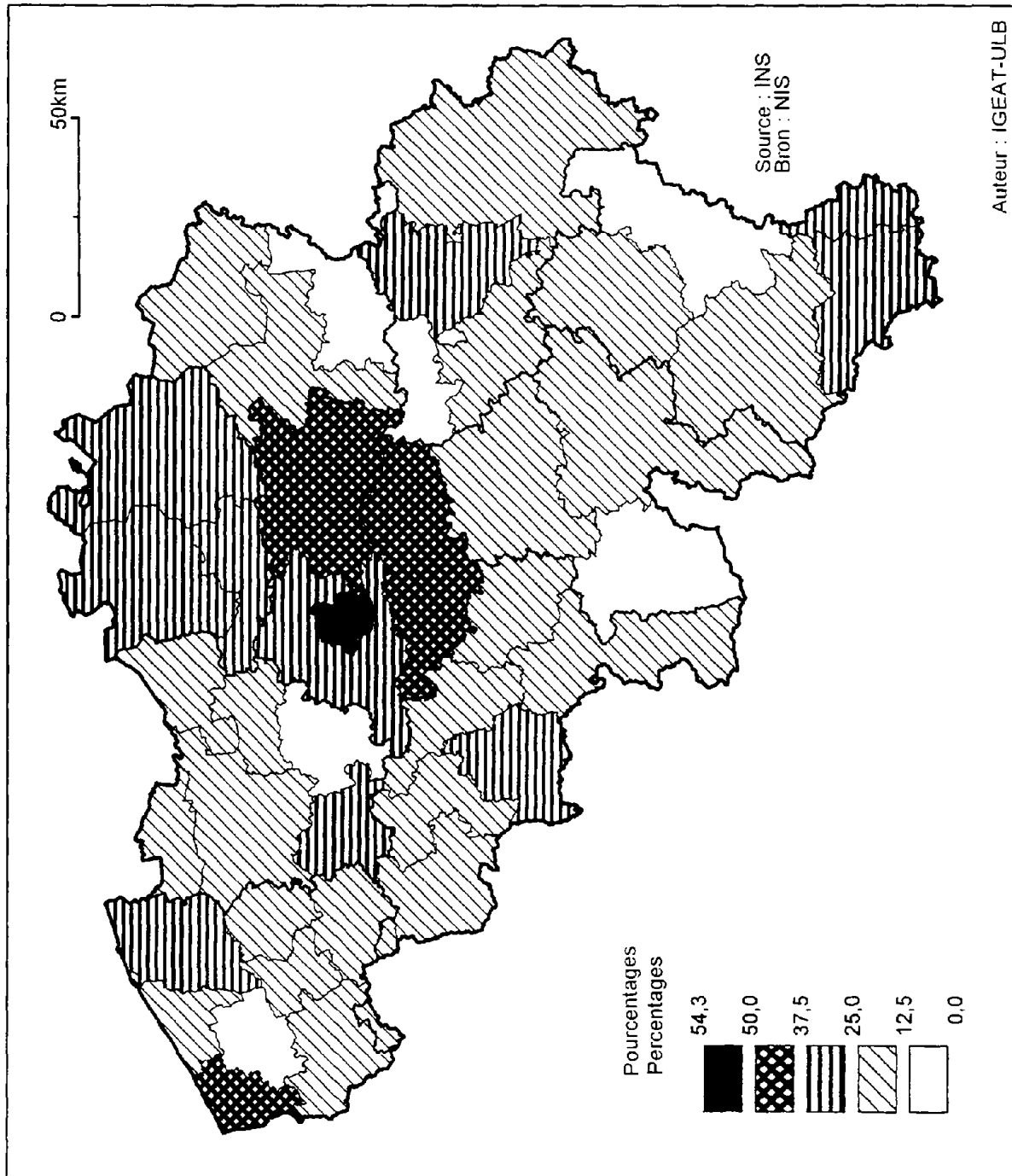
Au sein de l'axe métropolitain, et en particulier à Anvers, le développement de la construction de machines a accompagné l'industrialisation générale et y a été attiré par la recherche de main-d'oeuvre qualifiée. La structure, ici fortement diversifiée, est dominée par les 'autres types de machines', très hétérogènes en fait, et les machines pour la construction.

En Flandre Occidentale, et plus particulièrement sur l'axe Bruges-Courtrai, le secteur s'est développé en forte intégration avec un tissu industriel local dense et riche en relations inter-industrielles, issu d'une diversification au départ d'une spécialisation textile. Les machines textiles et, dans une moindre mesure les machines agricoles, y restent donc très spécifiques.

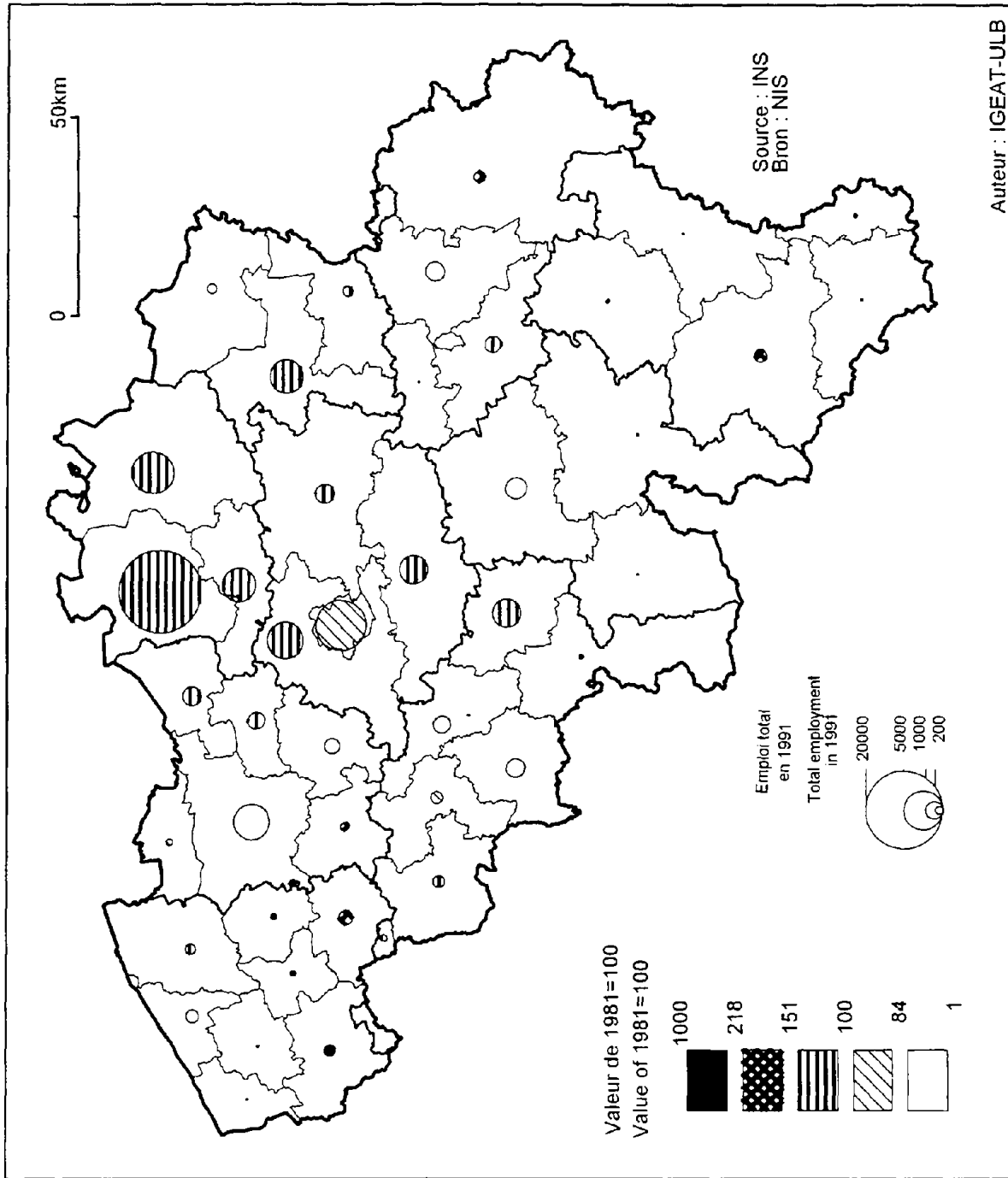
A l'inverse, l'absence de ce secteur dans le Nord-Est traduit tout à la fois la médiocre cohérence d'un tissu régional de petites entreprises peu dense, et la faiblesse de l'intégration locale de grandes entreprises fordistes étrangères dont les équipements continuent d'être largement importés.



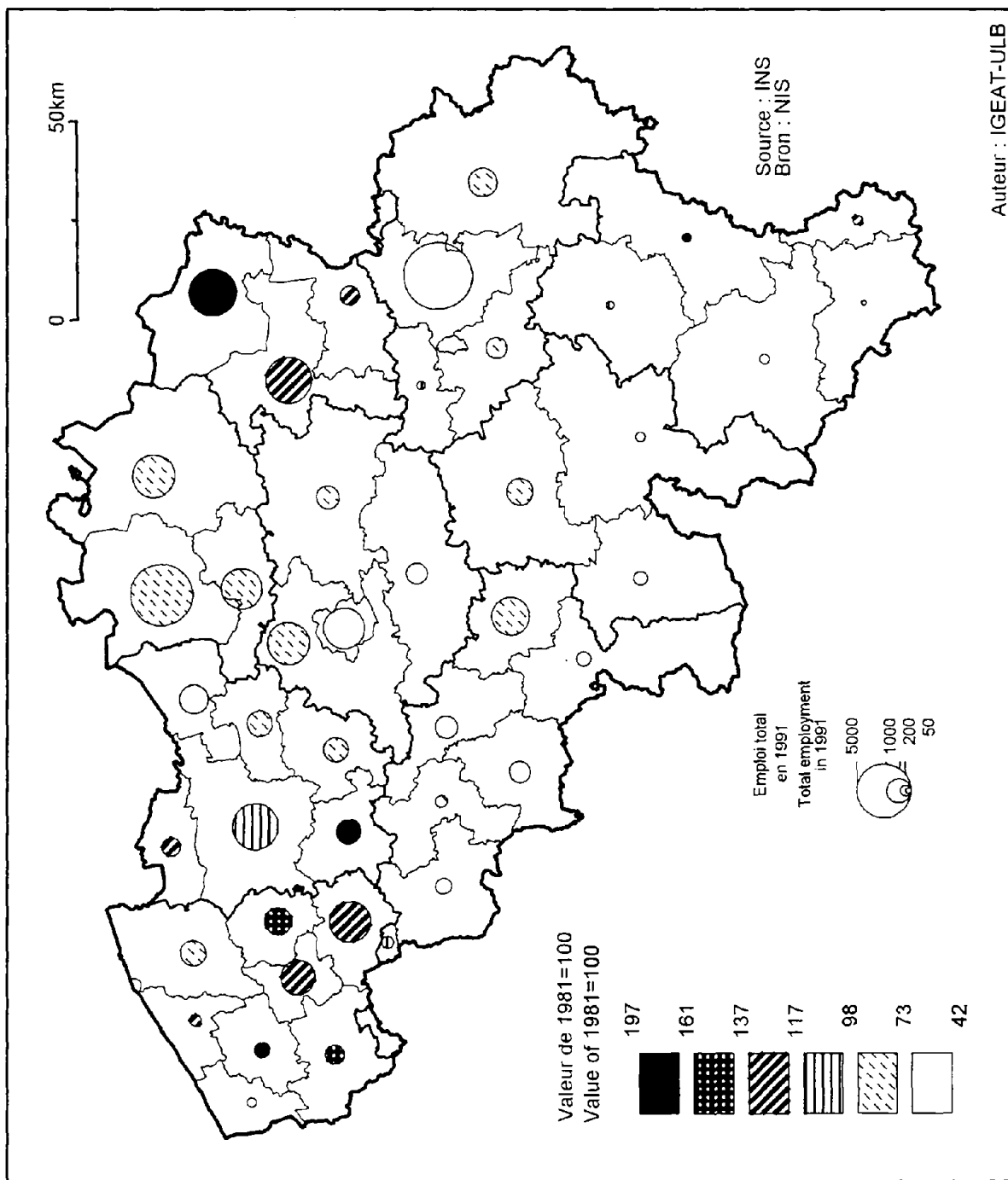
Carte 4.37. Nature de l'activité dans la chimie en 1991.



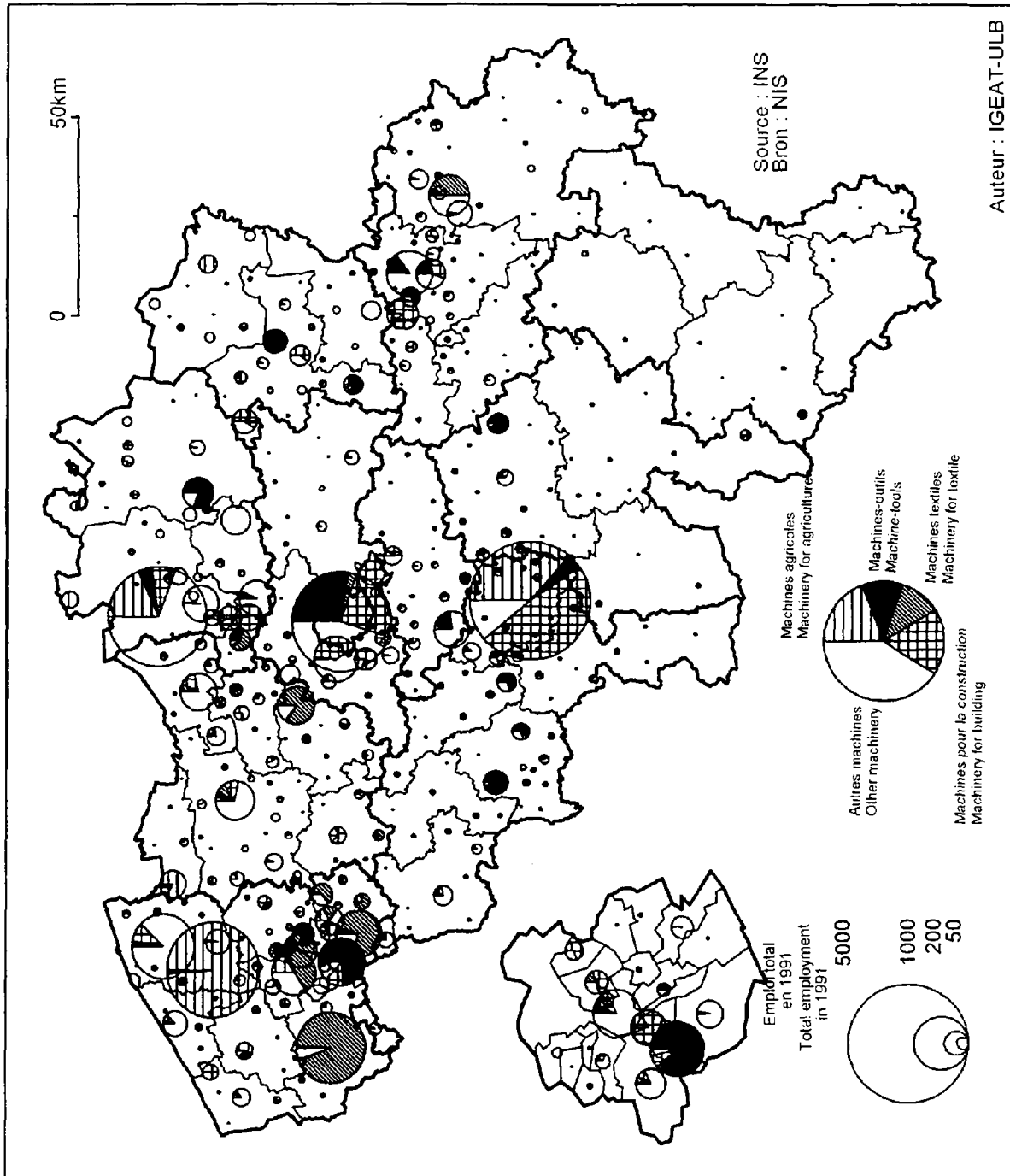
Carte 4.38. Proportion des diplômés supérieurs et universitaires dans la chimie



Carte 4.39. Volume de l'emploi dans la chimie en 1991 et son évolution (1981-1991).



Carte 4.40. Volume de l'emploi dans la fabrication d'ouvrages en métaux en 1991 et son évolution (1981-1991).



Carte 4.41. Nature de l'activité dans les constructions mécaniques en 1991.

La faible importance du montage banalisé dans la construction d'équipements n'a guère incité par ailleurs les entreprises de ce secteur à délocaliser des séquences de production vers des bassins de main-d'oeuvre déqualifiés.

L'axe métropolitain Anvers-Bruxelles subit des pertes d'emploi, à la différence du pôle carolorégien (carte 4.42). La Flandre Occidentale, en particulier dans son axe central Courtrai-Bruges, est en forte croissance. La construction mécanique du bassin liégeois et autour de Verviers connaît un déclin spectaculaire.

4.2.8. La construction de matériel électrique, électronique et de machines de bureau (1,8% de l'emploi national)

Ce secteur comprend essentiellement les câbleries, la fabrication d'électromoteurs, d'accumulateurs, de matériel de télécommunication, d'appareils électroniques, radio, TV, d'électroménagers et de lampes.

Ce secteur fut un moteur de la croissance lors de la phase A du troisième cycle de Kondratieff (1895-1912), cependant moins dynamique en Belgique que dans d'autres pays européens. Depuis cette période, il a connu une croissance régulière et vigoureuse, à laquelle la crise industrielle des années 70 a mis fin, pour le stabiliser autour de 8% de l'emploi industriel.

Ces industries s'installèrent d'abord en Wallonie, et en particulier à Charleroi (ACEC en 1904), mais cette domination wallonne dans une technologie nouvelle peu liée au tissu industriel préexistant ne dura pas. L'implantation aujourd'hui très nettement flamande est encore renforcée par l'évolution entre 1981 et 1991. Au sein de la Flandre, la géographie des fabrications électriques est assez homogène, la diversité du secteur expliquant sa présence aussi bien dans les villes, le Nord-Est et la Flandre Occidentale que dans les espaces interstitiels moins denses.

La fabrication du matériel de communication a une répartition plus spécifique : demandant une main-d'oeuvre plus qualifiée, on la retrouve surtout dans les pôles urbains, à l'exception de Liège, avec cependant aussi des concentrations en Campine et en Flandre Occidentale.

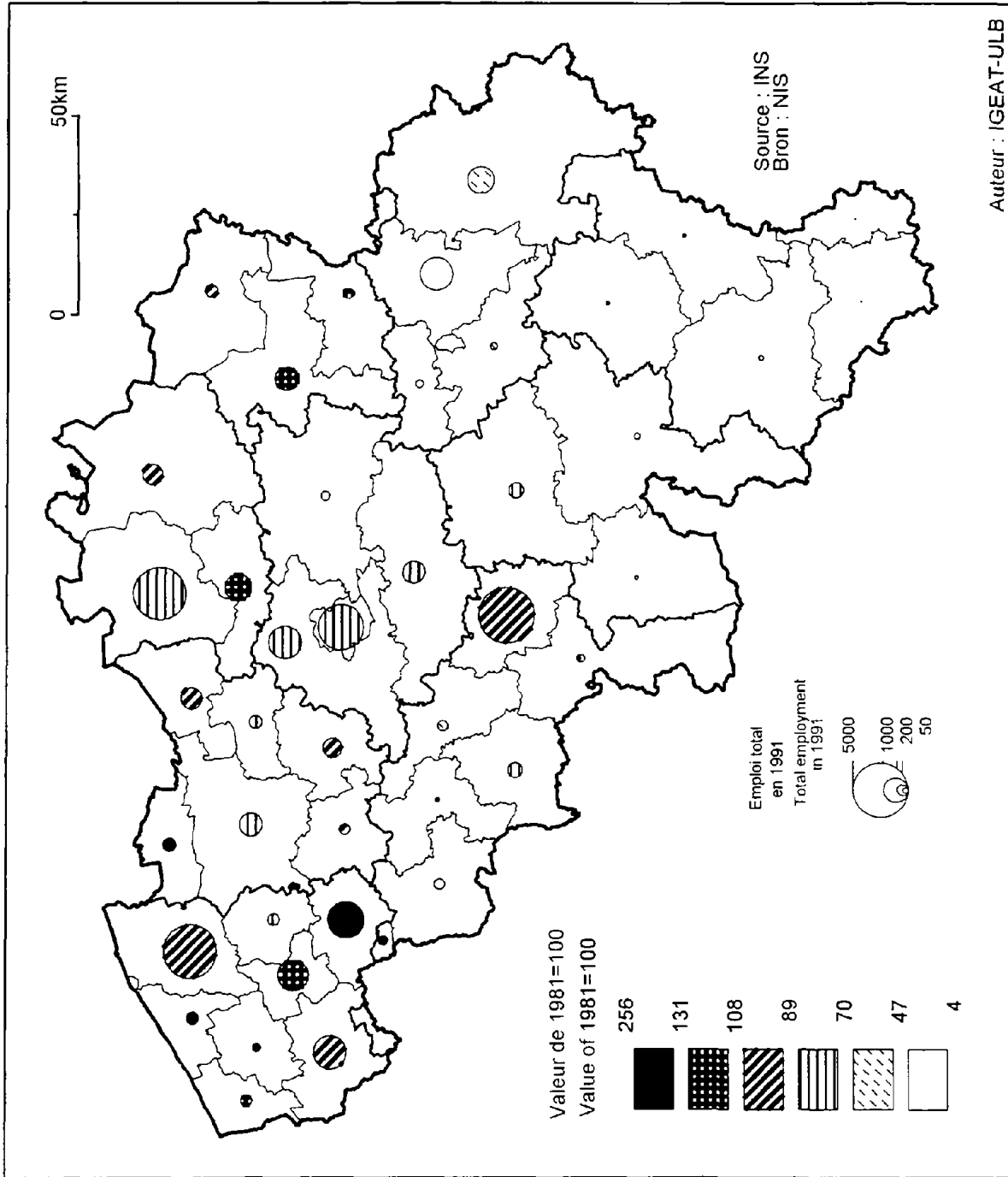
Le sillon wallon poursuit un déclin rapide (carte 4.43). En Flandre, l'emploi se maintient globalement mais connaît de fortes croissances dans le Courtrais et la vallée de la Dendre, où dominant de petites unités. En dehors des centres urbains d'Anvers et de Bruxelles, l'axe métropolitain, y compris dans les périphéries de ces deux villes, enregistre également des gains d'emploi.

4.2.9. La fabrication des moyens de transport (2,1 % de l'emploi national)

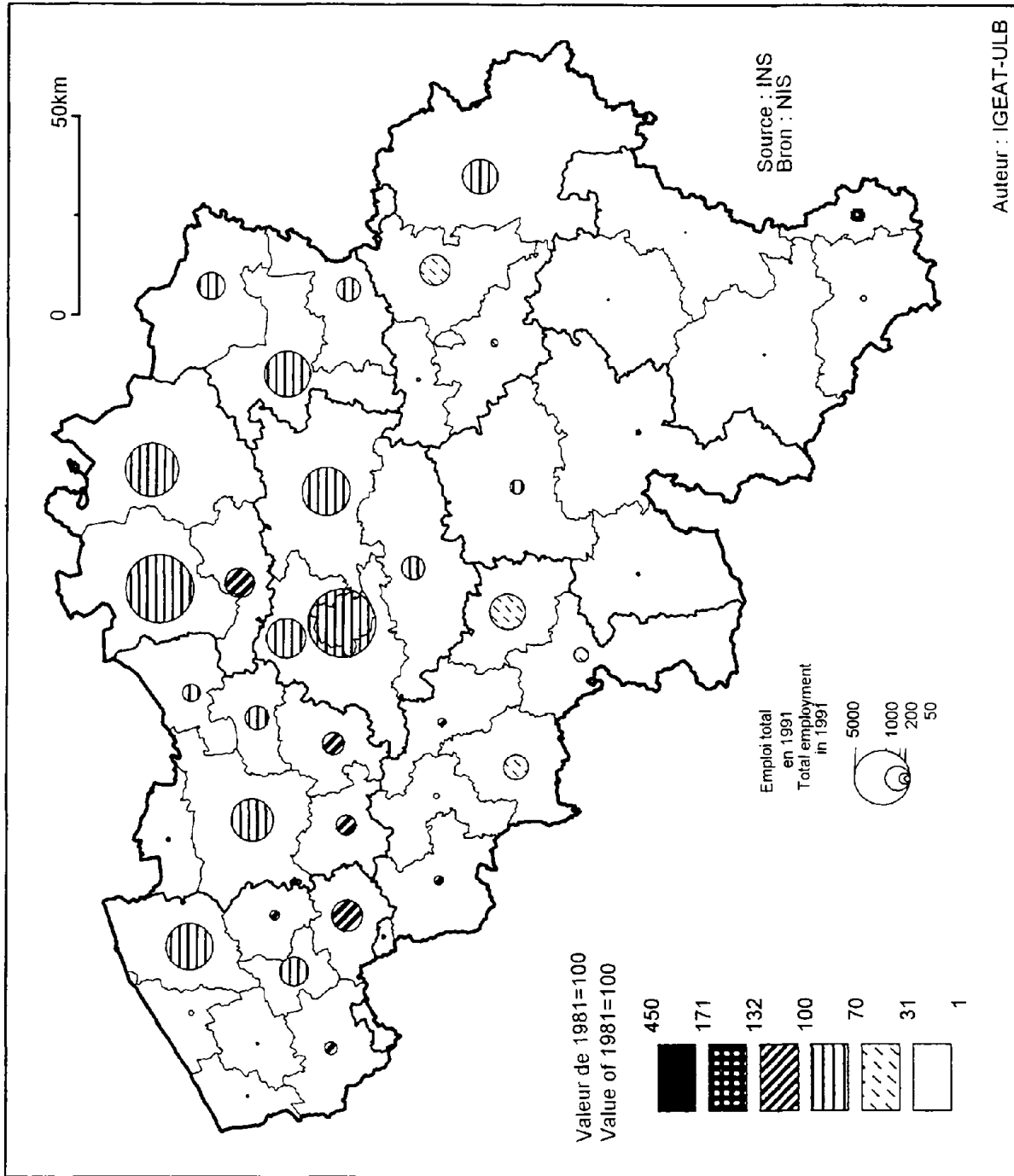
Le secteur comprend à la fois le montage automobile qui fournit l'essentiel de l'emploi, les fabrications de carrosseries et des pièces détachées, la construction navale, l'aéronautique et des constructions diverses (matériel ferroviaire et cycles) (carte 4.44).

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, époque à laquelle ce secteur était encore marginal, en dehors des constructions ferroviaires concentrées en Wallonie, et jusque dans les années septante, la croissance de l'emploi a été vigoureuse, particulièrement après la seconde guerre mondiale, avec l'explosion du secteur automobile dans le cadre d'une économie de consommation de masse. Depuis, l'emploi stagne mais ne décline pas vraiment, ce qui est exceptionnel dans l'industrie.

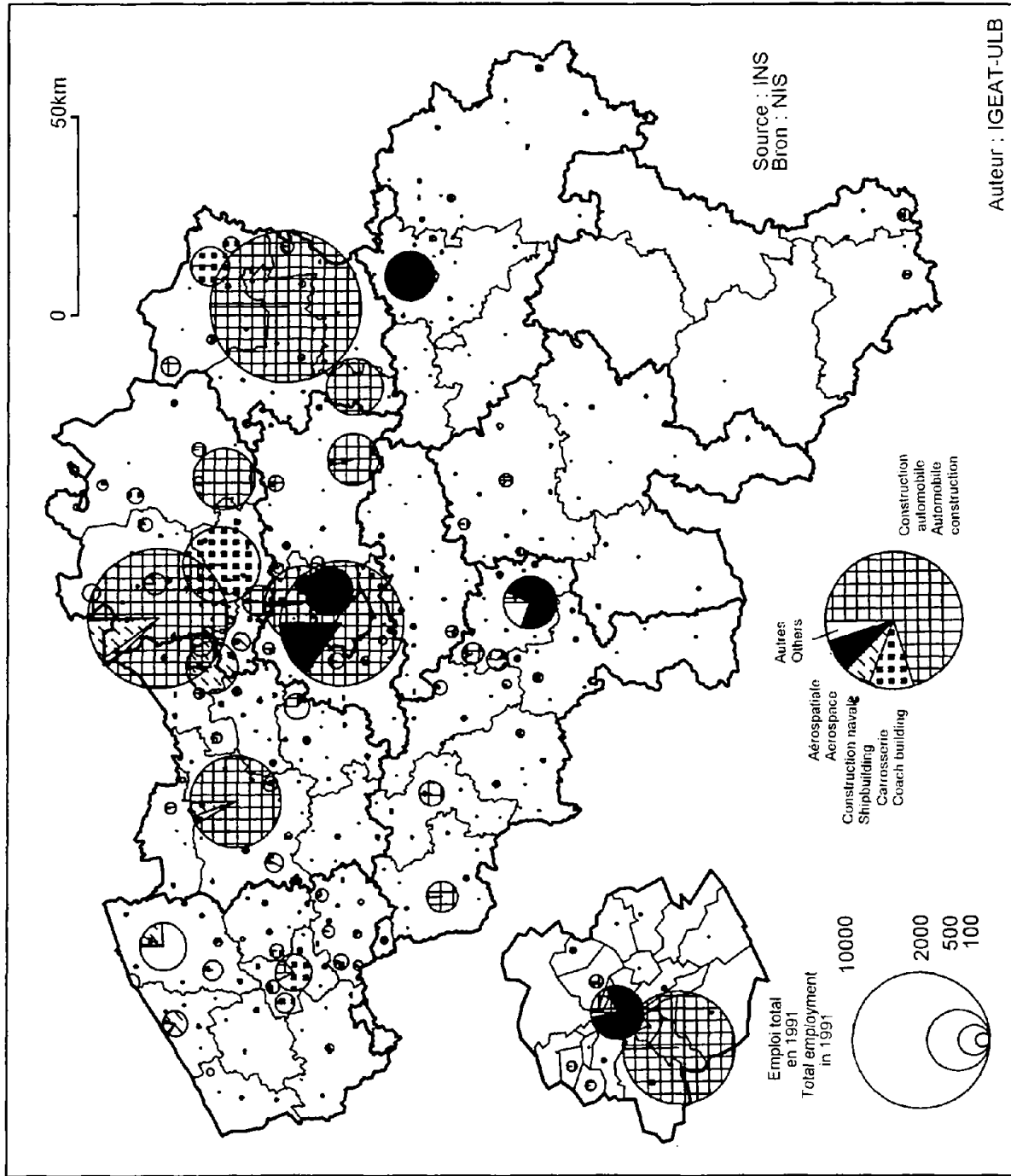
Dès les années 1920, la concurrence étrangère condamne l'industrie belge à se limiter au montage de voiture en grande série, dont la localisation reste métropolitaine et/ou portuaire : Renault s'installe à Vilvorde, à la limite de Bruxelles, alors que Ford et General Motors s'implantent à Anvers.



Carte 4.42. Volume de l'emploi dans les constructions mécaniques en 1991 et son évolution (1981-1991).



Carte 4.43. Volume de l'emploi dans les fabrications électriques en 1991 et son évolution (1981-1991).



Carte 4.44. Nature de l'activité dans le secteur de la fabrication des moyens de transport en 1991.

Après-guerre, Forest, dans le sud de Bruxelles, accueillera Volkswagen. Spatialement, c'est dans les années soixante que la logique fordiste de division technique des tâches va véritablement aboutir. Dans un contexte de plein emploi et de montée du tertiaire, lié tant à une progression de la division du travail au départ de l'industrie même qu'aux nouvelles régulations d'Etat, l'industrie automobile va se trouver confrontée, surtout dans les villes, à des difficultés croissantes de recrutement de main-d'oeuvre ainsi qu'à la montée des coûts des terrains, alors même que s'accroissent, parallèlement à la progression de l'automatisation des tâches et dans le cadre d'une architecture industrielle plus horizontale, ses besoins d'espace. L'expansion du secteur automobile dans les golden sixties s'accompagnera donc d'un éclatement du montage, de la production des pièces détachées et de la conception dans un système productif intégré à l'échelle internationale. Une nouvelle géographie du secteur se dessine alors, opposant la conception et la recherche-développement, qui se maintiennent dans les centres hautement qualifiés, aux Etats-Unis par exemple, et le montage automobile recherchant des bassins de main-d'oeuvre suffisamment denses, déqualifiés et de faible tradition de luttes syndicales, tout en restant centraux du point de vue d'un marché désormais largement supra-national.

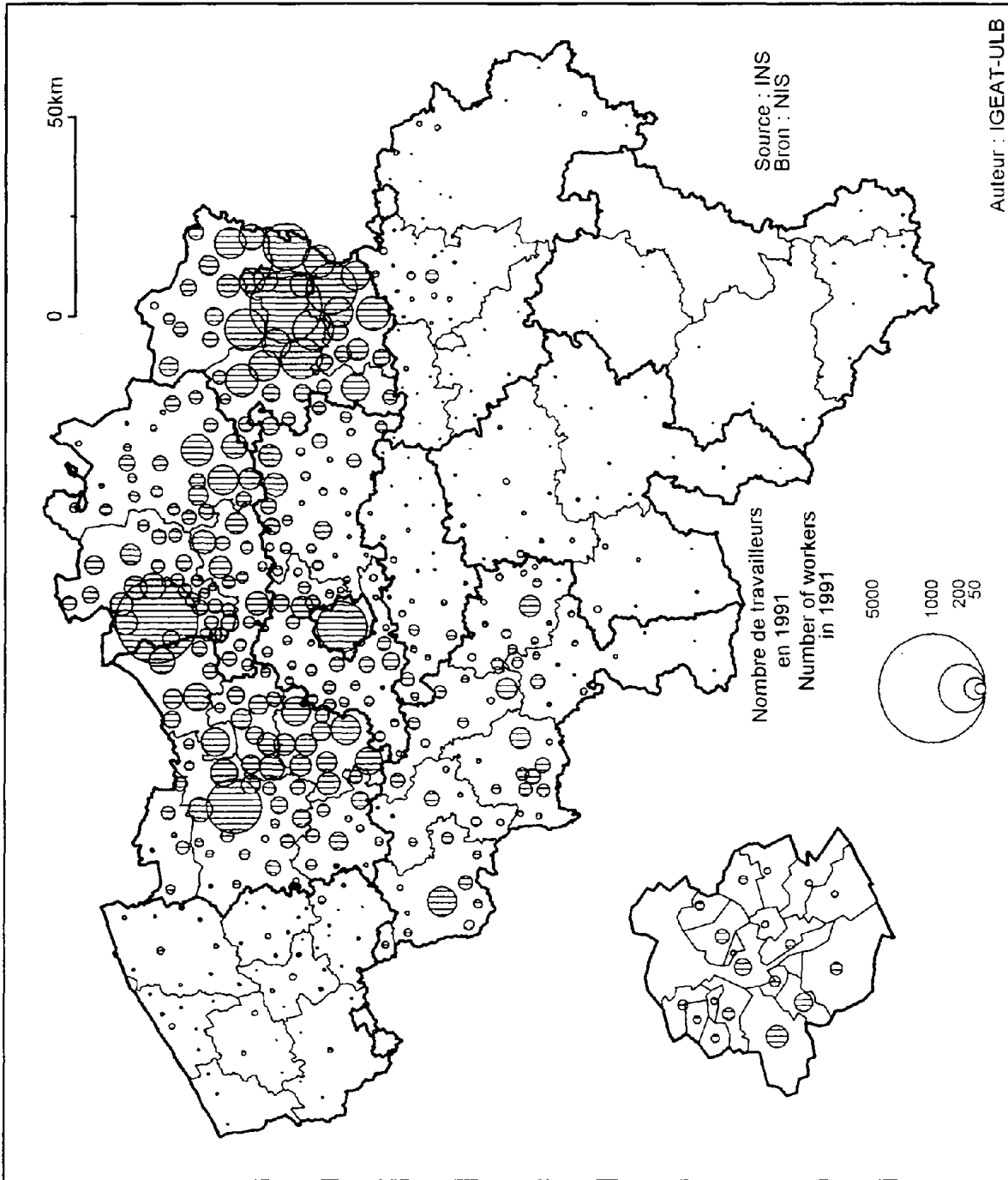
Si l'implantation de Ford en Belgique traduit d'abord une volonté de localisation au centre du marché européen, le choix du Nord-Est est largement conditionné quant à lui par l'existence dans cette région d'une main-d'oeuvre jeune et nombreuse, issue en partie d'une désagrégation rapide de l'agriculture. La structure industrielle du Limbourg restera fortement marquée par cette logique : l'industrialisation, essentiellement due à des capitaux étrangers potentiellement instables du fait de leur mobilité à l'échelle mondiale, n'y aura pas donné naissance à un tissu économique véritablement cohérent, complet et intégré, et reste confiné dans des segments de qualification limitée.

A Bruxelles et à Anvers, le caractère hérité des localisations urbaines de VW, Renault et GM apparaît clairement au travers de bassins de recrutement largement extérieurs aux agglomérations urbaines (carte 4.45). Ainsi la vallée de la Dendre, où le déclin du textile s'est traduit par l'existence d'un important chômage régional au moment même où les difficultés de recrutement devenaient préoccupantes à Bruxelles même, apparaît-elle comme la principale zone de recrutement de VW. Les communes de l'agglomération bruxelloise (où reste perceptible l'axe industriel Hal-Vilvorde) ne fournissent ensemble pas plus de main-d'oeuvre que le région de Charleroi-Centre (à forte tradition ouvrière il est vrai, et où le niveau du chômage incite à accepter un travail parfois très éloigné du domicile). Le bassin de Renault, tout aussi extérieur, a dû s'appuyer quant à lui sur un réseau de collecte par bus organisé par l'employeur et s'étendant jusqu'au Limbourg.

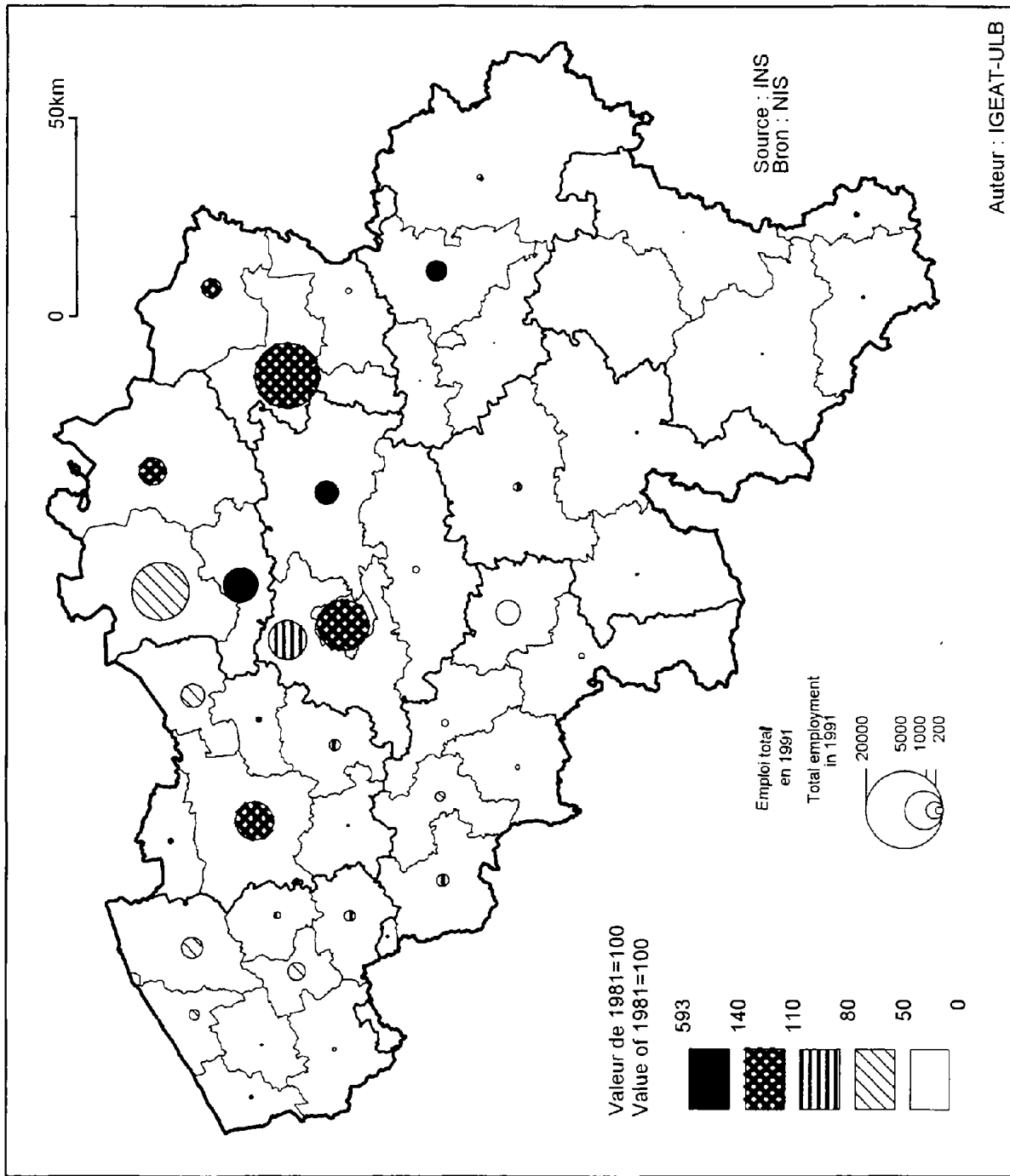
Malgré la concurrence des pays à faibles salaires, limitée il est vrai par le coût des transports, l'emploi se maintient globalement (carte 4.46). Si par exemple la construction de camions disparaît à Seneffe, l'emploi croît à Bruxelles et à Genk, traduction probable, au-delà des coûts liés aux relocalisations, du maintien d'un différentiel de productivité de la main-d'oeuvre.

La répartition des fabrications de carrosseries et de pièces détachées, fort différente de celle du montage, est beaucoup plus dispersée en fait. Le pôle principal se situe à Lier et on trouve des petites entreprises dans le Courtrais.

La construction et la réparation navale, en voie de disparition (la concurrence des pays à bas salaires s'avère ici plus décisive) restent concentrées à Anvers.



Carte 4.45. Emploi dans le montage automobile au lieu de résidence en 1991.



Carte 4.46. Volume de l'emploi dans la fabrication des moyens de transport en 1991 et son évolution (1981-1991).

L'aéronautique, à haut contenu technologique et exigeant une main-d'oeuvre qualifiée, se concentre autour des aéroports à Zaventem et Gosselies ainsi qu'à Bruxelles et Herstal.

4.2.10. L'agro-alimentaire (2,3% de l'emploi national)

L'agro-alimentaire est un secteur relativement dispersé. Pendant les années 1980, l'emploi a augmenté de près de 10%, chiffre exceptionnel pour un secteur industriel (carte 4.47).

Les principaux pôles de production sont les grandes villes, à l'exception de Charleroi, et l'axe Bruxelles-Anvers. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les métropoles ont attiré ces industries très liées au marché (et à l'importation de produits agricoles à Anvers).

D'autres pôles ont émergé par la suite, surtout après la seconde guerre mondiale : le Courtrais, l'ouest de la Campine, la vallée de la Dendre et le pays de Herve, avec chacun des spécificités marquées dans l'un ou l'autre type de produit.

En dehors de la brasserie à Liège et des industries de l'est de la province, l'agro-alimentaire wallon est faible. Contrairement à la Flandre, la transformation en aval des productions agricoles locales est peu développée. La carte de la part de l'agro-alimentaire dans l'emploi local traduit fort bien cette réalité : on trouve les parts les plus élevées en Flandre occidentale et dans la vallée de la Dendre.

4.2.11. Textile et cuir (1,6% de l'emploi national)

Le textile est un des secteurs dont la géographie est la plus spécifique : il se concentre presque entièrement en Flandre historique, en particulier dans le Courtrais, dans la vallée de la Dendre et à Gand.

Ce secteur, qui fut un des moteurs de la Révolution industrielle en Angleterre, gardera un rôle plus marginal en Belgique, sauf localement au début du XIX^{ème} siècle, à Gand pour le coton et à Verviers pour la laine.

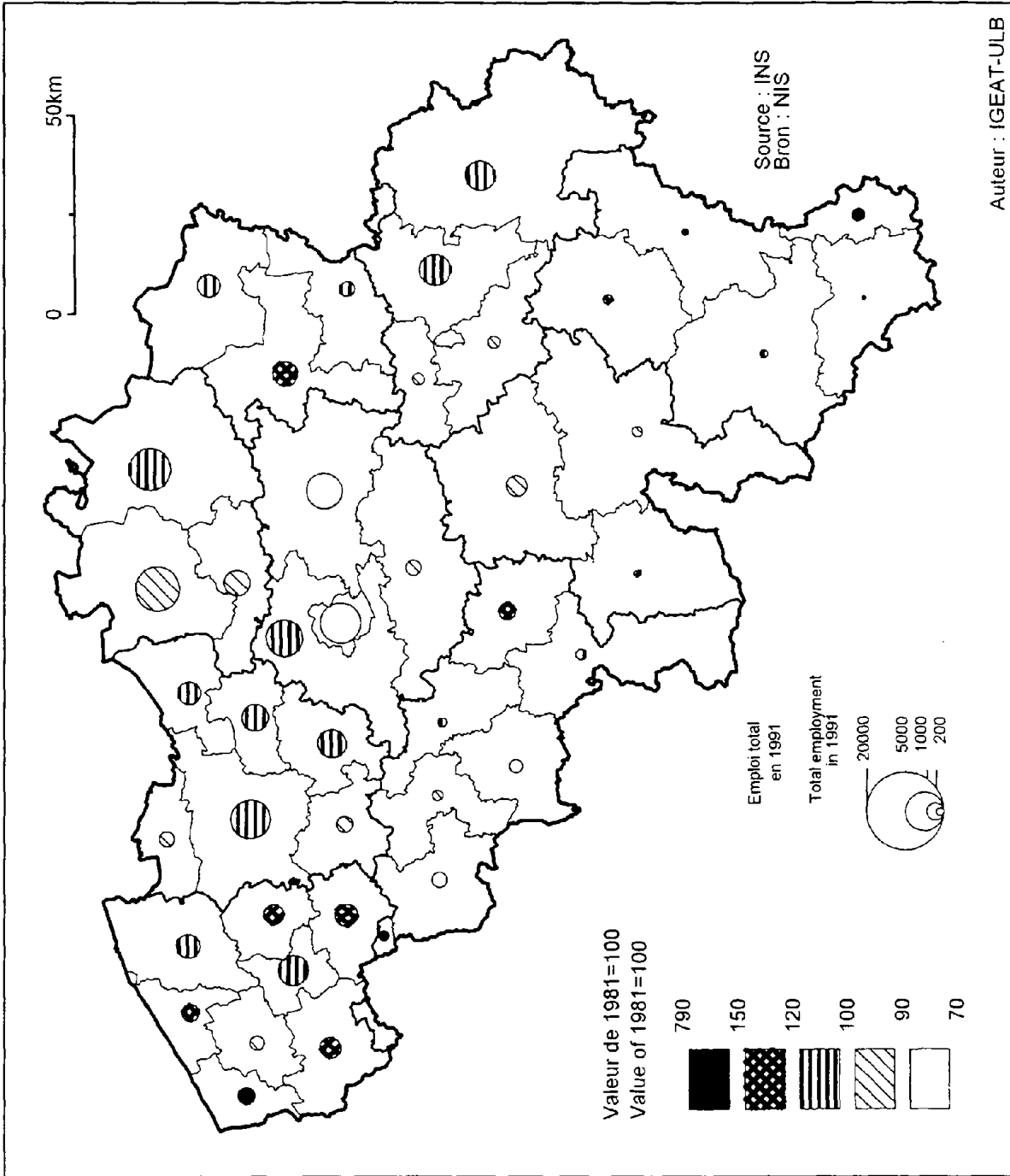
En effet, si la Flandre a une longue tradition dans ce secteur, bien antérieure à la Révolution industrielle, sa modernisation fut freinée par un désintérêt relatif de la part du grand capital, et par la persistance trop tardive du travail à domicile, qui permit de différer la modernisation en compensant la perte relative de productivité par un maintien de très bas salaires. La lente modernisation à l'intérieur des structures existantes, dominées par de petites entreprises, se fit à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

L'emploi textile est en déclin depuis les années 30. Cependant, la modernisation de ce secteur au cours des 30 dernières années a transformé ce qui a subsisté en un secteur de haute technologie, les productions les plus banales ayant délaissé la Belgique.

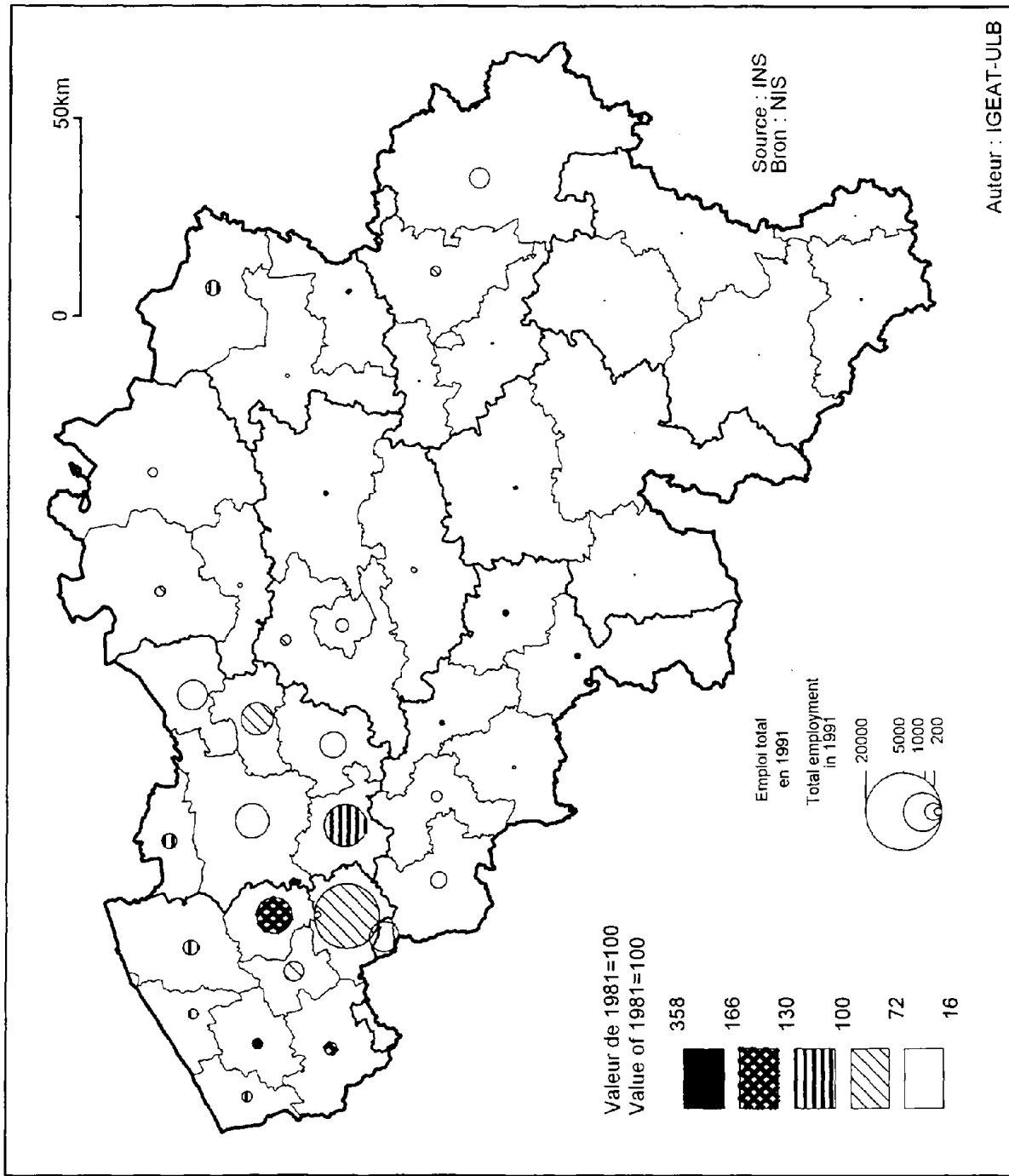
Le textile est à l'origine du développement d'un tissu industriel dense de petites et moyennes entreprises : le Courtrais concentre non seulement des secteurs directement liés au textile (construction de machines textiles, vêtement) mais aussi des secteurs qui, comme le textile, ne demandaient pas de fortes concentrations de capitaux et dont la production n'a pas éclaté au sein du système fordiste (ouvrages en métaux ou meubles par exemple).

L'industrie lainière verviétoise a aujourd'hui disparu, à la différence de Gand, qui se maintient comme un pôle relativement important, malgré d'importantes pertes d'emploi, tout comme dans la vallée de la Dendre.

L'évolution récente de la distribution de l'emploi renforce encore la concentration dans le Courtrais (carte 4.48). A l'intérieur même du Courtrais, les pôles urbains tels Courtrai, ou, à proximité, Mouscron, ont tendance à décliner au profit de zones périphériques immédiates.



Carte 4.47. Volume de l'emploi dans l'agro-alimentaire en 1991 et son évolution (1981-1991).



Carte 4.48. Volume de l'emploi dans le textile en 1991 et son évolution (1981-1991)

4.2.12. Chaussure et habillement (1,1 % de l'emploi national)

La localisation de ce secteur répond à trois logiques :

- 1°) une localisation en aval du textile, ou selon les mêmes logiques que celui-ci, dans le Courtrais et la vallée de la Dendre;
- 2°) une localisation métropolitaine près des marchés de consommation, à Anvers et Bruxelles surtout, manifestement sous-évaluée du fait de l'importance du travail au noir;
- 3°) une localisation liée à la recherche d'une main-d'oeuvre (surtout féminine) sans grande qualification mais peu exigeante, ce qui explique sa présence dans le Nord-Est.

Depuis 1981, le déclin de l'emploi est rapide, dépassant les 25%, traduisant un développement accéléré de ces activités dans les pays à bas salaires.

Le déclin des principaux pôles urbains est rapide, en particulier Anvers, Bruxelles et Gand. Ces déclin sont sans doute surévalués du fait de l'importance croissante d'une main-d'oeuvre immigrée illégale travaillant dans ce secteur. Par contre, si l'emploi se maintient difficilement dans le Courtrais, il a tendance à croître dans la vallée de la Dendre et les arrondissements campinois de Maaseik et Turnhout, traduisant une déqualification relative accrue (carte 4.49).

4.2.13. Bois et meuble (1,1 % de l'emploi national)

Ce secteur a une répartition fort proche de celui de l'habillement et recouvre à peu près les mêmes logiques de localisation : une localisation métropolitaine, une concentration dans le Courtrais et la vallée de la Dendre, typique des secteurs à capital dispersé, une localisation liée à la présence de bassins de main-d'oeuvre peu qualifiée (Nord-Est).

Il y a toutefois deux différences notables :

- 1°) la concentration dans le Courtrais est plus forte;
- 2°) une implantation près de la matière première qui se marque surtout en Campine mais également, quoique médiocrement, en Ardenne. En effet, malgré la présence abondante de matière première, le sud du pays est ici faible et spécialisé dans l'amont du secteur.

Si la distribution de l'emploi dans ce secteur est proche de celle du secteur de l'habillement, l'évolution récente est par contre très différente, et plus proche de celle du textile : entre 1981 et 1991, la baisse de l'emploi a atteint près de 30%. En effet, la concentration se renforce en Flandre occidentale, et en particulier dans le Courtrais, alors que l'emploi décline dans la vallée de la Dendre et stagne dans le Nord-Est. A une moindre échelle, on observe une opposition entre l'ouest de la Wallonie, en déclin, et l'est, en croissance.

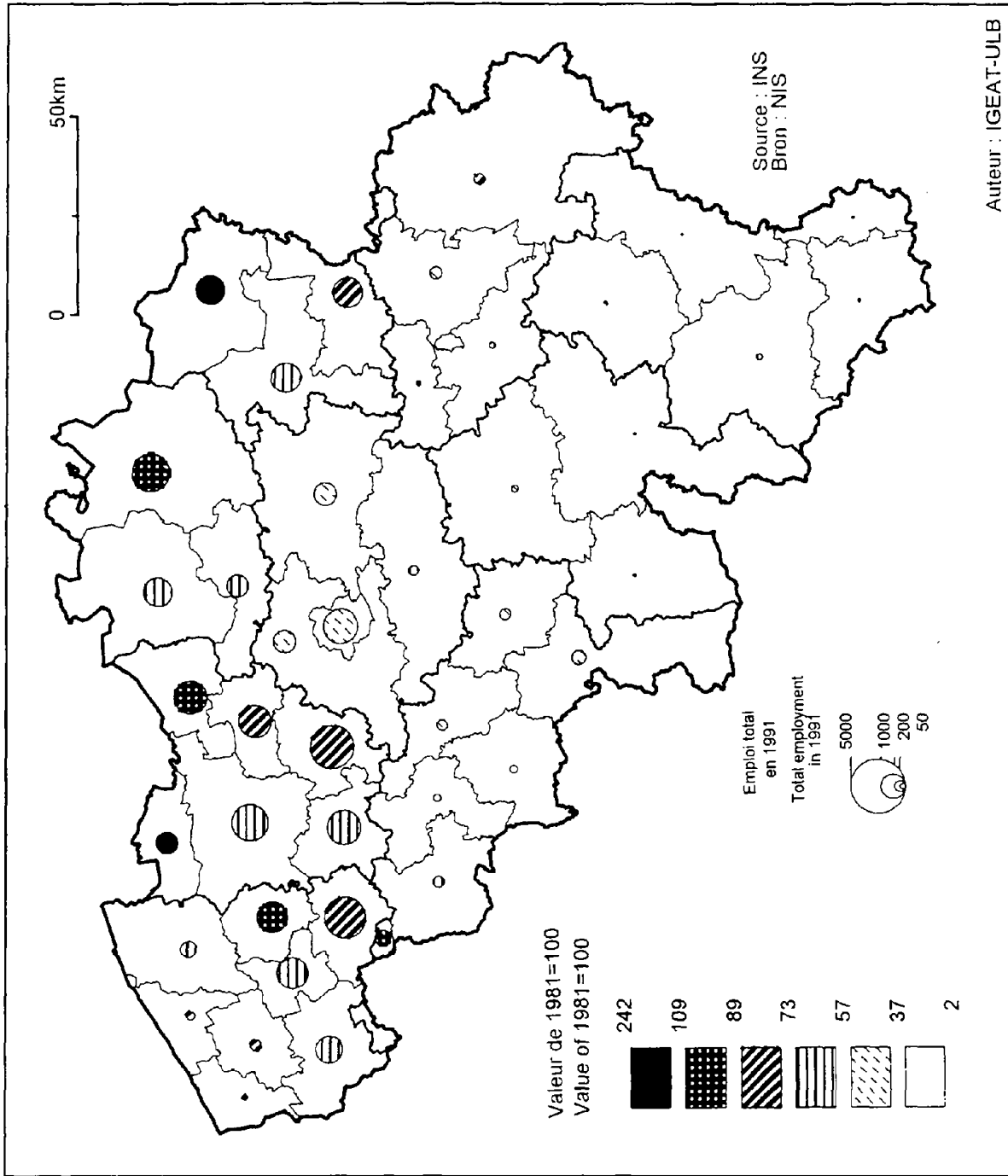
4.2.14. Papier, Impression et Edition (1,7 % de l'emploi national)

Les sous-secteurs de la fabrication et de la transformation du papier d'une part, de l'impression et de l'édition d'autre part, sont de natures radicalement différentes.

Le sous-secteur de la fabrication et de la transformation du papier compte à peu près 15000 emplois sur les 47000 de l'ensemble. Ces emplois sont dispersés essentiellement dans l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi. Les deux plus grands pôles sont toutefois Gand et Turnhout.

Cette localisation est parfois historiquement liée à des facteurs naturels, en particulier la possibilité de créer des bassins de rétention d'eau, comme à la chute du plateau brabançon.

L'impression et l'édition sont des activités à la limite entre l'industrie et les services, avec des localisations principalement urbaines. Les grandes villes wallonnes sont cependant très marginales dans cette production, malgré la renommée d'éditeurs spécialisés à Charleroi et à Tournai.



Carte 4.49. Volume de l'emploi dans la confection en 1991 et son évolution (1981-1991).

En dehors des grandes villes, seul Turnhout est un pôle important, d'un niveau équivalent à celui de Gand.

Globalement, il s'agit de l'un des trois secteurs industriels qui ne perd pas d'emploi dans la période 1981-1991.

Les évolutions les plus marquantes sont (carte 4.50) :

- le déclin marqué des grandes agglomérations au profit de leurs périphéries;
- la croissance quasi générale en Flandre qui s'oppose à un déclin quasi général en Wallonie.

4.2.15. Autres industries manufacturières (1,1% de l'emploi national)

Ce secteur comprend la production et la transformation des matières plastiques (17000 emplois), du caoutchouc (4000 emplois), la fabrication d'instruments de précision (4000 emplois), la bijouterie et le diamant (5000 emplois), et la fabrication d'instruments de musique, les laboratoires photo et cinéma, la fabrication de jouets et articles de sport...(2000 emplois) (carte 4.51). L'emploi a baissé entre 1981 et 1991, de 8% à peu près.

La transformation des matières plastiques constitue donc la plus grande part de ce secteur. Sa répartition est dispersée, mais essentiellement présente en Flandre, avec de plus fortes concentrations dans le Courtrais et en Flandre orientale. En Wallonie, seuls la région liégeoise et Virton se distinguent.

La bijouterie, le diamant et l'orfèvrerie sont un secteur traditionnellement concentré dans la région anversoise, essentiellement à Anvers même, et dans le nord-est de l'arrondissement de Malines.

La fabrication des instruments de précision est un petit secteur très dispersé; seul le pôle bruxellois ressort.

4.2.16. Construction (5,9% de l'emploi national)

La répartition du secteur est fortement corrélée à celle de la population.

La carte de l'importance de la construction dans l'emploi local met en évidence les régions périphériques, l'importance de la construction y étant le résultat de la faiblesse générale de l'activité, ainsi que les régions où le secteur est le plus dynamique (Nord-Est, Flandre occidentale et vallée de la Dendre) (carte 4.52).

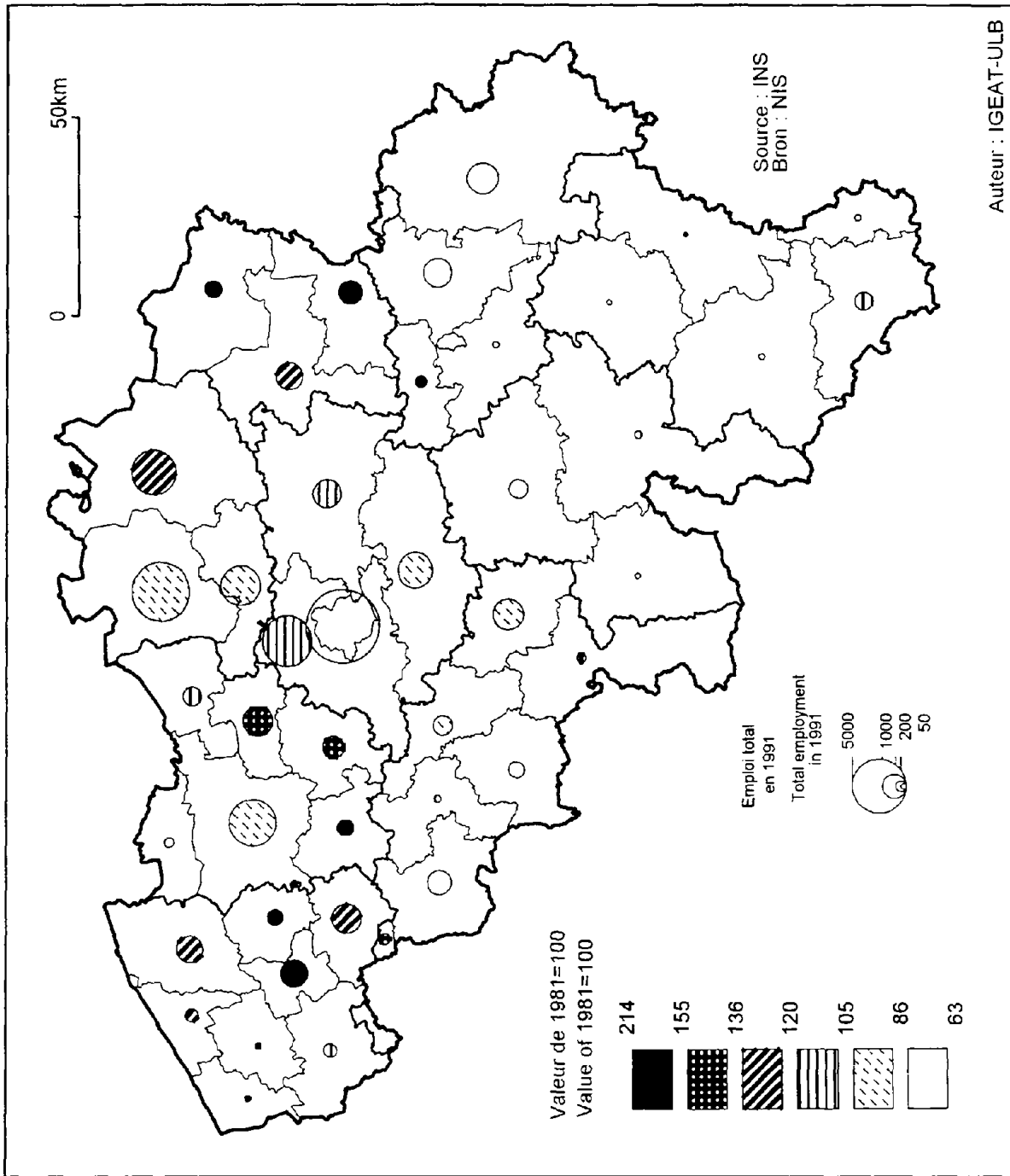
L'évolution doit être lue avec prudence, dans la mesure où l'emploi dans la construction peut être influencé par des mouvements conjoncturels, voire par des phénomènes locaux (carte 4.53).

La carte de l'évolution montre essentiellement des pertes d'emploi sur l'ensemble de la Wallonie, mais également dans le triangle Anvers-Bruxelles-Gand. Les déclin en Brabant wallon et sur la côte peuvent traduire respectivement un ralentissement relatif de la périurbanisation et de la construction liée au tourisme côtier. Les régions les plus dynamiques sont la Flandre occidentale non côtière, la vallée de la Dendre et le Nord-Est.

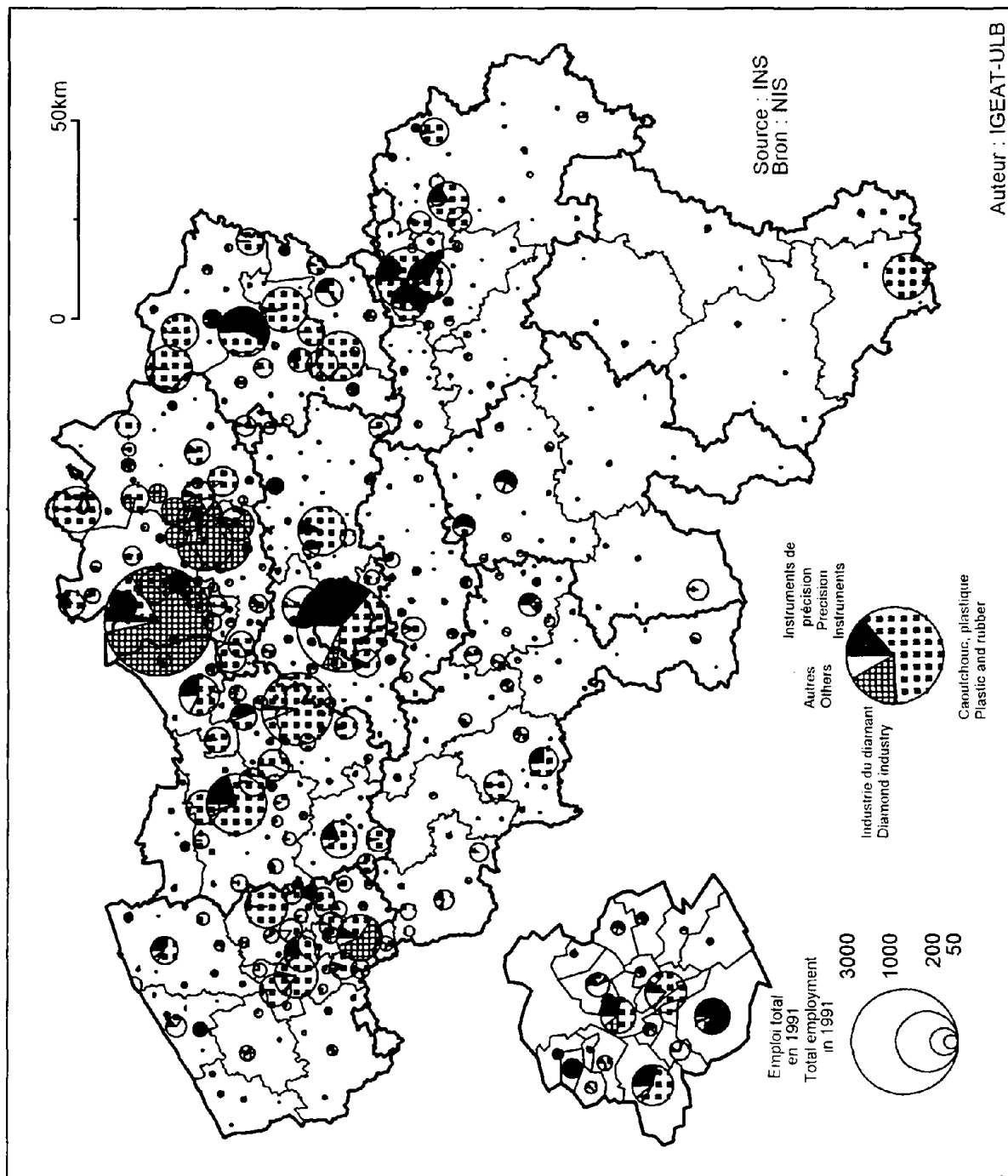
4.2.17. Commerce de gros (5% de l'emploi national)

Ce secteur prend une place croissante dans l'économie nationale, passant de 4,4 à 5% entre 1981 et 1991. Il appelle cependant certaines réserves quant à la qualité des statistiques : si on compare aux chiffres ONSS, les provinces de Hainaut et de Namur sont manifestement sous-évaluées par le Recensement, alors que Bruxelles, Gand et le Courtrais sont surévalués.

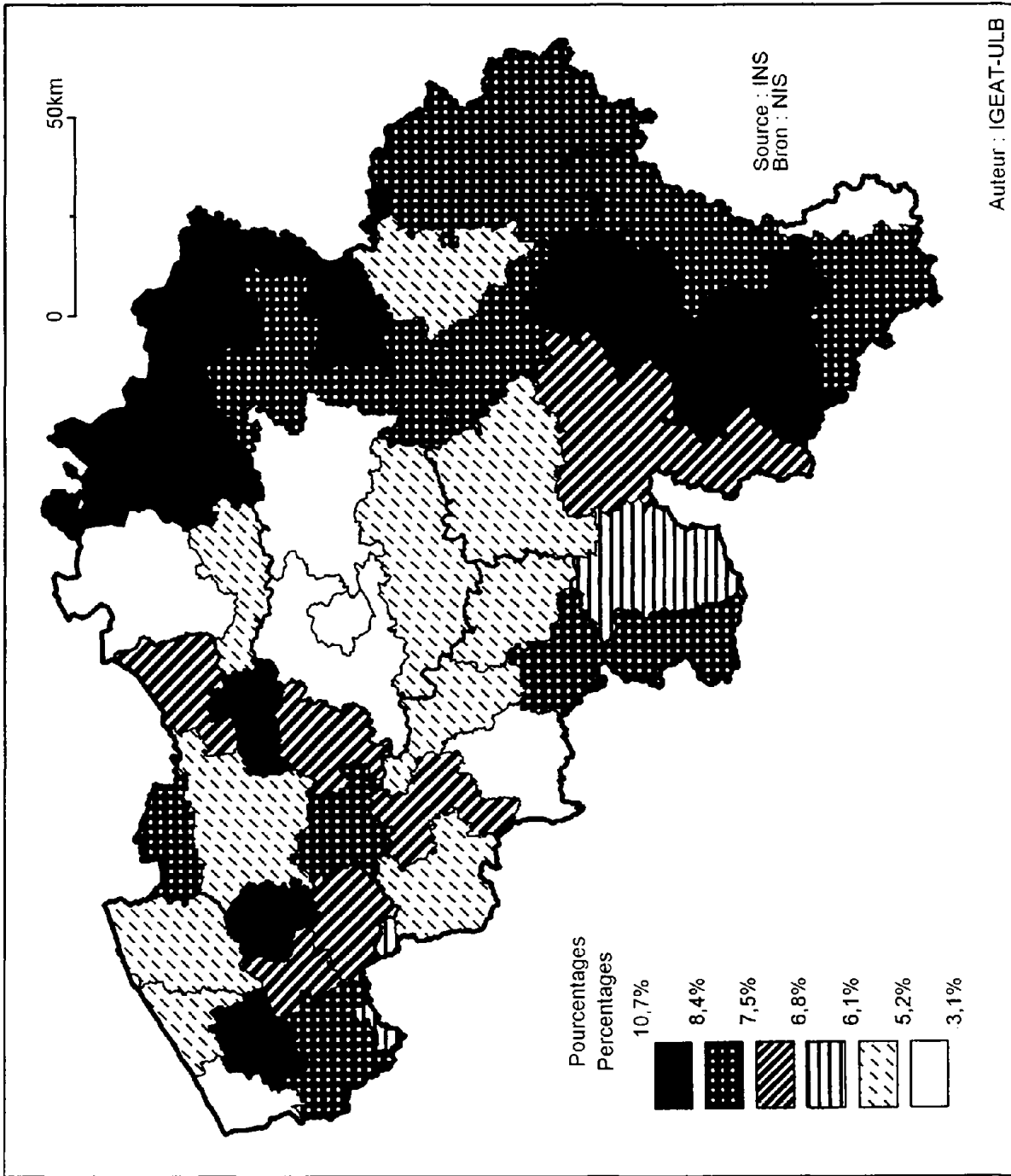
Il n'en reste pas moins que des tendances lourdes se dégagent : elles concernent la prépondérance de trois grands pôles : Bruxelles, Anvers et, dans une moindre mesure, Gand.



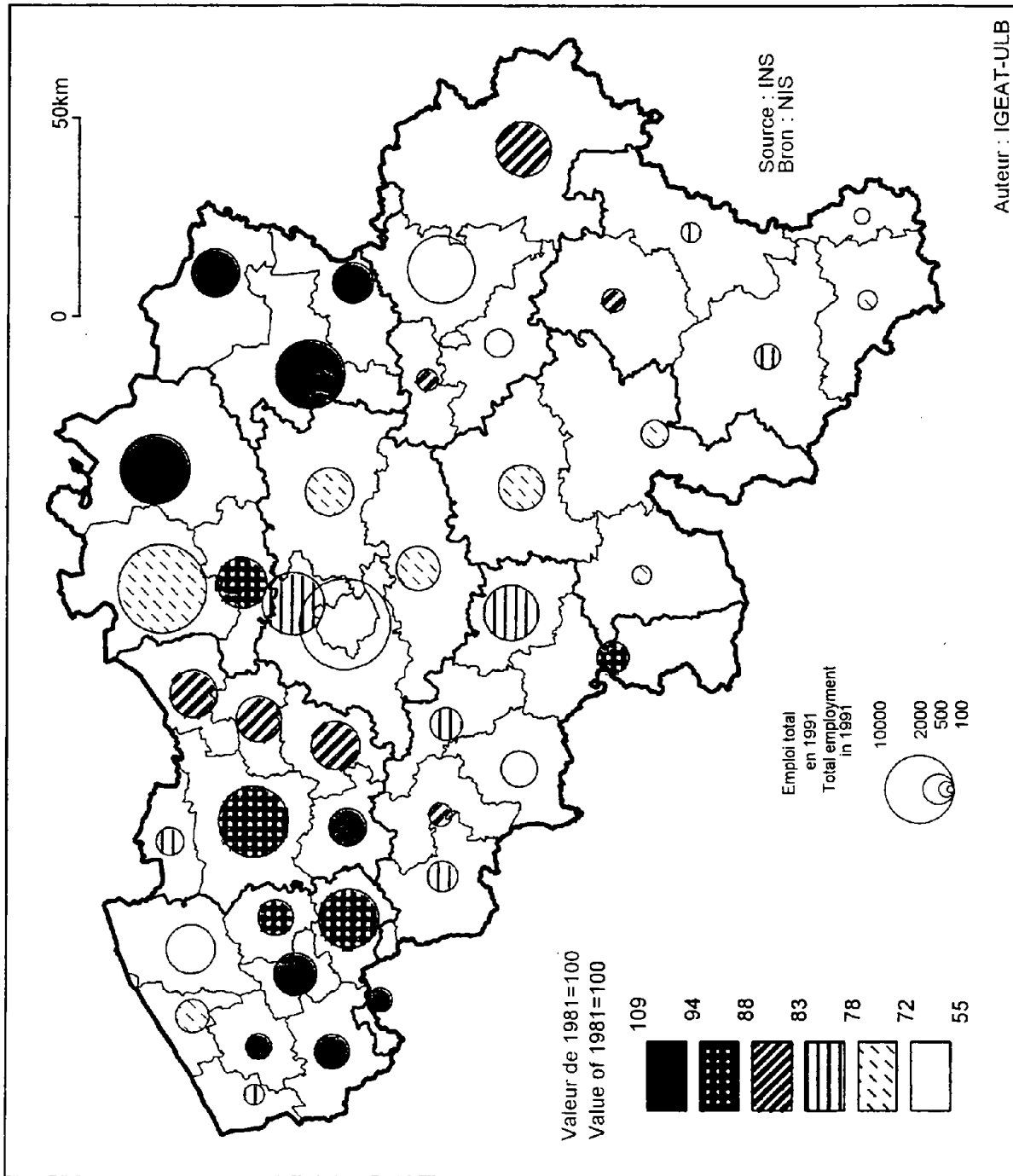
Carte 4.50. Volume de l'emploi dans le secteur papier-impression-édition en 1991 et son évolution (1981-1991)



Carte 4.51. Nature de l'activité dans le secteur des « autres industries manufacturières » en 1991



Carte 4.52. Part de la construction dans l'emploi total en 1991.



Carte 4.53. Volume de l'emploi dans la construction en 1991 et son évolution (1981-1991).

La faiblesse des deux grandes villes du sillon wallon, où le commerce de gros reste il est vrai peut-être plus internalisé au sein des grandes entreprises, est très spectaculaire : Liège arrive loin derrière Gand, à peine au-dessus du niveau de Hasselt.

Deux facteurs de localisation sont prépondérants :

- les activités de transport (les ports d'Anvers et de Gand, l'aéroport de Zaventem, l'axe Bruxelles-Anvers qui traverse Bruxelles par l'axe du canal);
- la proximité des pôles de consommation, expliquant également la position forte de Bruxelles, devant Anvers.

La carte de l'importance du commerce de gros dans l'emploi local montre que cette activité est spécifique de l'axe métropolitain mais également de l'ensemble de la Flandre, dont l'industrie est non seulement plus dense que celle de la Wallonie mais aussi plus orientée vers des secteurs générant une activité commerciale intense (carte 4.54).

A une échelle plus grande, on peut noter que les activités de commerce de gros, impliquant stockage et besoin d'espace, ont tendance à se localiser à la périphérie des villes. C'est surtout vrai à Bruxelles, tandis qu'à Anvers l'étendue de la zone portuaire contient ce processus à l'intérieur des limites communales.

L'évolution du commerce de gros peut se résumer en deux tendances majeures (carte 4.55) :

- 1°) une opposition entre une Flandre où l'emploi se développe sur l'ensemble du territoire et une Wallonie qui perd de l'emploi dans un secteur où elle est déjà très faible;
- 2°) un déclin marqué, surtout à Bruxelles, des centres urbains au profit de leurs périphéries, accessibles et de moindre coût foncier.

4.2.18. Commerce de détail (11,9% de l'emploi national)

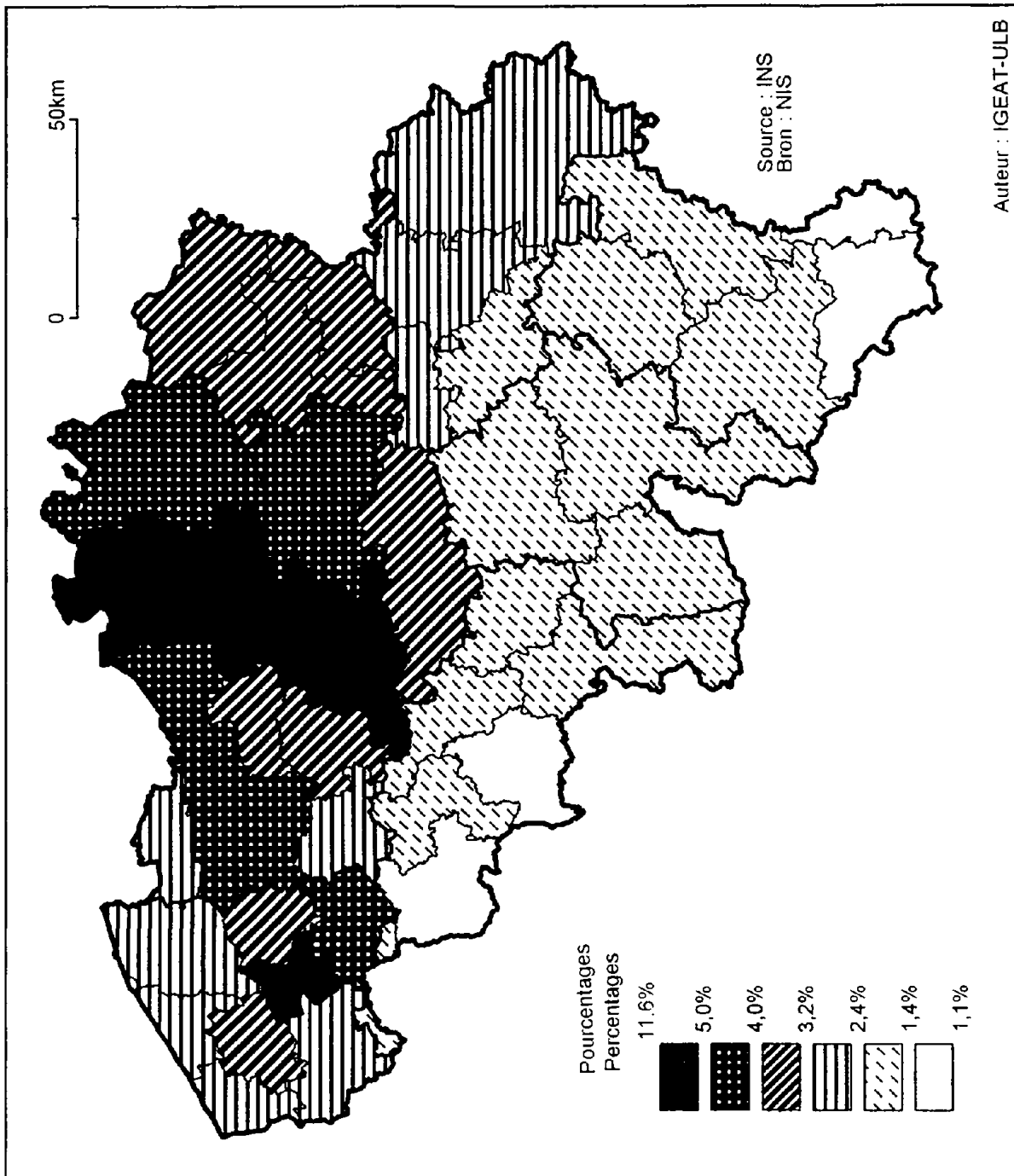
Ce secteur, également très sensible à la conjoncture, comprend non seulement le commerce de détail considéré comme tel dans les codes d'activités INS, mais également les services personnels, les boulangeries, les garages, les agences de voyage et certains types de location s'adressant au particulier. Ces activités relèvent bien du commerce de détail, puisqu'elles pratiquent la vente aux ménages.

La répartition du commerce de détail est très liée à celle de la population et des revenus. La carte de l'emploi dans le commerce de détail par habitant montre que cette corrélation n'est cependant pas parfaite. Les pôles urbains, même de petite taille au sein d'une zone de faible densité, gardent une nette spécificité de leur fonction commerciale, une partie de leur commerce s'adressant à une clientèle plus large que la population locale (carte 4.56). On peut également noter la spécificité côtière dans le commerce de détail, qui s'explique par sa fonction touristique. Dans une moindre mesure, on retrouve le même phénomène en Ardenne touristique.

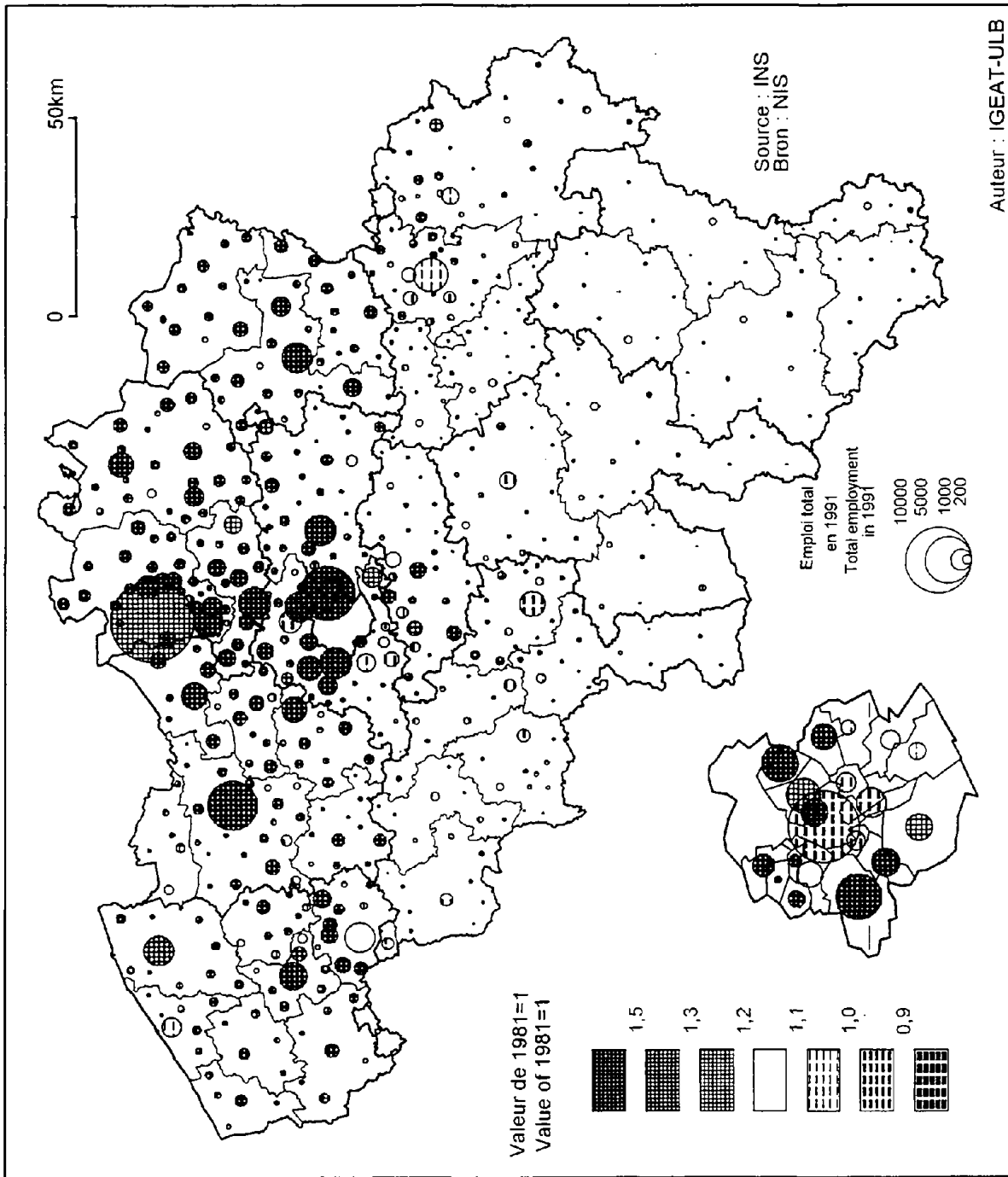
Entre 1981 et 1991, le secteur est passé de 12,6 à 11,9% de l'emploi national, ce qui correspond à une baisse de moins de 4% de l'emploi.

Sur le plan spatial, le secteur a connu une réorganisation rapide (carte 4.57) :

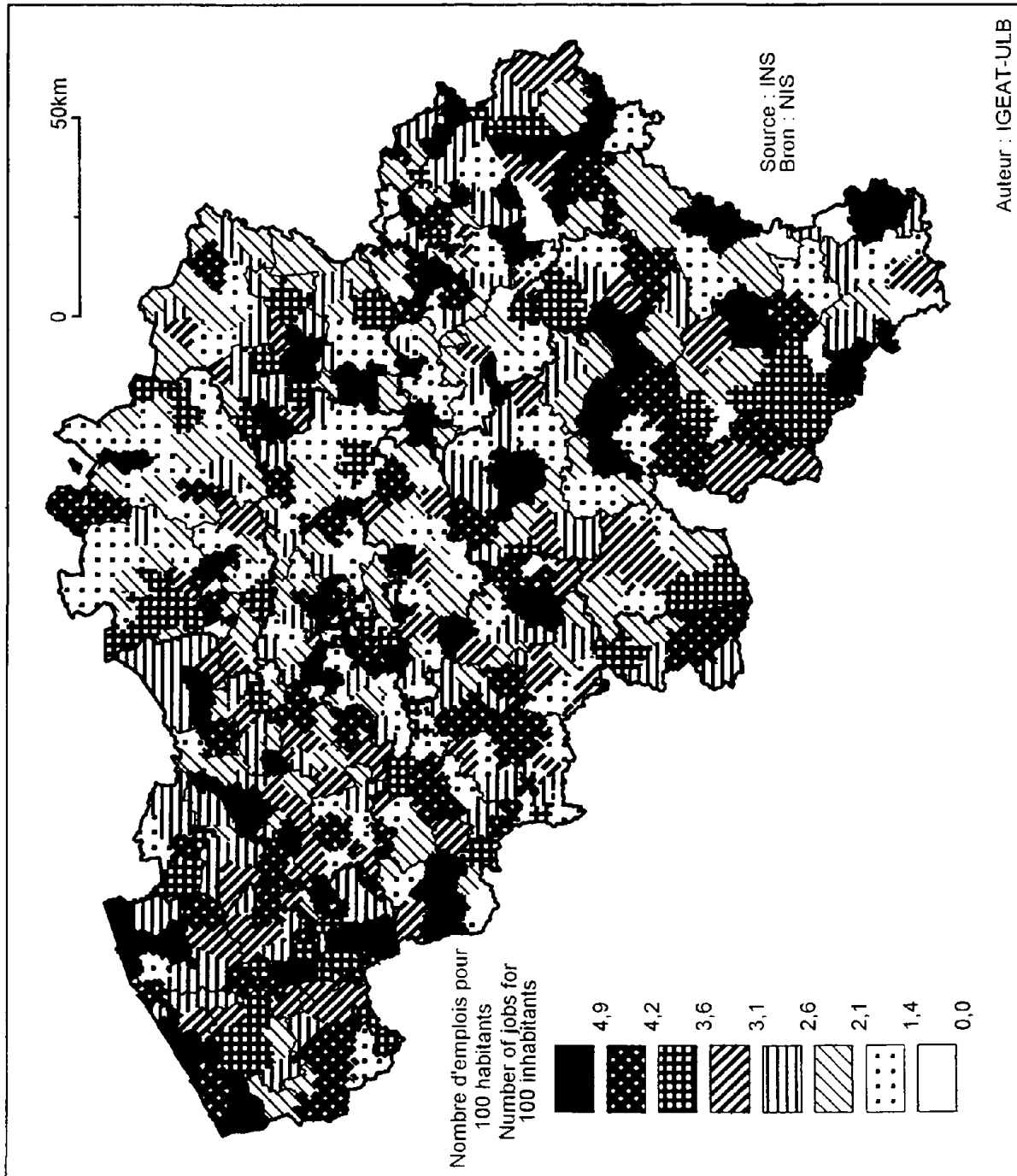
- 1°) Le processus le plus spectaculaire est la périphérisation du commerce de détail : les grands centres urbains déclinent au profit de leur périphérie. C'est à Bruxelles que cette tendance est la plus visible, surtout vers le sud et vers l'aéroport. Cela rend compte d'un double mécanisme. Le premier est l'importance croissante, au détriment du petit commerce intégré au tissu urbain, des grandes surfaces nécessitant beaucoup d'espace et venant se fixer sur les grands axes routiers; cette tendance explique aussi en partie la baisse de l'emploi général dans le secteur. Le second, favorable en particulier aux périphéries résidentielles aisées, est le développement du commerce parallèlement à celui de la population et à l'évolution des revenus;



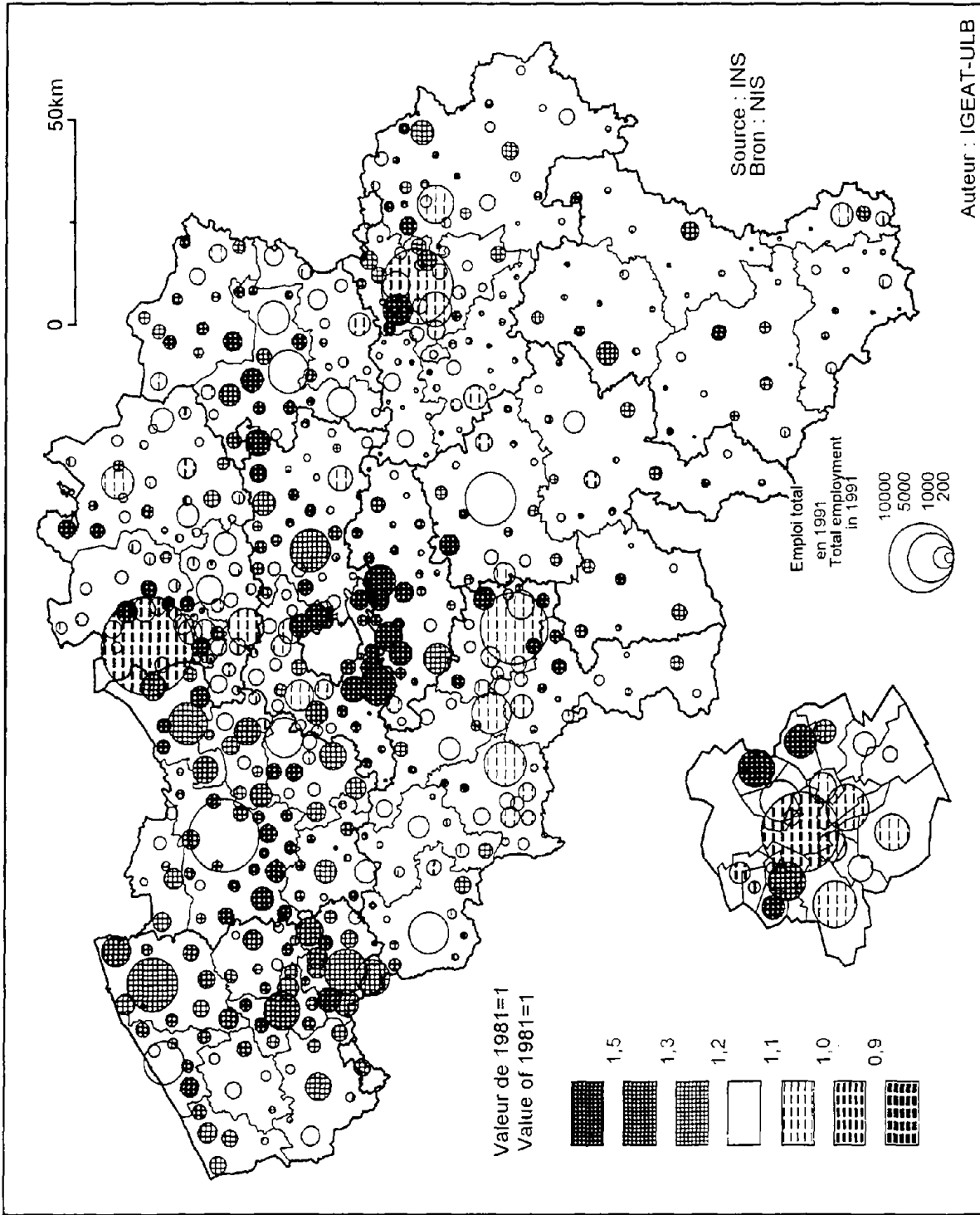
Carte 4.54. Part du commerce de gros dans l'emploi total en 1991.



Carte 4.55. Volume de l'emploi dans le commerce de gros en 1991 et son évolution entre 1981 et 1991, par commune.



Carte 4.56. Emploi dans le commerce de détail pour 100 habitants en 1991.



Carte 4.57. Volume de l'emploi dans le commerce de détail (boulangeries exclues) en 1991 et son évolution entre 1981 et 1991, par commune.

- 2°) Ailleurs, l'évolution traduit en grande partie la dynamique régionale, tant économique que démographique : les croissances les plus fortes s'observent dans le Courtrais; le déclin le plus net dans le sillon industriel wallon, en particulier dans le Hainaut;
- 3°) Les régions touristiques de la côte et d'Ardenne montrent un dynamisme incontestable.

4.2.19. Hôtels, restaurants, cafés (Horeca) (3% de l'emploi national)

Il est important de rappeler tout d'abord que deux biais importants -l'importance du travail au noir, et la date du premier mars correspondant à un creux touristique- affectent les données de ce secteur. S'il est impossible de mesurer l'effet géographique du premier biais, il est certain par contre que la date du premier mars déforce les zones à forte spécificité touristique.

La localisation de ce secteur répond à plusieurs logiques :

- 1°) celle de la consommation courante, proche du lieu de domicile; le secteur garde donc une répartition proche de celle de la population et des revenus;
- 2°) celle de la consommation proche des lieux de travail, qui induit une concentration dans les centres d'emploi;
- 3°) une consommation plus spécifique liée aux affaires dans les métropoles de haut niveau, essentiellement marquée à Bruxelles;
- 4°) celle liée au tourisme, y compris le tourisme d'affaires, dominant à Bruxelles; cette composante différencie le plus ce secteur de la répartition du commerce de détail, où l'on retrouve les trois logiques citées ci-dessus. En volume, le tourisme induit un emploi massif sur la côte, dans les centres urbains à caractère historique comme Bruxelles, Anvers, Bruges et Gand et, dans une moindre mesure, en Campine.

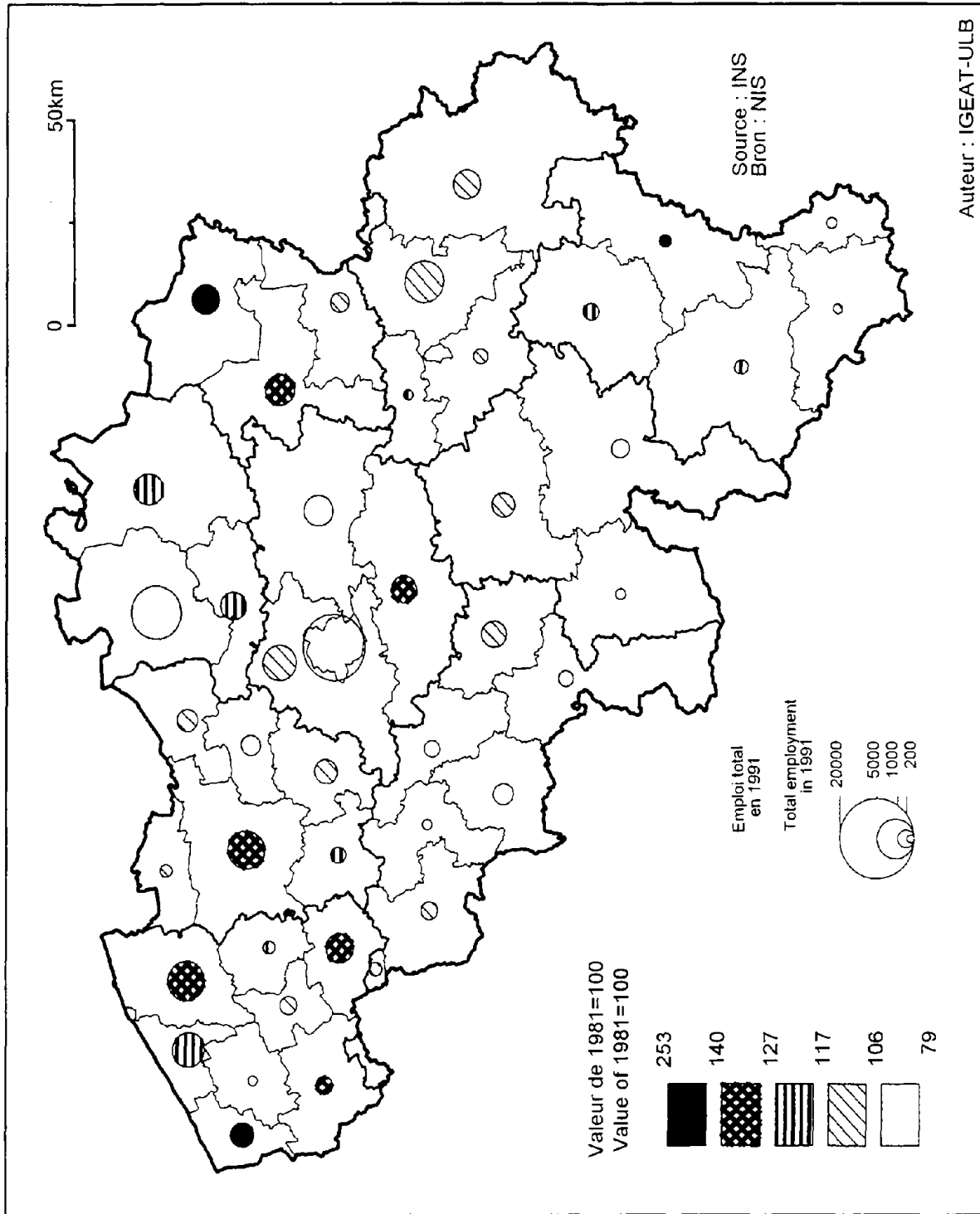
Le tourisme ardennais, plus dispersé et plus modeste, ressort moins, même s'il est important dans l'économie locale.

L'emploi de ce secteur est en forte croissance dans plusieurs types d'espaces (carte 4.58). D'abord, dans les périphéries riches, vers lesquelles s'est poursuivie une migration des revenus moyens ou élevés, attirant avec elle un horeca de proximité (Brabant wallon, nord-est d'Anvers). De façon plus générale, la croissance du secteur est corrélée avec celle des revenus : déclin du sillon wallon, croissance de la Flandre Occidentale et du Nord-Est. Finalement, les régions touristiques se montrent également dynamiques : la côte, l'Ardenne touristique et l'arrondissement de Maaseik en Campine.

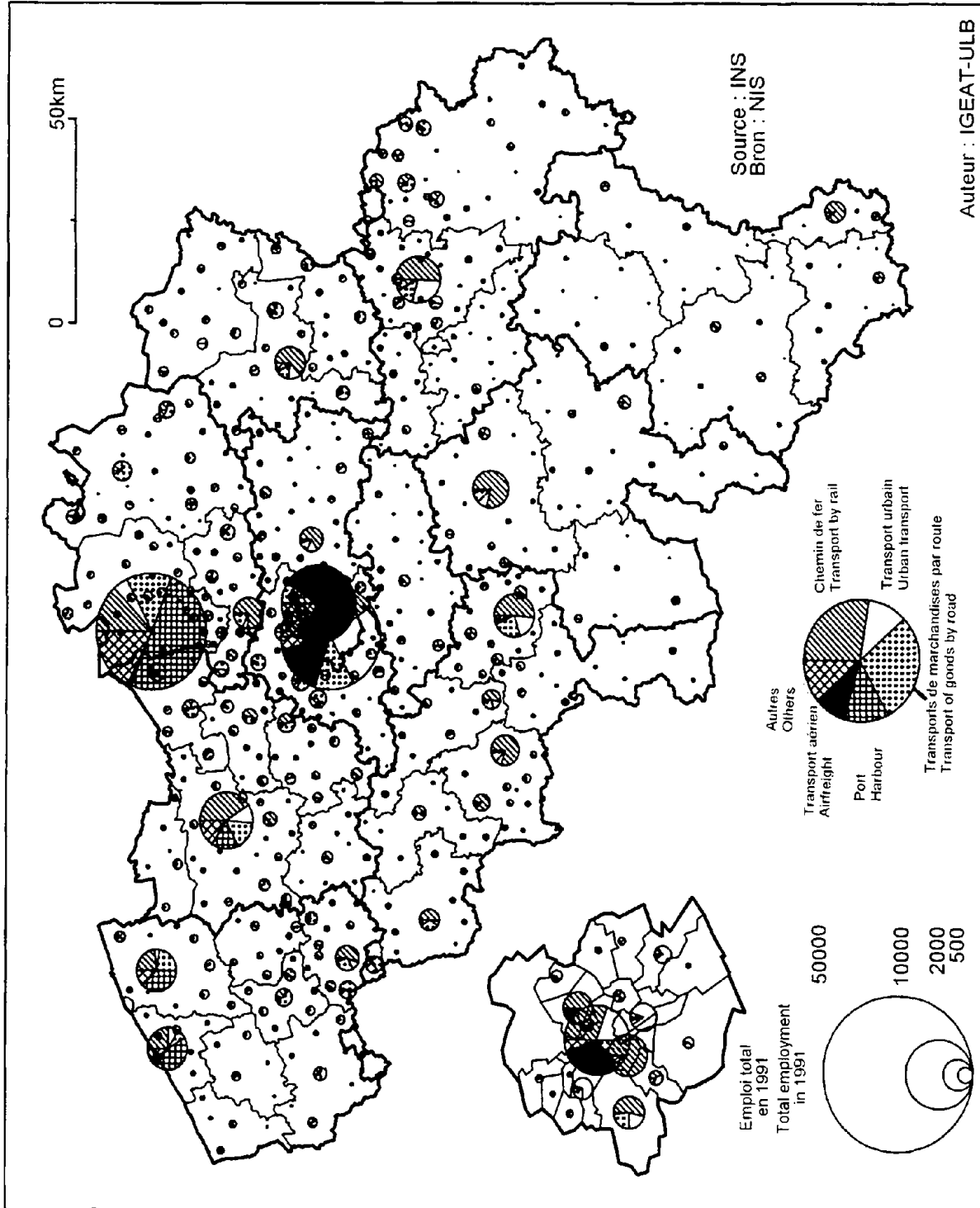
4.2.20. Transports (5,1% de l'emploi national)

La distribution de l'emploi dans les transports (dont la localisation à grande échelle est évidemment à prendre avec précaution) est assez concentrée et s'explique aisément (carte 4.59) :

- l'activité portuaire est dominée par Anvers de façon écrasante; loin derrière, on retrouve les ports de Gand, Ostende et Zeebrugge. Le port d'Anvers décharge les deux-tiers du trafic de marchandises de l'UEBL et en charge la moitié. Il faut noter que l'activité de transport à Anvers est loin d'être limitée au seul déchargement des bateaux. Bien plus d'emplois sont exercés dans les secteurs des chemins de fer, des transports routiers de marchandises, des agences d'expédition, tous intimement liés au port;
- l'emploi ferroviaire est encore relativement dispersé sur l'ensemble du territoire. Certains pôles apparaissent comme spécifiques de ce type de transport : il s'agit des noeuds ferroviaires (Bruxelles, Namur, Mons, Hasselt...) et de Bruxelles, qui concentre la gestion administrative de la SNCB;



Carte 4.58. Volume de l'emploi dans l'horeca en 1991 et son évolution (1981-1991)



Carte 4.59. Nature de l'activité dans le secteur des transports en 1991.

- le transport routier de marchandises est assez dispersé et spécifique dans les régions industrielles, en dehors des noeuds ferroviaires (Nord-Est, Courtrais, axe Bruxelles-Anvers sauf Malines);
- le transport intra-urbain, y compris les taxis, est évidemment caractéristique des grandes agglomérations;
- l'aéroport de Zaventem ressort très nettement et génère d'autres types de transport (marchandises par route surtout). Le transport aérien à Bruxelles correspond au siège social de la Sabena et des agences d'autres compagnies.

Globalement, le secteur des transports apparaît comme très concentré à Anvers et à Bruxelles-Zaventem, qui cumule la gestion administrative des entreprises de transport, le rôle de premier noeud ferroviaire belge, l'aéroport de Bruxelles-National et le réseau le plus large de transports publics urbains.

Les modifications de la géographie du secteur sont fonction de deux types de facteurs : l'évolution économique régionale et le mode de transports dominant. Globalement, ce qui ressort est la croissance de la Flandre périphérique par opposition au déclin généralisé de la Wallonie. En fonction du mode de transport, on remarque un déclin des principaux noeuds ferroviaires, victimes de la crise et de la rationalisation des chemins de fer. Cela concerne entre autres Bruxelles, Namur, Hasselt, Malines, Liège, Courtrai... Les principaux ports maritimes perdent de l'emploi, en particulier Anvers, Gand et Ostende. Zeebrugge connaît par contre une forte croissance. L'aéroport de Zaventem connaît un gain spectaculaire, résultant de l'importance croissante de ce mode de transport et des activités annexes qu'il génère, par exemple dans la courrier-express.

La croissance générale des transports en Flandre périphérique, qui s'explique par son dynamisme économique, se fait par le biais du transport routier dans un espace de plus en plus homogène (carte 4.60).

4.2.21. Communications (2% de l'emploi national)

Ce secteur comprend la poste et Belgacom (ancienne régie des télégraphes et téléphones).

Liée à la population, la poste n'est spécifique que là où sont installés les centres de tris postaux (qui sont souvent, comme Namur par exemple, des noeuds ferroviaires), et dans les centres de gestion administrative, surtout Bruxelles.

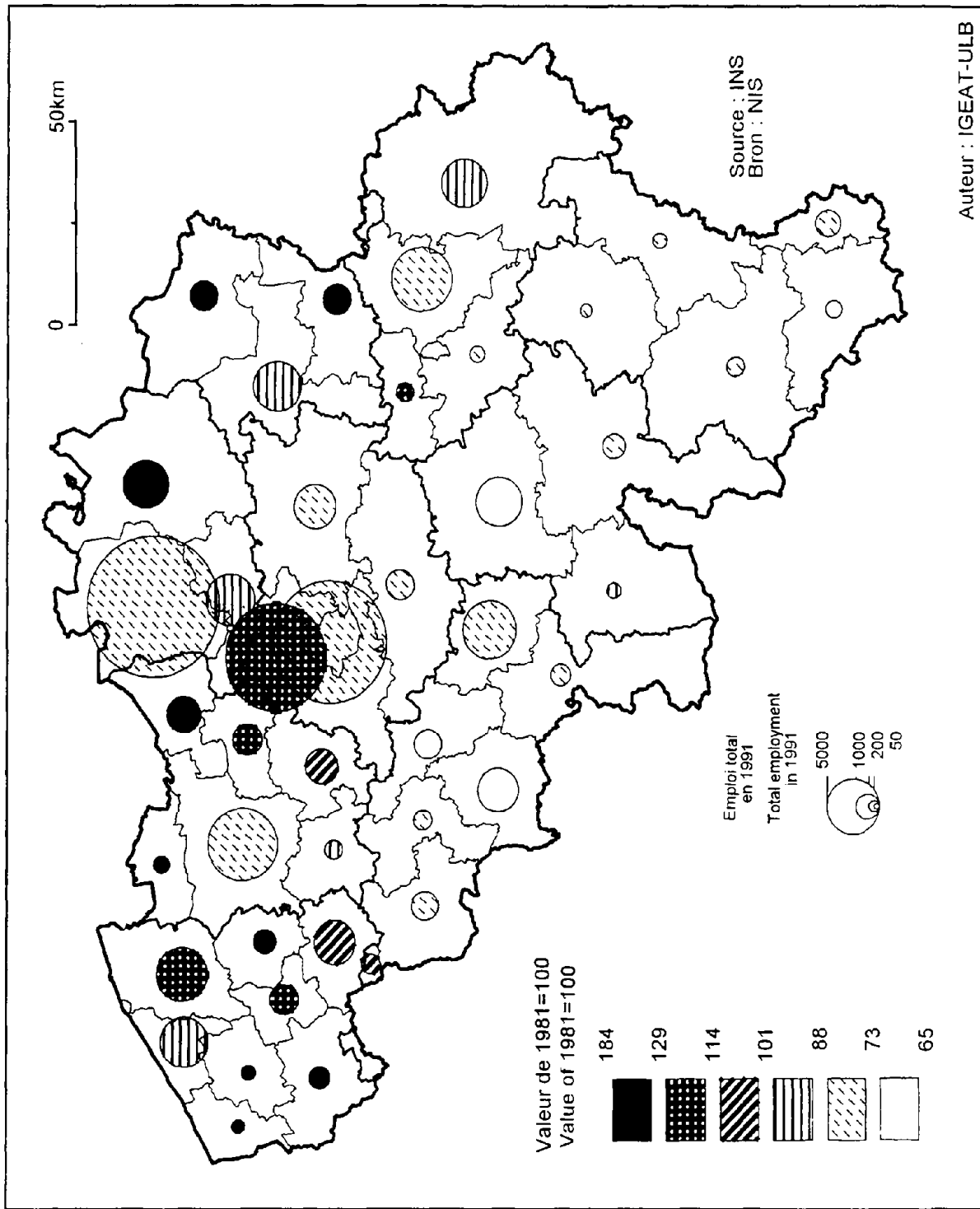
Il en va de même pour les autres sous-secteurs, c'est-à-dire surtout Belgacom dont la gestion est concentrée à Bruxelles.

Ce secteur a perdu près de 8% de son emploi entre 1981 et 1991. Du point de vue spatial, les tendances sont assez homogènes.

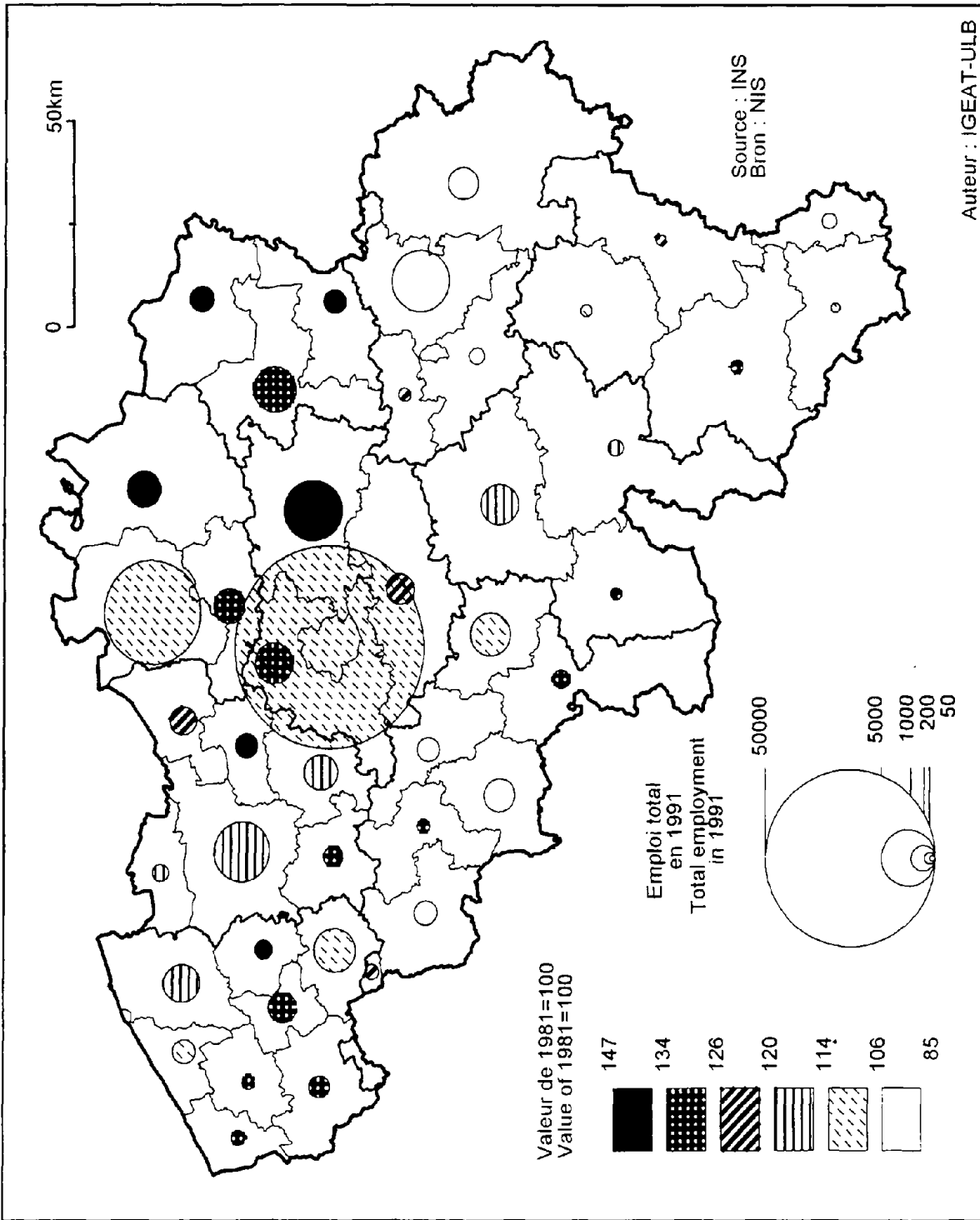
4.2.22. Banques et assurances (4,6% de l'emploi national)

L'intérêt majeur de la géographie de ce secteur réside dans son rôle d'indicateur. En effet, faute de pouvoir distinguer aisément au travers des statistiques le lieu des sièges sociaux des entreprises, ce secteur est un excellent indicateur du rôle décisionnel des villes en matière économique et de l'importance du commandement local des régions, dans la mesure où les sièges des banques se localisent là où se prennent les décisions. Par ailleurs, elles sont directement impliquées dans les décisions au travers des prêts qu'elles accordent.

Dans les années 80, ce secteur a connu une forte croissance de l'emploi, de plus de 20%.



Carte 4.60. Volume de l'emploi dans le secteur des transports en 1991 et son évolution (1981-1991)



Carte 4.61. Volume de l'emploi dans le secteur des banques et assurances en 1991 et son évolution (1981-1991)

Les traits dominants de la géographie de ce secteur sont les suivants :

1°) la très forte concentration à Bruxelles, qui souligne que la capitale est le pôle décisionnel économique majeur en Belgique, le seul de niveau international;

2°) Anvers arrive loin derrière Bruxelles, même si le secteur y reste spécifique;

3°) la faiblesse des deux grands pôles wallons est révélatrice de celle du commandement local dans les vieux bassins industriels wallons. On a déjà souligné que les secteurs-clefs de la révolution industrielle en Wallonie ont très tôt été commandés par la haute finance bruxelloise. Liège joue incontestablement un rôle de commandement local plus important que Charleroi, qui se situe à peine au niveau de Namur;

4°) la spécificité de Louvain, qui est exceptionnelle pour une ville de petite taille : elle est au niveau de Liège ou de Gand. Louvain doit cette situation au fait qu'elle est le siège de deux grandes banques;

5°) le contraste entre le Courtrais et le Nord-Est. Dans le Nord-Est, l'industrialisation exogène, surtout liée à du capital étranger, n'a pas induit le développement d'un réseau bancaire très dense, alors que le réseau intense de petites et moyennes entreprises du Courtrais implique des besoins de financement appuyant le développement des banques, restées jusqu'il y a peu largement locales.

Sur le plan spatial, la tendance la plus nette est une diffusion dans l'espace rural et un déclin relatif des centres urbains, la stratégie des banques étant de se rapprocher de la clientèle pour gagner des parts de marché (carte 4.61). Cette évolution n'implique en rien une déconcentration de la prise de décision, mais montre l'évolution d'un service à la population. Le déclin relatif des villes wallonnes est plus significatif, sauf à Namur, dont la fonction de commandement politique est en croissance.

4.2.23. L'immobilier (0,3% de l'emploi national)

L'immobilier constitue un très petit secteur en termes d'emploi mais il génère une importante valeur ajoutée et possède une logique spatiale tout-à-fait spécifique qui rend son isolement intéressant.

Les emplois immobiliers sont essentiellement concentrés dans les villes importantes, là où la pression immobilière est la plus forte et où le marché est développé. On peut souligner dans Bruxelles, premier pôle d'emploi, le contraste assez net entre les communes plus riches de l'est, qui concentrent l'emploi, et celles de l'ouest de la ville.

En dehors des pôles urbains, la côte ressort, du fait de son attractivité touristique en partie fondée sur des locations, mais également les périphéries urbaines, en particulier le Brabant wallon.

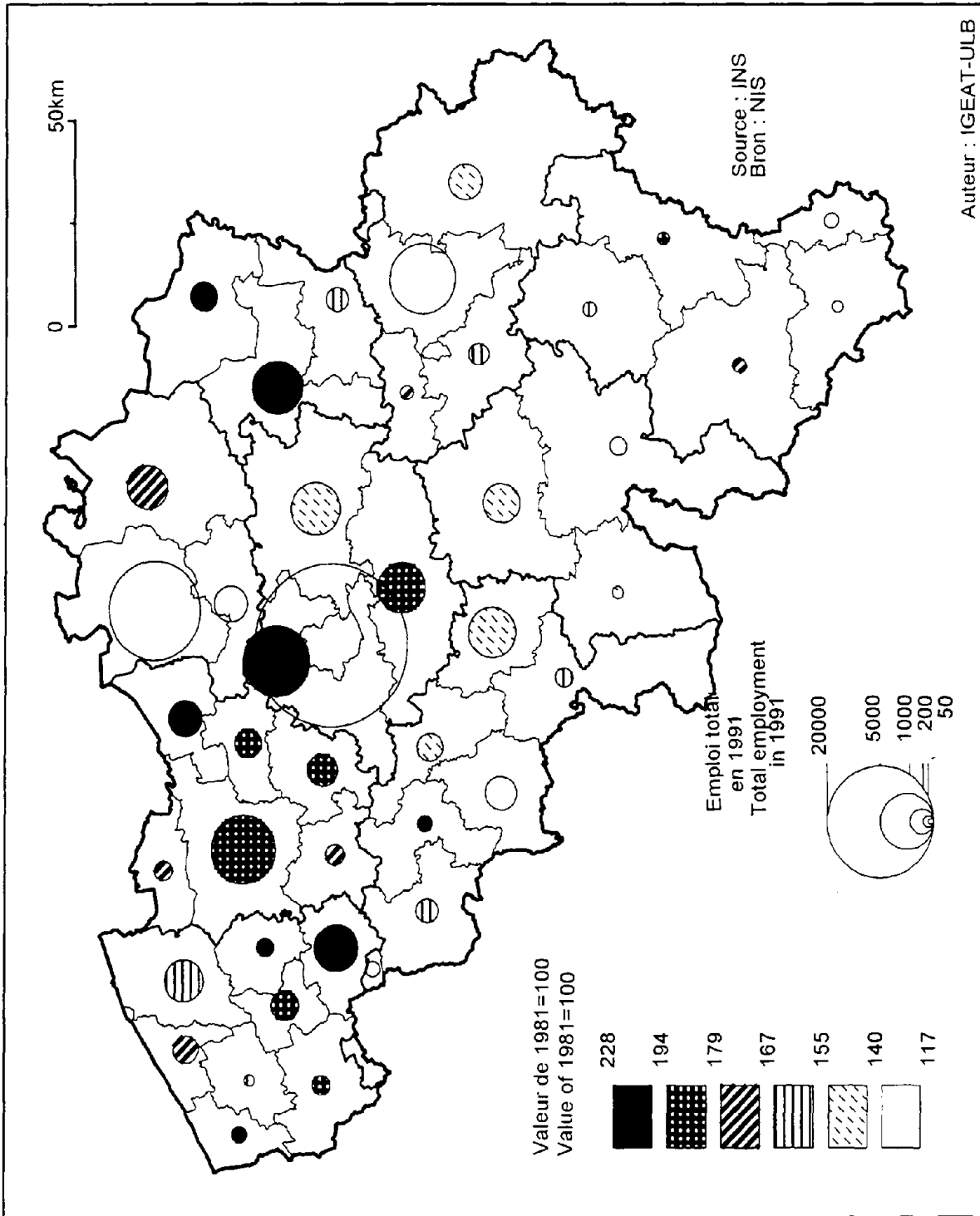
4.2.24. Autres services aux entreprises (4,4% de l'emploi national)

Ce secteur comprend essentiellement les conseillers juridiques, la comptabilité et les conseillers fiscaux, les services techniques, la publicité, les bureaux d'études de marché, les agences intérimaires...

La géographie de ce secteur est très proche de celle des banques et assurances : ces entreprises s'adressent pour la plupart aux pôles de gestion des entreprises et nécessitent une main-d'oeuvre souvent très qualifiée; leur localisation est donc le plus souvent urbaine.

On peut noter deux différences sensibles (dont la cause est identique) :

- ce secteur est plus dispersé parce que souvent plus proche des entreprises elles-mêmes;
- la concentration bruxelloise reste très forte mais est atténuée par une plus grande présence en périphérie : attrait de petits bureaux, voire des nouveaux parcs de bureaux, dans des environnements de qualité.



Carte 4.62. Volume de l'emploi dans le secteur des services aux entreprises en 1991 et son évolution (1981-1991)

L'exceptionnelle dynamique de ce secteur, dont l'emploi s'élève entre 1981 et 1991 de plus de 55%, est d'abord le reflet d'une externalisation de services auparavant intégrés au sein même de l'entreprise.

Deux processus majeurs marquent l'évolution géographique récente de ce secteur (carte 4.62).

Les services aux entreprises ont fortement crû là où l'activité globale est en croissance et où les entreprises elles-mêmes se développent, c'est-à-dire essentiellement en Flandre périphérique (le Nord-Est, les deux provinces de Flandre), ainsi qu'à Gand.

Un autre processus majeur se situe à une plus grande échelle. C'est le déclin relatif des centres urbains au bénéfice des périphéries vertes et riches, aux moindres coûts fonciers. Une telle évolution est par exemple clairement perceptible dans le cadran sud-est de Bruxelles, tant à l'intérieur de la ville que dans son aire périurbaine.

4.2.25.26.29. Administration et autres services non marchands (15,2% de l'emploi national)

Ces secteurs comprennent essentiellement l'administration, la justice, l'ordre public, l'hébergement social (crèche, maisons de retraite).

L'emploi dans ces secteurs a eu tendance à augmenter au cours des dix dernières années passant de 13,2 à 15,2 % de l'emploi total. Cette croissance concerne surtout le monde associatif et l'hébergement social, et reflète d'une part les effets sociaux de la crise, et, de l'autre, les conséquences de la dissolution des structures familiales traditionnelles et de l'insertion croissante des femmes dans la vie active : recours aux crèches pour les jeunes enfants, aux homes pour les personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population.

La géographie de ce secteur est relativement simple, directement corrélée sur la majorité du territoire à la population. Toutefois, la concentration à Bruxelles est très forte : Bruxelles concentre l'administration nationale, l'administration flamande et une importante administration internationale, d'ailleurs imparfaitement recensée.

Par habitant, l'emploi dans l'administration est plus élevé dans les pôles urbains ou dans les zones faiblement polarisées, comme l'Ardenne occidentale (carte 4.63).

La part du non-marchand dans l'économie oppose la Flandre, où elle est globalement faible, à la Wallonie, où elle est forte. L'importance du secteur non-marchand en Wallonie y est en fait le contrepoint de la faiblesse du secteur marchand (carte 4.64).

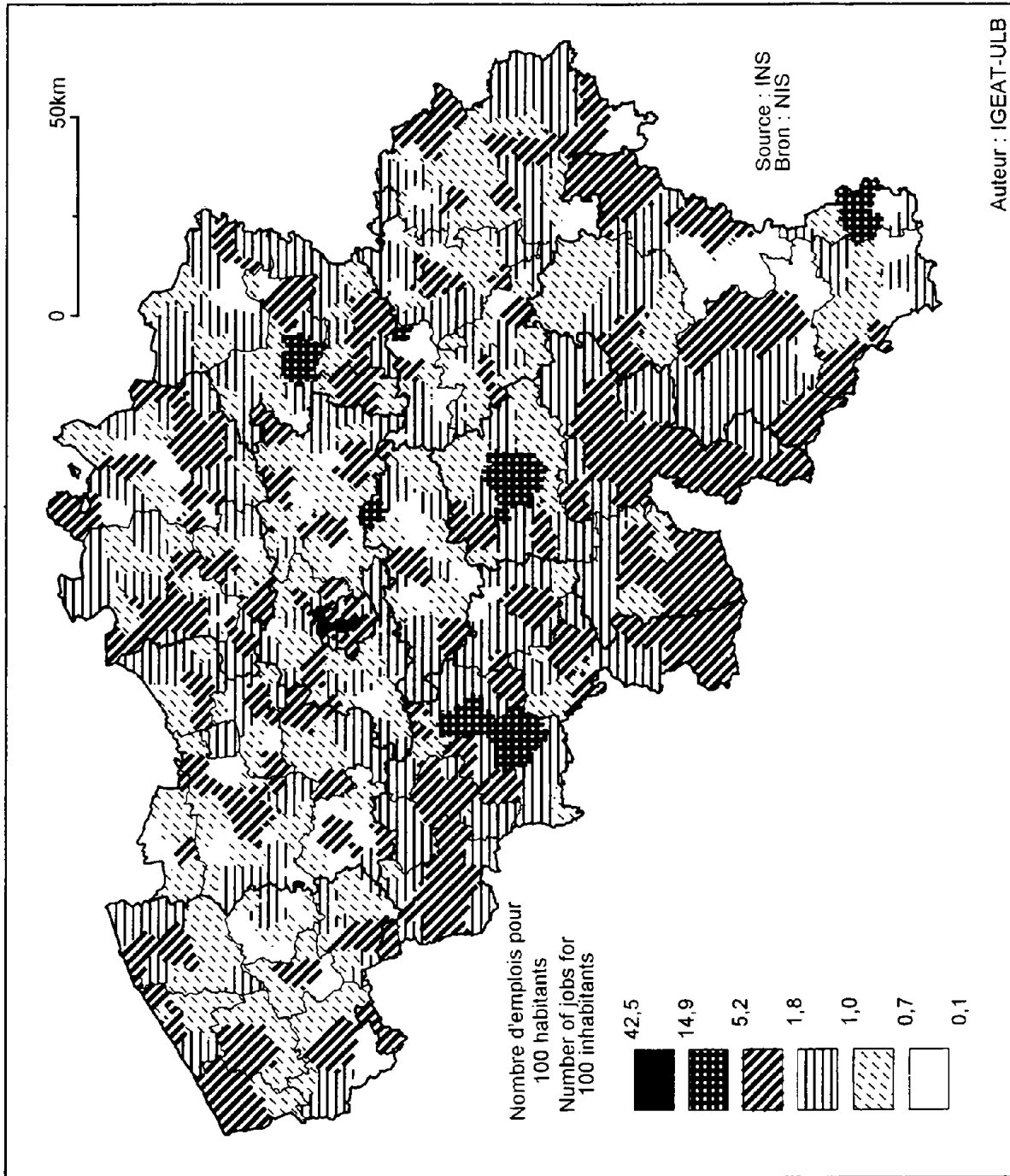
L'évolution du secteur montre un très net déclin relatif des principaux pôles urbains, en particulier Bruxelles, et une tendance à la diffusion dans les espaces interstitiels (carte 4.65).

4.2.27. Enseignement supérieur et Recherche et Développement (1,5% de l'emploi national)

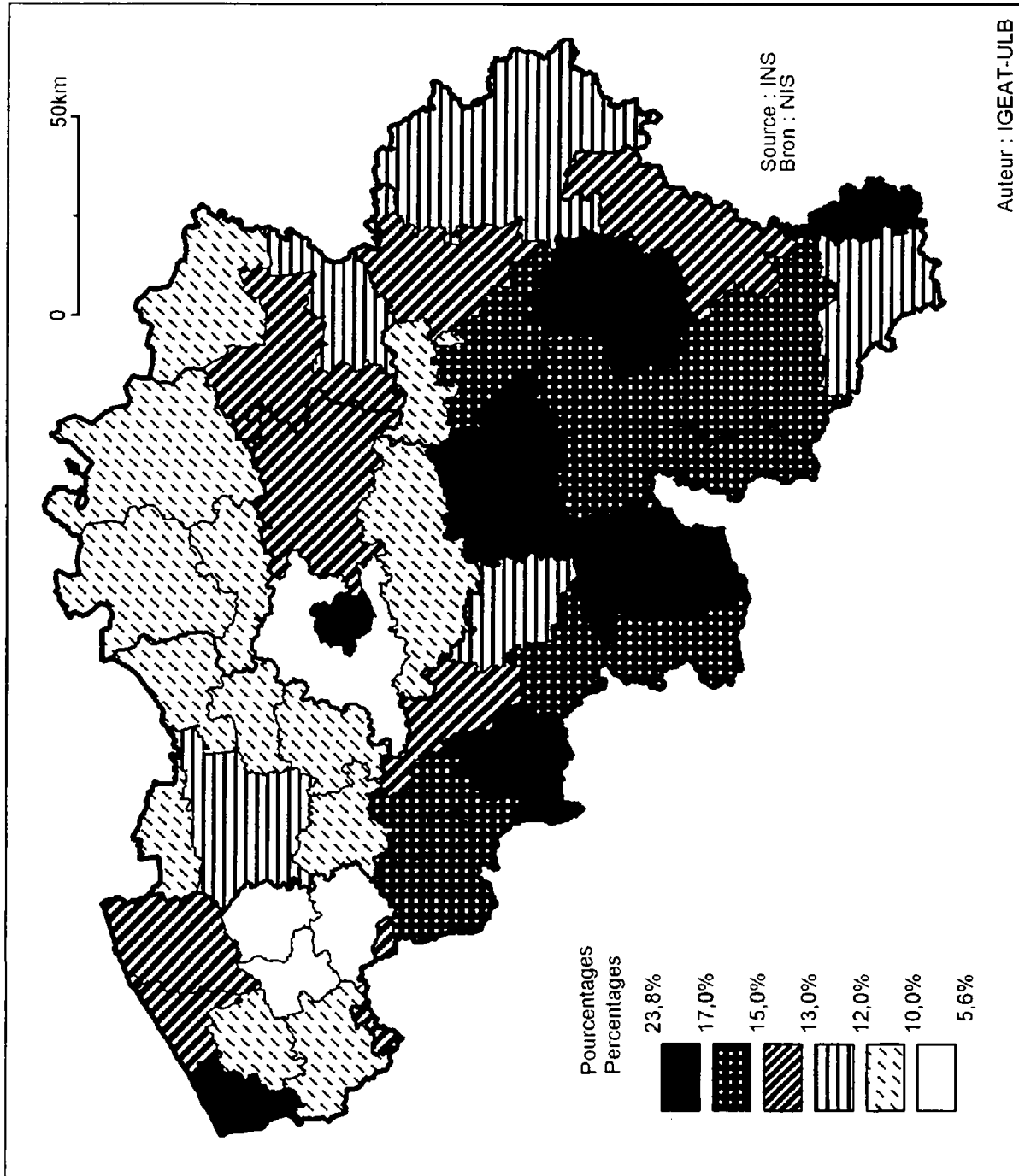
La recherche et développement n'inclut pas celle menée dans le cadre des entreprises et couvre donc surtout la recherche publique liée aux universités.

Ce secteur est concentré sur les quelques pôles universitaires que comprend la Belgique : Bruxelles, Gand, Louvain, Louvain-La-Neuve et Liège. On retrouve des centres universitaires plus spécialisées, parfois limités à une seule Faculté, à Anvers, Namur, Mons, Gembloux...

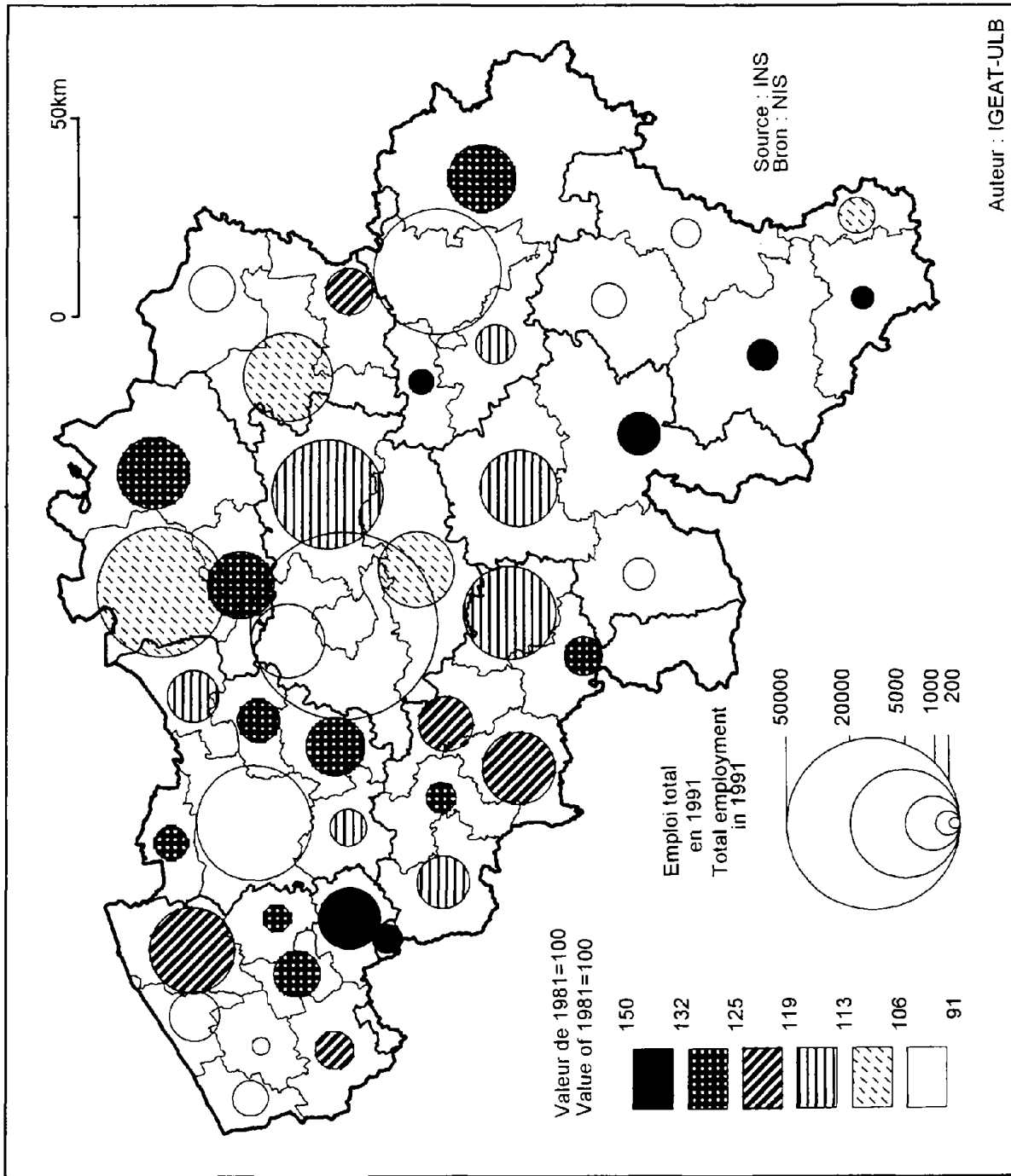
L'enseignement supérieur non universitaire est mieux réparti sur le territoire : il est présent dans les villes secondaires.



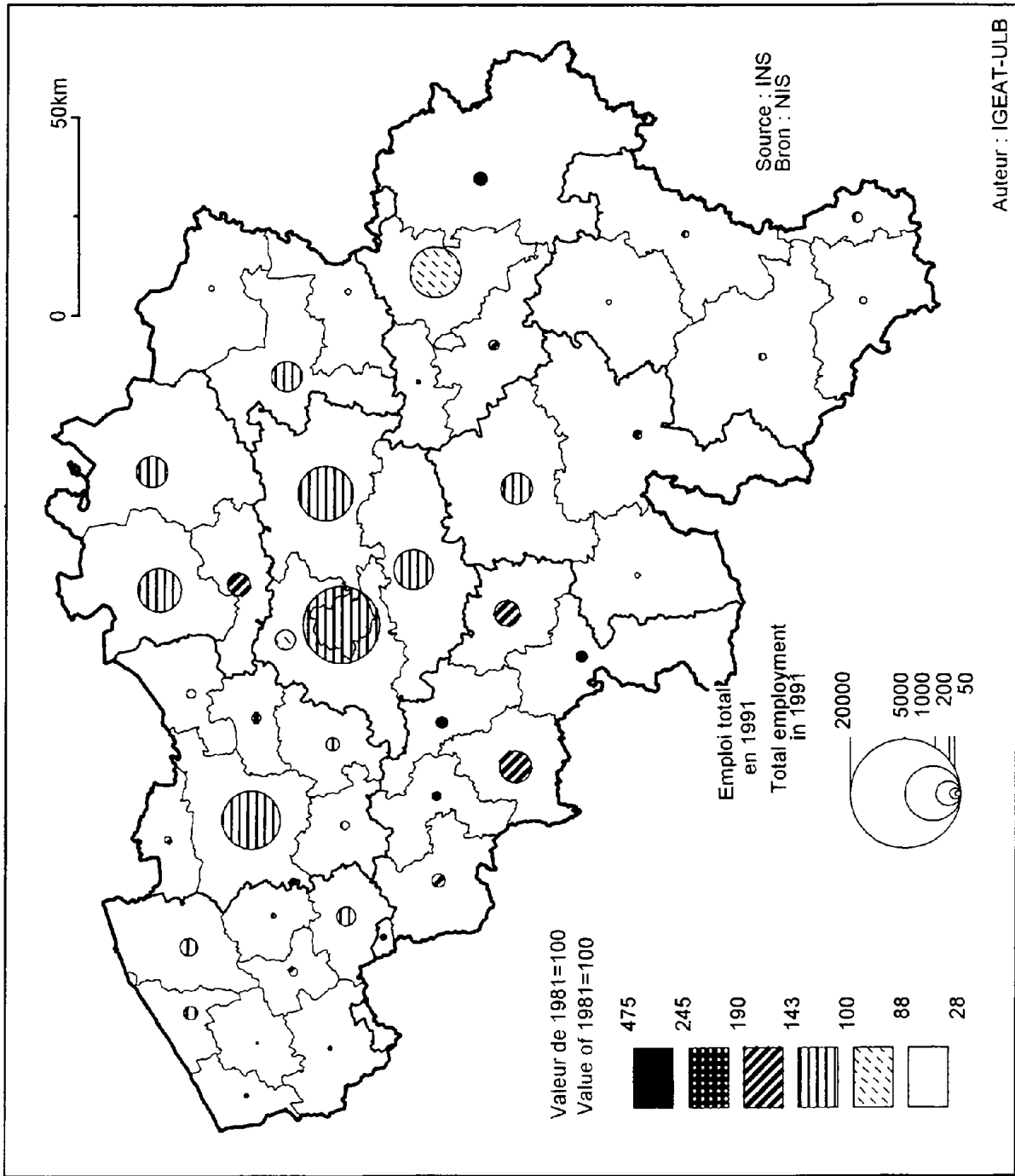
Carte 4.63. Emploi dans le secteur tertiaire non-marchand pour 100 habitants en 1991.



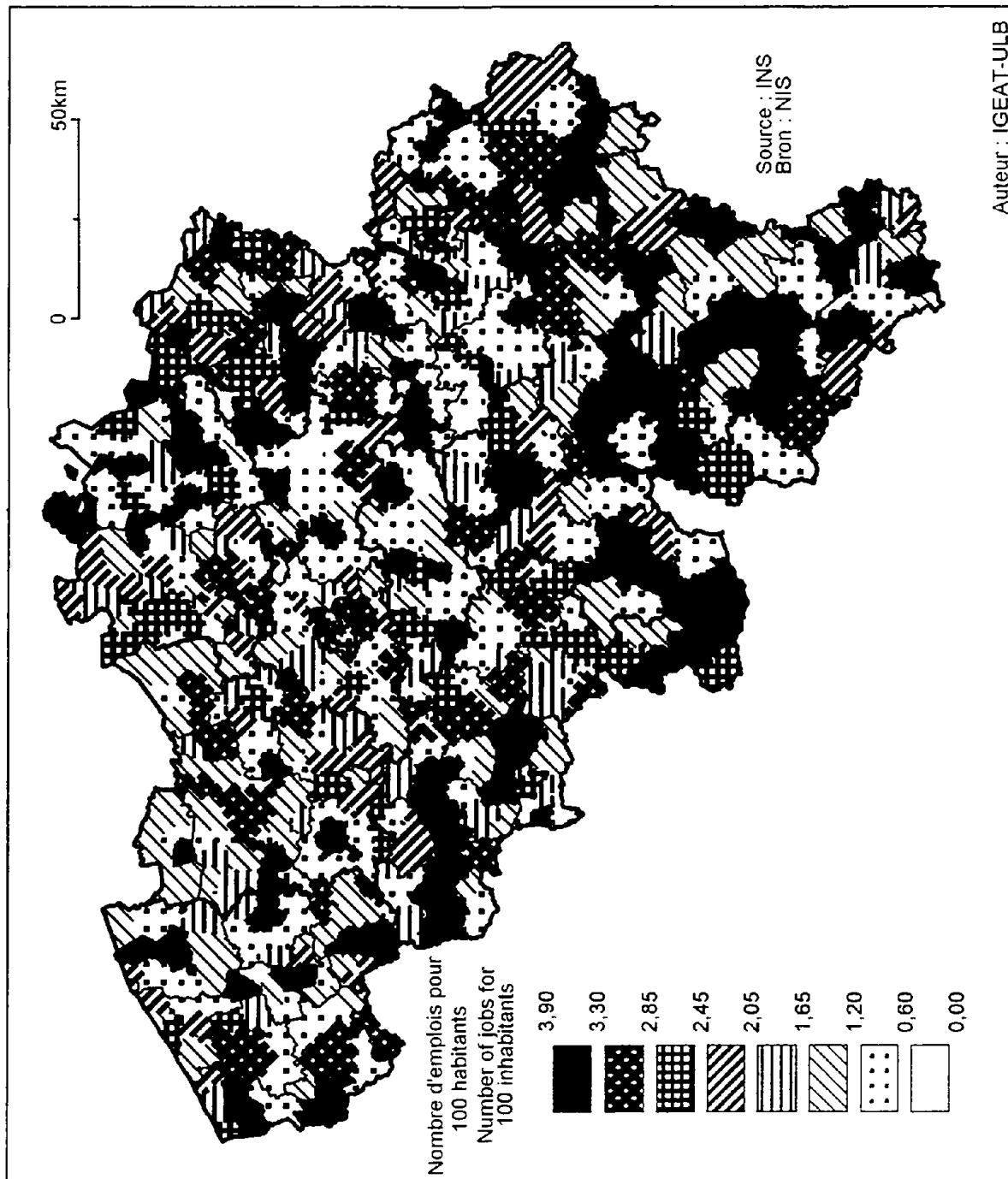
Carte 4.64. Part du secteur tertiaire non-marchand (sauf l'enseignement) dans l'emploi local en 1991.



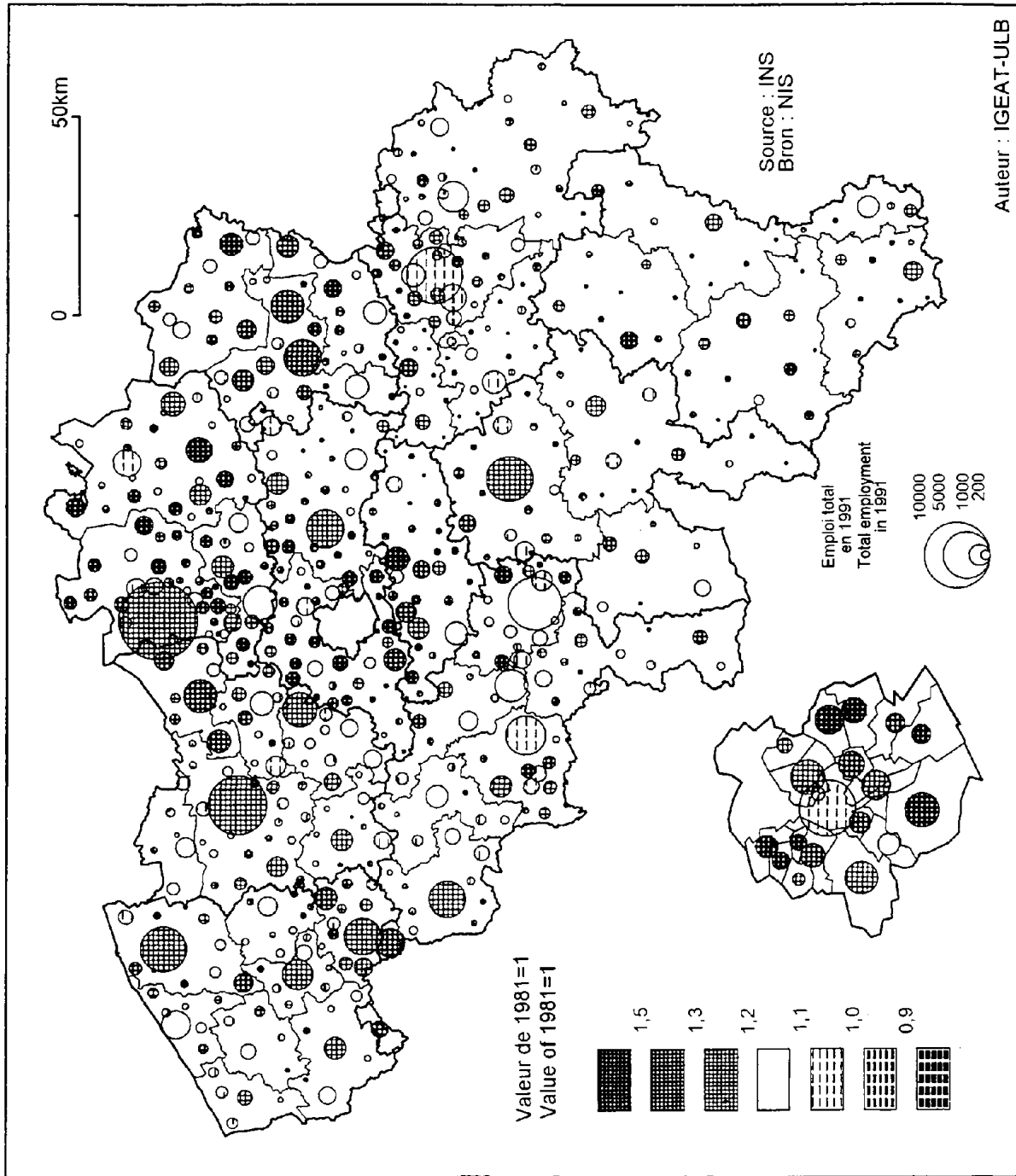
Carte 4.65. Volume de l'emploi dans le tertiaire non-marchand (sauf enseignement) en 1991 et son évolution (1981-1991)



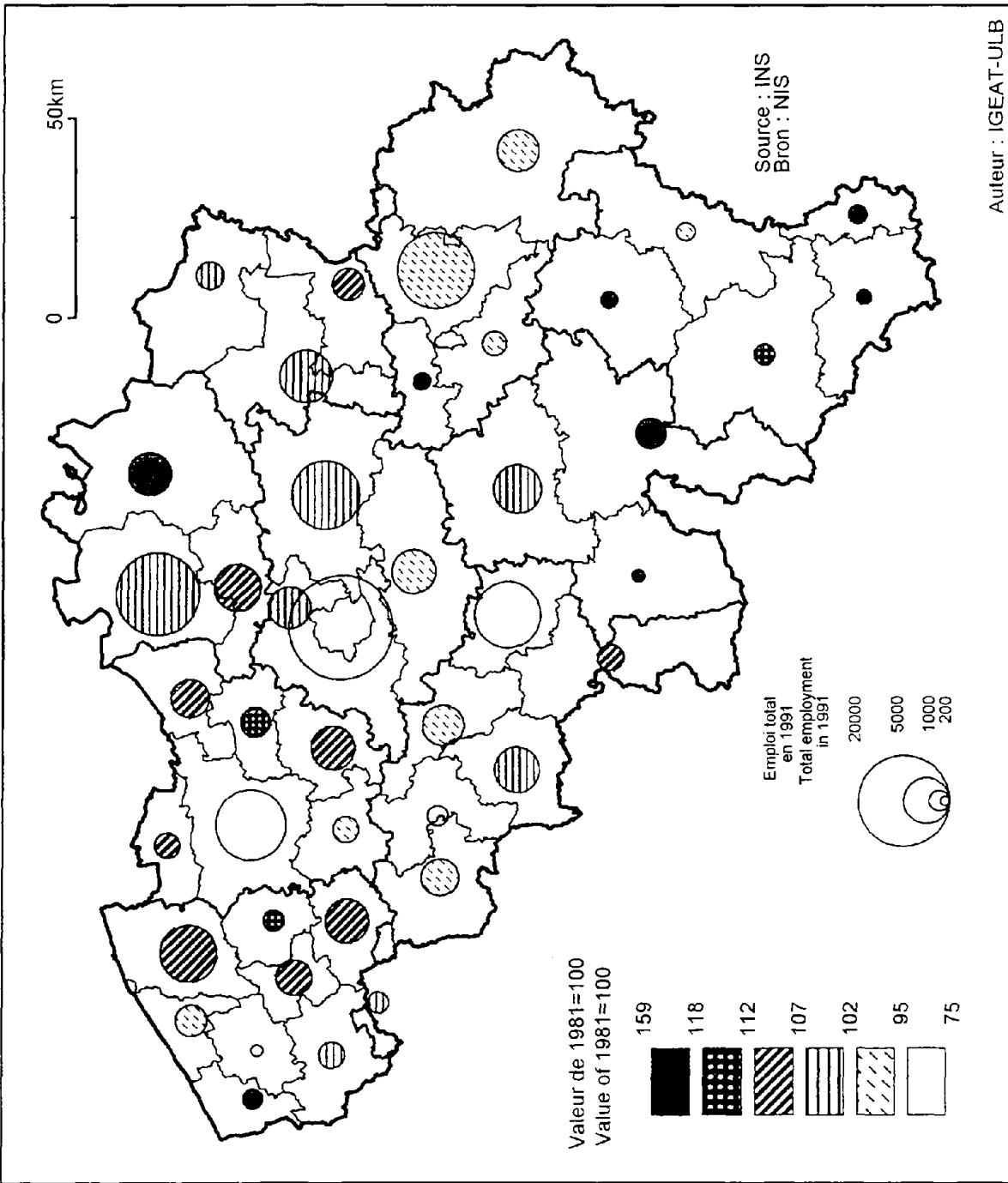
Carte 4.66. Volume de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche-développement en 1991 et son évolution (1981-1991)



Carte 4.67. Emploi dans l'enseignement non supérieur pour 100 habitants en 1991.



Carte 4.68. Emploi total dans l'enseignement non supérieur en 1991 et son évolution (1981-1991), par commune.



Carte 4.69. Volume de l'emploi dans le secteur de la santé en 1991 et son évolution (1981-1991)

Deux faits sont remarquables:

1°) Louvain, et encore plus Louvain-La-Neuve, ont de grandes universités alors qu'elles ne sont que des villes moyennes; la fonction universitaire y est véritablement prépondérante;

2°) l'absence de fonction universitaire de Charleroi, dans une ville qui ne s'est développée qu'avec la Révolution industrielle.

L'emploi du secteur croît dans tous les pôles universitaires et supérieurs, sauf à Liège et à Gembloux (carte 4.66).

4.2.28. Enseignement non supérieur (7,8% de l'emploi national)

Ces services à la population ont une répartition globalement proche de celle de la population. Comme pour la plupart de ces services, il y a une concentration dans les pôles urbains, surtout du fait des écoles secondaires.

Dans les zones à basse densité de population de l'Ardenne, l'exigence d'un encadrement minimum élève le taux d'enseignants par habitant (carte 4.67).

L'évolution de l'emploi dans ce secteur traduit surtout celle des classes d'âge scolarisées locales (carte 4.68).

4.2.30. Santé (5,7% de l'emploi national)

Il s'agit également d'un secteur dont la répartition est corrélée à celle de la population, avec cependant une plus forte concentration d'emplois par habitant quand on s'élève dans la hiérarchie urbaine. Certaines spécificités proviennent de la localisation des hôpitaux universitaires : Erasme à Anderlecht, Saint-Luc à Woluwé, l'hôpital universitaire de Louvain...

Au cours de la période 1981-91, la croissance de l'emploi, sous l'effet entre autres du vieillissement de la population, a dépassé les 25% (plus de 40 000 emplois créés).

Cette croissance a surtout été forte, au-delà de l'effet du vieillissement, dans les régions périphériques qui accusaient un certain retard dans l'encadrement médical (au sud du sillon wallon, en Flandre occidentale, dans la vallée de la Dendre, en Campine) (carte 4.69).

4.2.31. Loisir (1,2% de l'emploi national)

Ce secteur comprend la production et la distribution des films, les salles de cinéma, les spectacles, les professions artistiques, les musées et bibliothèques, les sports et les jeux de hasard.

Ce secteur très dynamique, dont la part dans l'emploi national est passée de 0,97 à 1,24%, est essentiellement concentré dans les pôles urbains, et en particulier à Bruxelles, avec les sièges de la Radio-Télévision à Schaerbeek, et à Anvers.

4.3. Synthèse de l'espace économique belge

4.3.1. Synthèse de l'espace industriel belge

Les grandes agglomérations, bien que non spécifiquement industrielles, restent de grands pôles secondaires.

Bruxelles, deuxième pôle industriel du pays, est de loin la moins spécifiquement industrielle des grandes agglomérations. Sa structure est typique de celle d'un pôle métropolitain, dont l'industrialisation, au-delà de sa large surévaluation par la présence de sièges sociaux relevant en réalité du tertiaire, est surtout basée sur les industries de consommation (industries légères mais aussi montage automobile). Elle subit un déclin spectaculaire depuis les années soixante,

résultat de la concurrence du tertiaire sur le foncier et sur le recrutement de la main-d'oeuvre, de modifications de l'architecture industrielle et des exigences du transport, mais aussi d'une homogénéisation de l'espace qui rend moins nécessaire une localisation proche des marchés de consommation.

Anvers, premier pôle industriel du pays, a une structure industrielle tournée vers des secteurs à forte intensité capitaliste et le plus souvent liés à son port (chimie, fabrications électriques, agro-alimentaire...). Charleroi et Liège gardent un caractère industriel dont les structures sont marquées par les héritages du dix-neuvième siècle et orientées vers une industrie lourde peu diversifiée et en déclin. Gand a une structure industrielle partagée entre l'industrie légère, dont elle est un pôle ancien, et l'industrie lourde, de localisation maritime récente.

En dehors des grandes agglomérations, deux régions constituent à la fois des régions industrielles puissantes et à forte spécificité industrielle : la Flandre intérieure et le Nord-Est. La Flandre intérieure, et en particulier le Courtrais, se caractérise par son dynamisme, qui repose sur une structure souple dominée par un réseau dense de petites et moyennes entreprises, à commandement local. Cette structure particulière s'explique à la fois par la redynamisation d'un tissu proto-industriel qui s'est modernisé lentement et également par le fait que la croissance de type fordiste d'après-guerre s'est peu intéressée aux secteurs à faible concentration de capital. La structure est donc dominée par les industries légères, en particulier le textile, mais aussi le bois-meuble, les fabrications métalliques...

Le Nord-Est a par contre une structure dominée depuis les années soixante par les grandes entreprises, dont les capitaux sont majoritairement étrangers, et sont à la recherche de bassins de main-d'oeuvre importants et peu qualifiés, dans une logique fordiste d'éclatement des séquences de production. L'assemblage automobile est le meilleur révélateur de cette logique. On trouve aussi en Campine une industrie polluante dont les origines remontent à la fin du XIXe et au début de ce siècle dans les secteurs des non-ferreux et de la chimie, initialement installés là pour des raisons de recherche d'isolement. La chimie campinoise s'est largement orientée par la suite vers la pétrochimie, voire la chimie fine.

4.3.2. Synthèse de l'espace tertiaire belge

On retrouve pour le tertiaire une hiérarchie de densités finalement assez proche de celle de l'industrie, quoique moins diffuse. Les grandes agglomérations ressortent très nettement, de même que Courtrai et Hasselt. D'autre part, on trouve de fortes densités d'activité tertiaire dans les interstices du triangle Anvers-Bruxelles-Gand et sur la côte.

La Wallonie, y compris le sillon wallon, se caractérise surtout par l'importance du secteur non-marchand. C'est en fait la faiblesse du tertiaire marchand, en particulier de commandement, qui explique l'importance que prend ici le non-marchand, dont l'essentiel relève de services liés à la population locale.

Le pôle liégeois se distingue pourtant du pôle carolorégien par une plus grande importance du tertiaire de commandement, en particulier les services aux entreprises, dans une ville dont l'histoire est plus ancienne.

Bruxelles apparaît clairement comme le premier espace de commandement belge, de par l'importance des banques et assurances. Les services aux entreprises sont également spécifiques de Bruxelles mais aussi de l'ensemble de sa périphérie. Par ailleurs, Bruxelles est de loin le premier pôle administratif du pays, de par sa fonction politique nationale mais également internationale (OTAN, UE...).

Anvers est le deuxième pôle de commandement de l'économie belge, loin derrière Bruxelles. Sa spécificité provient surtout de sa fonction portuaire.

On note également une différence entre la structure du tertiaire dans les espaces très industriels du Courtrais et du Nord-Est. Le Courtrais a une structure dominée par le tertiaire marchand

et par un réseau bancaire intégré au tissu industriel local. Par contre, le Nord-Est est plus spécifiquement non-marchand, ce qui s'explique par la faible importance du financement local de l'activité; et l'ensemble de son activité tertiaire est très concentrée à Hasselt, dans le cadre d'un réseau urbain beaucoup moins dense et équilibré que celui de la Flandre intérieure.

On peut enfin signaler des espaces tertiaires tout-à-fait particuliers basés sur le tourisme. On retrouve dans ce cas la côte, l'Ardenne et une partie de la Campine.

4.4. CONCLUSION

La faible croissance globale de l'emploi entre 1981 et 1991 recouvre des évolutions spatiales et sectorielles très divergentes.

Sectoriellement, la diminution de l'emploi industriel s'est poursuivie sur un rythme à peine plus lent que celle de l'emploi agricole et s'est montrée la plus rapide dans la métallurgie de base, en difficile restructuration, puis dans les industries plus légères du bois-meuble et de la confection, où la concurrence des pays à bas salaires se fait sans doute plus lourdement sentir (tableau 4.2). Il est révélateur à cet égard que la diminution de l'emploi s'y montre plus rapide que dans le secteur désormais plus technique du textile lui-même, dont certains segments, parallèlement à la croissance de leur contenu technologique, font même l'objet d'une relocalisation dans les pays industrialisés. Technologique et le plus souvent très capital-intensif, faisant généralement appel à une main-d'oeuvre très qualifiée, le secteur de la chimie enregistre les croissances les plus élevées au sein de l'industrie, et reste un des seuls secteurs industriels à connaître une croissance de son emploi avec l'agro-alimentaire et le secteur du papier et de l'imprimerie-édition, plus lié il est vrai au tertiaire. Malgré la quasi disparition de la construction navale, le secteur de la fabrication des moyens de transport maintient globalement son emploi. Moins intégré dans des stratégies mondiales qu'une partie de la confection ou que l'électronique par exemple, le secteur automobile reste essentiellement organisé à l'échelle continentale, confronté à la persistance de marchés segmentés et plus ou moins protégés plus qu'aux coûts des transports. Dans un tel cadre, les écarts de salaires, partiellement compensés par une plus forte productivité de la main-d'oeuvre, ne sont sans doute pas décisifs face aux coûts de désinvestissement et d'éventuelle reconstruction des réseaux de sous-traitants locaux.

Au sein du tertiaire, la progression de l'emploi dans le secteur des services aux entreprises, nettement plus rapide encore que dans le secteur des banques et assurances, confirme sans doute une tendance accrue au recours à la sous-traitance et à la déverticalisation des entreprises. Dans un contexte de désengagement de l'Etat et de restriction budgétaire, l'emploi dans l'administration et les 'autres services publics' progresse plus lentement que dans l'ensemble du tertiaire, tandis que la très forte progression des 'autres services non marchands' traduit un véritable phénomène de fragilisation sociale sous la poussée des dérégulations économiques et sociales des années 80. Si elle témoigne d'une tendance croissante sur le long terme à la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire, la forte croissance de l'emploi dans l'enseignement supérieur traduit aussi sans doute une course à la qualification dans un contexte de crise de l'emploi. La relative stagnation du reste de l'enseignement est quant à elle à mettre en rapport avec les évolutions démographiques, de même d'ailleurs qu'une partie de la croissance de l'emploi dans le secteur de la santé.

Tableau 4.2: Evolution de l'emploi et de sa structure par secteur entre 1981 et 1991

	Emploi 1981	Part du secteur (%)	Emploi 1991	Part du secteur (%)	Indices d'évolution 91/81
Agriculture	116418	3,38	100056	2,83	0,86
Energie	59599	1,73	36656	1,04	0,62
Metallurgie de base	82223	2,39	54584	1,54	0,66
Minéraux non métalliques	53806	1,56	41172	1,16	0,77
Chimie	78456	2,28	86541	2,45	1,10
Ouvrages en métaux	81154	2,35	72159	2,04	0,89
Constructions mécaniques	51206	1,49	44602	1,26	0,87
Fabrications électriques	78381	2,27	64786	1,83	0,83
Fabr. de moyens de transp.	77420	2,25	74702	2,11	0,96
Agro-alimentaire	96885	2,81	105601	2,99	1,09
Textile	66859	1,94	57357	1,62	0,86
Confection	52918	1,54	39457	1,12	0,75
Bois-meuble	55497	1,61	39337	1,11	0,71
Papier-Impression-Edition	57306	1,66	60371	1,71	1,05
Autres ind. manufacturières	43917	1,27	40388	1,14	0,92
Construction	251896	7,31	218968	6,19	0,87
Commerce de gros	151890	4,41	177677	5,02	1,17
Commerce de détail	434653	12,61	418845	11,85	0,96
Horeca	89537	2,60	106661	3,02	1,19
Transports	187726	5,45	180290	5,10	0,96
Communications	81846	2,37	75795	2,14	0,93
Banques et assurances	135486	3,93	162883	4,61	1,20
Immobilier	9911	0,29	11611	0,33	1,17
Services aux entreprises	99768	2,89	155006	4,38	1,55
Administration	269564	7,82	292344	8,27	1,08
Autres services publics	99808	2,90	105437	2,98	1,06
Enseignement supérieur	43440	1,26	53549	1,51	1,23
Autres enseignements	265218	7,69	275297	7,79	1,04
Autres services non march.	81356	2,36	137835	3,90	1,69
Santé	159617	4,63	202347	5,72	1,27
Loisirs	33269	0,97	43691	1,24	1,31
Total	3447030	100,00	3536005	100,00	1,03

Spatialement, les évolutions des tissus régionaux flamands les plus marqués par l'intensité de leurs interrelations industrielles locales semblent confirmer l'adéquation de ce type d'organisation, proche du modèle des districts marshalliens, au contexte de flexibilité économique et sociale des années 80. Les médiocres performances globales de Bruxelles, malgré ses nombreuses petites et moyennes entreprises, témoignent de ce que l'existence de ces dernières n'est en aucune manière une condition suffisante à l'émergence d'une structure de district. Une telle structure repose en effet, plus que sur la taille des entreprises, sur la densité de relations fondées, le plus souvent dans le cadre d'un bloc hégémonique régional aux profondes racines historiques, sur la coopération et la réciprocité autant que sur la concurrence. L'axe métropolitain, qui reste sans doute quantitativement et qualitativement trop faible dans le contexte européen, ne semble pas par ailleurs en mesure de profiter d'une remétropolisation des entreprises en recherche d'externalités et d'effets d'agglomération. Quoique s'y concentre la décision économique à l'échelle belge, Bruxelles reste une ville surtout administrative à l'échelle européenne, et manque cruellement d'un véritable noyau polarisateur d'entreprises technologiques innovantes. L'axe métropolitain connaît cependant des croissances d'emplois hors des deux centres urbains d'Anvers et de Bruxelles.

A l'opposé des structures régionales endogènes, le Nord-Est ne semble pas souffrir d'une structure fortement marquée par le poids des entreprises typiquement fordistes, encore relativement récentes il est vrai.

En Wallonie, où les plus fortes croissances sont enregistrées dans la périphérie résidentielle aisée de Bruxelles, la crise des vieux bassins industriels se poursuit, tandis que les espaces au sud du sillon wallon restent bien trop peu denses pour espérer voir se consolider des tissus régionaux comparables à ceux de Flandre Occidentale intérieure.

5. ANALYSE DES CENTRES D'EMPLOI ET DE LEURS ZONES D'INFLUENCE

5.1. Détermination des centres d'emploi

Les centres d'emploi ont été définis sur base d'une analyse au niveau communal.

Trois critères ont été retenus pour identifier les centres d'emploi; ces critères tiennent compte de la masse d'emploi, de la densité d'emploi et du taux d'emploi.

Le critère du taux d'emploi répond le mieux à la notion que l'on cherche à délimiter dans l'espace : un centre d'emploi est une commune où le nombre d'emplois dépasse largement le nombre de résidents actifs et qui génère donc des navettes entrantes. Ce taux d'emploi se définit comme le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail dans la commune et la population active résidente; le seuil retenu est un taux supérieur à 1,4.

La masse et la densité d'emploi permettent de mesurer une concentration de l'activité. Le critère de densité est plus pertinent mais certaines communes, dont l'étendue dépasse largement le centre d'emploi, pourraient être exclues par l'utilisation de ce seul critère, alors que leur centre urbain constitue vraiment un centre d'emploi (Namur, Hasselt) qui étend son influence sur une zone suffisamment large. Les seuils retenus sont donc respectivement 600 emplois par km² ou 15000 emplois au total.

Une commune est considérée comme centre d'emploi si elle répond à un de ces trois critères. Il va de soi qu'un seul centre d'emploi peut regrouper plusieurs communes contiguës satisfaisant chacune à un des critères. Par exemple, le centre d'emploi de Bruxelles comprend les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-capitale ainsi que les communes de Vilvorde, Zaventem, Machelen et Drogenbos. Les communes de Hasselt et Genk ont été considérées comme un centre unique car leur aire de recrutement se recouvre largement...

Les cartes (5.1 et 5.2) montrent à quel(s) critère(s) répond chaque centre d'emploi. Seuls les cinq grandes agglomérations, ainsi que Louvain et Ostende, atteignent le seuil de 600 emplois par km². Les autres villes du sillon wallon, Genk, Hasselt et Saint-Nicolas atteignent le seuil de 15000 emplois. Le seuil du taux d'emploi supérieur à 1,4 permet d'intégrer les centres d'emploi polarisant des zones à faible densité dans le sud du pays et qui sont très loin d'atteindre les seuils en terme de volume d'emploi.

5.2. Les centres d'emploi et leurs zones d'influence

5.2.1. La situation en 1991

5.2.1.1. Le bassin d'emploi défini par la navette prépondérante (carte 5.3)

Les bassins d'un centre d'emploi correspondent ici à l'ensemble des communes qui envoient le plus de navettes vers ce centre.

Cette carte appelle plusieurs commentaires :

1°) Bruxelles a de loin la zone d'influence la plus étendue. Sa forme traduit plusieurs phénomènes. L'extension vers l'ouest, en particulier vers la vallée de la Dendre, correspond à un recrutement datant de la fin du dix-neuvième siècle; historiquement, ce recrutement affectait une zone densément peuplée, affectée par le sous-emploi et la crise de l'industrie traditionnelle flamande, surtout textile. Le besoin de main-d'oeuvre de Bruxelles et l'encouragement politique de la navette à la fin du dix-neuvième siècle firent le reste. Vers le nord, l'extension est faible, le bassin bruxellois entrant en concurrence avec celui d'Anvers alors que vers le sud, le bassin s'étend jusqu'au seuil du sillon wallon, ce qui est en grande partie le résultat de la crise de celui-ci. L'influence principale de Bruxelles se fait même sentir jusqu'au coeur de l'Ardenne dans des zones non polarisées par de petits centres locaux et suffisamment éloignées des villes du sillon.

On trouve à l'intérieur du bassin de main-d'oeuvre de Bruxelles trois centres d'emploi secondaires sans bassin primatial propre (Alost, Ottignies et Nivelles-Seneffe).

Charleroi et Liège, ainsi que les autres villes du sillon, ont un bassin dissymétrique. Leur influence vers le nord est très faible, du fait de la concurrence de Bruxelles, mais elle s'étend largement vers le sud dans les zones à moyenne et faible densité.

Anvers a un bassin relativement peu étendu et très dissymétrique vers l'est. Les liens d'Anvers avec la rive gauche de l'Escaut sont historiquement très faibles et furent longtemps difficiles faute de pont ou de tunnel; lorsqu'un premier tunnel fut construit, la Flandre historique commençait à retrouver un dynamisme économique propre.

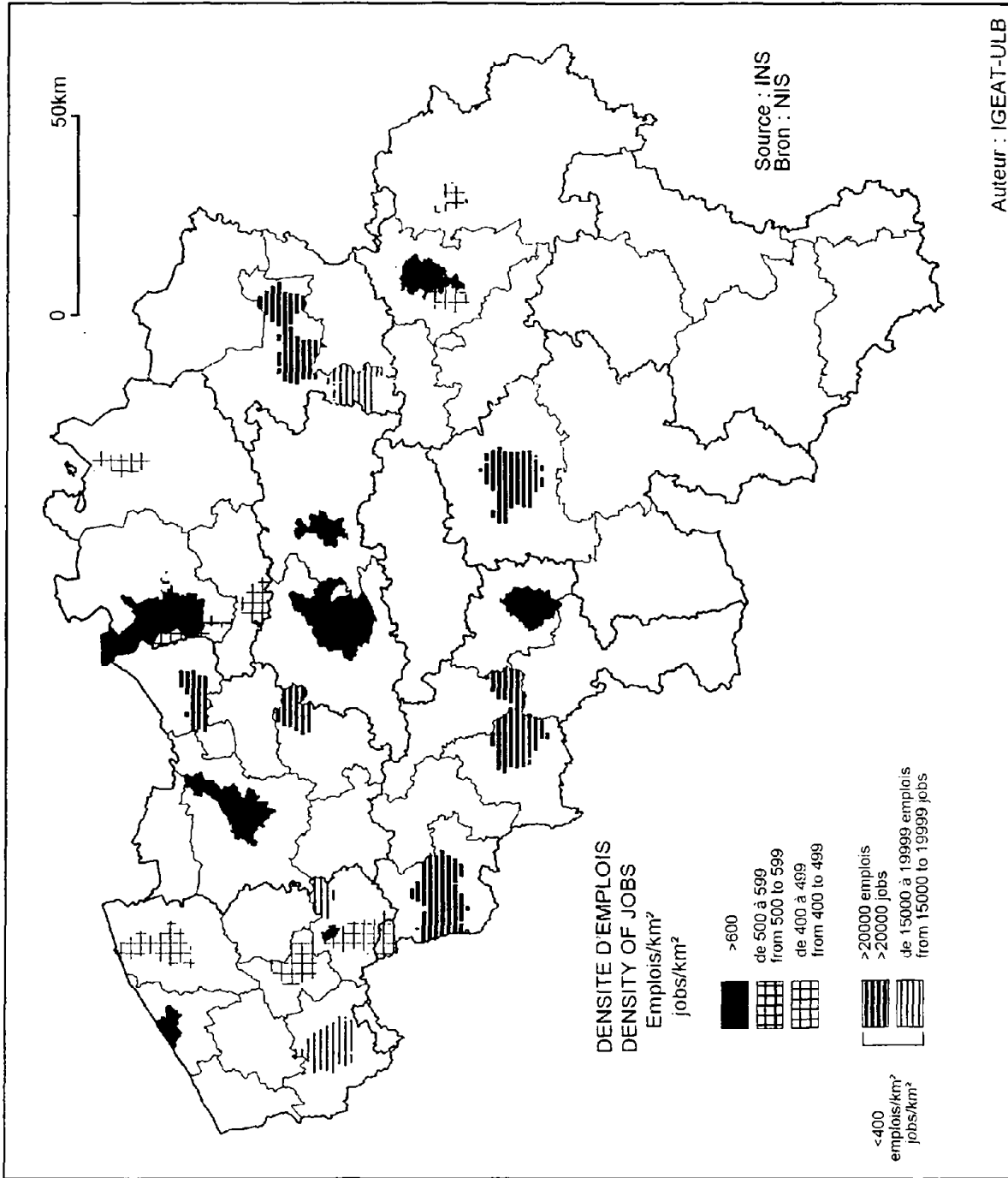
Le bassin de Gand est limité vers l'est par l'influence de Bruxelles.

2°) On est frappé par la différence de densité de centres d'emplois et par celle de l'extension des zones d'influence entre la Flandre historique, en particulier la Flandre Occidentale, d'une part, et le Limbourg et surtout la Wallonie au sud du sillon industriel, d'autre part. L'héritage d'un réseau urbain dense de petites villes dans la Flandre très peuplée contraste avec les zones de faible densité du sud de la Wallonie.

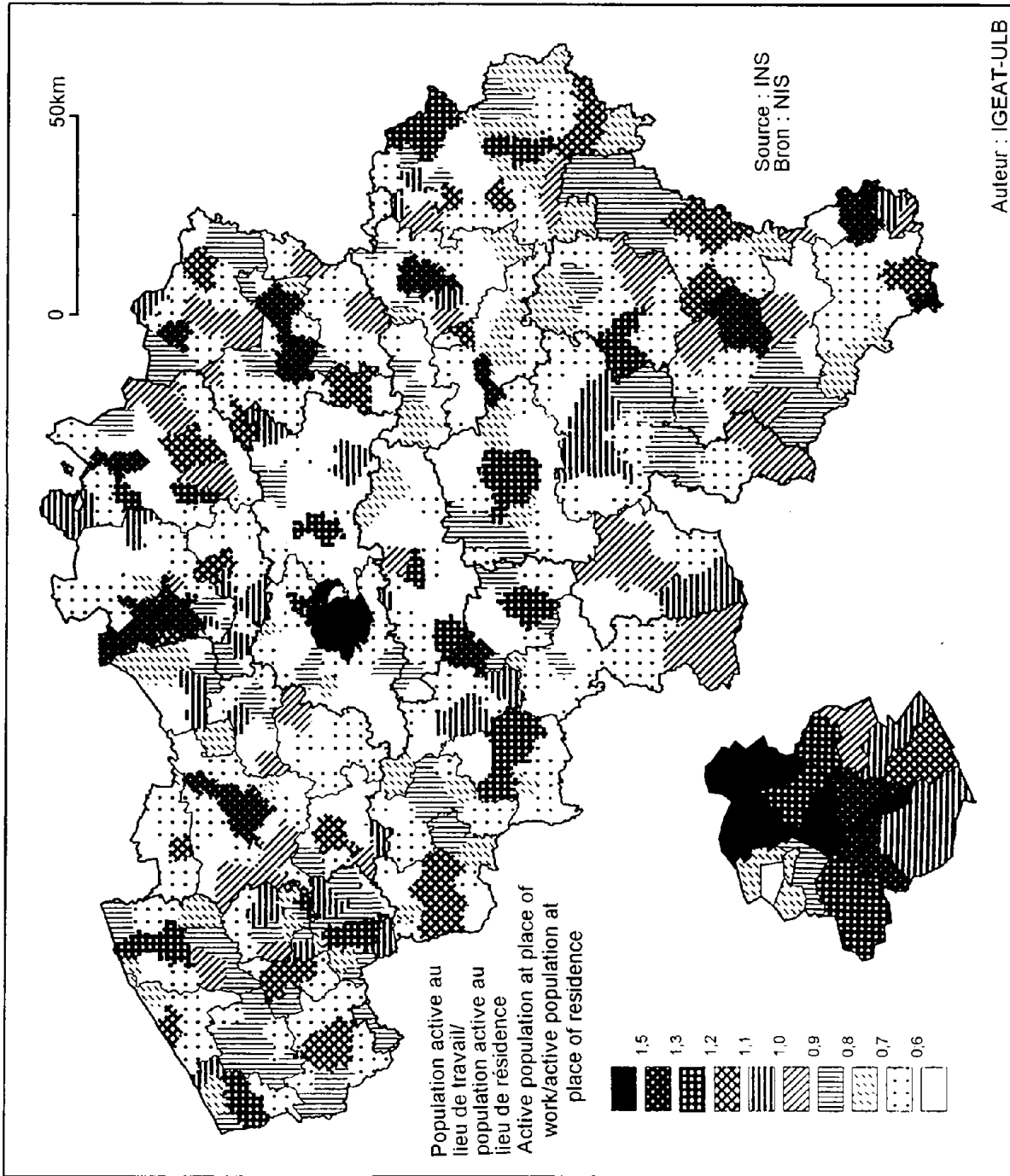
Le centre d'emploi d'Hasselt-Genk polarise la majeure partie du Limbourg.

3°) En dehors du bassin bruxellois, largement bi-communautaire, et dans une moindre mesure de Courtrai-Mouscron, les limites des bassins ont tendance à se calquer sur la frontière linguistique.

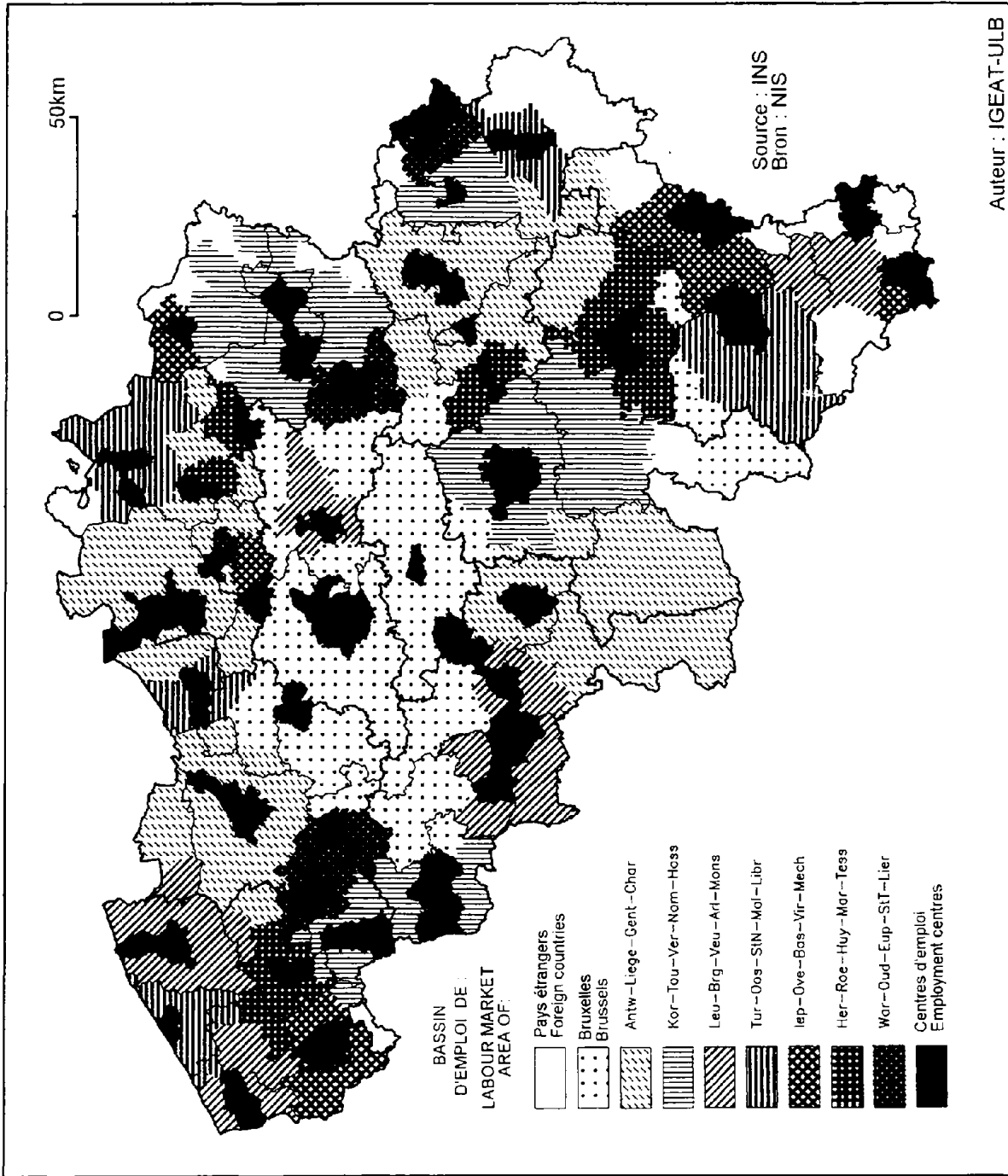
4°) Les communes laissées en blanc envoient le plus grand nombre de leurs navettes vers l'étranger. La plupart d'entre elles sont en fait polarisées par des centres extérieurs, par exemple Comines vers la conurbation lilloise. L'influence de Luxembourg limite celle d'Arlon.



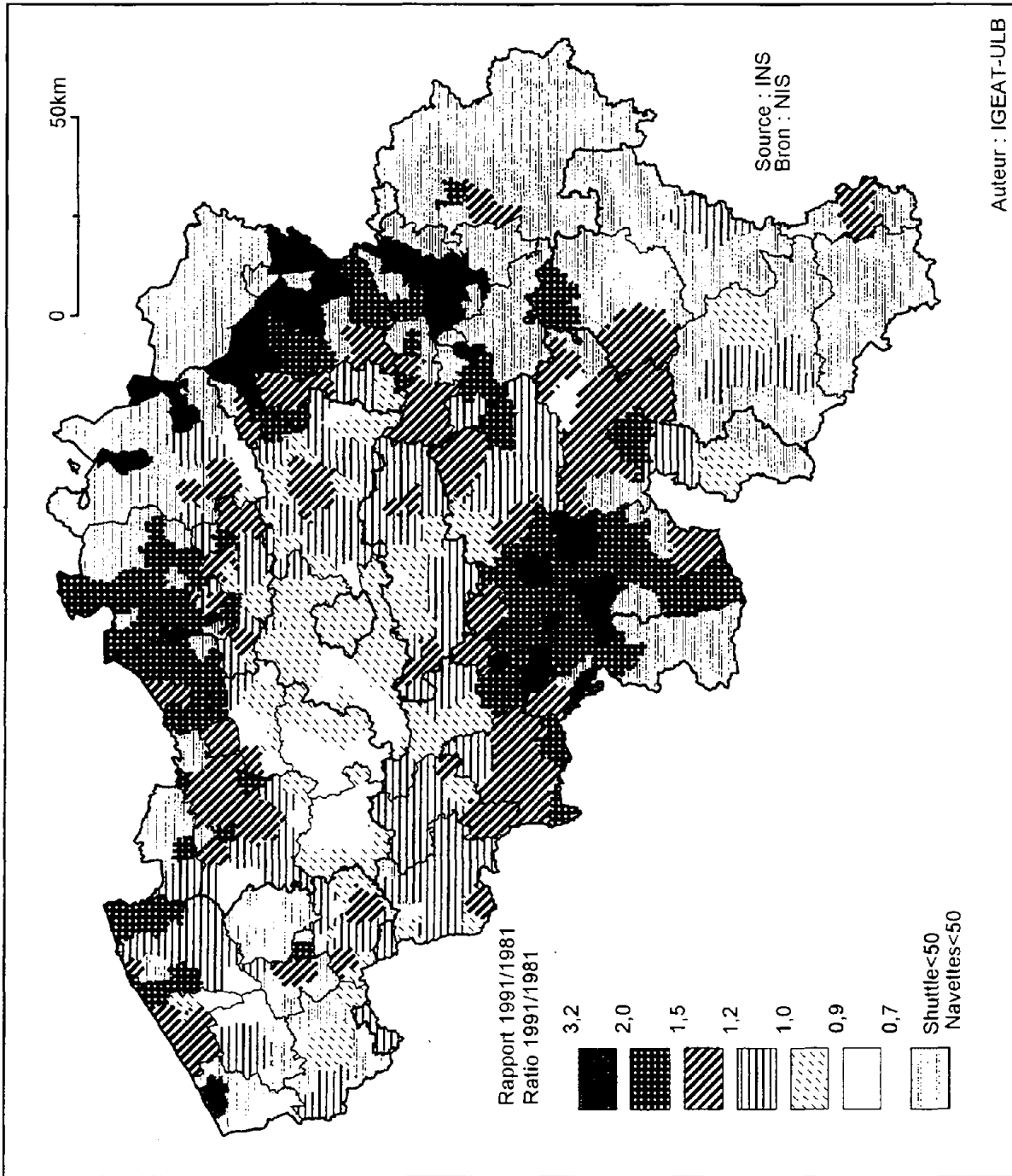
Carte 5.1. Détermination des centres d'emploi par les densités et les volumes d'emploi en 1991.



Carte 5.2. Taux d'activité en 1991, par commune.



Carte 5.3. Les centres d'emploi et leur zone d'influence déterminée par la navette prépondérante. Une commune est considérée comme faisant partie de la zone d'influence d'un centre si c'est vers celui-ci qu'elle envoie le plus de navetteurs.



Carte 5.4. Evolution de la part des navetteurs vers Bruxelles entre 1981 et 1991.

Pour chaque commune a été calculé le rapport entre la part des navettes vers Bruxelles en 1991 et cette part en 1981.

5.2.1.2. Le bassin d'emploi défini par la part des actifs occupés

Ici, une commune est considérée comme faisant partie d'un bassin d'emploi si plus de 10% des actifs occupés se dirigent vers son centre. Une commune peut donc faire partie de plusieurs bassins d'emploi.

Les observations déduites de la méthode précédente sont confirmées pour l'essentiel.

Soulignons donc seulement les différences majeures :

1°) le bassin bruxellois pénètre au coeur du sillon wallon dans la zone de Mons-Borinage, dans la région du Centre et vers Namur, de même que vers la périphérie gantoise. Les bassins des centres d'emploi secondaires intérieurs au bassin bruxellois (Nivelles, Alost et Louvain) apparaissent; bien qu'écrasés par Bruxelles, ces centres n'en ont pas moins une influence locale non négligeable. Seule une commune reste attachée au centre d'emploi bruxellois en Ardenne (Haut-Fays);

2°) de façon plus générale, une large bande sud-ouest-nord-est de Haute Belgique n'appartient à aucun centre d'emploi, tant y domine l'emploi de proximité. L'influence des centres d'emploi du sillon wallon est en fait quantitativement très réduite vers le sud. Cette bande n'est interrompue que par le centre de Marche-en-Famenne. Certaines zones d'emploi très local apparaissent çà et là en Flandre.

5.2.2. L'évolution des navettes entre 1981 et 1991 (carte 5.4)

Des cartes des bassins d'emploi réalisées selon les mêmes méthodes pour 1981 s'avèrent presque identiques, sauf pour quelques communes marginales. Pour mieux visualiser l'évolution, il semble donc préférable de cartographier l'évolution relative entre 1981 et 1991 des navettes vers les principaux centres d'emploi.

Si on observe l'évolution de la situation par rapport aux cinq grandes agglomérations, le trait essentiel est l'augmentation de la distance moyenne des navettes. Toutes choses égales par ailleurs, les communes éloignées ont une évolution positive et les communes proches enregistrent une diminution des navettes vers les grandes agglomérations. Cette augmentation de la distance moyenne des navettes et donc de l'élargissement de l'influence des grands centres d'emploi peut s'expliquer par :

- le résultat de la crise, qui oblige à chercher un emploi plus loin et surtout à le conserver;
- l'augmentation de l'utilisation de l'automobile, qui facilite les déplacements plus longs;
- des qualifications plus pointues, qui mènent à une certaine segmentation du marché du travail et obligent certains centres à recruter plus loin certains types de qualification. Ce dernier effet est probablement plus marginal.

La diminution des navettes proches pourrait quant à elle être en partie liée au développement des postes de travail dans les communes des périphéries proches.

L'évolution des navettes vers Bruxelles suggère que le niveau et l'évolution du chômage sont des variables explicatives majeures : l'augmentation des mouvements en provenance du Hainaut et du bassin liégeois sont typiques à cet égard; à l'opposé, la diminution des navettes depuis la vallée de la Dendre traduit une augmentation de l'emploi local et une décroissance marquée du chômage dans cette région (carte 5.4).

L'évolution des navettes vers les deux grandes agglomérations du sillon wallon appelle aussi des remarques intéressantes. Les navettes depuis les communes périphériques vers Charleroi connaissent une décroissance plus forte que dans les cas des autres grandes villes, parce que la crise est plus marquée à Charleroi, alors que les communes plus éloignées, celles du Centre, de Mons, des régions de Couvin et de Sambreville envoient plus d'actifs vers Charleroi. Il faut souligner que ces dernières communes sont, comme Charleroi, spécifiques de l'industrie des métaux et connaissent donc également un déclin important de leur propre emploi industriel.

L'évolution des navettes vers Liège montre un déclin un peu moins marqué des navettes depuis les communes proches, mais un déclin très marqué des navettes depuis le Limbourg proche, traduisant à la fois la prospérité de cette région et peut-être aussi le renforcement des effets de barrière linguistique. Le recrutement n'augmente que depuis les centres urbains wallons plus éloignés, tels Namur, Charleroi et Malmédy.

5.3. Analyse interne des trois plus grands centres d'emploi (tableau 5.1.)

5.3.1. L'emploi à Bruxelles (cartes 5.5 à 5.8)

5.3.1.1. L'industrie à Bruxelles (cartes 5.9 à 5.12)

L'évolution de l'industrie à Bruxelles est typique des grandes villes aujourd'hui tertiairisées du nord-ouest de l'Europe, où la Révolution Industrielle démarra plutôt sur les bassins charbonniers et éventuellement textiles. Cependant, la croissance industrielle de ces villes fut souvent considérable dans une seconde phase. Ainsi, à Bruxelles, elle est plus dynamique que dans les bassins wallons dès la fin du XIX^{ème} siècle. En 1947, à l'apogée de son rôle industriel, Bruxelles compte 14% de l'emploi industriel national. Cette industrialisation reposa sur la fabrication des biens de consommation et de luxe, l'imprimerie-édition, les industries alimentaires, dans une situation centrale de marché, mais aussi sur l'intégration dans le tissu urbain des fabrications métalliques, des constructions mécaniques, voire de segments de la chimie.

Depuis 1947, Bruxelles connaît un déclin industriel tant relatif qu'absolu. Cette décroissance s'accélère à partir de 1961, bien avant le début de la crise et la désindustrialisation massive de nos pays. Celle-ci ne fera qu'accélérer la désindustrialisation bruxelloise, due au divorce entre ville et industrie : l'espace est trop cher et manque pour les nouvelles formes de l'architecture industrielle et de transport; l'industrie est jugée polluante et dégradante pour la ville. Ce déclin a été encouragé par une conception de l'aménagement du territoire privilégiant la séparation entre les fonctions. Finalement, à Bruxelles, plus encore que dans d'autres villes, la concurrence de l'emploi tertiaire a été un facteur déterminant. Il faut noter que ce déclin de l'industrie à Bruxelles n'a pas été compensé par la croissance de l'industrie en périphérie (surtout à Vilvorde). En 1991, Bruxelles ne compte plus que 7,7% de l'emploi industriel national et la part de l'industrie dans l'emploi n'y atteint plus que 11,5%, dont une partie importante est occupée dans des sièges sociaux ou de recherche-développement.

Les déclin relatifs les plus spectaculaires se situent dans le secteur des fabrications métalliques, du textile et de la confection ainsi que dans l'édition. La chimie, la fabrication de moyens de transport se maintiennent, mais en recrutant largement en dehors de l'agglomération, alors que les industries diverses sont en forte croissance. Rappelons encore une fois que ces chiffres incluent l'emploi intellectuel dans l'industrie et sont donc très supérieurs à ceux de l'emploi dans les seuls établissements de production manufacturière; en fait, une part importante de l'industrie bruxelloise relève de ce qu'on pourrait appeler le tertiaire du secondaire.

Sur le plan spatial, l'industrie de la ville est précocement concentrée dans l'axe de la vallée de Senne, occupé par les canaux de Willebroek et de Charleroi, ainsi que par les principaux faisceaux ferroviaires. A l'heure actuelle, les plus fortes densités d'emploi industriel se retrouvent à l'extrême-sud (Forest) et à l'extrême-nord (Vilvorde) de cet axe. Les densités sont beaucoup moins importantes autour du pentagone central, correspondant à l'ancienne ville historique, où l'on trouve une industrialisation de petites unités plus ou moins intégrées à l'habitat (ouest du Pentagone, Molenbeek et Anderlecht). En dehors de cet axe, on trouve une forte densité industrielle dans une zone d'industrialisation plus récente, qui s'étend au nord de Bruxelles vers Zaventem, en direction de l'aéroport.

La chimie est révélatrice de la nature de l'industrie à Bruxelles. En fait, une partie importante de l'emploi du secteur est constituée d'employés concentrés soit dans les sièges, localisés dans le centre tertiaire, soit dans des unités de recherche. La production proprement dite reste concentrée le long du canal, surtout vers le nord (carte 5.10).

Les fabrications métalliques sont très dispersées : on trouve les plus fortes concentrations à l'ouest du pentagone (Molenbeek et Anderlecht), quartiers caractérisés par la subsistance d'une industrialisation intégrée au tissu urbain (carte 5.11).

Les constructions mécaniques et électriques sont dominées par trois grosses unités, dont deux situées à Forest et l'autre près de la gare de Calevoet à Uccle. D'autres unités de petite ou moyenne taille sont localisées de manière très dispersée. La fabrication de moyens de transport est concentrée dans deux usines de montage automobile, à Vilvorde et à Forest. Leur implantation urbaine date de l'entre-deux-guerres et constitue un héritage de logiques de localisation anciennes. L'aéronautique est concentrée à Bruxelles (siège social) et Zaventem (y compris la réparation).

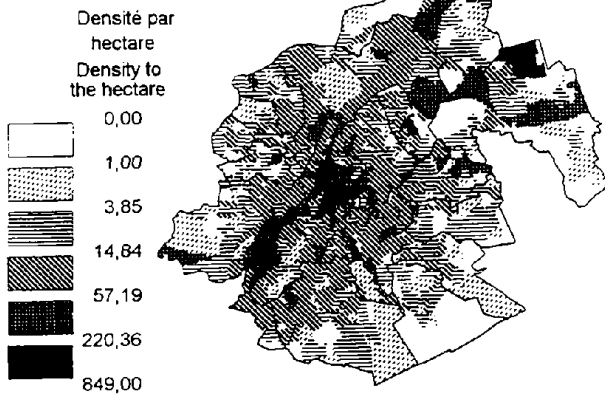
Tableau 5.1. : Volume et structure de l'emploi à Anvers, Bruxelles et Liège, par secteur (1991)

	Emploi total par secteur			Part du secteur dans l'emploi tota		
	Bruxelles	Anvers	Liège	Bruxelles	Anvers	Liège
Agriculture	295	250	135	0,06	0,09	0,1
Energie	5621	2478	2033	1,07	0,88	1,58
Métallurgie de base	544	2883	5379	0,1	1,02	4,18
Minéraux non-métalliques	1265	726	488	0,24	0,26	0,38
Chimie	10418	20141	1164	1,98	7,13	0,9
Ouvrages en métaux	3775	4461	5819	0,72	1,58	4,52
Constructions mécaniques	3420	4306	1163	0,65	1,52	0,9
Fabrications électriques	7927	5769	792	1,51	2,04	0,62
Fabr des moyens de transport	12657	11176	1486	2,4	3,96	1,15
Agro-alimentaire	5649	4196	2794	1,07	1,49	2,17
Textile	545	153	334	0,1	0,05	0,26
Confection	1793	1137	188	0,34	0,4	0,15
Bois-meuble	821	685	326	0,16	0,24	0,25
Papier-Impression-Edition	8802	4336	927	1,67	1,54	0,72
Autres ind.manufacturières	2760	3562	1660	0,52	1,26	1,29
Total de l'ind. manufacturièr	60376	63531	22520	11,46	22,49	17,49
Construction	16299	8592	4813	3,1	3,04	3,74
Commerce de gros	38806	15669	3245	7,37	5,55	2,52
Commerce de détail	38942	21681	16379	7,4	7,68	12,73
Horeca	11892	6475	3987	2,26	2,29	3,1
Transports	32239	30208	5387	6,12	10,7	4,19
Communication	14592	5222	3464	2,77	1,85	2,69
Banques-Assurances	54510	15821	5280	10,36	5,6	4,1
Immobilier	2757	901	599	0,52	0,32	0,47
Autres serv. aux entreprises	38070	13659	6072	7,23	4,84	4,72
Tertiaire marchand	231808	109636	44413	44,03	38,83	34,52
Administration	69728	19442	10524	13,25	6,89	8,18
Autres services publics	20132	6276	4946	3,82	2,22	3,84
Enseignement supérieur	9116	3396	4537	1,73	1,2	3,53
Autre enseignement	25699	13630	10076	4,88	4,83	7,83
Autres serv. non-marchands	17304	6820	3931	3,29	2,42	3,05
Santé	18459	11917	11281	3,51	4,22	8,77
Tertiaire non-marchand	160438	61481	45295	30,48	21,78	35,2
Loisirs	12006	2833	2002	2,28	1	1,56
Secteur inconnu	39511	33308	7132	7,51	11,8	5,54
Total	526354	282365	128680	100	100	100

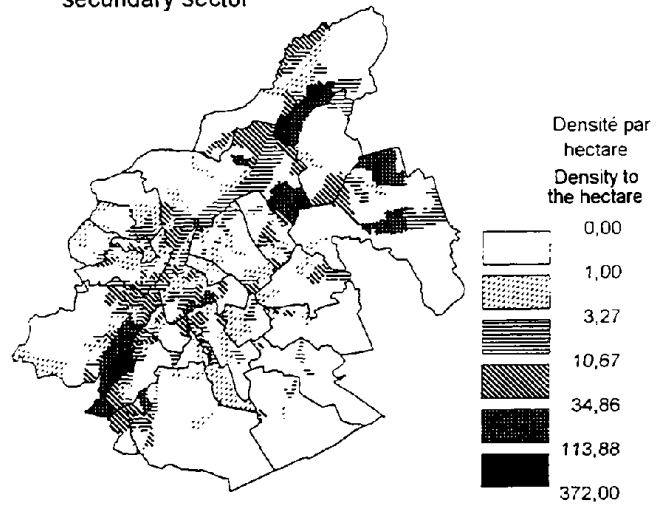
Cartes 5.5. à 5.8.
Maps 5.5 to 5.8

DENSITE D'EMPLOIS A BRUXELLES, EN 1991
DENSITY OF EMPLOYMENT IN BRUSSELS IN 1991

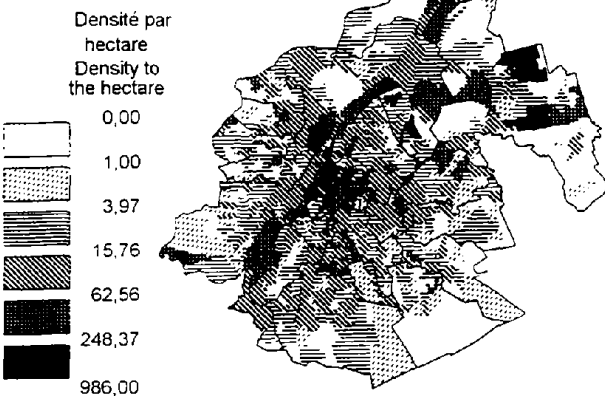
Densité de l'emploi
total
Density of total
employment



Densité de l'emploi dans
le secteur secondaire
Density of employment in
secondary sector

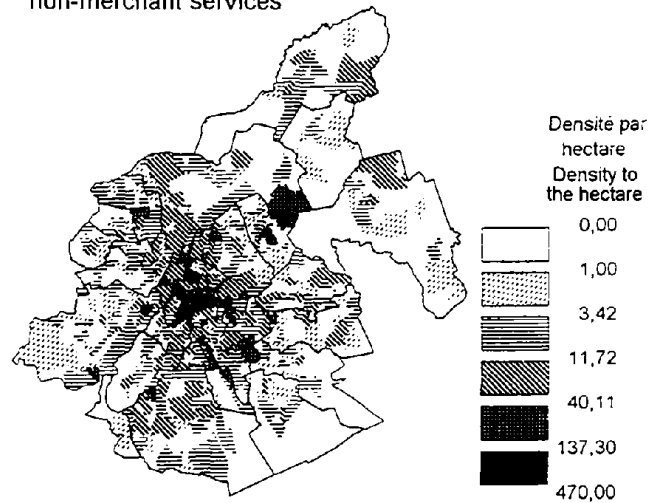


Densité de l'emploi dans
les services marchands
Density of employment in
merchant services



0 10km

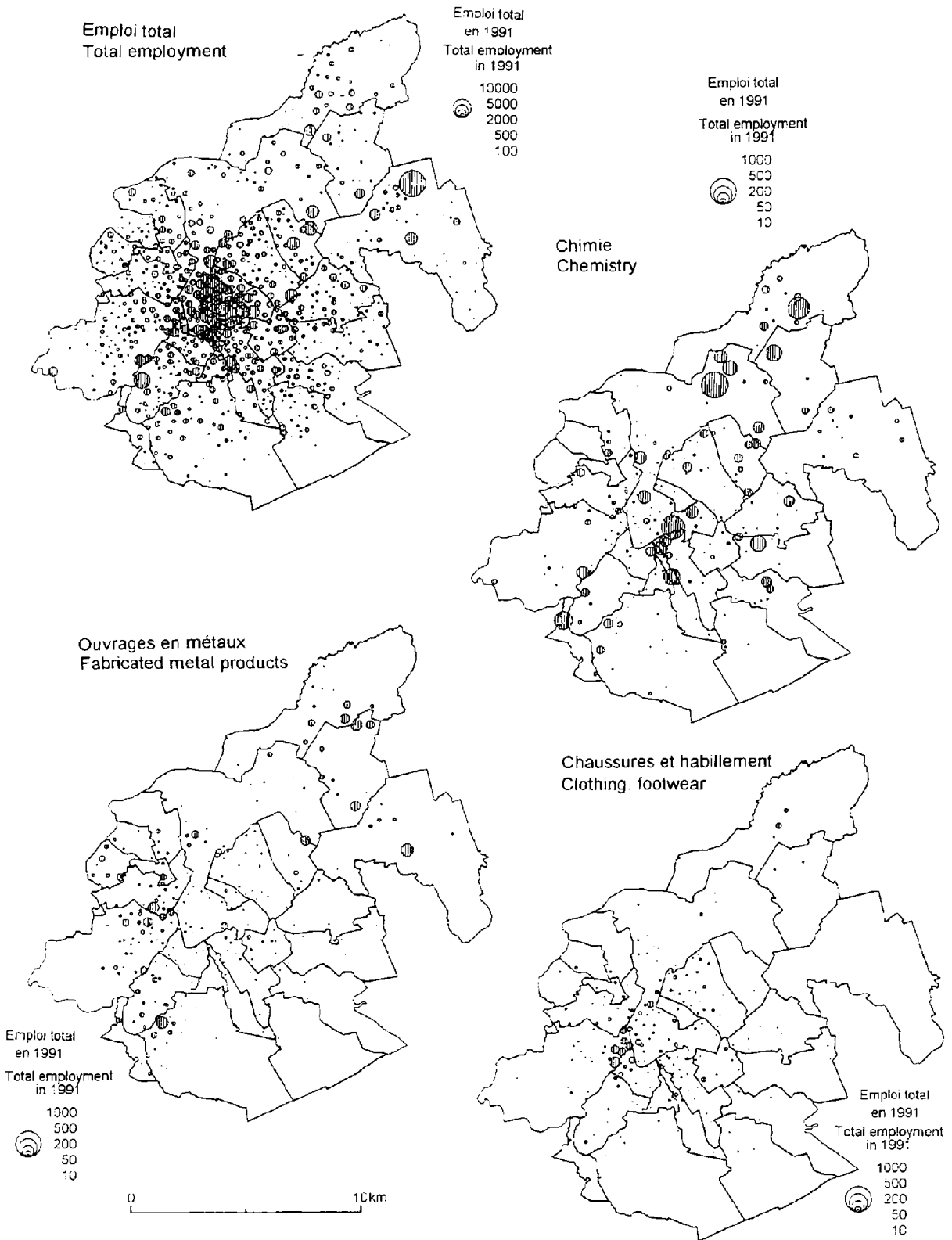
Densité de l'emploi dans les
services non-marchands
Density of employment in
non-merchant services



Cartes 5.9. à 5.12.
Maps 5.9. to 5.12.

EMPLOI TOTAL ET EMPLOI DANS QUELQUES SECTEURS INDUSTRIELS A BRUXELLES, EN 1991

TOTAL EMPLOYMENT AND EMPLOYMENT IN SOME INDUSTRIAL SECTORS IN BRUSSELS, IN 1991



Le textile n'a jamais été un secteur important à Bruxelles, où la confection fut par contre particulièrement développée; aujourd'hui cependant, ce dernier secteur est devenu résiduel, bien que sans doute très sous-estimé du fait de l'importance du travail au noir (carte 5.12). Il s'agit d'un secteur traditionnel, implanté dans une logique de proximité du marché, typique des métropoles. La concentration dans le bas d'Anderlecht reste remarquable, malgré une évolution de la production vers le commerce de gros, l'ouest du pentagone gardant aussi une certaine spécificité.

L'impression et l'édition sont particulièrement dispersées, présentes partout sauf dans les faubourgs extérieurs vers le sud-est. On trouve de fortes concentrations dans le pentagone, surtout au nord, ainsi que dans la première couronne de faubourgs vers le sud et l'ouest (Anderlecht, Molenbeek et Saint-Gilles).

En synthétisant, on peut déterminer trois espaces industriels dans Bruxelles :

1°) de grosses unités industrielles, parfois dans des secteurs lourds comme la chimie, réclamant de la place, ont été rejetées aux extrémités nord et sud de l'axe industriel structuré par les canaux;

2°) dans les zones plus centrales, surtout dans les communes de la première couronne vers l'ouest, on trouve une industrie dispersée intégrée au tissu urbain, dans des secteurs légers (alimentaire, confection...), mais aussi dans les fabrications métalliques et mécaniques;

3°) la récente zone d'industrialisation au nord-est de Bruxelles, vers Zaventem, dont les structures sont dominées par les constructions mécaniques mais aussi par des industries de nouvelle technologie.

Le tertiaire de l'industrie (sièges sociaux et conception-recherche) est concentré dans le centre des affaires mais aussi, et de façon de plus en plus marquée, dans une ceinture verte au sud-est de Bruxelles (métallurgie, verrerie, chimie, alimentation...), à l'exception notable de Solvay le long du canal.

L'édition constitue un modèle à part et est encore très présente dans le centre-ville, quoiqu'en voie de périphérisation rapide.

5.3.1.2. Le secteur tertiaire à Bruxelles (cartes 5.13 à 5.16)

La carte de concentration du tertiaire marchand superpose des logiques fort différentes (carte 5.7) :

1°) la plus forte concentration correspond au centre des affaires bruxellois, à l'est du pentagone. Les fortes densités se prolongent à l'est vers Woluwé et au sud-est vers Uccle. Cette zone concentre à la fois l'administration et le tertiaire de direction (sièges des banques, services aux entreprises...);

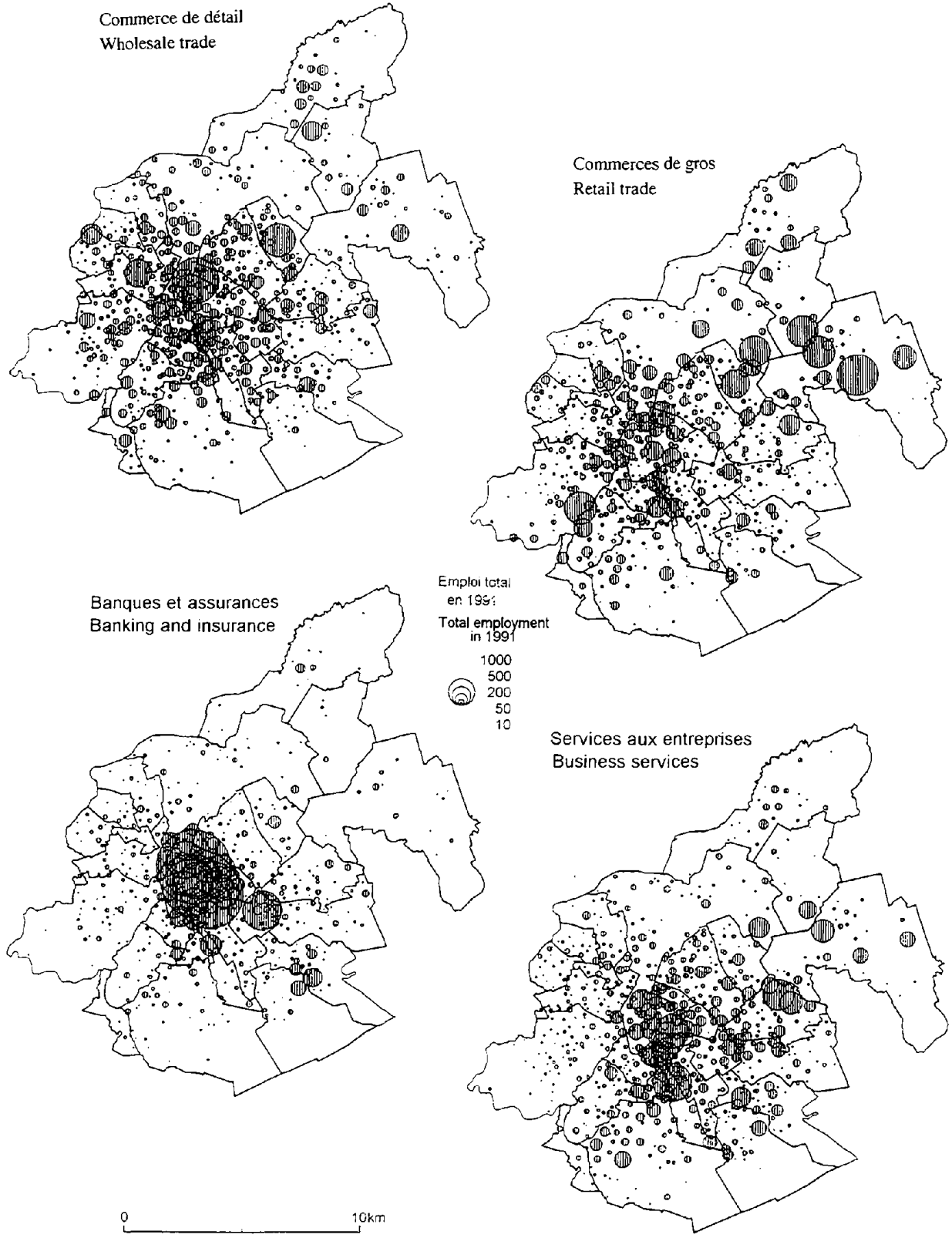
2°) l'axe industriel du canal et le nord-est de la Région, en direction de Zaventem, montrent également des densités assez fortes, liées en particulier au commerce de gros et aux transports.

La répartition spatiale du commerce de détail est traditionnellement liée à celle de la population même si elle tend à s'affaiblir et s'il faut en exclure les spécificités de certaines parties centrales de la ville, en particulier le centre historique ("bas de la ville") et les alentours du goulet de l'avenue Louise ("haut de la ville") (carte 5.14). Cette concentration dans le centre a elle aussi tendance à décliner au profit de la périphérie, où se localisent de grandes surfaces, en particulier vers le sud périurbain. L'horeca est encore plus nettement concentré dans le centre-ville, entre la place Rogier et l'avenue Louise, en passant par le centre historique, mais aussi en bordure du CBD; cette spécificité est due à la fonction touristique, mais plus encore à la fonction d'affaires du centre. Il y a également une concentration autour de l'aéroport de Zaventem. En dehors de ces zones, la distribution de l'horeca est corrélée à la population. La croissance est nettement favorable aux zones plus riches de l'est et à leur prolongement périurbain, ainsi qu'à la commune de Zaventem.

Cartes 5.13. à 5.16.
Maps 5.13 to 5.16.

EMPLOI DANS QUELQUES SERVICES MARCHANDS A BRUXELLES, EN 1991

EMPLOYMENT IN SOME SECTORS OF MERCHANT SERVICES IN BRUSSELS, IN 1991



Le processus de périphérisation rencontré pour le commerce de détail est bien entendu beaucoup plus avancé dans le cas du commerce de gros; il a aussi tendance à s'intensifier, en particulier vers Zaventem (carte 5.14). Dans le centre et la première couronne, on trouve une concentration de petites unités. La zone du canal garde un nombre important d'emplois dans ce secteur.

Le secteur des transports et communications à Bruxelles est dominé par la gestion des grandes entreprises publiques (de chemin de fer, des postes, des télécommunications), dont les principales sont localisées dans l'est du pentagone. Les transports proprement dits sont dominés par la fonction de noeud ferroviaire du centre de Bruxelles, avec les Gares du Nord et du Midi. Le tri postal est associé à cette fonction de noeud ferroviaire. Ce secteur est donc remarquablement concentré dans le centre-ville où sont localisés à la fois la gestion et les infrastructures lourdes liées au chemin de fer et aux télécommunications. L'aéroport de Zaventem est également un gros pôle d'emploi.

Les sièges sociaux des grandes banques et assurances sont remarquablement concentrés dans l'est du pentagone, qui constitue le principal pôle décisionnel de la Belgique (carte 5.15). En dehors du centre d'affaires (CBD) et des agences bancaires disséminées, on note une déconcentration des sièges sociaux d'assurances vers le sud-est de Bruxelles. La concentration dans le CBD est également assez forte pour le secteur des services aux entreprises, mais ici la tendance à la délocalisation le long des axes de l'avenue Louise et de l'avenue de Tervueren et surtout vers les ceintures vertes de l'est de Bruxelles (entre Woluwé et W-Boitsfort) est beaucoup plus avancée (carte 5.16).

L'administration est également très concentrée dans le CBD, dans l'est du pentagone, dans le quartier Léopold et jusqu'au quartier européen autour du rond-point Schumann (où l'emploi est recensé de façon très incomplète dans les institutions communautaires et internationales). Le pôle important à Evere correspond au siège de l'OTAN (carte 5.8).

En-dehors du centre, l'emploi se limite aux administrations communales ou aux services décentralisés.

5.3.2. L'emploi à Anvers (carte 5.17)

5.3.2.1. L'industrie à Anvers (cartes 5.18 à 5.20)

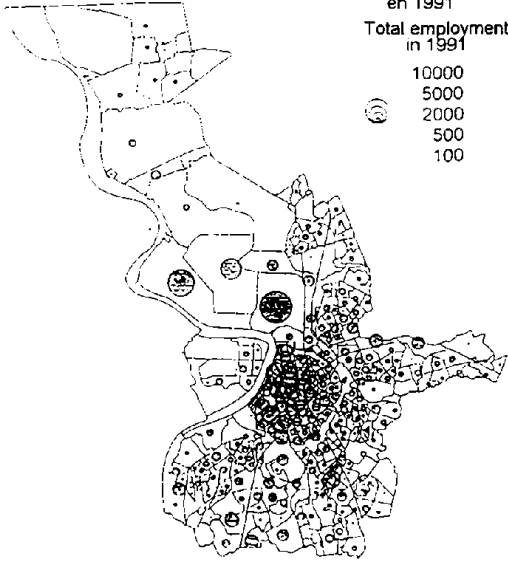
L'histoire de l'industrialisation anversoise est liée à celle de son port. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, Anvers est la moins industrialisée des cinq grandes agglomérations. L'industrialisation d'Anvers ne démarre véritablement que vers 1880, favorisée par les travaux que l'Etat belge et la ville d'Anvers ont engagés pour se doter d'un port à la dimension de la puissance industrielle du pays. Dès le départ, la structure industrielle sera marquée par le port et dominée par certains secteurs liés à l'importation et à la transformation des matières premières, parfois pondéreuses : transformation alimentaire, en particulier des produits tropicaux, métallurgie non-ferreuse, et, après-guerre, surtout pétrochimie. Le port a également attiré des industries d'assemblage de pièces importées, comme par exemple le montage automobile, aujourd'hui moins lié au port que par le passé. D'autres secteurs de la chimie n'ont pas de liaison avec le port comme l'industrie de produits photographiques.

Cartes 5.17. à 5.20.

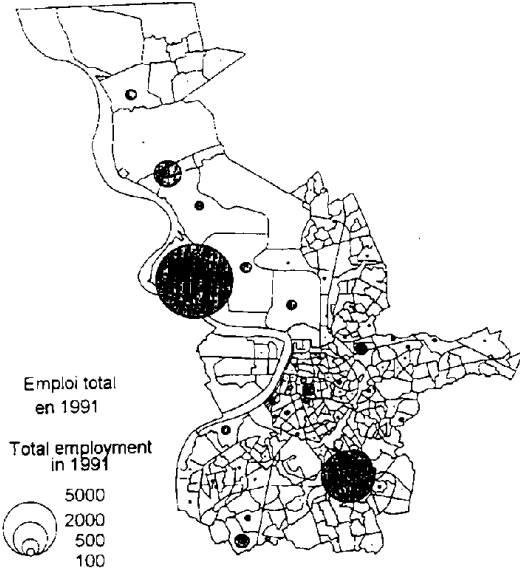
Maps 5.17. to 5.20. EMPLOI TOTAL ET EMPLOI DANS QUELQUES SECTEURS INDUSTRIELS A ANVERS, EN 1991

TOTAL EMPLOYMENT AND EMPLOYMENT IN SOME INDUSTRIAL SECTORS IN ANTWERPEN, IN 1991

Emploi total
Total employment

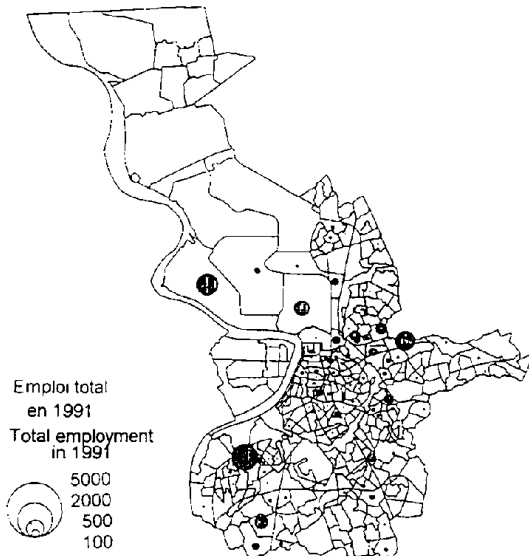


Chimie
Chemistry

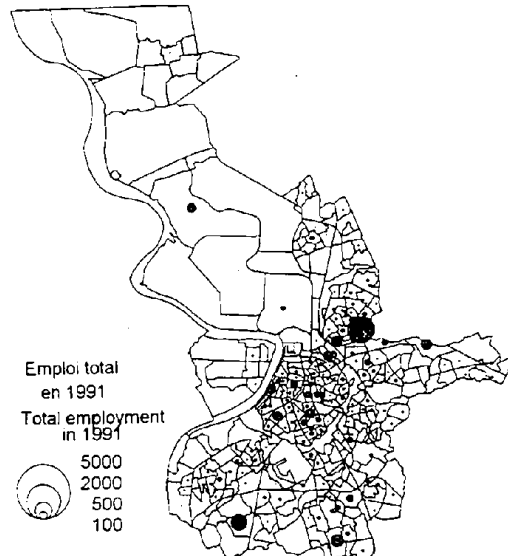


0 10km

Ouvrages en métaux
Fabricated metal products



Agro-alimentaire
Food and beverage



En effet, la structure industrielle d'Anvers est également caractéristique d'une zone métropolitaine, attirant donc les industries de transformation et de biens de consommation, comme la transformation des métaux, la construction mécanique et l'industrie alimentaire. On peut également souligner l'importance du travail du diamant, tout-à-fait spécifique, et fortement liée à la présence d'une importante communauté juive.

La vigueur de l'industrialisation d'Anvers au XX^{ème} siècle, surtout depuis la seconde guerre mondiale en parallèle aux grands travaux d'expansion de la zone industrialo-portuaire, en a fait la première ville industrielle du pays avec 63500 emplois en 1991 contre 60000 emplois à Bruxelles. Cette différence est par ailleurs sous-estimée dans la mesure où une part plus importante de l'emploi bruxellois correspond en fait à des sièges sociaux, plutôt qu'à des unités de production.

Anvers n'a certes pas échappé à la désindustrialisation que connaissent bon nombre de grandes villes occidentales, mais elle fut plus limitée qu'à Bruxelles.

La structure de l'espace industriel anversoise se partage selon trois logiques :

1°) les industries de la zone industrialo-portuaire au nord (pétrochimie, fabrications électriques, montage automobile...), constituées de très grosses entreprises. Ce type d'industrialisation est aujourd'hui étendu aux nouvelles zones industrialo-portuaires de la rive gauche de l'Escaut. Vers l'est de la ville, l'axe du canal Albert génère des structures industrielles selon une logique assez proche, bien que les entreprises soient de taille inférieure et que l'agro-alimentaire y ait une position prépondérante, partiellement sur les localisations héritées de la fin du dix-neuvième siècle;

2°) l'emploi industriel des zones centrales est constitué de sièges sociaux, par exemple dans le secteur de la chimie et de l'énergie, et de petites entreprises dans des secteurs légers (agro-alimentaire, impression-édition...). L'industrie la plus typique du centre d'Anvers est néanmoins la diamanterie, presque entièrement localisée autour du quartier de la gare Centrale;

3°) un troisième espace industriel se situe vers le sud, dans l'axe métropolitain Bruxelles-Anvers, le long des axes routiers. C'est dans cette zone que la structure industrielle est la plus diversifiée. Bien que située au sud de l'agglomération, la métallurgie des non-ferreux, à Hoboken, le long de l'Escaut, s'inscrit dans la tradition industrielle initiale du traitement des importations de pondéreux.

5.3.2.2. Le secteur tertiaire à Anvers (cartes 5.21 à 5.24)

La structure de l'économie tertiaire à Anvers possède deux caractéristiques majeures :

1°) la faiblesse du non-marchand;

2°) le poids du secteur des transports, du fait du port.

Le tertiaire marchand est bien entendu fortement concentré dans le centre-ville, en particulier les fonctions de commandement et les fonctions commerciales. On y retrouve les banques et assurances, le commerce de détail, mais également le commandement des transports et une forte part du commerce de gros.

Le port constitue une zone tertiaire très spécifique, orientée vers les transports et le commerce de gros.

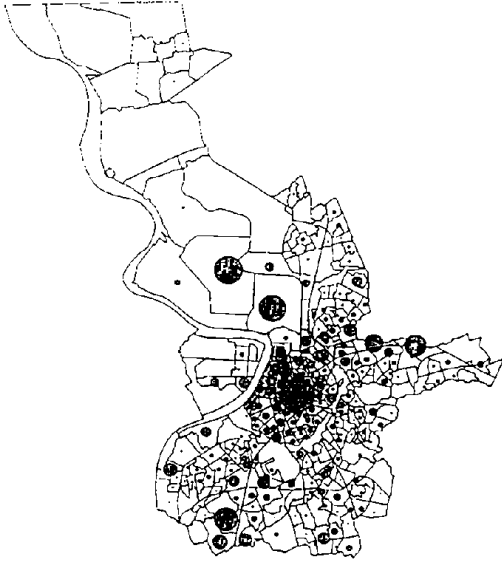
Le secteur non-marchand est également fortement concentré dans les espaces de commandement du centre-ville.

Cartes 5.21. à 5.24.

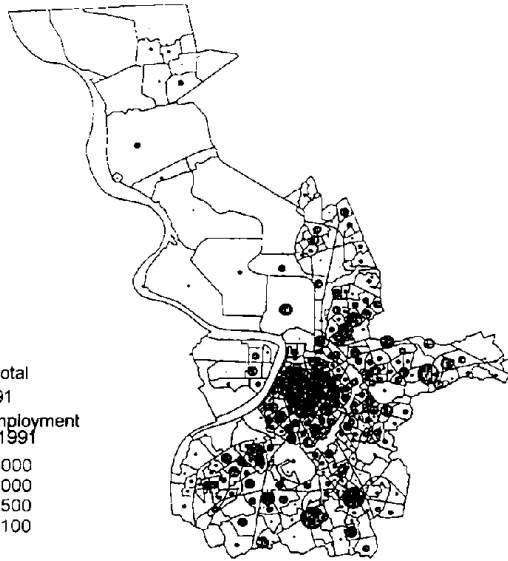
Maps 5.21 to 5.24 EMPLOI DANS QUELQUES SERVICES MARCHANDS
A ANVERS, EN 1991

EMPLOYMENT IN SOME SECTORS OF MERCHANT SERVICES
IN ANTWERPEN, IN 1991

Commerce de gros
Wholesale trade



Commerces de détail
Retail trade

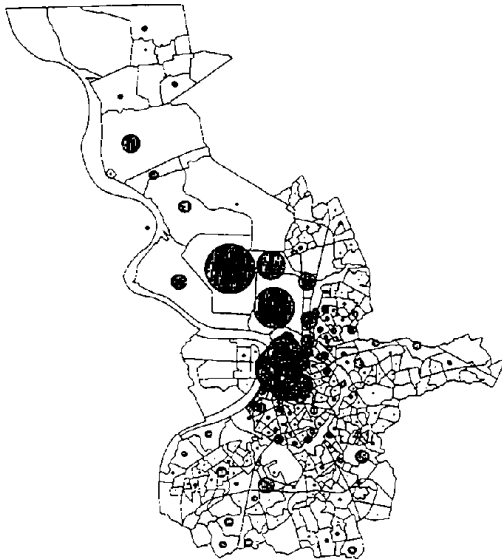


Emploi total
en 1991
Total employment
in 1991

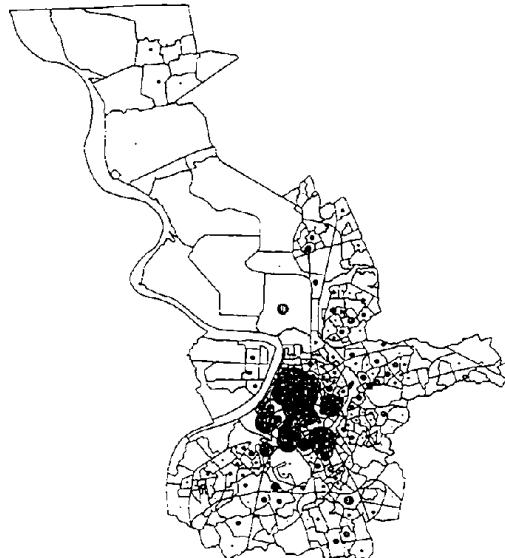
5000
2000
500
100

0 10km

Transports
Transportations



Banques et assurances
Banking and insurance

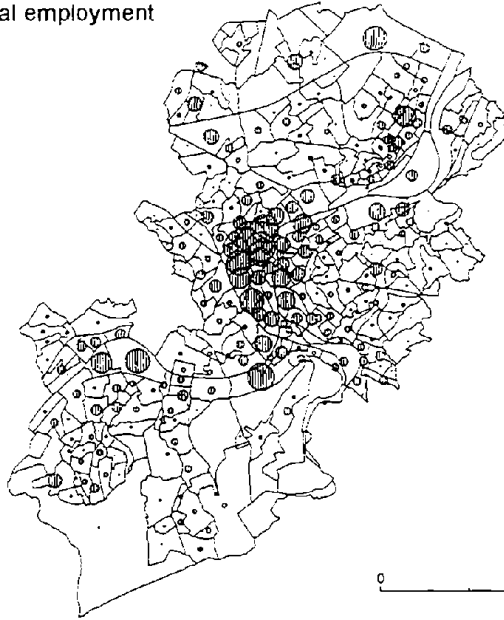


Cartes 5.25. à 5.29.

Maps 5.25 to 5.29 EMPLOI TOTAL ET EMPLOI DANS QUELQUES SECTEURS ECONOMIQUES A LIEGE, EN 1991

TOTAL EMPLOYMENT AND EMPLOYMENT IN SOME ECONOMIC SECTORS IN LIEGE, IN 1991

Emploi total
Total employment



Emploi total
en 1991
Total employment
in 1991
5000
2000
500
100

0 5km

Métallurgie de base
Basic metal industry

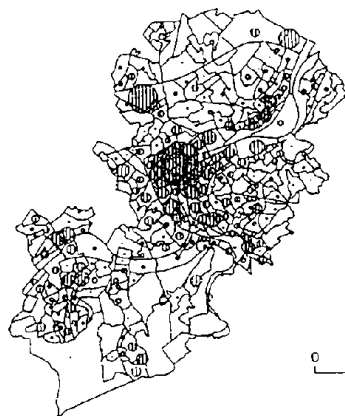


Ouvrages en métaux
Fabricated metal products



Emploi total
en 1991
Total employment
in 1991
5000
2000
500
100

Commerce de détail
Retail trade



Banques et assurances
Banking and insurance



0 10km

5.3.3. L'emploi à Liège (carte 5.25)

5.3.3.1. L'industrie liégeoise (cartes 5.26 et 5.27)

Liège a connu une Révolution industrielle particulièrement vigoureuse et précoce (début du dix-neuvième siècle, surtout à partir de 1820). Cela a fait de la ville un des principaux pôles industriels de l'Europe du nord-ouest. Cette industrialisation s'est essentiellement concentrée sur le binôme charbon-sidérurgie et a été prolongée vers l'aval dans les ouvrages en métaux. Le textile pré-industriel en a été exclu et s'est replié sur Verviers. Liège est resté très spécialisé dans les industries métalliques du fer, et, dans une moindre mesure non-ferreuses, surtout le zinc. Cela s'accompagne d'une structure industrielle dominée par de grosses unités et un tissu moins riche de petites et moyennes industries. De plus, l'industrie liégeoise a très précocement été contrôlée par la haute finance bruxelloise, sans que le commandement local ait cependant complètement disparu.

Si on les analyse en termes de spécificité, tous les autres types d'industrie sont faibles, notamment parce que la main-d'oeuvre a été drainée par les gros pôles métallurgiques et miniers (ces derniers aujourd'hui entièrement disparus). La diversification a donc été faible, y compris en direction des secteurs de la construction mécanique et des fabrications électriques. Contrairement à Charleroi, Liège n'a jamais été à la pointe pour ce type d'industrie, et le déclin des trente dernières années a encore accentué cette faiblesse.

Cette structure a provoqué une crise particulièrement grave de l'industrie; les déclin sectoriels des charbonnages et des métaux ferreux ont précipité un déclin spectaculaire de l'emploi.

Il a été tant relatif qu'absolu : à Liège, la désindustrialisation urbaine a pris une forme aiguë parce qu'elle était plus liée à une faiblesse structurelle qu'à une concurrence vigoureuse du tertiaire local. La part de Liège dans l'industrie nationale n'atteint plus que 2,9% et la part de l'industrie dans l'emploi liégeois 17,5%.

Les pôles industriels les plus importants de Liège sont situés dans l'axe de la vallée de la Meuse, surtout aux extrémités sud (Seraing...) et nord (Herstal et le port fluvial) de l'agglomération. C'est là que l'on trouve les plus grosses unités industrielles. Au nord se situent des concentrations dans le laminage, la fabrication d'ouvrages en métaux, en particulier dans l'armement, mais également dans l'aéronautique et l'agro-alimentaire. Le sud de la ville est le lieu de la concentration sidérurgique, complétée de la fabrication d'ouvrages en métaux.

Les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe constituent un axe industriel moins important, relativement ancien, également spécialisé dans les fabrications métalliques.

Le contournement autoroutier septentrional de l'agglomération a entraîné des développements industriels plus récents, datant des années soixante et qui ont été favorisés par les parcs industriels. La structure industrielle y est assez diversifiée : métallurgie de base, chimie, aéronautique, construction mécanique et électrique... Ces entreprises sont pour une part des délocalisations d'implantations plus centrales.

Les zones centrales sont très faiblement industrialisées et essentiellement occupées par de petites unités dans des secteurs légers, par ailleurs peu développés à Liège. L'essentiel de l'édition et de l'impression s'y situe aussi.

5.5.3.2. Le secteur tertiaire à Liège (cartes 5.28 et 5.29)

Les services sont très concentrés dans le centre de la ville et, sauf en ce qui concerne le commerce, les délocalisation sont encore peu importantes.

Comme souvent dans des villes moyennes du nord-ouest de l'Europe, le centre d'affaires regroupant les bureaux et le centre commercial sont presque confondus dans l'espace, sur la rive

gauche de la Meuse.

Le commerce de gros est localisé dans des unités moyennes ou petites au centre, mais les plus fortes concentrations sont maintenant au nord de l'agglomération, dans le port fluvial et dans le parc industriel des Hauts-Sarts, le long de l'autoroute.

Le commerce de détail est spécifique du centre de la ville, en particulier le nord de celui-ci. La relocalisation sous forme de grandes surfaces se fait essentiellement vers l'autoroute au nord de Liège.

Les emplois de bureaux sont dominés par le secteur public et très concentrés dans le centre de la ville. Les firmes privées sont localisées le long de quelques axes centraux, en particulier les quais de la Meuse et l'axe Blonden-Avroy-Sauvenière.

Il faut encore noter les fortes concentrations d'emplois tertiaires de l'Université et l'hôpital qui lui est associé au Sart-Tilman.

5.4. Analyse des zones de recrutement de main-d'oeuvre

La démarche est ici très différente de la démarche classique utilisée ci-avant pour déterminer les bassins d'emploi. En effet, au point 5.2, nous avons considéré les communes où l'influence d'un centre d'emploi se faisait sentir.

Ici, à l'opposé, on déterminera la zone utile pour le recrutement de main-d'oeuvre à partir d'un centre d'emploi. Cela revient à délimiter la zone qui fournit 70, 80 ou 90% de la main-d'oeuvre du centre d'emploi considéré. L'effet de masse du nombre absolu de navetteurs l'emporte ici sur l'influence de cette navette au lieu de résidence. Pour les principaux centres d'emploi, la zone de recrutement a été cartographiée pour l'emploi dans son ensemble, mais aussi en fonction des statuts et du type de diplôme de la main-d'oeuvre. On peut ainsi différencier pour un même centre l'aire de recrutement de sa main-d'oeuvre ouvrière, employée, qualifiée ou non.

5.4.1. La zone de recrutement bruxelloise (carte 5.31)

La zone de recrutement bruxelloise, très étendue, comprend presque toutes les agglomérations importantes de Belgique, même lorsque l'influence de Bruxelles y est localement faible. Cette large extension ne tient pas seulement au nombre élevé d'emplois concentrés à Bruxelles : le rapport entre l'aire de recrutement et le nombre d'emplois est en effet très élevé dans le cas de Bruxelles. Cela s'explique aussi par la position centrale de Bruxelles, matérialisé en particulier dans le réseau de chemin de fer. Historiquement, depuis la fin du XIX^{ème} siècle et dans le cadre d'une politique nationale, le recrutement de la main-d'oeuvre par navette ferroviaire a été favorisé au détriment de l'immigration intérieure : entre autres dans la double volonté d'éviter des concentrations ouvrières à proximité des pôles d'emploi, et de contenir les salaires par le maintien chez les ouvriers d'une liaison avec une agriculture de subsistance. Mais l'extension de l'aire de recrutement tient tout autant au niveau élevé des qualifications requises pour une partie des activités à Bruxelles, dans le cadre d'une position dominante dans la hiérarchie urbaine belge. Les zones de recrutement différenciées en fonction du type de main-d'oeuvre révèlent que la zone de recrutement de basse qualification est moins étendue que celle de plus forte qualification. Dans le recrutement d'une main-d'oeuvre faiblement ou moyennement qualifiée, on peut noter l'importance déjà soulignée plus haut de la vallée de la Dendre. Pour les fortes qualifications, le recrutement d'une main-d'oeuvre dans les pôles urbains parfois éloignés est caractéristique (Anvers, Liège, Bruges, ...).

La différence des zones de recrutement des employés et des ouvriers est clairement marquée.

La zone de recrutement des ouvriers est systématiquement moins étendue que celle des employés. (carte 5.32)

Les autres différences les plus sensibles sont les suivantes :

1°) dans le Brabant wallon périurbain et l'arrondissement de Louvain, le recrutement des employés est beaucoup plus important que celui des ouvriers. Ce n'est plus vrai dans les zones occidentales du Brabant wallon qui prolongent l'axe industriel bruxellois en direction de Tubize;

2°) dans les zones industrielles centrales du Hainaut, le recrutement ouvrier est spécifique, surtout pour les ouvriers les plus qualifiés (diplôme secondaire ou supérieur). La crise et le chômage que connaissent cette vieille région industrielle, où subsiste une main-d'oeuvre ouvrière qualifiée, y expliquent l'importance d'une navette spécifique vers Bruxelles;

3°) dans les zones urbaines éloignées employés (Anvers, Liège, Gand, Courtrai, Hasselt...), où se recrutent peu d'ouvriers, les employés sont occupés en particulier dans les administrations centrales.

Les cartes montrant la part des différentes catégories de travailleurs, selon les statuts ou les diplômes, à l'intérieur du bassin de recrutement de Bruxelles, confirment ces différences (cartes 5.31 et 5.32). L'opposition ouvriers-employés y est très nette :

- le recrutement ouvrier est spécifique de trois zones, en dehors de l'ouest et du nord de l'agglomération de Bruxelles elle-même : la vallée de la Dendre, le sillon industriel hennuyer et le nord de l'arrondissement de Louvain. Dans les deux derniers cas, le chômage contribue à y expliquer cet état de fait, renforcé pour le Hainaut par sa tradition industrielle. Pour la Dendre, où s'est maintenu longtemps un chômage structurel, il s'agit d'un héritage historique.

Le recrutement des employés est spécifique du Brabant wallon périurbain, du sud de l'arrondissement de Louvain et des pôles urbains éloignés

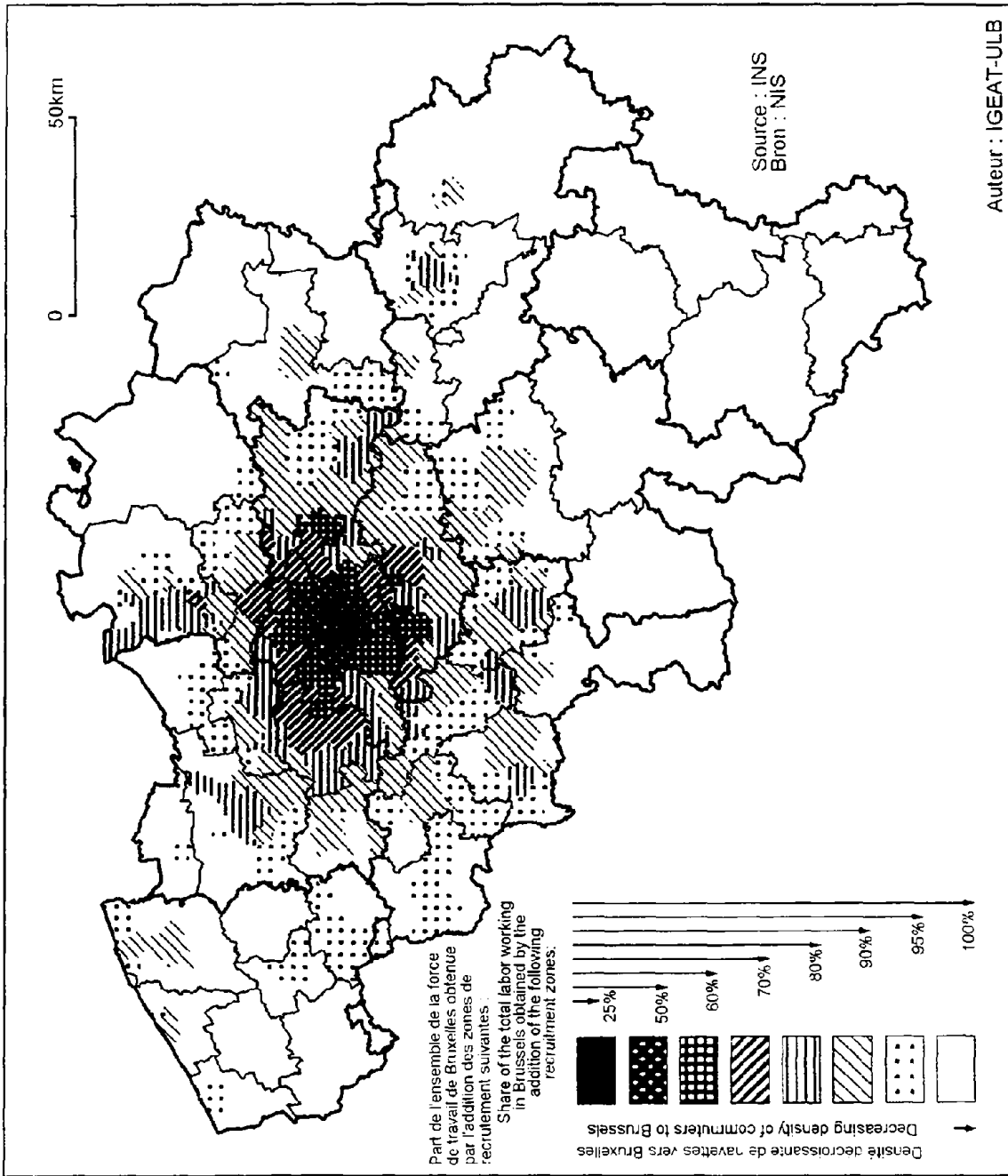
5.4.2. La zone de recrutement anversoise (carte 5.34)

Comparée à celle de Bruxelles, la zone de recrutement d'Anvers est très faiblement étendue. Tout comme la zone d'influence, on note que la zone de recrutement de main-d'oeuvre d'Anvers s'étend beaucoup plus vers l'est que vers l'ouest de l'agglomération. Ce recrutement touche très peu les autres grandes villes, sinon un peu Bruxelles.

Le recrutement par type de main-d'oeuvre confirme les observations faites à propos de Bruxelles. Il est beaucoup plus vaste pour les qualifications élevées et pour les employés que pour les ouvriers.

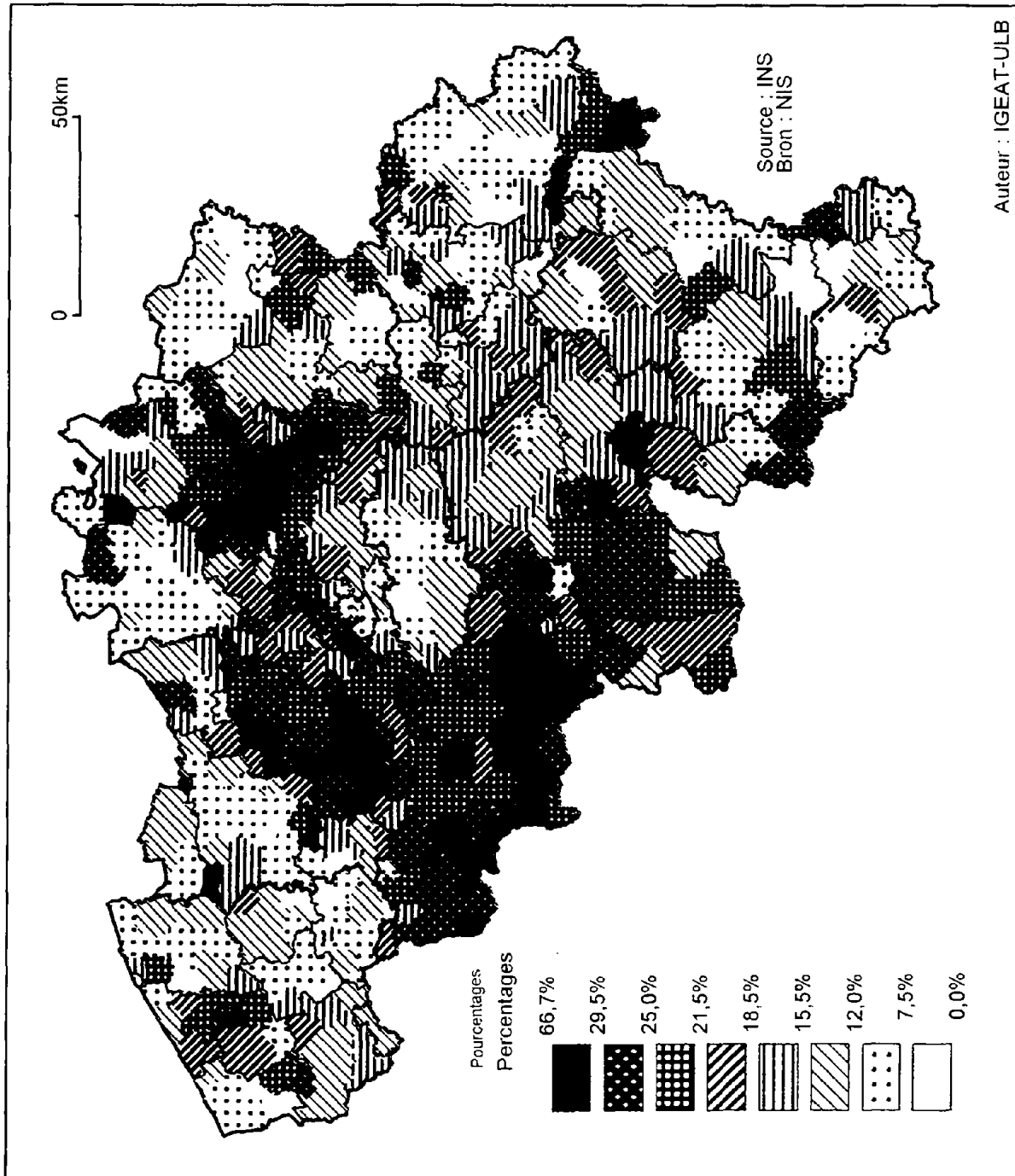
5.4.3. La zone de recrutement de Liège (carte 5.35)

La zone de recrutement de Liège présente certaines originalités. En particulier, on remarque que le recrutement de la main-d'oeuvre sans diplôme couvre une zone plus vaste que celle des personnes ayant un diplôme primaire ou secondaire. Cela s'explique peut-être partiellement par l'absence de main-d'oeuvre déqualifiée dans la ville du fait de la faiblesse d'une immigration récente que l'on retrouve très importante à Bruxelles et dans une moindre mesure à Anvers; il s'agit peut-être aussi d'un meilleur maintien de la résidence d'une population de classe moyenne et aisée dans les parties centrales de l'agglomération.

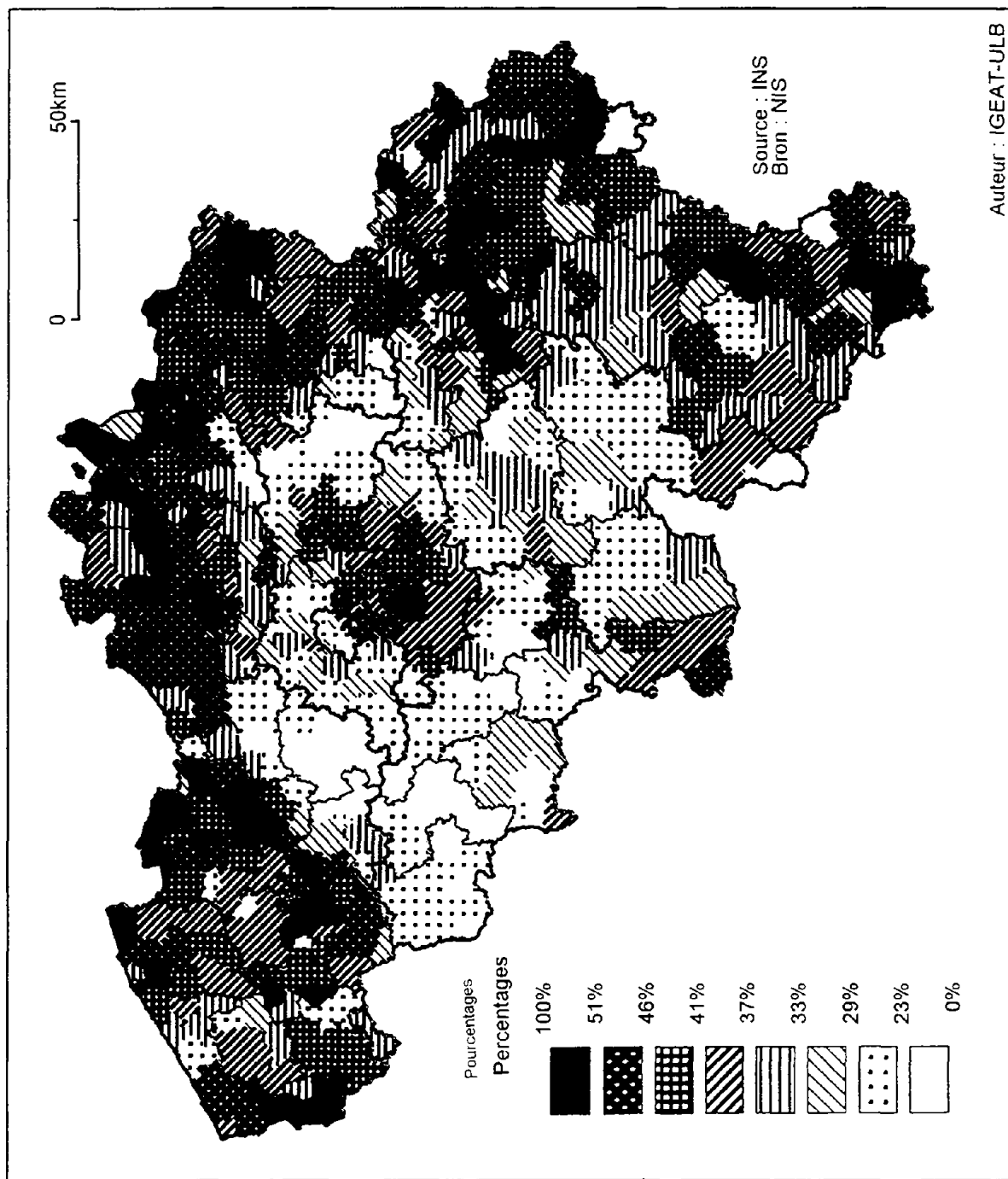


Carte 5.31. Bassin de recrutement du centre d'emploi de Bruxelles en 1991

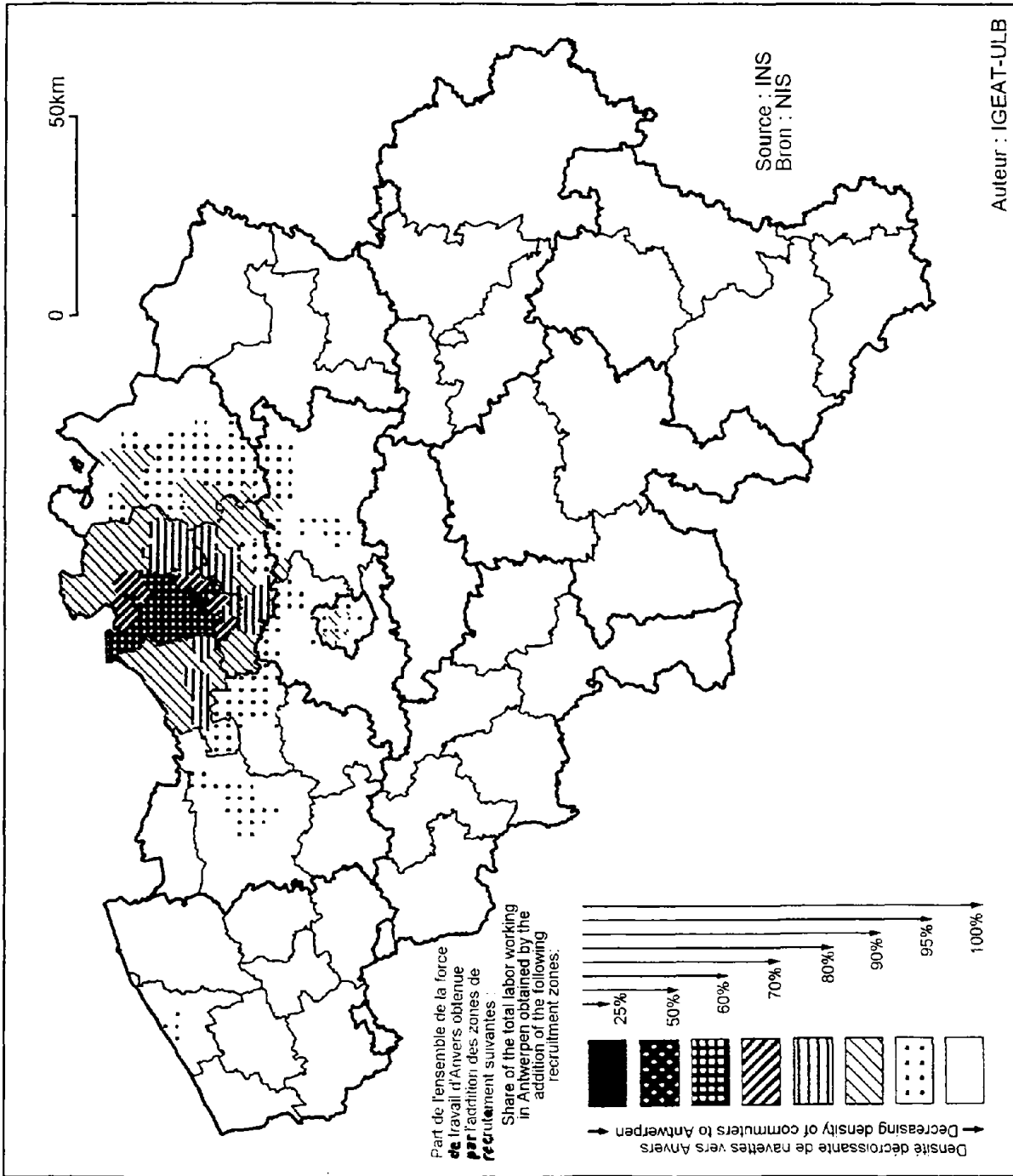
Le bassin de recrutement d'un centre prend en compte l'ensemble des communes nécessaires pour pourvoir 70,80 ou 90 % des emplois de ce centre.



Carte 5.32. Proportion des ouvriers parmi les navetteurs se dirigeant vers le centre d'emploi de Bruxelles, en 1991.

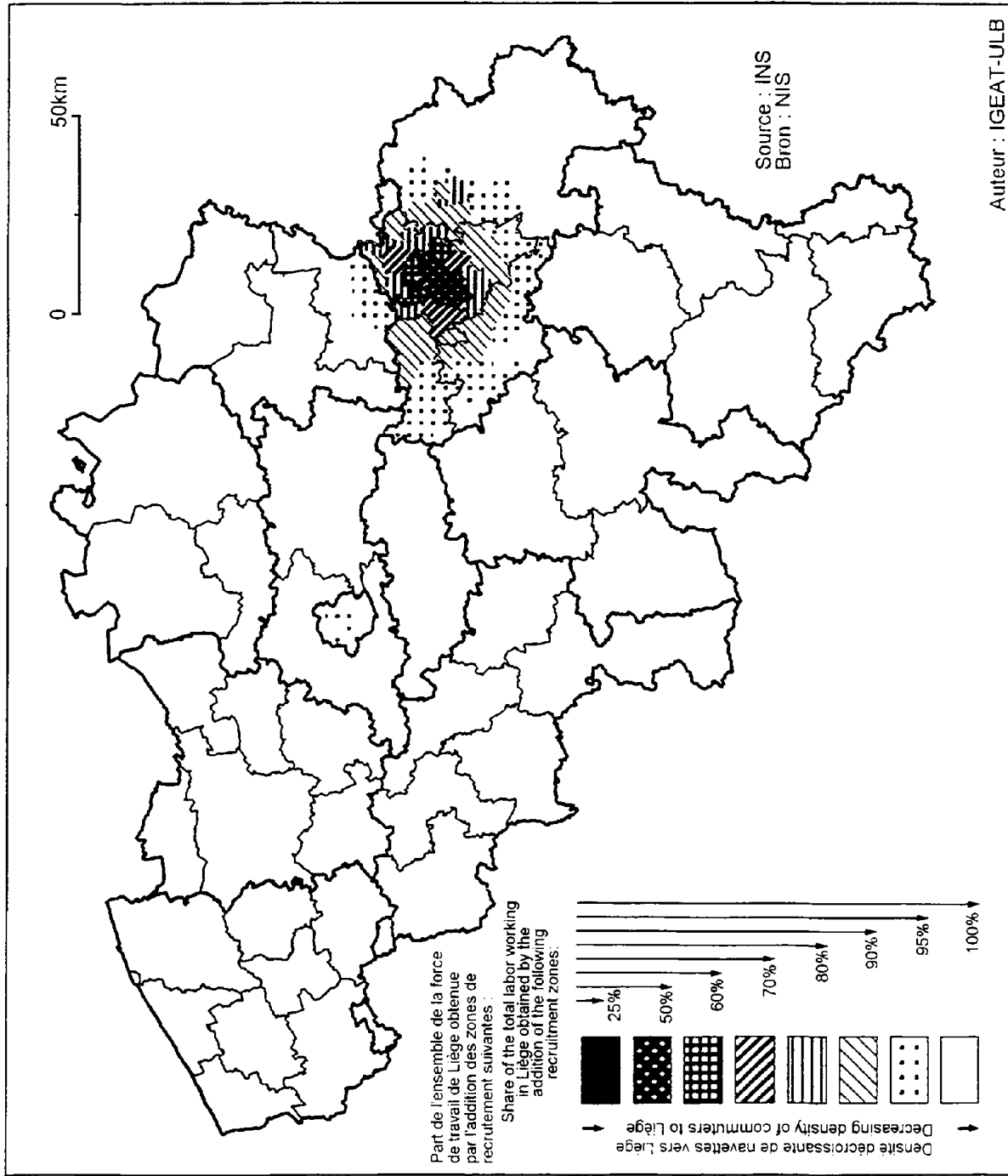


Carte 5.33. Proportion des diplômés supérieurs et universitaires parmi les navetteurs se dirigeant vers le centre d'emploi de Bruxelles, en 1991.



Carte 5.34. Bassin de recrutement du centre d'emploi d'Anvers en 1991.

Le bassin de recrutement d'un centre prend en compte l'ensemble des communes nécessaire pour pourvoir 70,80 ou 90 % des emplois de ce centre.



Carte 5.35. Bassin de recrutement du centre d'emploi de Liège en 1991.

Le bassin de recrutement d'un centre prend en compte l'ensemble des communes nécessaire pour pourvoir 70,80 ou 90 % des emplois de ce centre.

6. UNE SYNTHÈSE : TYPOLOGIE DE L'EMPLOI AU LIEU DE RESIDENCE

Cette typologie est réalisée à partir des structures sectorielles de l'emploi non pas au lieu de travail, mais au lieu de domicile. Les communes sont regroupées en fonction de la proximité de leurs structures. Cette démarche aboutit à une véritable synthèse de l'espace économique, dans la mesure où elle associe les bassins d'emploi et les grands types de structures : en effet, un centre d'emploi diffuse sa structure dans son bassin. Cette démarche synthétise donc les démarches des chapitres 4 (analyse par secteur) et 5 (détermination des bassins d'emploi).

Méthodologiquement, on gagne en stabilité. Une typologie sur les emplois au lieu de travail est instable. En effet, la concentration spatiale des implantations industrielles souligne la structure particulière de la commune qui accueille l'entreprise alors, qu'en fait, c'est sur un ensemble spatial beaucoup plus large que ces implantations peuvent avoir une influence.

La typologie en 25 groupes constitue un bon compromis entre richesse de l'information et lisibilité. En observant les structures de ces groupes, certains ont été fusionnés parce que leurs structures sont qualitativement très proches : une archi-spécialisation et une spécialisation dans un secteur peuvent générer deux groupes typologiques différents, alors que les structures sont proches et issues des mêmes conditions historiques. On aboutit alors à une typologie en 21 groupes.

Une brève description des 21 types est donnée ci-dessous. Les conditions historiques dans lesquelles ces structures ont été mises en place ont été développées au chapitre 4. Les graphiques permettent de visualiser facilement les spécialisations sectorielles de ces 21 types régionaux.

Le type 1 regroupe Bruxelles et l'essentiel de sa périphérie selon un axe nord-ouest à sud-est. Il s'agit d'un espace très spécialisé dans le tertiaire de haut niveau à la fois marchand et non-marchand.

Le type 2 regroupe l'essentiel des communes de l'arrondissement de Louvain et de la région gantoise ainsi que Louvain-La-Neuve. Ce type est fortement marqué par sa spécialisation dans l'enseignement supérieur, et dans une moindre mesure, dans le reste du tertiaire non-marchand, du fait de l'influence de Bruxelles.

Le type 3 regroupe toute une série de communes rurales de Wallonie qui subissent encore l'influence du centre d'emploi bruxellois. La structure est celle d'une région périphérique (forte part de l'agriculture) mais est également influencée par Bruxelles (banques et non-marchand).

Le type 4 regroupe les communes de l'axe métropolitain entre Anvers et le nord de Bruxelles. Cet axe garde une spécificité dans certains secteurs industriels, soit qu'ils exigent une main-d'oeuvre qualifiée (chimie, constructions mécaniques, matériel de communication), soit comme héritage d'une implantation métropolitaine près des marchés de consommation (fabrication des moyens de transport). Dans le tertiaire, il se caractérise par une grande spécificité dans les transports et le commerce de gros (port d'Anvers, aéroport de Zaventem) et une légère spécialisation dans les services de haut niveau (banques et services aux entreprises), alors que le non-marchand est peu présent.

Le type 5 regroupe l'essentiel des communes de la Campine en dehors du Limbourg. La structure de cette région est marquée par l'influence d'Anvers, qui se fait par les navettes, mais aussi par la diffusion de certaines industries vers cette région, très bien reliée au port par les différents réseaux de transports. Il s'agit donc d'un espace très industriel, en particulier dans la chimie, la métallurgie non-ferreuse, les fabrications électriques et de moyens de transport; par contre, les spécialisations dans l'agro-alimentaire et la confection ne doivent rien à l'influence anversoise ...

Le type 6 regroupe la plupart des communes du Limbourg, appartenant pour l'essentiel au bassin d'Hasselt-Genk. Il est marqué par une structure très industrielle et sous-tertiairisé. L'industrialisation se fait autour des secteurs des fabrications des moyens de transport, des fabrications métalliques et électriques, ainsi que de la confection. Hasselt même n'appartient pas à ce groupe mais bien au type 2, car il constitue le centre tertiaire, essentiellement non-marchand, de cette région.

En dehors des pôles métallurgiques comme Seraing, le sillon wallon appartient aux types 7 et 8. Leur structure industrielle est encore marquée par l'importance de la métallurgie de base et certains secteurs qui lui sont plus ou moins associés : constructions mécaniques à Charleroi, fabrications métalliques dans la région liégeoise. Les minéraux non métalliques marquent aussi la structure de ces régions, alors que les secteurs industriels légers sont très faibles. La tertiaire se caractérise d'abord par l'importance du non-marchand, mais permet de distinguer le type 7 (Charleroi, La Louvière, vallée de la Meuse au nord de Liège), où il est globalement faible, du type 8 (Liège, Namur, Tournai), qui représente des pôles tertiaires plus forts.

Le type 9 regroupe toutes les communes qui constituent des gros pôles métallurgiques (Seraing, Clabecq, Zwevegem, Zelzate et Athus, dont la main-d'oeuvre travaille au Luxembourg, ...).

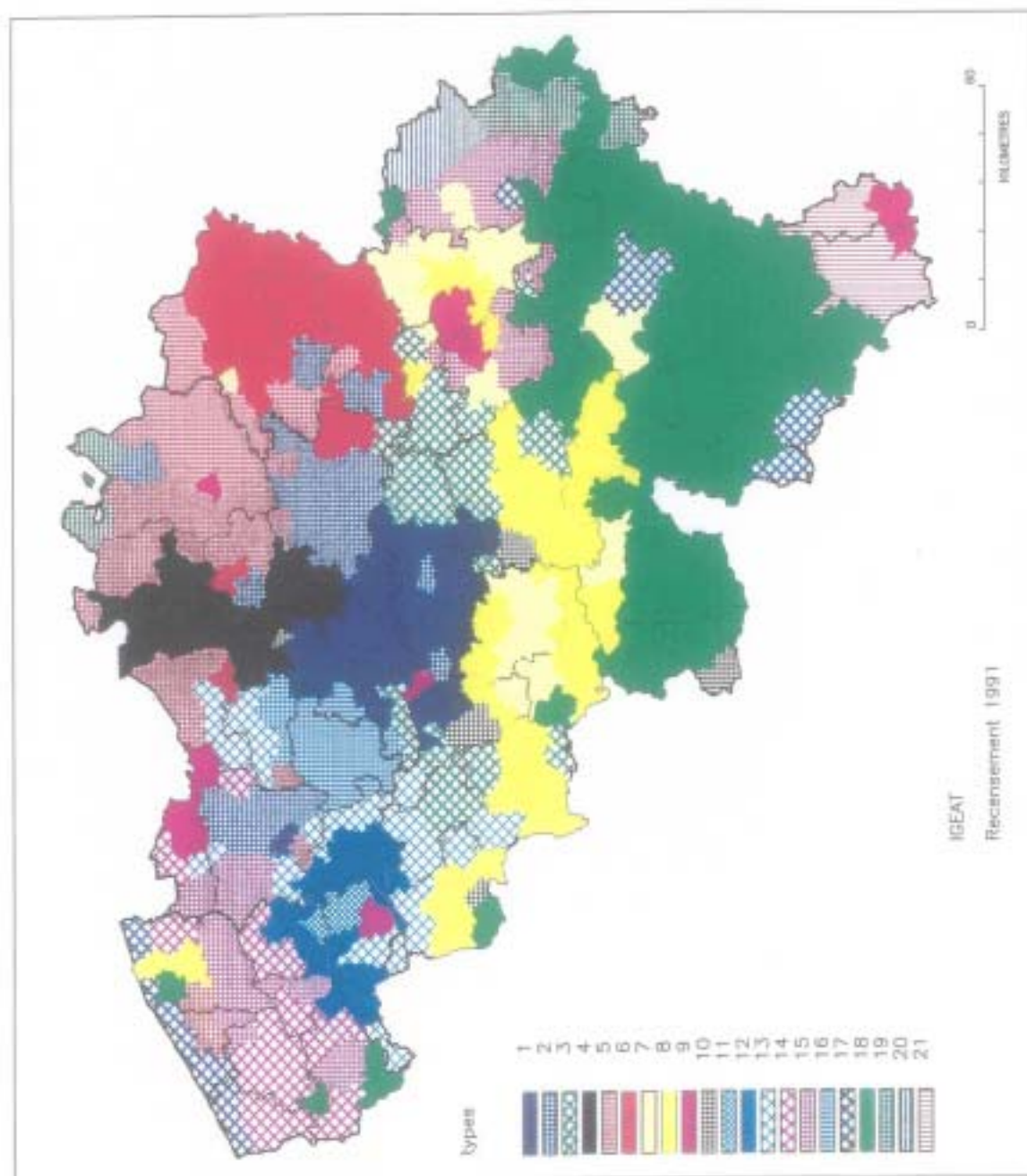
Au type 10, appartiennent quelques pôles, isolés en Wallonie, d'extraction de minéraux non métalliques et d'industries transformatrices qui leur sont associés.

La structure d'une grande partie de la Flandre intérieure peut être décrite de façon synthétique en partant d'un noyau textile central. En effet, le type 11 regroupe quelques communes (Harelbeke...) dont la structure est très fortement marquée par le textile et, dans une moindre mesure par deux autres industries légères, la confection et le bois-meuble. Tous les autres secteurs sont sous-représentés. Le type 12 associe toutes les communes autour de ce "noyau dur", sa structure est relativement proche du type précédent, mais moins marquée par sa spécialisation textile, alors qu'y apparaissent d'autres secteurs industriels intégrés dans ce tissu régional : les fabrications métalliques et mécaniques. Le type 13 se situe à l'est et au sud du précédent (Courtrai, Mouscron...), ainsi qu'au nord de la vallée de la Dendre. La spécialisation textile-confection persiste mais on observe une structure beaucoup plus équilibrée entre le tertiaire et le secondaire. A l'est du noyau textile (type 14), on trouve des régions nettement plus agricoles, mais à cette activité agricole s'ajoute une activité agro-alimentaire et une spécialisation dans les secteurs industriels typiques de la région (textile, constructions mécaniques ...). Vers le nord, sur un axe Courtrai-Bruges (type 15), on observe une structure industrielle où dominent les constructions mécaniques et électriques, et où le textile est à peine spécifique. Ce dernier type regroupe également quelques communes au sud et à l'est de Liège dont l'industrialisation, parfois assez récente, se focalise sur les mêmes secteurs.

Le type 16 regroupe la partie centrale de la vallée de la Dendre, dont la structure est mixte : elle est typique de la Flandre intérieure car y dominant la confection, le textile et l'agro-alimentaire, mais elle est également influencée par le centre d'emploi bruxellois, qui, traditionnellement, y a recruté une main-d'oeuvre assez peu qualifiée pour des tâches banales dans les secteurs bancaires et administratif, et aussi pour certains secteurs industriels comme la fabrication des moyens de transport.

Le type 17 regroupe les communes de la côte et quelques communes de l'Ardenne, dont la structure se marque avant tout par l'importance de leur fonction touristique.

Les types 18 à 21 associent presque l'ensemble des communes périphériques du sud de la Wallonie. Le type 18 a les structures les plus périphériques : les secteurs spécifiques le sont à défaut d'autres activités, et non par leur dynamisme propre : l'agriculture, la construction, les communications et le non-marchand. Le type 19, regroupant la partie sud de la région germanophone, s'en distingue par une moindre importance du tertiaire non-marchand et, surtout, par une spécialisation dans des secteurs industriels utilisant les ressources locales : bois-meuble, agro-alimentaire, papier. Au nord-est de la province de Liège, le type 20 a une structure nettement moins périphérique et apparaît plutôt comme un axe industriel sur la liaison Liège-Aix-la-Chapelle. Les secteurs des fabrications électriques et des transports y sont les plus spécifiques. Le dernier type correspond à la Lorraine belge, sauf Athus, beaucoup moins périphérique également. La particularité de cette région est double : la présence d'un gros pôle de transformation des matières plastiques à Virton, et l'influence de Luxembourg, qui se marque notamment par l'importance relative de l'emploi bancaire.

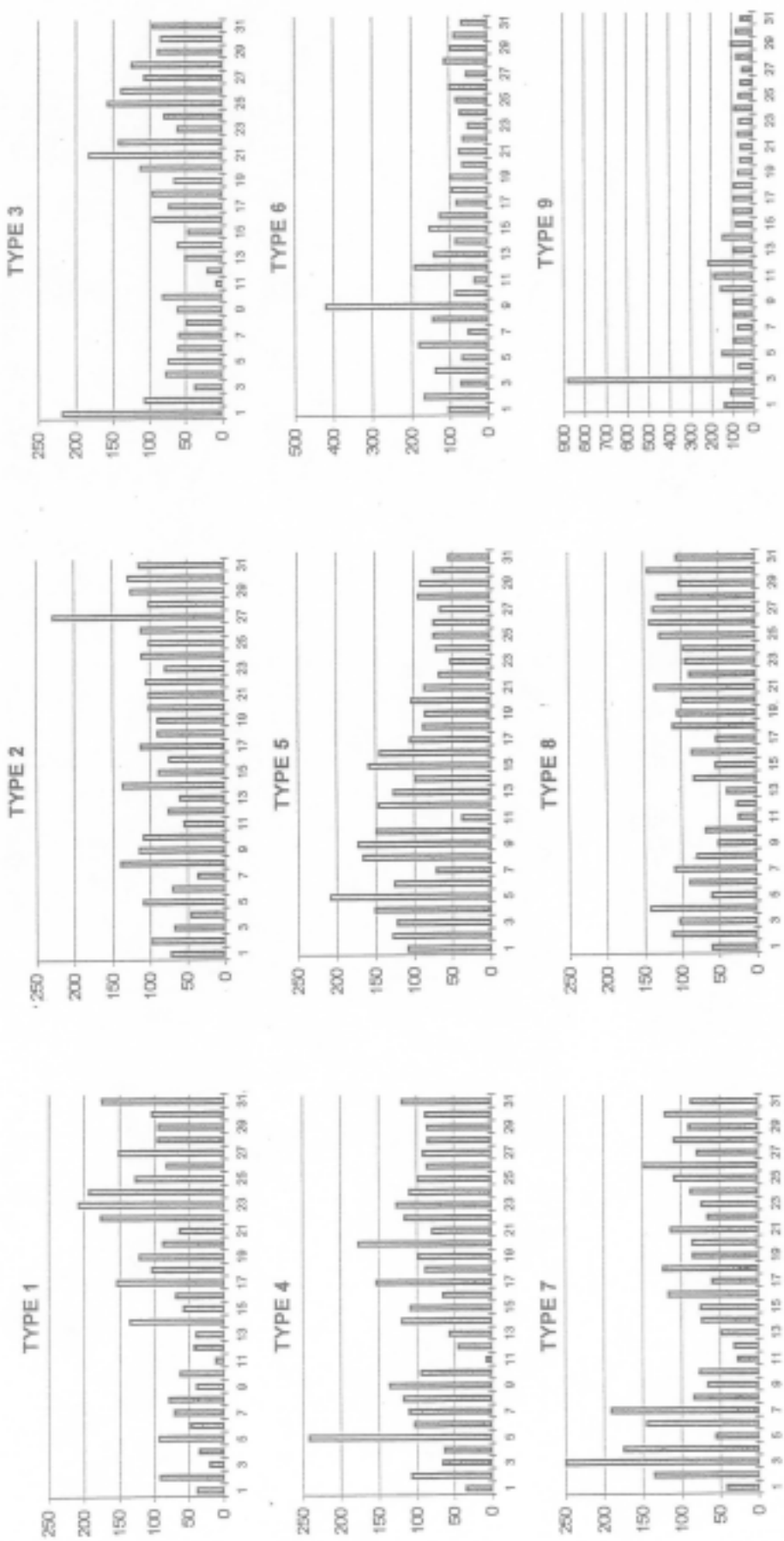


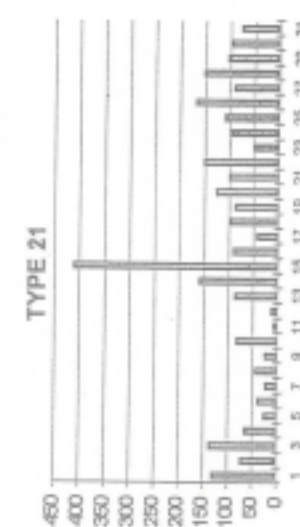
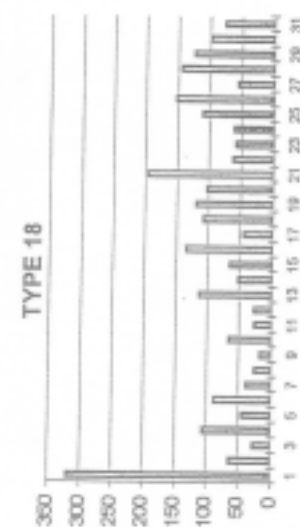
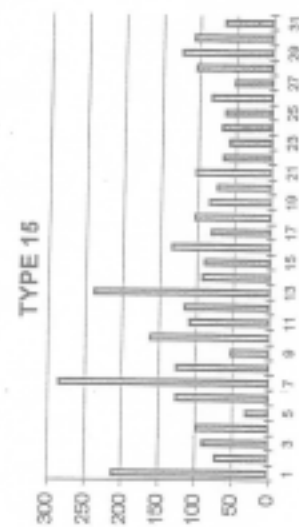
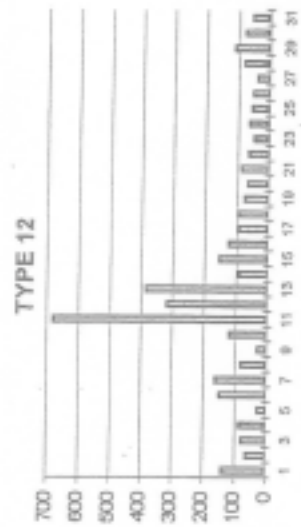
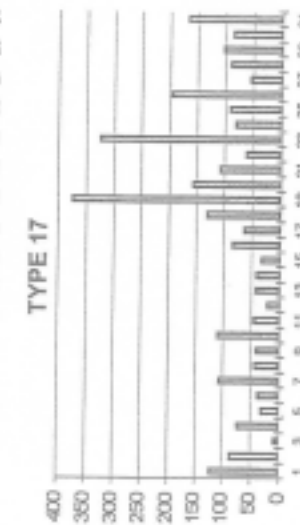
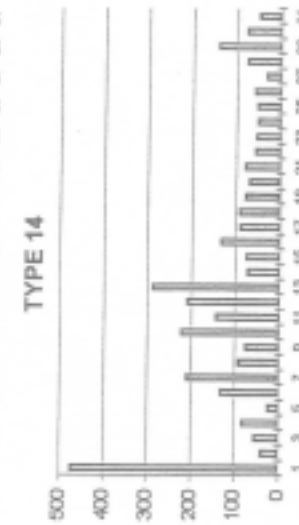
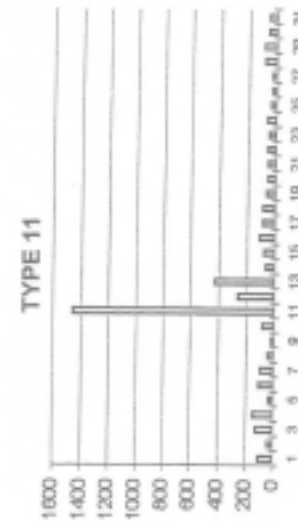
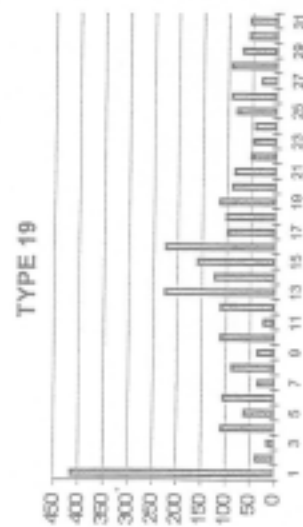
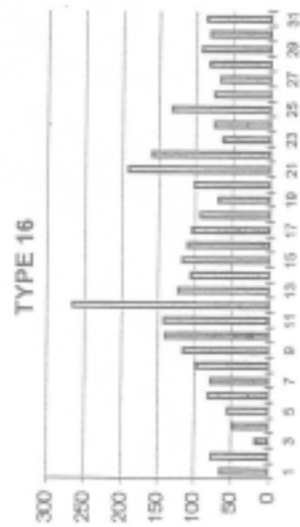
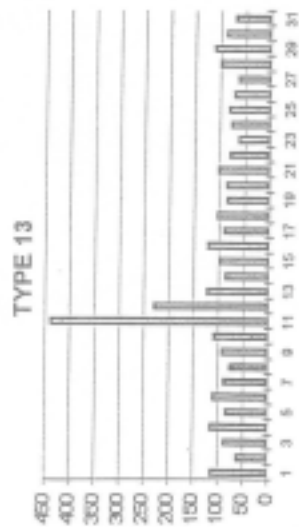
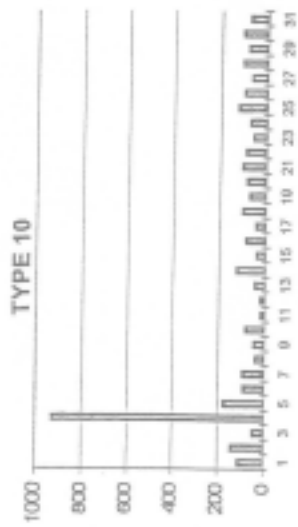
Carte 6.1. Typologie de la structure de l'emploi au lieu de residence.

- 1. Agriculture, sylviculture, pêche
- 2. Eau, énergie, gaz
- 3. Métallurgie de base
- 4. Métallurgie des métaux légers
- 5. Chimie
- 6. Fabrication d'aéronefs ou avions
- 7. Construction de machines et matériel électrique
- 8. Fabrication de bureaux et construction électrique
- 9. Fabrication des engins de transport
- 10. Alimentation, boissons, tabac
- 11. Textile et cuir
- 12. Chaussures et habillement
- 13. Bois et meuble
- 14. Papier, imprimerie, édition
- 15. Autres incl. Manufacturières
- 16. Construction
- 17. Commerce de gros
- 18. Commerce de détail
- 19. Hôtellerie
- 20. Transport
- 21. Commerce de détail
- 22. Banque et assurance
- 23. Immobilier
- 24. Autres services aux entreprises
- 25. Administration
- 26. Autres secteurs publics
- 27. Enseignement supérieur et R & D
- 28. Autres enseignements
- 29. Autres services non marchands
- 30. Santé
- 31. Loisirs
- 32. Autres n.d.a.

Graphique 6.1.

Structure de l'emploi au lieu de résidence des 21 types (moyenne belge par secteur = 100)





1. INTRODUCTION

A thorough census of the population is performed about every ten years. It is a unique and irreplaceable source of information, not only for the study of demographic and social evolutions, but also for economic evolutions, even on a detailed scale.

The individual employment data, which are the only economical data available from a population census, cannot completely replace the financial data from the firms. Furthermore, these data are not available on a yearly basis like those provided by the social security organizations. Nevertheless, they allow to be cross-checked with the rest of the available information on the active population, whether it is related to age, sex, qualifications or place of residence. The possibility of cross-checking is not limited to the economic aspects. This source allows us to adapt the statistics easily to many other questions on various spatial scales; for example, an analysis of employment on a municipal scale or a segmented analysis of employment and recruitment of manpower.

This monograph does not have the ambition to explore all the possible studies opened up by this veritable fount of statistics. It will provide a sketch, by way of the data on employment, of the Belgian economic structures in 1991 and their evolution during the eighties. Of course, we will resituate them in their historical, social and regional contexts.

Particular attention will be paid to the spatial organization of economic activity and its evolution. Such an approach is worthwhile given the quite heterogeneous character of the Belgian territory, in spite of its small size. More fundamentally, it will question certain traits of the new Belgian insertion modes in a fast moving economic context.

The eighties confirmed the decline of the socio-economic system of Fordist accumulation and a growing flexibility, whether it concerns state regulation, wages, the organization of work or the relations between companies. Companies show a global tendency towards deverticalization and sub-contracting in an unstable and highly competitive economic context. This instability favours short series, a large variety of products and the qualities of reactivity, while externalizing the risks, for example with regard to the immobilization of capital, stocks, training or research and development.

The lowering of the transaction costs, which is due to the market and strongly reduced by the new communication technologies, allows a tight management of the co-ordination of sub-contractors. This seems to favour production units embedded in a more or less hierarchical network and companies of a smaller size, located in different areas, rather than large companies entangled in growing internal organizational costs. This evolution presupposes, as a result of the increasing externalization and the search for minimizing the external transaction costs, an increasing agglomeration. This will only be true when the advantages of agglomeration are not countered by excessive real estate costs or joint management costs.

Is such a tendency perceptible in a small country like Belgium?

Is the axis Brussels-Antwerp large enough to enjoy a certain metropolization of the activities? Does the economic context show that it is more favourable to have strong, regionally integrated, small and medium-sized companies like those in the Kortrijk area? How do areas characterized by large Fordist companies, as in the North-East, fare? And what about the traditional industrial regions? What are the consequences of these evolutions on the labour market?

This study won't give the answers to all these questions, but at least it provides elements to think about.

2. GENERAL RESULTS

2.1. General view on employment in Belgium and its three regions (tables 2.1 to 2.4)

Belgium has approximately 3,300,000 jobs, 57% of which are in the Flanders, 26% in Wallonia and 17% in the Brussels area.

The sectorial structures indicate a domination of the services in the economic structure, with agriculture accounting for only 2,7% of the total employment and the declining manufacturing industry employing only one fifth of the total jobs.

The tertiary sector is becoming more and more important. This evolution is accompanied by a modification of the workers' statutes; in 1991, almost half (48%) were employees.

The distribution of these statutes in the different sectors raises interesting questions. They clearly question the traditional identification of the secondary sector with manual work and the tertiary sector with intellectual work. For example : the chemical sector has 51% of employees and 48% of workers while the transportation sector, considered to be a tertiary sector, has 52% of workers. This shows, among other things, the increasing importance of activities such as conception, research, management in the industrial sector and also that a lot of activities in the tertiary sector have become more common, irrespective of whether they are manual (e.g. cleaning) or intellectual (e.g. encoding). The analysis of the qualification level of the workers across the sectors confirms this idea. For example, some tertiary sectors are employing more workers without any qualification (i.e. transportation, hotel and catering) than some industrial sectors.

Considering this, Wallonia appears as an under-industrialized region where workers represent only 32,7% of the active population. The preponderance of the services is only by default.

The primary explanation is the spectacular decline of the industrial sector.

The tertiary sector is dominated by the non-merchant branch (low level activities), for example high schools, which represents 9,7% of the employment in Wallonia, while in Flanders it represents only 6%.

Flanders is much more industrialized with almost 25% of the total employment in the manufacturing industry and it also has a much more significant working class population (almost 39%).

Brussels appears to be dominated by the tertiary sector and characterized by a high share of employees. The fact that in Brussels there are twice as many workers in the tertiary sector as in the secondary sector is a perfect illustration of this.

Brussels is also characterized by a high qualification level : there are more jobs taken by people having post-secondary degrees compared with the rest of Belgium, and this in every sector (except for the manufacturing of transportation equipment; the survival of this sector in Brussels can be explained by other reasons). This situates Brussels as the heart of the economic decision-making in Belgium.

On the other hand, the number of people with only primary schooling is also very high. This is particularly true in sectors such as banking or textile, highlighting the fact that a high-level tertiary sector can also generate many low-qualification jobs. Textile subsists as a marginal sector, and typifies the use of low-qualified manpower, often illegally employed in the metropolis.

2.2. Distribution of total employment and its evolution at the municipal level

Comparing the job distribution at the municipal level, we immediately notice the important locations corresponding to the five large agglomerations. Next, we notice the high concentration in the metropolitan axis Brussels-Antwerp and also within the triangle Brussels-Antwerp-Gent and the Walloon industrial axis.

There are also other employment concentrations in Hasselt-Genk, as well as in the axis of the Albert canal between Antwerp and Hasselt, and also in the Kortrijk area.

The headlines of the job evolution between 1981 and 1991 can be summarized as follows :

1°) the sensible decline of the urban centres, with the exception of Gent which maintains its job level;

2°) the suburbs of these same towns are becoming more important;

3°) the strong increase in employment in the others parts of Flanders outside the large employment centres and in the triangle Antwerp-Brussels-Gent;

4°) the decline of employment in Wallonia (in particular along the Walloon axis), with the exception of Walloon Brabant on the outskirts of Brussels.

2.3. Distribution of employment in categories and per district, for the place of employment

2.3.1. Distribution of employment in six activity sectors (map 2.2)

Through the analysis, we notice specific industrial areas in the North-East, around the Kortrijk area and in the valley of the Dender. Amongst the large agglomerations only Antwerp, Gent and Charleroi remain slightly specialized in industry. Brussels, however, is particularly under-industrialized.

We also recognize peripheral areas both in Flanders (Eeklo, Ieper, Veurne, Diksmuide) and Wallonia (South of the Sambre-Meuse valley and Huy-Waremme), highly specialized in the agricultural and construction sectors. However, the peripheral areas in Wallonia distinguish themselves by the importance of the non-merchant tertiary sector. This particular trait is also noticeable in the dense parts of the Walloon industrial axis. It is in fact a non-merchant tertiary sector by default. Its relative importance can be explained by the industrial decline and the weakness of the tertiary sector at the decisional level.

Brussels stands out because of the importance of the merchant and tertiary commandment sector with, in addition, a non-merchant tertiary sector, due to its political role on the national level.

Antwerp on the contrary is far from typical for the non-merchant sector.

2.3.2. Distribution of employment per statutes (map 2.3)

The distribution of employment per statutes confirms the sectorial job distribution in spite of the high share (geographically highly variable) of workers in the tertiary sector or employees in the secondary sector. Three regions appear as typically workers regions : the North-East, the Dender valley and the Kortrijk area. The peripheral regions are characterized by the overconcentration of independent workers due to the importance of the agricultural sector and retail trade.

Apart from Brussels, the large agglomerations have almost the same structures as the Belgian average. In Brussels, the employees are highly represented and the workers really under-represented.

2.3.3. Distribution of employment according to qualification degrees

The structure of the qualification degrees on the place of employment is very homogenous over the whole national territory.

The most specific points are :

1°) a minor specificity of people without degree or with only primary schooling is noticeable in Flanders (except for Gent and Limburg);

2°) the whole of Wallonia shows a slight over-representation of graduates of junior secondary school;

3°) Walloon Brabant, Brussels and the district of Leuven show an over-representation of advanced degrees.

The significance of those spatial differences is not very clear and is in most cases irrelevant to the different employment structures, except in Brussels where high numbers of jobs require high qualifications. It is more the consequence of traditional differences concerning education between the north and the south of the country. Moreover, the significance of the qualification degrees differs between Flanders and Wallonia. This is particularly true for the recognition of the technical and professional degrees, which we did not isolate here.

3. Analysis of the labour market and unemployment

3.1 Introduction

Since the late seventies, unemployment has become a persistent reality and a structural fact in our society. It is the consequence of a crisis in the job demand related to a slowed economic growth. The employment offer has also experienced strong variations under the effects of the demographic changes, but even more because of the evolution of the activity rates. This must be seen as the translation of long-term socio-economical mutations, but also as short-term answers to the difficulties of inclusion in the job market.

3.2. Level and evolution of the activity rates, and the evolution of the active population

The increase of the active population during the eighties has been restricted by the reduction of the activity rates at a young age and the early retirement of men from the labour market, so that progression is caused by the sharp increase of female activity rates.

3.2.1. The early retirement from the labour market of men

This evolution has clearly been amplified by the crisis. It is a common phenomenon in all European countries. Nevertheless, it seems clearly to be more important in Belgium, particularly in the centers of heavy industry.

3.2.2 The later entry on the labour market

The amplified reduction of activity rates in younger age groups is also common to many other European countries. Due to the prolongation of schooling, it is clearly more visible in the upper-middle-class suburbs. The prolongation of studies is a reaction on the employment crisis.

3.2.3 The increase of female activity

This increase, resulting from a long-term mutation, is visible in almost every developed country. It is certainly linked to the partial dissolution of the domestic economy and the traditional family. This activity increase has not yet been slowed down by the employment crisis. The most significant changes occur there where before the activity level was the lowest. The result of it is that the labour market is becoming more feminine, whether it is in the number of job holders or job seekers. In the latter, the feminization is progressing in almost every economic sector. However, this increase in women's activity is for an important part the result of part-time jobs, which are specifically geared towards female workers.

3.3. Unemployment

Starting from a situation in 1981 with a high unemployment rate in the industrial axis of Wallonia and in Flanders, especially in the North-East, in the Dender valley and in Gent and Antwerp, the evolution showed an opposition between Flanders on the one hand and Brussels and Wallonia on the other. In Flanders, the rate of employment demand decreased almost everywhere, except in the North-East where we notice a very high rate of unemployment, especially for women. In Wallonia, the increase in the employment demand is general. The unemployment rate is very high in the old industrial axis, where this unemployment, relatively speaking, affects more the male workers than anywhere else in Belgium.

The unemployment rate is the highest among the young population and generally decreases with the qualification degree. However, except for the middle class suburbs, the dynamics of regional employment do not seem to be linked significantly to the qualification structure of the active population, at least when measured through qualification.

4. SPATIAL ANALYSIS OF THE BELGIAN ECONOMIC SECTORS

4.1. Introduction

The traditional sectorial classification is entirely based on the products of economic activity. For example, printing, publishing and manufacturing of paper are grouped in one and the same sector because they use the same basic material. The classification of the services is based on the same principle: what kind of service every economic sector offers (finance, distribution, transport). In the end we obtain a classification in three main sectors, named according to Collin Clark. The primary sector groups agricultural activities and sometimes extraction. The secondary sector covers industrial activity, which implicates the transformation of primary products. The tertiary sector is the sector of services. Within the secondary sector, some sectors such as construction and energy are often isolated from the manufacturing industry.

The important advantage of this classification is that it allows a segmentation, at least when the sources of the data permit it. Very interesting analyses are possible.

However, the evolution of our society and specific theoretical shortcomings render this classification obsolete for effective spatial analysis.

Indeed, the traditional classification per product does not show us the logics of the economic machinery, the type of work that has been done, the organization of the work, the relations between the functions of management and execution ... All these are taking place at different locations. On the other hand, the tertiary sector is often considered particularly

heterogeneous. It regroups activities that are completely different whether it is the nature of activity or its function (finance, transport, distribution, cleaning, ...).

There are some recent tendencies that clearly show how inadequate this classification is in the contemporary economic framework. The classification dates from the beginning of this century and the codification of the groups has been worked out at the end of World War Two:

1°) within the industry the fragmentation between the functions conception-research, management and production has become a reality almost everywhere. Furthermore, also the production itself can be of various natures : it can go from quite simple and repetitive assembly line work to specific tasks for which high qualifications are required. This functional fragmentation is also translated in a spatial fragmentation for each step of the production process. The companies search for the appropriate manpower and for the best possible environment. Metropolitan centers for example concentrate management, research and marketing; regions with an important amount of low-qualified labour concentrate the assembling sector... Some sectors are less fragmented, but fit in a characteristic regional pattern due to the intensity of the relations between local companies, sometimes called Marshallian industrial districts (for example the textile sector around Kortrijk).

2°) the same is happening in the service sector. Everyone recognizes the existence of an opposition between the segment of the tertiary sector concerning management or conception, requiring highly qualified manpower, and a more common tertiary activity, like repetitive tasks (encoding for example). Moreover, the different service sectors often employ many workers : in Brussels the manual workers are even twice as numerous in the tertiary sector as in the secondary sector.

Some service sectors, such as encoding for example, can easily spread their activities in different locations. This process is enforced by the new means of communication. Not all the service sectors show such an evolution due to their specific nature (transport and trade in particular).

Although unable to answer all these criticisms, the starting point is still a traditional classification in 32 sectors, that nevertheless allows us to isolate sectors which are representative of various modes of insertion in the economic space.

4.2.1. Basic metallurgy (1,5% of the national employment)

This sector which triggered the industrial revolution in Belgium, shows a spectacular decline since 1974. It represented almost 11% of the national industrial employment at that time (ONSS data). In 1991, it only represented 7%, after losing more than half of its workforce.

The Belgian steel industry, concentrated in a few big companies, has two types of locations : 1°) those of the 19th century in the old industrial sites are the result of the search for low transportation costs, the need for coals and the presence of a local tradition in metallurgy. These circumstances were met in the regions of Liège and Charleroi. The only exception being Clabecq, located near the Brussels market.

Very soon they were controlled by the financial world of Brussels.

Steel industry and sub-field activities have developed without the parallel growth of a tertiary sector of high level. For a long time, this has profoundly marked the social and economic constitution of Wallonia. Massively attracting manpower and capital, they soon limited the development of small companies in the area. This situation also led to the existence of a well-organized working class. As a result of this, more recently, foreign investors did not want to locate their assembly lines there, because they prefer more docile workers, even if they are less qualified. All those factors, the crisis in coal mining and in steel industry with an accelerating decline since 1973, contributed to the problems that are actually met in the redeployment process of the industrial sites of Wallonia (map 4.36).

2°) the maritime steel industry north of Gent, implanted during the sixties along the Terneuzen canal, is a perfect example of the new tendencies concerning the location of steel industry. The low transportation costs by ship allow for a smooth import and export of coals, ore and finished products. Even though there is a global decline in the sector, the steel industry of Gent has experienced a strong increase of employment.

Originally implanted around Liège, for the treatment of zinc, the non-ferrous sector is now strongly concentrated around Antwerp because of its harbour (lead, copper, aluminium), and also due to a logic of insertion of polluting activities in the less dense Kempen area, which is fairly well connected to Antwerp.

4.2.2. Chemical industry (2.4% of the national employment)

Until 1880 employment in the chemical sector is rather low in Belgium. After that, chemical industry witnesses a strong growth due to the introduction of new techniques (Solvay procedure) and to a concentration of capital. First to develop was carbo- and ore chemistry, which was concentrated in Wallonia. The decline of carbo-chemistry and the development of petro-chemistry, after World War Two, made Flanders the centre of that segment of industrial activity. The sector is concentrated in Antwerp and the Kempen, the latter being connected to Antwerp by pipelines.

The actual map (4.37) superposes the patterns of various location logics :

1°) a harbour location, especially in Antwerp but also in Gent. Those locations concern essentially the heavy sector : basic chemistry, especially oil refining and petro-chemistry, not to mention the production of photographic products, situated in Mortsel. The urban proximity is justified by an important need of qualified manpower, which is also the reason for high employment concentrations on the Brussels-Antwerp axis;

2°) the concentration in the Kempen is rather old (beginning of this century). It illustrates the policy to locate some of the more dangerous and polluting sub-sectors in less populated areas. Today, this area is dominated by petro-chemistry, connected to Antwerp by pipelines, and also the pharmaceutical industry;

3°) pharmacy is a high-tech sector, less dependent on supply connections but requiring highly qualified manpower. It is therefore not surprising that this sector is more and more located in green peri-urban areas where the qualified manpower resides, particularly in the French speaking part of Brabant, near the universities;

4°) Brussels is specific for the location of research activities and head offices;

5°) we also notice the actual marginal position of Wallonia in this sector. The start-up of this sector and its technology goes back to the tertiary cycle of Kondratieff (end of the nineteenth, beginning of the twentieth century). If it is true that the Walloon industrial axis attracted investments at that time, it was essentially in basic chemistry and carbo-chemistry. This explains the actual decline.

Even though the urban centres are experiencing an important industrial decline, the axis Brussels-Antwerp maintains its level of employment, except for Brussels itself. Chemistry remains very metropolitan, because for the important need of highly qualified manpower (maps 4.38 and 4.39).

4.2.3. The manufacturing of transport equipment (2.1% of the national employment)

Since the end of the nineteenth century, when this sector was still marginal, except for the railway constructions concentrated in Wallonia, the increase of employment has been vigorous, especially after the Second World War with the explosion of the automobile sector

and the generalization of mass consumption. Since the crisis, employment has stabilized. This is quite exceptional in the industry sector.

As early as 1920, the strong foreign competition condemns the Belgian industry to restrict itself solely to the assembling of cars. The locations remaining metropolitan or near a harbour : Renault is located in Vilvoorde, while Ford and General Motors are in Antwerp. After the war, Volkswagen will invest in the south of Brussels in Forest. It is only in the sixties that the Fordist logic will come true, which implicates the separation of the different activities. While there is full employment and an increase of the tertiary sector, the automobile industry will have to deal with increasing difficulty in hiring manpower, and growing real estate costs, especially inside the urban agglomerations. The automatization of the sector increased, also the need for space grew, partly due to a more horizontal industrial architecture. The growth in the automobile sector during the golden sixties was characterized by the fragmentation of the production process (assembling, production of spare parts, conception and research) on a global scale. A new geography of the sector is drawn : opposing conception and research activities, which concentrate in highly qualified areas (US), and car assembling, requiring areas, located at the centre of the market, characterized by low qualification and with a weak union tradition. The implantation of Ford in Belgium can be explained by the central position of Belgium in the European market. On a more detailed scale, the North-East of Belgium was chosen because of the massive presence of young manpower, due to the rapid desintegration of agriculture in that area. The industrial structure of Limburg will therefore be strongly marked by this logic : here, the industrialization, essentially a product of foreign investments, is potentially unstable because of the mobility of capital on a global scale. As a result of this, no real coherent, complete and integrated economic framework has developed. On the contrary, it remains confined to low qualified segments.

In Brussels and in Antwerp, the inherited character of the urban locations of Volkswagen, Renault and General Motors clearly appears through a large labour market area, well outside the limits of the urban morphological area (map 4.45). In the valley of the Dender the decline of textile brought about an important unemployment. At the same time, the difficulties of finding manpower in Brussels became worrying. As a result of this, the Dender valley became the most important recruitment area of VW. The municipalities of the Brussels agglomeration (the industrial axis of Halle-Vilvoorde remains perceptible) do not provide more manpower than for example the regions of Charleroi and Centre (both have a labour tradition and the level of unemployment is so high that people there accept jobs, even far from home). The recruitment area of Renault is based upon a bus network, that is even extending to Limburg and to Gent to pick up the workers. All this is organized at the employer's expenses.

Although there is a competition between low-salary countries and Belgium, somehow limited by the transportation costs, employment is maintaining itself in general terms (map 4.46). If, for example, the manufacturing of trucks in Seneffe disappears, employment increases in Brussels and in Genk. Belgium maintains a high rate of productivity.

4.2.5. Textile and Leather (1.6% of the national employment)

Textile is one of the sectors with a very specific geography : it is highly concentrated in historic Flanders, particularly in the Kortrijk area, the valley of the Dender and Gent.

This sector, one of the motors of the industrial revolution in England, will play a more marginal role in Belgium, except locally from the beginning of the nineteenth century, in Gent for cotton and in Verviers for wool.

Indeed, if Flanders has a long tradition in this sector even before the industrial revolution, its modernization was slowed down by the lack of interest of the big investors, but also because of the long persistence of the cottage industry.

The relatively low productivity of this system was compensated for by low wages. The slow modernization within the existing structures, essentially dominated by small companies, took place during the second half of the nineteenth century.

The employment in textile has been in decline since the thirties. The strong modernization of this sector during the last thirty years has transformed what was left of it into a more high-tech sector. More common segments of production have left Belgium. All this has resulted in the development of a dense network of small and medium-sized companies. The Kortrijk area not only concentrates sectors directly linked to textile (manufacturing of textile machines, clothing), but also sectors which, similar to textile, do not require high capital concentrations (like furniture and metal products).

4.2.6. Transportation (5,1% of the national employment)

The distribution of the employment in the transport sector (whose location at large scale has to be considered with much caution) is concentrated and can easily be explained (map 4.59) :

- the harbour activities are by far dominated by Antwerp. Far behind are the harbours of Gent, Oostende and Zeebrugge. The Antwerp harbour offloads two-thirds of the merchandise traffic of the U.E.B.L. and loads half of it. We noticed that the transport activities of Antwerp are of course far from limited to the activities of on- and off-loading of ships. Far more jobs are taken in by the railway sector, the transport of goods by road and the expedition agencies. All of them are closely connected to the harbour;

- the employment in the railway sector is still relatively dispersed over the entire country. Certain poles appear to be specific : important railway junctions (Brussels, Namur, Mons and Hasselt) and Brussels also because of the location of the National Railways Company's headquarters;

- the transport of goods by road is more or less dispersed and specific in the industrial regions, except for the important railway junctions (North-East, Kortrijk area, the axis Brussels-Antwerp except Mechelen);

- the intra-urban transport (taxis included) is of course characteristic for the large urban agglomerations;

- the airport of Zaventem comes out very strongly. It generates several other types of transport (especially transport of goods by road). Air transport in Brussels-city itself corresponds to the head offices of Sabena and agencies of other companies.

Globally, the transport sector appears to be highly concentrated in Antwerp and Brussels-Zaventem, the latter housing the head offices of the transport companies, the most important railway stations, the Brussels international airport and the largest urban transport system of the country.

4.2.7. Bank and insurance companies (4,6% of the national employment)

The major geographical interest of this sector resides in its indicative value. Indeed, we noticed that it is difficult to locate the head offices of companies using the statistics. This sector (banking), however, is an excellent indicator for the importance of the large cities concerning political and economic decision-making. The head offices of banks are highly concentrated in poles of decision-making. Moreover, they are directly implicated in the decision-making process by the loans they allocate.

The main geographical features of this sector are :

- 1°) the very high concentration in Brussels, which emphasizes the fact that the capital is the major economic decisional pole in Belgium, the only one of an international level;
- 2°) Antwerp comes far behind Brussels, even if the sector remains specific there;
- 3°) the weakness of the two major Walloon poles is indicative of the weakness of the local authority in the old industrial Walloon site. It has already been stressed that the key sectors of the industrial revolution in Wallonia were very early governed by the financial world of Brussels. Liège is certainly playing a more important part in local decision-making than Charleroi, which can hardly be compared to Namur;
- 4°) the specificity of Leuven can be considered as quite exceptional for a town of this size (i.e. at the same level as Liège or Gent). Leuven owes this particularity to the fact that it houses the headquarters of two large banks;
- 5°) the contrast between the Kortrijk area and the North-East. In the northeastern region, the exogenous industrialization, mostly linked to foreign investments, has not induced the development of a dense banking network, while the intense network of small and medium-sized companies of the Kortrijk area brings about the needs for local financing. The sector is quite important and has remained very local.

4.2.8. Administration and other non-merchant services (15,2 % of the national employment)

These sectors essentially include administration, justice, public order, social housing (child care, homes...).

Employment in this sector has increased during the last ten years, going from 13.2 % to 15.2 % in national employment. This increase essentially concerns the associative world and the social housing. It reflects on the one hand, the social consequences of the crisis, and on the other hand, the consequences of the dissolution of the traditional family structures and the increasing number of active women. These evolutions implicate growing needs for day care for young children and homes (ageing of the population).

The geography of this sector is relatively simple, directly correlated to the spreading of the population. However, the concentration in Brussels is very high. Brussels concentrates the national administration, the Flemish administration and an important international administration, which is only partly counted.

Per inhabitant, the employment in the administration is higher in urban centres or in weakly focused areas, such as the Western part of the Ardennes (map 4.63).

The non-merchant part in the economy opposes Flanders, where it is globally weak, to Wallonia, where it is rather strong. The importance of this non-merchant sector in Wallonia is in fact the counter-weight of the weakness of the merchant sector (map 4.64)

The evolution of this sector shows a very clear decline in the urban areas, in particular in Brussels, and a trend of diffusion towards the interstitial areas (map 4.65).

4.3. Synthesis : the Belgian economic area.

4.3.1. Synthesis of Belgian manufacturing

The large agglomerations, while not specifically industrial, still remain important secondary poles.

Brussels, the second industrial pole of the country, has by far the least specifically industrial character of the large agglomerations. Its structure is typical for a metropolitan pole, mainly based on consumption industries (light industries as well as automobile assembling). The secondary sector is overestimated in the city because much of the employment is concentrated in head offices (tertiary jobs). Its spectacular decline since the sixties is the

result of the growing competition of the tertiary sector with regard to real estate costs and the recruitment of manpower. Also, the industrial architecture and transport demands have changed. The homogenization of the economic space requires less locations close to the consumption markets.

Antwerp, first manufacturing pole of the country, has an industrial structure oriented to capital-intensive sectors, often bound to its harbour (chemistry, electrical equipment, agricultural food industry, ...). Charleroi and Liège have a poorly diversified, and mostly declining heavy industry, characterized by structures inherited from the nineteenth century. Gent's industrial structure consists partially of an older pole of light industry and partially of more recent heavy industry, located in the harbour.

Besides the larger agglomerations, two regions are industrial strongholds : inner Flanders and the northeastern region.

Inner Flanders, and in particular the Kortrijk area, is characterized by the dynamism of a flexible and strong locally integrated network (local management) of small and medium-sized companies. The origin of this structure lies in the re-dynamization of the slow modernizing proto-industry and in the post-war Fordist growth type, less interested in low concentrations of capital. In this area the structure is dominated by light industry, in particular textile and also manufacturing of wooden furniture and metallic products...

The northeastern region, on the contrary, has been dominated since the sixties by large, mostly foreign owned companies, following the Fordist logic of disseminating the production sequences and employing large numbers of low qualified manpower. Automobile assembling is the best illustration of this logic. In the Kempen are located the polluting nonferrous and chemical industries. These segments of the secondary sector were indeed concentrated in poorly inhabited areas. This goes back to the end of the nineteenth century and the beginning of this century. Initially, the chemical industry of the Kempen was especially orientated to petro-chemical activities; later increasingly to more specialized chemical activities.

4.3.3. Synthesis of the Belgian tertiary sector

For the tertiary sector, similar concentration patterns as for the secondary sector appear, although they are less diffuse. Large agglomerations clearly emerge, as well as the Kortrijk area and Hasselt. Other areas of high concentrations are : the triangle formed by Antwerp-Brussels-Gent and the coast.

The Walloon area, including the Walloon industrial axis, is mostly characterized by an important non-merchant sector. It is in fact the weakness of the merchant sector here, in particular that of the high-level tertiary activities, that explains the importance of the non-merchant sector consisting mainly in services to the local population.

The Liège pole, however, is distinct from the Charleroi pole by its more important high level tertiary sector, particularly concerning services to companies, and by its more important historical background.

Due to the importance of the banking and insurance companies, Brussels appears clearly as the most important location for the high level tertiary sector. Services to companies are specific to Brussels and its broad surroundings.

Brussels is in addition the country's national centre for administration in both national and international politics (NATO, EU, ...).

Antwerp is the second centre in this matter, far behind Brussels. Its specificity is mostly related to its harbour activities.

There is also an important structural difference in the tertiary sector between the highly industrialized areas of Kortrijk and of the North-East. The Kortrijk area has a structure mostly dominated by the merchant tertiary sector and by a banking network that is quite

integrated in the local industrial structures. In the North-East, the non-merchant sector is more important. This can be explained by the low significance of local financing of activities. The tertiary sector is pretty much concentrated in Hasselt, and the urban framework is less dense compared to inner Flanders.

The particular tertiary regions like the Coast, the Ardennes and the Kempen are worth mentioning here. The tertiary activities are here mainly based on tourism.

4.4. CONCLUSION

The limited growth of employment between 1981 and 1991 masks diverging spatial and sectorial evolutions.

The decline in industrial employment continued at a rate hardly lower than that of employment in the primary sector.

Basic metallurgy, undergoing a difficult reorganization, shows the fastest decline, followed by light industries like wood and furniture and clothing, both having to sustain the competition of low salary countries (table 4.2). The decline in the textile sector is more important in the pure manufacturing segment than in the more technically specialized branches of the textile industry. The latter is also subject to relocation, but inside the borders of the traditional industrial countries.

The chemical industry, highly technological, capital-intensive and using a highly qualified labour force, shows the highest growth rates. Food, paper, printing and publishing are the only other growing industrial activities. These sectors already have a more tertiary character.

In spite of the regular closing down of ship yards, the construction of transport equipment maintains its employment. The automobile construction, less integrated in global strategies as are e.g. parts of the clothing and electrical industry, remains organized on a continental scale and has to deal with the persistence of more or less segmented and protected markets. Transportation costs can run very high in this sector. That is one of the reasons why the employment is relatively stable in this segment of industrial activity.

The salary differences, partially compensated by the higher productivity of the labour force, are not important enough when compared with the costs of divestment and the consequent need for new investments and creation of subcontracting networks at a new location.

In the tertiary sector the growth rates seem to be more important for the services to companies than in the banking and insurance sector. This confirms the tendency of deverticalization of activities.

Due to the State's divestment and due to its budgetary restrictions, the growth of employment in the administrations and other public services is slowing down, while a huge progression in "other non-merchant services" highlights the increasing social fragility against a background of socio-economical deregulation during the eighties.

The remarkable increase in employment in the sector of university education can be explained by a long term tendency of prolongation of schooling. But, more importantly, it is also an indicator of growing competition on the labour market. The relative stagnation in other segments of education, as well as the growth in the health sector, are to be associated to the specific demographic evolutions.

Spatially, the evolution of the Flemish regions with strongly integrated local industrial networks seems to confirm the adequacy of this type of organization, close to the Marshallian district model in a context of socio-economical flexibility, characteristic for the eighties. Despite the numerous small and medium-sized companies, the rather mediocre performances of the Brussels area illustrate that their existence is not a sufficient condition for the formation of districtal structures. Rather than relying on the size of the companies,

such structures rely in fact more on very tight relationships which are based on hegemonic and ancient historical regional roots, on co-operation and reciprocity, as well as on competition. The metropolitan axis Brussels-Antwerp, which remains quantitatively and qualitatively too weak in the European context, does not seem able to benefit from a re-metropolization of the companies, in their quest for externalization and urban advantages. While concentrating the economic decision-making on the Belgian scale, Brussels remains very administrative on the European scale and lacks a real focal centre of innovative technology companies.

However, outside the agglomerations of Antwerp and Brussels, the metropolitan axis shows some growth in employment.

As opposed to the regional endogenous structures, the North-East does not seem to suffer from the weight of the typical Fordist companies. Maybe because they are still quite recent.

In the Walloon area growth is concentrated in the wealthy residential surroundings of Brussels; the crisis continues in the old industrial centres. The areas located South of the Walloon industrial axis are still not dense enough to generate regional structures comparable to those in the western part of inner Flanders.

5. ANALYSIS OF EMPLOYMENT CENTRES AND THEIR INFLUENCE ZONE

5.1. Introduction

The employment centres have been defined by quantitative criteria applied at the level of municipalities (map 5.1). The principal criterion is the proportion of the number of jobs in the place of employment against the number of jobs of the residents. The threshold is 1.4 which suggests strong regional influence through the attraction of commuters. Two other criteria have been retained : the total volume of employment (threshold of 1,500 jobs) and the density of employment (threshold of 600 jobs per sq.km).

5.2. The employment centres and their influence zone

5.2.1. The situation in 1991 (map 5.3)

The labour market area of an employment centre corresponds to the sum of municipalities sending out the most commuters to that particular centre.

The map calls for some comments :

1°) Brussels has by far the largest influence zone. Its shape translates several phenomena. The extension to the West, in particular to the valley of the Dender, corresponds to a historical recruitment area (since the end of the nineteenth century). This recruitment affected a densely populated area afflicted by underemployment and by a crisis in the traditional Flemish industry, mainly textile. The need for manpower in Brussels and the political promotion of commuting at the end of the nineteenth century were decisive factors. Towards the north, only a weak extension is noticeable : the Brussels area being in competition with that of Antwerp. The extension towards the South affects the Walloon industrial axis, because of the heavy crisis on the labour market there. Within the Brussels labour market area, three secondary employment centres can be identified (Aalst, Ottignies and Nivelles-Seneffe).

Charleroi and Liège, as well as other towns of the Walloon industrial axis, have an asymmetrical labour market area. Their influence towards the north is very weak, due to the strong competition of Brussels. Nevertheless, the extension goes largely towards the South in areas of medium to low density.

Antwerp has a relatively low extended labour market area and it is highly asymmetrical towards the East. The relations of Antwerp with the left bank of the river Schelde were historically feeble and difficult due to the lack of a tunnel or bridge. Once the first tunnel was built, historical Flanders had already acquired its own economic dynamism.

The Gent labour market area is limited towards the East by the influence of Brussels.

2°) There are striking differences in employment densities and the extension of the influence zones between historical Flanders (occidental Flanders in particular) and Limburg or, even more, Wallonia South of the industrial axis.

The heritage of a very dense network of small towns in densely populated Flanders contrasts with the areas of low density of southern Wallonia.

The employment centre Hasselt-Genk focalizes the major part of Limburg.

3°) Except for the Brussels labour market area, which is largely bi-communitary, and the less important Kortrijk-Mouscron area, the limits of the labour market areas respect the linguistic border.

4°) The municipalities that are left in blank are characterized by a maximum commuting flow towards neighbouring countries. Most of them are in fact polarized towards external employment centres, e.g. Comines is oriented towards the Lille agglomeration. The influence of Luxembourg limits Arlon's influence.

5.2.2. The evolution of commuting between 1981 and 1991

Looking at the evolution of commuting towards the five most important agglomerations, one can notice the overall increase of the average distances covered by commuters. The more remote municipalities show an increase in commuting while those close to the urban centres show a decrease. The increase of the commuting distances and thus of the influence of the large employment centres can be explained by :

- the crisis, making it necessary to look for work at greater distances;
- the increased use of the automobile making long distance travelling easier;
- the increased demand for high qualifications, resulting in a segmentation of the labour market, and requiring employers to recruit certain types of qualifications further off. The latter probably only has a marginal effect.

The evolution of commuting towards Brussels can largely be explained by the level and evolution of unemployment. Indeed, the increased commuting from the Hainaut province and from the Liège area to Brussels are typical in this respect. On the other hand, the decrease in commuting originating from the Dender valley is caused by the growth of local employment and diminution of unemployment.

5.3. Internal analysis of three of the largest employment centres (table 5.1.)

5.3.1. Employment in Brussels (maps 5.5 to 5.8)

5.3.1.1 Industry in Brussels (maps 5.9 to 5.12)

The evolution of the industry in Brussels is typically that of a major tertiarized town of North Europe, where the industrial revolution originated in the coal and textile sectors. However, in a second phase, the industrial growth in those cities was often considerable. For example, already at the end of the nineteenth century, industrial activity was more dynamic in Brussels than in the Walloon sites. In 1947 the industrial activity reached its peak in Brussels : the city counted 14% of the national industrial employment. The Brussels industrialization then relied on consumer and luxury articles, on printing/publishing and on food industries (central

position), but also on well integrated sectors like metallic and mechanical constructions, or even segments of the chemical industry.

Since 1947, Brussels is experiencing both a relative and absolute industrial decline. Since the sixties, the industries massively leave Brussels. This process was accentuated by the crisis. Real estate and grounds are very expensive in the urban environment and often insufficient for the new industrial architecture and means of transportation. The industry is also considered as one of the major polluters and thus contributing to the degradation of the city's environment. The exodus of industrial activity has been encouraged by the urban planning, favouring the division of functions. And, in Brussels, more than in any other city, the competition of the tertiary sector has been a determining factor.

Historically, the industry is located in the Senne valley, where the Willebroeck-Charleroi canal is situated as well as the major railways.

In summary, one can define three types of industrial location in Brussels :

1°) large industrial units, (sometimes heavy industrial sectors like chemical industry) requiring much space. These are now concentrated in the northern (Vilvoorde) and the southern (Forest) extremities of the industrial axis;

2°) the more central areas, i.e. mainly in the municipalities around the city centre, towards the West. There is not only light industry (like clothing or food, ...) dispersed in the urban network, but also metallic and mechanical construction industries are concentrated here;

3°) the areas of more recent industrialisation, extending north of Brussels towards Zaventem. They are not exclusively dominated by mechanical constructing industries, but also by high-tech industries.

The tertiary sector related to the industrial activity (head offices, research and development) is concentrated in the central business district, but more and more also in the green belt south-east of Brussels (metallurgy, glass, chemical, food industries, ...), with one remarkable exception : Solvay which is located along the canal.

5.3.1.2. The tertiary sector in Brussels (maps 5.13 to 5.16)

The map showing the merchant tertiary sector reveals quite different patterns (map 5.7) :

1°) the largest concentration corresponds to the Brussels business district East of the pentagon. Large concentrations extending also eastward towards Woluwe, and southeastward towards Uccle. This area concentrates both the segments administration and management of the tertiary sector (banking head offices, services to companies, ...);

2°) the industrial axis, along the canal and the north-East of the region towards Zaventem, shows quite dense concentrations in the sectors of trade and transportation.

The administration is also highly concentrated in the CBD, east of the Pentagon, in the "Quartier Léopold" and in the European area around the Schuman roundabout (we like to remember that the employment data from the organizations of the European Union and other international institutions is far from complete). The important pole in Evere corresponds to NATO headquarters (map 5.8). Outside the city centre, employment in this segment is limited to the municipal administrations or to decentralized services.

5.3.2. Employment in Antwerp (map 5.17)

5.3.2.1. The industry in Antwerp (maps 5.18 to 5.20)

The history of the industrialization of Antwerp is strongly bound to its harbour. Until the end of the nineteenth century Antwerp was the less industrialized of the five largest Belgian agglomerations. The industrialization of Antwerp has only really started around 1880 with

the harbour construction works financed by the Belgian state and the City of Antwerp. Antwerp had to become an important harbour, reflecting the importance of the Belgian industry. Already from the beginning, the industrial structure was characterized by the harbour activities and by certain sectors depending on the import of raw materials (often very heavy loads). Examples are the food industry (importation of tropical products), the nonferrous metallurgy, and, important since the after war, the petrochemical industry. The harbour also attracted assembling industries, like automobile assembling. This sector is today less bound to the harbour than in the past. The Antwerp industrial structure is also characterized by the metropolitan attraction of transformation and consumption industries, such as metallic processing, mechanical construction and food industry. Worth mentioning is the importance of the diamond industry, related to the presence of an important Jewish community.

Due to a dynamic post-war industrialization and a rather low industrial decline, Antwerp became the first Belgian industrial pole.

Antwerp industrial activity is characterized by three types of spatial organization :

1°) the northern industrial harbour area with very large plants (petrochemical, electrical and automobile assembling industries, ...), today extending to the new industrial harbour areas of the left bank of the Schelde river. East of the city, the Albert canal is generating quite similar industrial structures. However, here the companies are already of smaller size and the industrial activity more oriented to food processing (these localizations already date back to the end of the nineteenth century);

2°) industrial employment in the central area is mainly provided by head offices, i.e. chemical and energy sectors, small companies in the light industry sectors (agro-food processing, printing/publishing, ...). The most typical industry of central Antwerp is the diamond industry, almost entirely concentrated around the Central Station;

3°) a third industrial zoning is located in the South along the highways of the metropolitan axis Brussels-Antwerp. This area has highly diversified industrial structures. The nonferrous industry of Hoboken, even though located in the South of the city, depends on the traditional import and processing of heavy materials.

5.3.2.2. The tertiary sector in Antwerp (maps 5.21 to 5.24)

The tertiary sector in Antwerp is characterized by the weakness of the non-merchant sector and by the weight of the transport sector due to the harbour.

The merchant tertiary sector is of course located in the centre of town, mainly in the guise of head offices and commercial activities. Banks and insurance companies, retail sellers are located there too, but also headquarters of transporters and quite a large number of wholesale companies.

The port is a very specific tertiary area, oriented towards transportation and wholesale activities.

The non-merchant sector is also concentrated in the city centre.

5.3.3. Employment in Liège (map 5.25)

5.3.3.1. The industrial activities in Liège (maps 5.26 and 5.26)

Liège experienced a quite dynamic and early start of the industrial revolution (beginning of the nineteenth century, especially around 1820). As a result, Liège became one of the primary industrial poles of Northwestern Europe. The industrialization was based on the tandem of coal mining and steel industry, the latter including metal construction industries. The centre of the pre-industrial textile sector moved to Verviers. All this resulted in an

industrial structure that was dominated by huge plants and a poorly developed network of small and medium-sized companies. Almost from the start, the Brussels financial world exerted control over the Liège industries. However, some local decision making stayed in place. The decline of the mining and steel industry implicated a dramatic crisis with a spectacular drop in employment.

The most important industrial poles are located along the Meuse valley, in particular the southern (Seraing, ...) and northern (Herstal and harbour area) ends. This is where the largest plants are situated. The north is characterized by the laminating industry, metal constructions (arms industry in particular), but also aeronautics and the agro-food industry are located here. In the South are concentrated the ferrous industries and metal construction.

The rivers Vesdre and Ourthe constitute a less important industrial area. Historically it is quite an old site, specialized in metal constructions.

The belt road around the city generated some more recent developments : business parks dating from the sixties and characterized by a more diversified structure. Sectors to be found here are : basic metallurgy, chemical industry, aeronautics, metal and electrical construction industries. Some of the concerned companies have moved here from more central parts of the city.

The central area of Liège is not very industrialized. It concerns mostly light industrial activities, which are otherwise very poorly represented in Liège. Most of the printing and publishing industry is also located in the central area.

5.3.3.2. The tertiary sector in Liège (maps 5.28 and 5.29)

Except for retail, all the services are concentrated in the city centre. The tendency towards delocation is still weak.

As in most of the medium-sized cities, the business centres and the commercial centres are mingled. They are located on the left bank of the Meuse.

5.4. Analysis of the Brussels recruitment area

As opposed to point 5.2 where the influence of an employment centre on the recruitment area was quantified, we will now define the « useful » area for recruitment for a given employment centre. This means defining the area providing 70, 80 or 90% of the manpower for a given employment centre. In this approach, the absolute numbers of commuters are more important than the relative influence of commuting on the home area.

The very large Brussels recruitment area includes almost all the important agglomerations of Belgium, even if the relative influence of Brussels in several cities is very weak. This large extension is not only due to the absolute number of jobs concentrated in Brussels. The ratio recruitment area / number of jobs is indeed very high in the case of Brussels. But also that the explanation is the central position of Brussels in Belgium, particularly highlighted by the organization of the railway network at the end of the nineteenth century, commuting by train was promoted thus limiting the internal migrations. The aims were to avoid large concentrations of workers near the employment centres and to restrict salary claims (the ties between workers and agriculture could remain).

The wide expansion of the Brussels recruitment area is also due to the high demands concerning the qualification level of manpower in several segments of the Brussels economy. In the Belgian urban hierarchy Brussels is very dominant when it comes to high qualification levels.

The recruitment areas, as defined on the basis of the type of employment, reveal that the recruitment areas of low-qualified manpower are less extended than those of high-qualified

manpower. For the recruitment of low to medium qualified manpower, we have already mentioned the Dender valley. For the high qualifications, recruitment is typically from remote urban centres (Antwerp, Liège, Bruges, ...).

The recruitment of workers and employees is clearly distinct. The recruitment area of workers is systematically smaller than that of the employees.

Other more sensible differences are :

1°) from the Brussels surroundings of Walloon Brabant and in the Leuven surroundings, the recruitment of employees is more important than the recruitment of workers. This is not so in the more western area of Walloon Brabant. This area is the prolongation of the Brussels industrial axis in the direction of Tubize;

2°) from the central industrial areas of the Hainaut province, recruitment of workers is more typical, especially for the higher qualified workers (secondary or post secondary education). The crisis and the unemployment in this traditional industrial region with a high share of qualified workers explain the importance of commuting towards Brussels;

3°) from the remote towns (Antwerp, Liège, Gent, Kortrijk, Hasselt, ...) from which very few workers are recruited, employees are mainly working in the central administrations.

6. Synthesis : typology of employment in the area of residence (map 6.1)

The typology is based on sectorial employment structures. These are not measured on the address of employment but at the home address. The municipalities are regrouped according to the similarity of their structures. In this way we will come to a synthesis of the Belgian economic space. Each employment centre diffuses its economic structure throughout its sphere of influence. Here we give a brief description of the 21 types, defined by this method.

Type 1 regroups Brussels and its peripheral area along a northwestern to southeastern axis. It is a very specialized tertiary area both for the merchant and the non-merchant sector.

Type 2 regroups most of the municipalities around Leuven, the Gent region as well as Louvain-La-Neuve. This type is strongly imprinted by its specialization in university schooling and, less important, by the non-merchant tertiary sector due to the Brussels influence reaching till here.

Type 3 regroups a number of rural municipalities of Wallonia which are influenced by the Brussels employment centre. The structure is identical as in a peripheral region (quite strongly agricultural) but clearly influenced by Brussels (banks and non-merchant).

Type 4 regroups the municipalities along the metropolitan axis between Antwerp and the area north of Brussels. This axis maintains a specificity in certain industrial sectors, either because they require qualified manpower (chemical industry, mechanical constructions, communication equipment), either because of an inherited metropolitan location due to the proximity of the consumer market (manufacturing of transportation equipment). The tertiary sector is characterized by an important specificity in the sectors transportation and wholesale (Antwerp harbour, Zaventem airport) while a smaller specialisation in high level services (banks and company services) is noticeable. The non-merchant sector is much less present.

Type 5 regroups most of the Kempen municipalities, except the Limburg part. The structure of this region is strongly influenced by Antwerp. On the one hand there is an important shuttle traffic and on the other hand there is a diffusion of certain industries to this region, quite well connected with Antwerp and its harbour through the different transportation networks. It is in fact a very industrial area, particularly oriented to chemical industry, non-ferrous metallurgy and manufacturing of electrical and transportation equipment. The presence of the agro-food and clothing industry has nothing to do with the influence of Antwerp.

Type 6 regroups most of the Limburg municipalities, mostly belonging to the Hasselt-Genk labour market area. It is marked by a highly industrialized structure and by a low degree of

tertiary activity. Industrialization is focused on the manufacturing sectors of transportation equipment, metal constructions, electrical equipment manufacturing as well as clothing. Hasselt itself does not belong to this group. It belongs to type 2 because it represents the biggest non-merchant tertiary center of the region.

Apart from the metallurgy poles, like Seraing, the Walloon axis belongs to types 7 and 8. The industrial structure is still marked by the importance of the basic metallurgy and associated sectors : mechanical constructions in Charleroi, metallic constructions in the Liège region. The non-metal minerals sector also marks these regions, while light industry sectors are quite weak. The tertiary sector is mostly non-merchant. Type 7 is characterized by feeble tertiary activity (Charleroi, La Louvière, the Meuse valley and the area north of Liège). The municipalities belonging to type 8 (Liège, Namur, Tournai), have more important tertiary activities.

Type 9 regroups all the municipalities with important metallurgic activity (Seraing, Clabecq, Zwevegem, Zelzate, Athus from which workers commute to Luxembourg, ...).

Type 10 regroups some isolated Walloon poles of non-metallic mineral extraction and their associated processing industries.

The structure of a large part of inner Flanders is based on a central textile core. As a matter of fact, type 11 regroups some municipalities (Harelbeke, ...) with a structure that is quite heavily imprinted by textile, and, to a lesser degree, by two other light industrial activities : clothing and wooden furniture. All other sectors being under-represented. Type 12 associates all other municipalities around this "hard core". They show a very similar structure but less marked by a textile specialization. Other industrial sectors are well integrated in the region, like metallic and mechanical manufacturing. Type 13 is located East and South of the previous area (Kortrijk, Mouscron, ...) as well as north of the Dender valley. The textile-clothing specialization still persists but one can see a more even distribution between secondary and tertiary sector. East of the textile core (type 14), one finds regions clearly more agricultural. But, we also notice the importance of agro-food processing activities and a specialization in industries typical for the region (textile, mechanical constructions, ...). Towards the north along an axis Kortrijk-Bruges (type 15), the industrial structure is dominated by electrical and mechanical constructions. In this area textile can hardly be considered as a typical activity. The latter type also regroups some municipalities east of Liège. These municipalities focus on the same sectors.

Type 16 regroups the central part of the Dender valley having a mixed structure. Besides clothing, textile and the agro-food industry, this type is in addition influenced by the Brussels employment centre. Brussels traditionally recruited poorly qualified manpower in this region for commonplace jobs in sectors like banking and administration and for certain industrial sectors, such as the production of transportation equipment.

Type 17 regroups the coastal municipalities and some municipalities of the Ardennes. In these areas the employment structure is strongly influenced by tourism.

Types 18 to 21 associate almost all the peripheral municipalities of the South of Wallonia. Type 18 has the most peripheral structures. Some sectors are specific only because of the lack of any other characteristic activities, and not because of their own dynamism : agriculture, construction, communication and the non-merchant sector. Type 19 regroups the south of the German-speaking region. The non-merchant sector is less important here. The industrial activity is based on the local natural resources : wooden furniture, agro-food and paper industry. Type 20, concentrated in the north-east of the province of Liège, shows a distinctly less peripheral structure. This area can be considered as an industrial axis between Liège and Aachen. The electrical manufacturing and transportation sectors are characteristic. Type 21 corresponds to the Belgian Lorraine with the exception of the less peripheral Athus. The particularity of this region is twofold : the presence of an important plastic manufacturing pole and the influence of Luxemburg, characterized by relative important employment in the banking sector.

Map 1.1. Proportion of the active population of which the place of employment is unknown, measured in terms of its place of residence, 1991.

Map 1.2. Proportion of the active population of which the place of employment is variable, measured in terms of its place of residence, 1991.

Map 1.3. Proportion of the active population of which the code of employment is unknown, measured in terms of its place of residence, 1991.

Map 1.4. Proportion of the active population of which the code of employment is unknown, measured in terms of its place of residence, 1981.

Map 1.5. Comparison of the data on wage-earners supplied by the survey and by the ONSS, in terms of the place of employment, 1991.

Map 1.6. Comparison of the data on self-employed workers supplied by the survey and by the INASTI, 1991.

Map 2.1. The number of jobs in 1991 and its evolution - municipality by municipality -between 1981 and 1991.

Map 2.2 Structure of the total employment in terms of the place of employment in six sectors of activity in 1991.

The angle is proportional to the part the sector has in the total employment in the arrondissement. The position of the highlighted sector vis-à-vis the complete circle reflects the specificity of the sector with regard to the national average.

Map 2.3. The distribution of the total employment in terms of places of employment with regard to the principal statutes in 1991.

The angle is proportional to the part which the statute has in the total employment in the arrondissement. The position of the highlighted sector in the complete circle reflects the specificity of the statute with regard to the national average.

Map 3.1. Proportion of men in early retirement compared to the active male population between 20 and 64 years of age in 1991.

Map 3.2. Proportion of women in early retirement compared to the active female population between 20 and 64 years of age in 1991.

Map 3.3. Proportion of inactive men amongst the male population between 20 and 29 years of age in 1991.

Map 3.4. Proportion of inactive women amongst the female population between 20 and 29 years of age in 1991.

Map 3.5. Proportion of students amongst the population between 20 and 29 years of age in 1991.

Map 3.6. Expected variation in the active female population as a result of the change in the activity rates between 1981 and 1991.

The method consists in applying the change in the activity rate between 1981 and 1991 to each age group while considering the structure per age group as being constant. The prime observable effect is that in peripheral areas women increasingly enter the job market, thus bringing the activity rate up to the overall average.

Map 3.7. Expected variation in the active female population under 25 as a result of the change in activity rates between 1981 and 1991.

The method consists in applying the change in the activity rate between 1981 and 1991 to each age group while considering the structure per age group as being constant. The prime observable effect is that in peripheral areas women increasingly enter the job market, thus bringing the activity rate up to the overall average.

Map 3.8. Expected variation in the active female population between 25 and 34 years of age as a result of the change in the activity rates between 1981 and 1991.

The method consists in applying the change in the activity rate between 1981 and 1991 to each age group while considering the structure per age group as being constant. The prime observable effect is that in peripheral areas women increasingly enter the job market, thus bringing the activity rate up to the overall average.

Map 3.9. Tendency of women to present themselves on the labour market in 1991.

The tendency of women to present themselves on the labour market has been calculated by eliminating the effect of the age group structure which could significantly influence female activity rates. One of the prime explanations in this is the sectorial structure of employment, since female activity rates are higher in regions dominated by the tertiary sector or textile industry than in those dominated by heavy industry.

Map 3.10 Expected variation in the active population between 1981 and 1991 as a result of the population growth.

This map shows the increase in population of an active age by taking the activity rates at each age as being constant between 1981 and 1991.

Map 3.11. Relative evolution of the active population between 1981 and 1991.

Map 3.12. Proportion of job seekers without any paid employment among the active population in 1981.

"without any paid employment" indicates that part-time joblessness is excluded from this category.

Map 3.13. Proportion of job seekers without any paid employment among the active population in 1991.

"without any paid employment" indicates that part-time joblessness is excluded from this category.

Map 3.14 Evolution of the part of job seekers without any paid employment among the active population between 1981 and 1991

"without any paid employment" indicates that part-time joblessness is excluded from this category.

Map 3.15 Proportion of women among the job seekers in 1991.

Map 3.16. Typology of unemployment in terms of sex and age group.

The method consists in regrouping municipalities in which sex and age group structures are similar. This gives rise to seven types, the structures of which are described in the graphics which feature as the key. If the number for an age group for a given sex in one of the types is higher than 100, this means that the percentage of unemployed people of this category - as compared with all the unemployed in this category - is higher than the national average (men and women) for this category. First of all, unemployment proves to be a typically female phenomenon across all the types and in nearly every age group. Types 1 and 5 show that, particularly for women, an unemployment rate which increases with age is the result of a precocious salary policy with regard to the female workforce, especially in the textile sectors, and of the crisis in these sectors. Types 4 and 6 - which cover most of Wallonia and Brussels with their high rates of unemployment - indicate an unemployment rate which loses in specificity with age until 50 and, therefore, an extremely high unemployment rate amongst the young. This high unemployment rate is translated here in the difficulties for the young to enter a particularly tight labour market. For these types, unemployment is less exclusively an issue for female workers because of the economic structures : a tertiary employment structure integrates them more - such as is the case in Brussels - and, on the other hand, the crisis in the heavy industries has led to the unemployment of their male workforce. Type 2 essentially corresponds to the urbanized zones in Flanders and to the Brussels labour market area, the precocious salary policy for women and men alike explains its u-profile. Type 3 regroups most of the Limburg municipalities; the economic structure based on large industries such as

automobile assembly explains the higher female unemployment rate; the absence of a precocious salary policy explains the fact that few women of a certain age enter the labour market as job seekers. Type 7, which corresponds to the south of the German speaking region, is characterized by an extremely high female unemployment rate.

Map. 3.17. Tendency to unemployment among the male active population with a post-secondary or university degree in 1991.

The indicator represents the number of such individuals in unemployment on a municipal level as against the number on the national level. This shows a possible overrepresentation of unemployment individuals of a higher qualification.

Map 3.18. Tendency to unemployment among the female active population with a post-secondary or university degree in 1991.

The indicator represents the number of such individuals in unemployment on a municipal level as against the number on the national level. This shows a possible overrepresentation of unemployment individuals of a higher qualification.

Map 4.33. Part of the primary sector in the overall employment in 1991.

Map 4.34. Evolution of the primary sector between 1981 and 1991.

Map 4.35. Nature of the employment in basic metallurgy in 1991.

Map 4.36. Number of jobs in basic metallurgy in 1991 and its evolution - municipality by municipality - between 1981 and 1991.

Map 4.37. Nature of the employment in the chemical industry in 1991.

Map 4.38. Proportion of individuals of post-secondary or university qualification in the chemical industry.

Map 4.39. Number of jobs in the chemical industry in 1991 and its evolution (1981 and 1991).

Map 4.40. Number of jobs in metal products manufacturing in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map 4.41. Nature of the employment in mechanical products manufacturing in 1991.

Map 4.42. Number of jobs in mechanical products manufacturing in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map. 4.43. Number of jobs in electric equipment manufacturing in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map 4.44. Nature of the employment in transport equipment manufacturing in 1991.

Map 4.45. Employment in automobile assembly in terms of place of residence in 1991.

Map 4.46. Number of jobs in transport equipment manufacturing in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map 4.47. Number of jobs in the agro-food sector in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map 4.48. Number of jobs in the textile industry in 1991 and its evolution (1981-1991).

- Map 4.49. Number of jobs in clothing manufacturing in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.50. Number of jobs in the paper-printing-publishing sector in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.51. Nature of the employment in the other manufacturing industries in 1991.
- Map 4.52. Part of the building sector in the overall employment in 1991.
- Map 4.53. Number of jobs in the building sector in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.54. Part of wholesale trade in the overall employment in 1991.
- Map 4.55. Number of jobs in the wholesale trade in 1991 and its evolution - municipality by municipality - between 1981-1991.
- Map 4.56. Employment in retail per 100 inhabitants in 1991.
- Map 4.57. Number of jobs in retail (bakeries excluded) in 1991 and its evolution - municipality by municipality - between 1981 and 1991.
- Map 4.58. Number of jobs in the hotel and catering industry in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.59. Nature of the employment in the transport sector in 1991.
- Map 4.60. Number of jobs in the transport sector in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.61. Number of jobs in banks and insurance companies in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.62. Number of jobs in the sector of business services in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.63. Employment in the tertiary non-merchant sector per 100 inhabitants in 1991.
- Map 4.64. Part of the tertiary non-merchant sector (education excluded) in local employment in 1991.
- Map 4.65. Number of jobs in the tertiary non-merchant sector (education excluded) in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.66. Number of jobs in post-secondary education and research & development in 1991 and its evolution (1981-1991).
- Map 4.67. Employment in non-post-secondary education per 100 inhabitants in 1991.
- Map 4.68. Overall employment in non-post-secondary education in 1991 and its evolution municipality by municipality (1981-1991).
- Map 4.69. Number of jobs in the health services in 1991 and its evolution (1981-1991).

Map 5.1. Determination of the employment centres by means of job numbers and employment concentration in 1991.

Map 5.2. Activity rate in 1991, municipality by municipality.

Map 5.3. Centres of employment and their zones of influence as determined by the predominant commuting patterns.

A municipality is considered part of the zone of influence of a certain center if it sends most of its commuters there.

Map 5.4. Evolution on the part of commuters to Brussels between 1981 and 1991.

For each municipality, the ratio between the share of commuters to Brussels in 1991 and the share in 1981 has been calculated.

Map 5.31. Recruitment area for the Brussels employment center in 1991.

The recruitment area for an employment center takes into consideration the municipalities which provide 70, 80, 90% of the overall employment of that center.

Map 5.32. Part of the workers among the commuters to the Brussels employment center in 1991.

Map 5.33. Part of post-secondary and university degree - holders among the commuters to the Brussels employment center in 1991.

Map 5.34. Recruitment area for the Antwerp employment center in 1991.

The recruitment area for an employment center takes into consideration the municipalities which provide 70, 80, 90% of the overall employment of that center.

Map 5.35. Recruitment area for the Liège employment center in 1991.

The recruitment area for an employment center takes into consideration the municipalities which provide 70, 80, 90% of the overall employment of that center.

Map 6.1. Typology of the employment structures at place of residence.

